

45 TR(5)
Shelf No 970.02.C34.6
TPL 24



TORONTO PUBLIC LIBRARY.

Reference Department.

THIS BOOK MUST NOT BE TAKEN OUT OF THE ROOM.

DEC 24 1884

188

L'édition de 1613, qui fait suite à celle de 1603, est peut-être la plus intéressante et la plus utile de toutes celles que publia Champlain. Les faits y sont racontés dans l'ordre, quoique simplement ; les descriptions de lieux y sont à leur place ; le texte est partout accompagné de cartes ou de dessins, qui jettent toujours beaucoup de lumière sur des événements si éloignés de nous.

Bien des personnes, sans en avoir fait un examen assez attentif, ont cru que l'édition de 1632 pouvait y suppléer, parce qu'elle la reproduit en grande partie. Mais, quand elles voudront approfondir les choses, et s'en rendre exactement compte, elles s'apercevront bien vite que cette réimpression de 1632 est tellement tronquée parfois, qu'il est impossible de s'y reconnaître, et elles se verront forcées de revenir à l'édition première, surtout pour ce qui concerne l'Acadie, et les côtes de la Nouvelle-Angleterre.

LES VOYAGES

DV SIEVR DE CHAMPLAIN

XAINTONGEOIS, CAPITAINE

ordinaire pour le Roy,
en la marine.

DIVISEZ EN DEUX LIVRES.

ou,

JOURNAL TRES-FIDELE DES OBSERVATIONS faites és descouvertes de la nouvelle France : tant en la description des terres, costes, rivières, ports, hautes, leurs hauteurs, & plusieurs déclinaisons de la guide-aymant; qu'en la creance des peuples, leurs superstitions, façon de viure & de guerroyer : enrichi de quantité de figures.

Ensemble deux cartes geographiques : la premiere servant à la navigation, dressée selon les compas qui nordestent, sur lesquels les mariniers nauigent : l'autre en son vray Meridien, avec ses longitudes & latitudes : à laquelle est adiousté le voyage du destroit qu'ont trouué les Anglois, au dessus de Labrador, depuis le 53^e. degré de latitude, iusques au 63^e. en l'an 1612. cerchans vn chemin par le Nord, pour aller à la Chine.

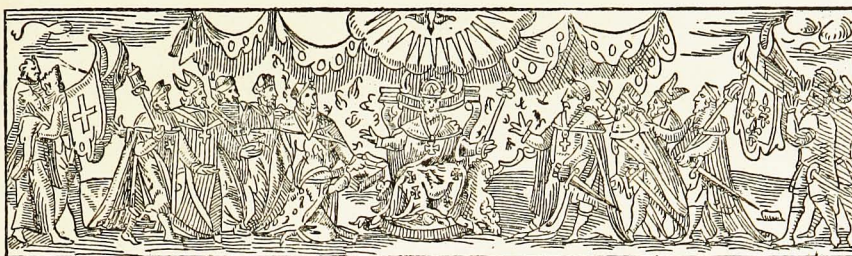


A PARIS,

Chez JEAN BERJON, rue S. Iean de Beauuais, au Cheual
volant, & en sa boutique au Palais, à la gallerie
des prisonniers.

M. DC. XIII.

AVEC PRIVILEGE DV ROY.



AV ROY.



SIRE,

Vostre Maiesté peut auoir assez de cognoissance des descouuertes, faites pour son seruice, de la nouuelle France (dicté Canada) par les escripts que certains Capitaines & Pilotes en ont fait, des voyages & descouuertes, qui y ont esté faites, depuis quatre vingts ans, mais ils n'ont rien rendu de si recommandable en vostre Royaume, ny si profitable pour le seruice de vostre Maiesté & de ses subiects ; comme peuuent estre les cartes des costes, haures, riuieres, & de la situation des lieux lesquelles seront représentées par ce petit traicté, que ie prens la hardiesse d'adresser à vostre Maiesté, intitulé Iournalier des voyages & descouuertes que i'ay faites avec le sieur de Mons, vostre Lieutenant, en la nouuelle France : & me voyant poussé d'une iuste recognoissance de l'honneur que i'ay reçu depuis dix ans, des commandements, tant de vostre Maiesté, Sire, que du feu Roy, Henry le Grand, d'heureuse memoire, qui me commanda de faire les recherches & descouuertes les plus exactes qu'il me seroit possible : Ce que i'ay fait avec les augmentations, représentées par les cartes, contenues en ce petit liure, auquel il se trouuera vne remarque particuliere des pe-

rils, qu'on pourroit encourir s'ils n'estoyent euitex : ce que les subiects de vostre Maiesté, qu'il luy plaira employer cy après, pour la conseruation desdictes descouuertes pourront eiter selon la cognoissance que leur en donneront les cartes contenues en ce traicté, qui seruira d'exemplaire en vostre Royaume, pour seruir à vostre Maiesté, à l'augmentation de sa gloire, au bien de ses subiects, & à l'honneur du seruice tres-humble que doit à l'heureux accroissement de vos iours.

SIRE,

Vostre tref-humble, tref-obeissant
& tref-fidele seruiteur & subiect.

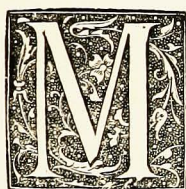
C H A M P L A I N .



A

LA ROYNE REGENTE

MERE DV ROY.



ADAME,

Entre tous les arts les plus vtils & excellens, celuy de nauiger m'a tousiours semblé tenir le premier lieu: Car d'autant plus qu'il est hazardeux & accompagné de mille perils & naufrages, d'autant plus aussi est-il estimé & releué par dessus tous, n'estant aucunement conuenable à ceux qui manquent de courage & assurance. Par cet art nous auons la cognoissance de diuerses terres, regions, & Royaumes. Par iceluy nous attirons & apportons en nos terres toutes sortes de richesses, par iceluy l'idolatrie du Paganisme est renuersé, & le Christianisme annoncé par tous les endroits de la terre. C'est cet art qui m'a dès mon bas aage attiré à l'aimer, & qui m'a prouqué à m'exposer presque toute ma vie aux ondes impetueuses de l'Ocean, & qui m'a fait nauiger & costoyer vne partie des terres de l'Amerique & principalement de la Nouuelle France, où i'ay tousiours en desir d'y faire fleurir le Lys avec l'vnique Religion Catholique, Apostolique & Romaine. Ce que ie croy à present faire avec l'aide de Dieu, estant assisté de la faueur de vostre Maiesté, laquelle ie supplie tres-humblement de continuer à nous maintenir, afin que tout réussisse à l'honneur de Dieu, au bien de la France & splendeur de vostre Re-

vj

gne, pour la grandeur & prosperité duquel, ie prierai Dieu, de vous
assister tousiours de mille benedictions, & demeureray.

M A D A M E,

*Vostre tref-humble, tref-obeissant
& tref-fidele seruiteur & subiect.*

C H A M P L A I N.

AVX FRANCOIS, SVR LES
voyages du sieur de Champlain.

STANCES.

LA France estant vn iour à bon droit irritée
De voir des estrangers l'audace tant vantée,
Voulans comme ranger la mer à leur merci,
Et rendre iniustement Neptune tributaire
Estant commun à tous ; ardente de cholere
Appella ses enfans, & les tançoit ainsi.

2

Enfans, mon cher soucy, le doux soin de mon ame,
Quoy ? l'honneur qui espoit d'une si douce flamme,
Ne touche point vos cœurs ? Si l'honneur de mon nom
Rend le vostre pareil d'éternelle memoire,
Si le bruit de mon los redonde à vostre gloire,
Chers enfans, pouués vous trahir vostre renom ?

3

Je voy de l'estranger l'insolente arrogance,
Entreprenant par trop, prendre la iouissance
De ce grand Ocean, qui languit après vous.
Et pourquoy le desir d'une belle entreprise
Vos cœurs comme autresfois n'espoinçonne & n'attise ?
,, Toujours vn braue cœur de l'honneur est ialoux.

4

Apprenés qu'on a veu les Françoises armées
De leur nombre couvrir les plaines Idumées,
L'Afrique quelquefois a veu vos deuanciers,
L'Europe en a tremblé, & la fertile Asie
En a esté souuent d'effroy toute saisie,
Ces peuples sont tefmoins de leurs actes guerriers.

5

Ainsi moy vostre mere en armes si feconde
L'ay fait trembler soubz moy les trois parts de ce monde.

viiij

*La quarte seulement mes armes n'a gousté.
C'est ce monde nouveau dont l'Espagne rostie.
Jalouse de mon los, seule se glorifie,
Mon nom plus que le sien y doit estre planté.*

6

*Peut estre direz vous que mon ventre vous donne
Ce que pour estre bien, Nature vous ordonne,
Que vous auez le Ciel clement & gracieux,
Que de chercher ailleurs se rendre à la fortune,
Et plus se confier à vne traistre Neptune,
Ce seroit s'hazarder sans espoir d'auoir mieux.*

7

*Si les autres auoyent leurs terres cultiuées,
De fleuues & ruisseaux plaisamment abbreuüés
Et que l'air y fut doux : sans doute ils n'auroient pas
Dans ce pays lointain porté leur renommée
Que foible on la verroit dans leurs murs enfermée
„ Mais pour vaincre la faim, on ne craint le trespass.*

8

*Il est vray chers enfans, mais ne faites vous compte
De l'honneur, qui le temps & sa force surmonte ?
Qui seul peut faire viure en immortalité ?
Ha ! ie sçay que luy seul vous plaist pour recompense,
Allés donc courageux, ne souffrez ceste offense,
De souffrir tels affrons, ce seroit lascheté.*

9

*Ie n'en sentirois pas la passion si forte,
Si nature n'ouuroit à ce dessein la porte,
Car puis qu'elle a voulu me baigner les costés
De deux si larges mers : c'est pour vous faire entendre
Que guerriers il vous faut mes limites estendre
Et rendre des deux parts les peuples surmontés.*

IO

*C'est trop, c'est trop long temps se priuer de l'usage,
D'un bien que par le Ciel vous eustes en partage,*

*Allés donc courageux, faites bruire mon los,
 Que mes armes par vous en ce lieu soyent portées
 Rendés par la vertu les peines surmontées
 „ L'honneur est tant plus grand que moindre est le repos.*

II

*Ainsi parla la France : Et les vns approuerent
 Son discours, par les cris qu'au Ciel ils esleuerent,
 D'autres faisoient semblant de louer son dessein,
 Mais nul ne s'efforçoit de la rendre contente,
 Quand Champlain luy donna le fruit de son attente.
 „ L'n cœur fort genereux ne peut rien faire en vain.*

12

*Ce dessein qui portoit tant de peines diuerses,
 De dangers, de trauaux, d'espines de trauerfès,
 Luy seruit pour monstrier qu'une entiere vertu
 Peut rompre tous efforts par sa perseuerance
 „ Emporter, vaincre tout : vn cœur plein de vaillance
 „ Se monstre tant plus grand, plus il est combattu.*

13

*François, chers compagnons, qu'un beau desir de gloire
 Espoinçonnant vos cœurs, rende vostre memoire
 Illustrée à iamais : venez braues guerriers,
 Non non ce ne sont point des esperances vaines.
 Champlain a surmonté les dangers Et les peines :
 L'enés pour recueillir mille Et mille lauriers.*

14

*H E N R Y mon grand Henry à qui la destinée
 Impiteuse a trop tost la carriere bornée,
 Si le Ciel t'eust laissé plus long temps icy bas,
 Tu nous eusse assemblé la France avec la Chine.
 Tu ne meritois moins que la ronde machine,
 Et l'eussions veu courber sous l'effort de ton bras.*

15

*Et toy sacré fleuron, digne fils d'un tel Prince,
 Qui luit comme un soleil aux yeux de ta Prouince,
 B**

X

*Le Ciel qui te referue à vn si haut deſſein,
Face vn iour qu'arriuant l'effeët de mon enuie,
Ie verſe en t'y ſeruant & le ſang, & la vie,
Ie ne quiers autre bonheur ſi tel eſt mon deſtin.*

16

*Tes armes ô mon Roy, ô mon grand Alexandre !
Iront de tes vertus vn bon odeur eſpandre
Au couchant & leuant. Champlain tout glorieux
D'un deſir ſi hautain ayant l'ame eſchauffée
Aux fins de l'Ocean plantera ton trophée,
La grandeur d'un tel Roy doit voler iuſqu'aux Cieux.*

L'ANGE Pariſ.

A MONSIEVR DE CHAM-
plain sur son liure & fes cartes marines.

ODE.

 *VE desire tu voir encore
Curieuse temerité :
Tu cognois l'un & l'autre More,
En ton cours est-il limité ?*

*En quelle coste reculée
N'es-tu pas sans frayeur allée ?
Et ne fers tu pas de raison ?
Que l'ame est vn feu qui nous pousse,
Qui nous agite & se courouce
D'estre en ce corps comme en prison ?*

*Tu ne trouues rien d'impossible,
Et mesme le chemin des Cieux
A peine reste inaccessible
A ton courage ambitieux.
Encore vn fugitif Dedale,
Esbranlant son aisle inegale
Eut l'audace d'en approcher,
Et ce guerrier qui de la nue
Vid la ieune Andromede nue
Preste à mourir sur le rocher.*

*Que n'ay ie leur aisle assée,
Ou celle du vent plus leger,
Ou celles des fils de Borée
Ou l'Hippogriphe de Roger.
Que ne puis-ie par caracteres
Parfums & magiques mysteres
Courir l'un & l'autre Element.
Et quand ie voudrois l'entreprendre
Aussi-tost qu'un daimon me rendre
Au bout du monde en vn moment.*

*Non point qu'alors ie me promette
D'aller au sejour esleué
Qu'avec vne longue lunette
On a dans la lune trouué ;
Ny d'apprendre si les lumieres
D'esclairer au ciel coustumieres,*

xij

*Et qui font nos biens & nos maux,
D'humides vapeurs sont nourries,
Comme icy bas dans les prairies
D'herbe on nourit les animaux.*

*Mais pour aller en assurance
Visiter ces peuples tous nuds
Que la bien heureuse ignorance
En long repos a maintenus.
Telle estoit la gent fortunée
Au monde la premiere née,
Quand le miel en ruisseaux fondoit
Au sein de la terre fleurie
Et telle se voit l'Hettrurie
Lors que Saturne y commandoit.*

*Quels honneurs & quelles louanges
Champlain ne doit point esperer,
Qui de ces grands pays estranges
Nous a sçeu le plan figurer
Ayant neuf fois tenu la sonde
Et porté dans ce nouveau monde
Son courage aveugle aux dangers,
Sans craindre des vents les haleines,
Ny les monstrueuses Baleines
Le butin des Basques legers.*

*Esprit plus grand que la fortune
Patient & laborieux.
Tousjours soit propice Neptune
A tes voyages glorieux.
Puisse tu d'aage en aage viure,
Par l'heureux effort de ton liure :
Et que la mesme eternité
Donne tes chartes renommées
D'huile de cedre parfumées
En garde à l'immortalité.*

Motin.

SOMMAIRES DES CHAPITRES

LIVRE PREMIER

*Auquel sont descrites les descouvertes de la coste d'Acadie
& de la Floride.*

L'Utilité du commerce a induit plusieurs Princes à rechercher vn chemin plus facile pour trafiquer avec les Orientaux. Plusieurs voyages qui n'ont point reussi. Resolution des François à cet effect. Entreprise du sieur de Mons. Sa commission, & reuocation d'icelle. Nouvelle commission au mesme sieur de Mons. Chap. I. p. 1

Description de l'isle de Sable : Du Cap Breton, de la Heue : Du port au Mouton : Du port du cap Negre : Du cap & Baye de Sable : De l'isle aux Cormorans : Du cap Fourchu : De l'isle longue : De la baye sainte Marie : Du port sainte Marguerite, & de toutes les choses remarquables qui sont le long de ceste coste. Chap. II. p. 6

Description du port Royal & des particularitez d'iceluy. De l'isle haute. Du port aux Misnes. De la grande baye Françoise. De la riuere saint Iean, & ce que nous auons remarqué depuis le port aux Misnes iusques à icelle. De l'isle appelée par les Sauvages Methane. De la riuere des Etechemins & de plusieurs belles isles qui y sont. De l'isle de sainte Croix, & autres choses remarquables d'icelle coste. Chap. III. p. 17

Le sieur de Mons ne trouuant point de lieu plus propre pour faire vne demeure arrestée, que l'isle de sainte Croix, la fortifie & y fait des logemens. Retour des vaisseaux en France, & de Ralleau Secretaire d'iceluy sieur de Mons, pour mettre ordre à quelques affaires. Chap. IV. p. 26

De la coste, peuples & riuieres de Norembeque, & de tout ce qui s'est passé durant les descouvertes d'icelle. Chap. V. p. 29

Du mal de terre, fort cruelle maladie. A quoy les hommes & femmes Sauvages passent le temps durant l'hyuer : & tout ce qui se passe en l'habitation durant l'hyuernement. Chap. VI. p. 40

Descouvertes de la coste des Almouchiquois, iusques au 42. degré de latitude : & des particularités de ce voyage. Chap. VII. p. 45

Continuation des descouvertes de la coste des Almouchiquois, & de ce que nous y auons remarqué de particulier. Chap. VIII. p. 62

Retour des descouvertes de la coste des Almouchiquois. Chap. IX. p. 73

L'habitation qui estoit en l'isle de sainte Croix transportée au port Royal, & pourquoi. Chap. X. p. 76

Ce qui se passa depuis le partement du sieur de Mons, iusques à ce que voyant qu'on n'auoit point nouuelles de ce qu'il auoit promis, on partit du port Royal pour retourner en France. Chap. XI. p. 78

Partement du Port Royal, pour retourner en France. Rencontre de Ralleau au cap de Sable, qui fit rebrousser chemin. Chap. XII. p. 86

Le sieur de Poitrincourt part du port Royal, pour faire des descouvertes. Tout ce que l'on y vit, & ce qui y arriua iusques à Malebarre. Chap. XIII. p. 91

Continuation des susdites descouvertes, & ce qui y fut remarqué de singulier. Chap. XIV. p. 98

L'incommodité du temps, ne permettant pour lors, de faire d'auantage de descouvertes, nous fit resoudre de retourner en l'habitation : & ce qui nous arriua iusques à icelle. Chap. XV. p. 108

Retour des fusdites descouvertures & ce qui se passa durant l'hyuernement.	
Chap. XVI.	p. 115
Habitation abandonnée. Retour en France du sieur de Poitrincourt & de tous ses gens. Chap. XVII.	p. 126

LIVRE SECOND

Auquel sont descrits les voyages faits au grand fleuve saint Laurens, par le sieur de Champlain.

R ésolution du sieur de Mons, pour faire les descouvertures par dedans les terres : sa commission & enfreinte d'icelle, par des Basques, qui desarmèrent le vaisseau de Pont-graué ; & l'accord qu'ils firent après entre eux.	
Chap. I.	p. 135
De la riuere de Saguenay, & des Sauvages, qui nous y vindrent abborder. De l'isle d'Orleans, & de tout ce que nous y auons remarqué de singulier.	
Chap. II.	p. 142
Arriuée à Quebec, où nous fîmes nos logemens. Sa situation. Conspiration contre le seruice du Roy, & ma vie, par aucuns de nos gens. La punition qui en fut faite, & tout ce qui se passa en cet affaire. Chap. III.	p. 148
Retour du Pont-graué en France. Description de nostre logement, & du lieu où sejourna Iaques Quartier en l'an 1535. Chap. IV.	p. 155
Semences & vignes plantées à Quebec. Commencement de l'yuer & des glaces. Extrefme necessité de certains sauages. Chap. V.	p. 166
Maladie de la terre à Quebec. Le suieût de l'hyuernement. Description dudit lieu. Arriuée du sieur de Marais, gendre de Pont-graué, audit Quebec. Chap. VI.	p. 170
Partement de Quebec iusques à l'isle sainte Esloy, & de la rencontre que i'y fis des sauages Algoumequins, & Ochatequins. Chap. VII.	p. 174
Retour à Quebec : & depuis continuation avec les sauages iusques au saut de la riuere des Yroquois. Chap. VIII.	p. 178
Partement du saut de la riuere des Yroquois. Description d'un grand lac. De la rencontre des ennemis que nous fîmes audit lac, & de la façon & conduite qu'ils vsent en allant attaquer les Yroquois. Chap. IX.	p. 184
Retour de la Bataille & ce qui se passa par le chemin. Chap. X.	p. 196
Retour en France & ce qui se passa iusques au rembarquement. Chap. XI.	p. 200

SECOND VOYAGE DV SIEVR de Champlain.

P artement de France pour retourner en la nouuelle France : & ce qui se passa iusques à nostre arriuée en l'habitation. Chap. I.	p. 205
Partement de Quebec pour aller assister nos sauages allies à la guerre contre les Yroquois leurs ennemis & tout ce qui se passa iusques à nostre retour en l'habitation. Chap. II.	p. 210
Retour en France. Rencontre d'une Baleine & de la façon qu'on les prent. Chap. III.	p. 226

LE TROISIÈME VOYAGE DV
sieur de Champlain en l'année 1611.

Partement de France pour retourner en la Nouvelle France. Les dangers
& autres choses qui arriuerent iusques en l'habitation. Chap. I. p. 231

Descente à Quebec pour faire raccommorder la barque. Partement dudit
Quebecq pour aller au faut trouuer les sauuages & recognoistre vn lieu propre
pour vne habitation. Chap. II. p. 241

Deux cens sauuages rameinent le François qu'on leur auoit baillé, & remme-
nerent leur sauuage qui estoit retourné de France. Plusieurs discours de part
& d'autre. Chap. III. p. 249

Arriuée à la Rochelle. Affociation rompue entre le sieur de Mons & ses af-
fociés les sieurs Colier & le gendre de Rouen. Enuie des François touchant
les nouuelles descouuertes de la nouvelle France. Chap. IV. p. 265

Intelligence des deux cartes Geographiques de la nouvelle France. p. 270

Plus est adiouté le voyage à la petite carte du destroit qu'ont trouué les Anglois au dessus de Labrador depuis le 53. degré de latitude, iusques au 63. qu'ils ont descouuert en ceste presente année 1612. pour trouuer vn passage d'aller à la Chine par le Nort, s'il leur est possible : & ont hyuerné au lieu où est ceste marque, . Ce ne fut pas sans auoir beaucoup enduré de froidures, & furent contraincts de retourner en Angleterre : ayans laissé leur chef dans les terres du Nort, & depuis six mois, trois autres vaisseaux sont partis pour penetrer plus auant, s'ils peuuent, & par mesmes moyens voir s'ils trouueront les hommes qui ont esté delaissez audict pays.

EXTRAIT DV PRIVILEGE.

AR lettres patentes du Roy données à Paris, le 9. de Ianuier, 1613. & de nostre regne le 3. par le Roy en son conseil PERREAU : & seellées en cire iaune sur simple queue, il est permis à JEAN BERJON, Imprimeur & Libraire en ceste ville de Paris, imprimer ou faire imprimer par qui bon luy semblera vn liure intitulé, *Les Voyages de Samuel de Champlain Xainéongois, Capitaine ordinaire pour le Roy en la Marine, &c.* pour le temps & terme de six ans entiers & consecutifs à commencer du iour que ledit liure aura esté acheué d'imprimer, iusques audit temps de six ans. Estant semblablement fait deffenses par les mesmes lettres, à tous Imprimeurs, marchans Libraires, & autres quelconques, d'imprimer, ou faire imprimer, vendre ou distribuer ledit liure durant ledit temps, sans l'exprés consentement dudit BERJON, ou de celuy à qui il en aura donné permission, sur peine de confiscation desdicts liures la part qu'ils feront trouuez, & d'amende arbitraire, comme plus à plein est déclaré esdictes lettres.



LES VOYAGES

DV SIEVR DE CHAMPLAIN

XAINTONGEOIS CAPITAINE

ordinaire pour le Roy,
en la marine.

*OU JOURNAL TRES-FIDELE DES OBSERVATIONS
faites és descouuertes de la nouvelle France : tant en la description des
terres, costes, riuieres, ports, haures, leurs hauteurs, & plusieurs decli-
naïsons de la guide-aymant ; qu'en la creance des peuples, leurs superstitions,
façon de viure & de guerroyer : enrichi de quantité de figures.*

Ensemble deux cartes geographiques : la premiere seruant à la nauigation, dresseée selon les compas qui nordestent, sur lesquels les mariniers nauigent : l'autre en son vray Meridien, avec ses longitudes & latitudes : à laquelle est adiousté le voyage du destroiët qu'ont trouué les Anglois, au dessus de Labrador, depuis le 53^e. degré de latitude, iusques au 63^e. en l'an 1612. cerchans vn chemin par le Nord, pour aller à la Chine.

LIVRE PREMIER

L'utilité du commerce a induit plusieurs Princes à rechercher vn chemin plus facile pour trafiquer avec les Orientaux. Plusieurs voyages qui n'ont pas reüssy. Resolution des François à cet effect. Entreprise du sieur de Mons : sa commission & reuocation d'icelle. Nouvelle commission au mesme sieur de Mons pour continuer son entreprise.

CHAPITRE I.



Elon la diuerfité des humeurs les inclinations sont differentes : & chacun en sa vacation a vne fin particuliere. Les vns tirent au proffit, les autres à la gloire, & aucuns au bien public. Le plus grand

est au commerce, & principalement celui qui se fait sur la mer. De là vient le grand soulagement du peuple, l'opulence & l'ornement des républiques. C'est ce qui a esleué l'ancienne Rome à la Seigneurie & domination de tout le monde. Les Venitiens à une grandeur esgale à celle des puissans Roys. De tout temps il a fait foisonner en richesses les villes maritimes, dont Alexandrie & Tyr sont si celebres : & une infinité d'autres, lesquelles remplissent le profond des terres après que les nations étrangères leur ont envoyé ce qu'elles ont de beau & de singulier. C'est pourquoy plusieurs Princes se sont efforcez de trouver par le Nort, le chemin de la Chine, afin de faciliter le commerce avec les Orientaux, esperans que ceste route feroit plus brieve & moins perilleuse.

En l'an 1496. le Roy d'Angleterre commit à ceste recherche Iean Chabot⁽¹⁾ & Sebastien son fils. Environ le mesme temps Dom Emanuel Roy de Portugal y enuoya Gaspar Cortereal, qui retourna sans auoir trouué ce qu'il pretendoit : & l'année d'après reprenant les mesmes erres, ils mourut en l'entreprise, comme fit Michel son frere qui la continuoit obstinément. Es années 1534. & 1535. Iacques Quartier⁽²⁾ eut pareille commission du Roy François I.

(1) La commission fut donnée nommément à Jean Cabot et à ses fils Louis, Sébastien et Sanche, et à leurs héritiers et ayans cause : « *Dilectis nobis Ioanni Caboto civi Venetiarum, Ludovico, Sebastiano & Sancio filiis dicti Ioannis, & eorum ac cujuslibet eorum hæredibus ac deputatis...* » (Mémoires des Commissaires, t. II, p. 409). Cette commission est datée du 5 mars de la onzième année du règne de Henri VII. Or Henri fut couronné le 30 octobre 1485. La commission est donc du 5 mars 1496, suivant le style nouveau, et 1495 suivant l'ancien style, Pâques tombant cette année le 1^{er} avril.

(2) L'auteur, dans la relation de son voyage de 1603, écrit Jacques Cartier. Il semble que, dans celle-ci, il ait adopté l'orthographe de Lescarbot; cependant le capitaine malouin signait *Cartier*, comme en font foi les registres de Saint-Malo.

mais il fut arresté en sa course. Six ans après le sieur de Roberual l'ayant renouvelée, enuoya Iean Alfonse Xaintongeois plus au Nort le long de la coste de Labrador, qui en reuint aussi sçauant que les autres. Es années 1576. 1577. & 1578. Messire Martin Forbicher⁽¹⁾ Anglois fit trois voyages suiuant les costes du Nort. Sept ans après Hunfrey Gilbert⁽²⁾ aussi Anglois partit avec cinq nauires, & s'en alla perdre sur l'isle de Sable, où demeurèrent trois de ses vaisseaux. En la mesme année⁽³⁾, & és deux suivantes Iean Dauis Anglois fit trois voyages pour mesme subiect, & penetra sous les 72. degrez, & ne passa pas vn destroit qui est appelé aujourdhui de son nom. Et depuis luy le Capitaine Georges en fit aussi vn en l'an 1590. qui fut contraint à cause des glaces, de retourner sans auoir rien descouvert. Quant aux Holandois ils n'en ont pas eu plus certaine cognoissance à la nouvelle Zemble.

Tant de nauigations & descouuertes vainement entreprises avec beaucoup de trauaux & despences, ont fait resoudre noz François en ces dernieres années, à essayer de faire vne demeure arrestée és terres que nous disons la Nouvelle France, esperans paruenir plus facilement à la perfection de ceste entreprise, la Nauigation commençant en la

(1) Sir Martin Frobisher, natif de Doncaster, dans le comté d'York. On peut voir la relation de ses voyages dans Hakluyt, tome III, et la traduction française dans les *Voyages au Nord*.

(2) Sir Humphrey Gilbert obtint une commission de la reine d'Angleterre, Élisabeth, dès l'année 1578. Mais le premier voyage qu'il entreprit cette année manqua complètement, tant par la désertion d'un grand nombre de ses associés, que par suite d'une violente tempête, qui le força de retourner en Angleterre. En vertu de la même commission, il réalisa enfin, cinq ans plus tard (1583), un voyage aux côtes de l'Amérique, où il périt lui et tous ses compagnons.

(3) Le premier voyage de Davis eut lieu en 1585.

terre d'outre l'Océan, le long de laquelle se fait la recherche du passage désiré : Ce qui auoit meu le Marquis de la Roche en l'an 1598.(1) de prendre commission du Roy pour habiter ladite terre. A cet effect il deschargea des hommes & munitions en l'Isle de Sable : mais les conditions qui luy auoient esté accordées par sa Maiesté lui ayant esté déniées, il fut contraint de quitter son entreprise, & laisser là ses gens. Vn an apres le Capitaine Chauuin en prit vne autre pour y conduire d'autres hommes : & peu apres étant aussi reuocquée(2), il ne poursuit pas dauantage.

Après ceux cy(3), nonobstant toutes ces variations & incertitudes, le sieur de Mons voulut tenter vne chose desesperée : & en demanda commission à sa Maiesté : recognoissant que ce qui auoit ruiné les entreprises precedentes, était faute d'auoir assisté les entrepreneurs, qui, en vn an, ny deux, n'ont peu

(1) « Lescarbot et Champlain, » dit M. Ferland, en parlant de l'entreprise du marquis de la Roche (Cours d'Histoire du Canada, I, p. 60), « tenaient leurs renseignements du sieur de Poutrincourt. Nous préférons suivre Bergeron, qui écrivait vers le même temps, parce que la vérité de son récit est confirmée par une notice sur le marquis de La Roche, insérée dans la Biographie Générale des Hommes Illustres de la Bretagne. » Voici ce que dit Bergeron à ce sujet : « Le Marquis de la Roche donc étant allé, suivant sa première commission » (1578), « dès le temps de Henri III, en l'Isle de Sable, & voulant découvrir davantage, il fut reieté par la violence du vent en moins de douze iours iusqu'en Bretagne, où il fut retenu prisonnier cinq ans » (ou plus de sept, suivant M. Pol de Courcy) « par le duc de Mercœur. Cependant les gens qu'il avoit laissés en l'Isle de Sable, ne vécurent tout ce temps-là que de pêche, & de quelques vaches & autres bêtes provenant de celles que dès l'an 1518 le baron de Lery y avoit laissées. Enfin le marquis étant délivré de prison, comme il eut conté au Roy son aventure, le pilote *Chef-d'hôtel* eut commandement allant aux terres neuves, de recueillir ces pauvres gens; ce qu'il fit, & n'en trouva que douze de reste, qu'il ramena en France. Mais le Marquis ayant obtenu sa seconde commission » (1598) « ne peut continuer ces voyages, preuen de mort bientôt après. » (Traité de la Navigation, ch. xx.)

(2) Suivant l'édition de 1632, le sieur Chauvin fit de suite un second voyage, « qui fut aussi fructueux que le premier. Il en veut faire vn troisieme mieux ordonné; mais il n'y demeure longtemps sans estre saisi de maladie, qui l'enuoya en l'autre monde. » (Première partie, ch. vi.)

(3) En 1603, après la mort du commandeur de Chastes.

reconnoître les terres & les peuples qui y sont : ny trouuer des ports propres à vne habitation. Il proposa à sa Maïesté vn moyen pour supporter ces frais sans rien tirer des deniers Royaux, asçauoir, de lui octroyer priuatiuement à tous autres la traitte de peleterie d'icelle terre. Ce que luy ayant esté accordé, il se mit en grande & excessiue despence : & mena avec luy bon nombre d'hommes de diuerfes conditions : & y fit bastir des logemens necessaires pour ses gens : laquelle despence il continua trois années consecutiues, aprez lesquelles, par l'enuie & importunité de certains marchans Basques & Bretons, ce qui luy auoit esté octroyé, fut reuocqué par le Conseil, au grand preiudice d'iceluy sieur de Mons : lequel par telle reuocation fut contraint d'abandonner tout, avec perte de ses traux & de tous les vtenfilles dont il auoit garny son habitation.

Mais comme il eut fait raport au Roy de la fertilité de la terre ; & moy du moyen de trouuer le passage de la Chine⁽¹⁾, sans les incommoditez des glaces du Nort, ny les ardeurs de la Zone torride, soubz laquelle nos mariniers passent deux fois en allant & deux fois en retournant, avec des traux & perils incroyables, sa Maïesté commanda⁽²⁾ au sieur de Mons de faire nouuel équipage & renvoyer des hommes pour continuer ce qu'il auoit commencé. Il le fit. Et pour l'incertitude de sa commission il changea de lieu, afin d'oster aux enuieux l'ombrage qu'il leur auoit apporté ; meu aussi de l'esperance

(1) L'auteur, à cette époque, n'avait encore « sur la fin de la grande riuere de Canada » que les renseignements qu'il avait pu obtenir de quelques sauvages.

(2) Il s'agit ici de la commission de 1608.

d'auoir plus d'vtilité au dedans des terres où les peuples sont ciuillifez, & est plus facile de planter la foy Chrestienne & establir vn ordre comme il est necessaire pour la conseruation d'un païs, que le long des riués de la mer, où habitent ordinairement les fauuges : & ainsi faire que le Roy en puisse tirer vn profit inestimable : Car il est aisé à croire que les peuples de l'Europe rechercheront plustost ceste facilité que non pas les humeurs enuieuses & farouches qui fuiuent les costes & les nations barbares.

Description de l'isle de Sable : Du Cap Breton ; De la Héue ; Du port au Mouton ; Du port du Cap Negré : Du cap & baye de Sable : De l'isle aux Cormorans : Du cap Fourchu : De l'isle Longue : De la baye sainte Marie : Du port de sainte Marguerite : & de toutes les choses remarquables qui sont le long de cette coste.

CHAPITRE II.

LE fleur de Mons, en vertu de sa commission (1), ayant par tous les ports & haures de ce Royaume fait publier les defences de la traitte de pelleterie à luy accordée par sa Maiesté, amassa environ 120. artisans, qu'il fit embarquer (2) en deux

(1) Cette première commission de M. de Mons est du 8 novembre 1603. Elle est citée par Lescarbot, liv. iv, ch. 1.

(2) Lescarbot donne, sur cet embarquement, quelques détails de plus : « Le fleur de Monts, » dit-il, liv. iv, ch. 11, « fit équiper deux navires, l'un souz la conduite du Capitaine Timothée du Hâvre de Grace, l'autre du Capitaine Morel de Honfleur. Dans le premier il se mit avec bon nombre de gens de qualité tant gentils-hommes qu'autres... Et le fleur de Poutrincourt s'embarqua avec ledit fleur de Monts, & quant & lui fit porter quantité d'armes & munitions de guerre. »

vaisseaux : l'un du port de 120. tonneaux, dans lequel commandoit le sieur de Pont-graüé : & l'autre de 150. où il se mit avec plusieurs gentilshommes. 1604.

Le septiesme d'Auril mil fix cens quatre, nous partismes du Haure de grace, & Pont-graüé le 10. qui auoit le rendes-vous à Canceau(1) 20. lieuës du cap Breton(2). Mais comme nous fumes en pleine mer le sieur de Mons changea d'aduis & prit sa route vers le port au Mouton, à cause qu'il est plus au midy, & aussi plus commode pour aborder, que non pas Canceau.

Le premier de May nous eumes cognoissance de l'isle de Sable, où nous courusmes risque d'estre perduz par la faute de nos pilotes qui s'estoient trompez en l'estime qu'ils firent plus de l'auant que nous n'estions de 40. lieuës.

Ceste isle est esloignée de la terre du cap Breton de 30. lieuës, nort & su, & contient enuiron 15. lieuës. Il y a vn petit lac. L'isle est fort sablonneuse & n'y a point de bois de haute futaie, se ne sont que taillis & herbages que pasturent des bœufz & des vaches que les Portugais y porterent il y a plus de 60. ans, qui seruirent beaucoup aux gens du Marquis de la Roche : qui en plusieurs années qu'ils y seiournerent prirent grande quantité de fort beaux renards noirs, dont ils conseruerent bien soigneusement les peaux. Il y a force loups marins de la peau

(1) Ce mot, que les Anglois écrivent *Canso*, est d'origine sauvage, suivant Lescarbot.

(2) Il s'agit ici du cap qui a donné son nom à l'île du Cap-Breton. « En cette « terre, » dit Thévet (Grand Insulaire), « il y a vne prouince nommée Campelire de « Berge, qui tire au Sud-Est : en ceste prouince gist à l'est le cap ou promontoire de « Lorraine, ainsi par nous nommé ; & autres lui ont donné le nom de *Cap des Bretons*, « à cause que c'est là que les Bretons, Biscains & Normands vont & costoyent allans en « terre-neue pour pescher des moluës. »

1604. desquels ils s'abillèrent ayans tout discipé leurs vestemens. Par ordonnance de la Cour de Parlement de Rouan il y fut enuoïé vn vaisseau pour les requérir : les conducteurs firent la peche de mollues en lieu proche de ceste isle qui est toute batturiere és enuirs.

Le 8. du mesme mois nous eufmes cognoissance du Cap de la Héue, à l'est duquel il y a vne Baye(1) où sont plusieurs Isles couuertes de sapins ; & à la grande terre de chesnes, ormeaux & bouleaux. Il est ioignant la coste d'Accadie par les 44. degrez & cinq minutes de latitude, & 16. degrez 15. minutes de declinaison de la guide-aimant, distant à l'est nordest du Cap Breton 85. lieuës, dont nous parlerons cy aprez.

Le 12. de May nous entraîmes dans vn autre port, à 5. lieuës du cap de la Héue, où nous primes vn vaisseau qui faisoit traite de peleterie contre les defences du Roy. Le chef s'appeloit Rossignol, dont le nom en demeura au port, qui est par les 44. degrez & vn quart de latitude.

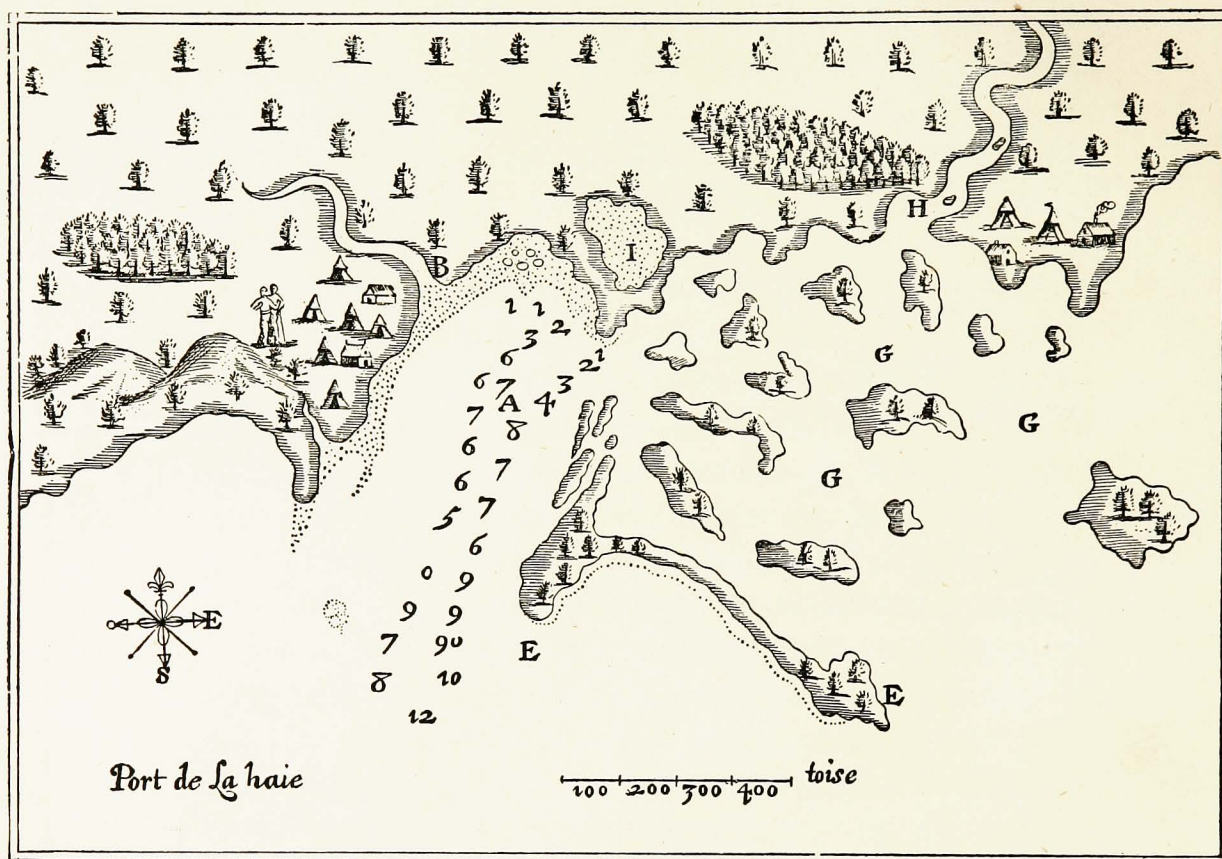
Le 13. de May nous arriuasmes à vn tres-beau port, où il y a deux petites riuieres, appelé le port au Mouton(3), qui est à sept lieuës de celui du Rossignol. Le terroir est fort pierreux, rempli de taillis & bruyeres. Il y a grand nombre de lappins ; & quantité de gibier à cause des estangs qui y sont.

Aussi tost que nous fusmes desembarquez, chacun commença à faire des cabannes selon sa fantai-

(1) Cette baie est formée par l'embouchure de la rivière de La Hève.

(2) Le port Rossignol porte aujourd'hui le nom de Liverpool. .

(3) Lequel ils appelèrent ainsi, dit Lescarbot, « à l'occasion d'un mouton qui s'étant noyé revint à bord, & fut mangé de bonne guerre. » Il n'est qu'à trois petites lieues du port du Rossignol.



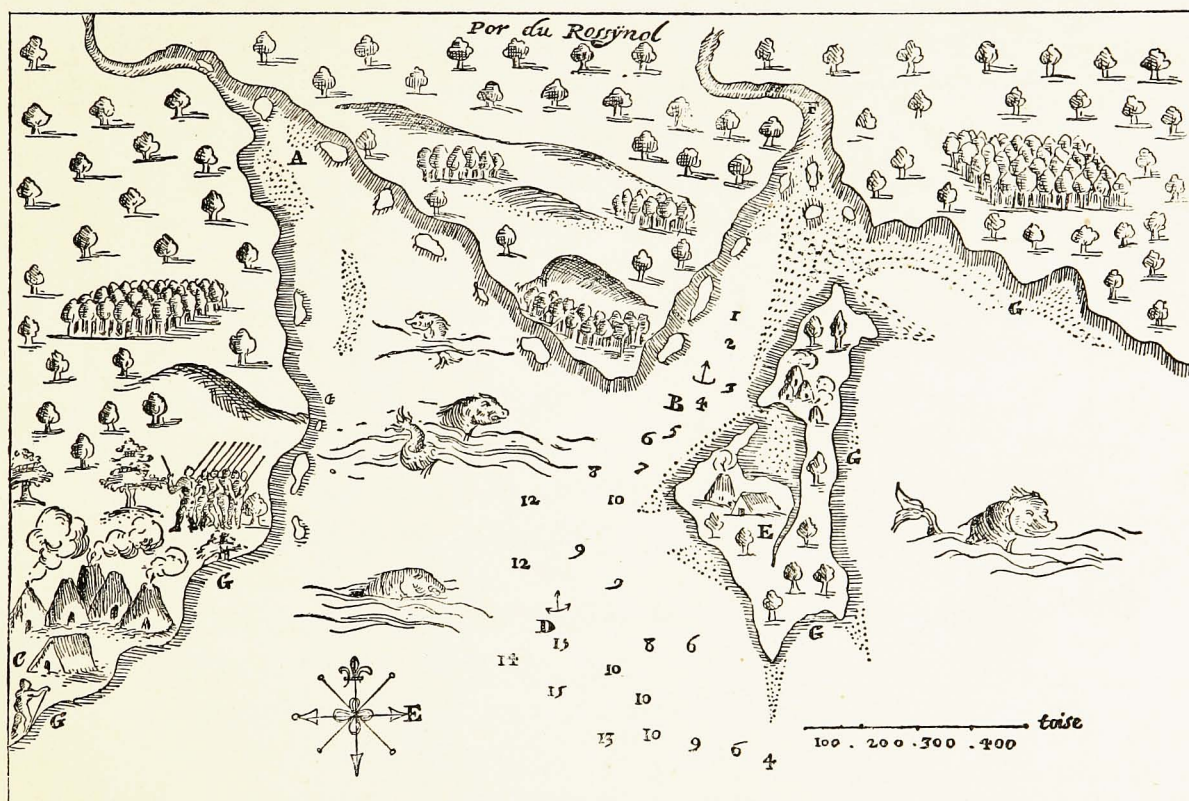
Les chiffres montrent les brasses d'eau.

- A Le lieu où les vaisseaux mouillent l'ancre.
 B Vne petite riuiere (1) qui afecche de basse mer.
 C Les lieux où les fauuaiges cabannent (2).

- D Vne basse à l'entrée du port (3).
 E Vne petite isle couuerte de bois.
 F Le Cap de la Héue (4).
 G Vne baye où il y a quantité

- d'isles couuertes de bois.
 H Vne riuiere qui va dans les terres 6. ou 7. lieuës, avec peu d'eau.
 I Vn estang proche de la mer.

(1) La petite riuiere de *Chachippé*, ou simplement La Petite-Rivière. Quelques auteurs ont étendu ce nom au port lui-même, et, d'après une lettre du P. Biard, La Hève aurait encore été appelé port Saint-Jean. — (2) Cette lettre C manque dans la carte ; mais le dessin des cabanes y supplée. — (3) La lettre D manque ; mais la basse est suffisamment reconnaissable. — (4) Cette lettre, dont le graveur a fait un E, doit être à la pointe de l'île la plus avancée du côté du large, au moins suivant la tradition ; mais, comme l'auteur place le port de la Hève à l'entrée de la Petite-Rivière, il semble que ce qu'il appelle cap La Hève est la pointe la plus rapprochée de l'entrée de ce port.



Les chiffres montrent les brasses d'eau.

A Riviere qui va 25. lieuës dans les terres.
 B Le lieu où ancrent les vaisseaux.
 C Place à la grande terre où les fauages font leur logement.

D La rade où les vaisseaux mouillent l'ancre en attendant la marée.
 E L'endroit où les fauages cabannent dans l'isle.

F Achenal qui assèche de basse mer.
 G La coste de la grande terre. Ce qui est piquoté demontre les basses.

fié, sur vne pointe à l'entrée du port auprès de deux estangs d'eau douce. Le sieur de Mons en mesme temps depescha vne chaloupe, dans laquelle il enuoya avec des lettres vn des nostres, guidé d'aucuns sauuages, le long de la coste d'Accadie, chercher Pont-graué, qui auoit vne partie des commoditez necessaires pour nostre hyuernement. Il le trouua à la Baye de Toutes-isles fort en peine de nous (car il ne sçauoit point qu'on eut changé d'aduis) & luy presenta ses lettres. Incontinent qu'il les eut leuës, il s'en retourna vers son nauire à Canceau, où il faisoit quelques vaisseaux Basques qui faisoient traite de pelleterie, nonobstant les defences de sa Maiesté; & en enuoya les chefs au sieur de Mons : Lequel ce pendant me donna la charge d'aller recognoistre la coste, & les ports propres pour la seureté de nostre vaisseau.

Desirant accomplir sa volonté ie partis du port au Mouton le 19. de May, dans vne barque de huit tonneaux, accompagné du sieur Raleau son Secretaire, & de dix hommes. Allant le long de la coste nous abordâmes à vn port tres-bon pour les vaisseaux, où il y a au fonds vne petite riuere qui entre assez auant dans les terres, que i'ay appelé le port du cap Negré, à cause d'vn rocher qui de loing en a la semblance, lequel est esleué sur l'eau proche d'vn cap où nous passâmes le mesme iour, qui en est à quatre lieuës, & à dix du port au Mouton. Ce cap est fort dangereux à raison des rochers qui iettent à la mer. Les costes que ie vis iusques là sont fort basses couuertes de pareil bois qu'au cap de la Héue; & les isles toutes remplies de gibier. Tirant plus outre

1604. nous fufmes paſſer la nuit à la Baye de Sable(1), où les vaiſſeaux peuvent mouiller l'ancre ſans aucune crainte de danger.

Le lendemain nous allames au cap de Sable, qui eſt auſſi fort dangereux, pour certains rochers & batteures qui iettent preſque vne lieuë à la mer. Il eſt à deux lieuës de la baye de Sable, où nous paſſames la nuit precedente. De là nous fufmes en l'ile aux Cormorans(2), qui en eſt à vne lieuë, ainſi appelée à cauſe du nombre infini qu'il y a de ces oyſeaux, où nous primes plein vne barrique de leurs œufs. Et de ceſte ile nous fiſmes l'oueft environ fix lieuës trauarſant vne baye(3) qui fuit au Nort deux ou trois lieuës : puis rencontraſmes pluſieurs iſles(4) qui iettent 2. ou trois lieuës à la mer, leſquelles peuvent contenir les vnes deux, les autres trois lieuës, & d'autres moins, ſelon que i'ay peu iuger. Elles ſont la pluſpart fort dangereuſes à aborder aux grands vaiſſeaux, à cauſe des grandes marées, & des rochers qui ſont à fleur d'eau. Ces iſles ſont remplies de pins, ſapins, bouleaux & de trembles. Vn peu plus outre, il y en a encore quatre. En l'une nous viſmes ſi grande quantité d'oiſeaux appelez tanguex(5), que nous les tuyons aiſement à coups de baſton. En vne autre nous trouuâmes le riuage tout couuert de loups marins, deſquels nous primes autant que bon nous ſembla. Aux deux autres il y a vne telle abon-

(1) Aujourd'hui baie de Barrington.

(2) Probablement celle qui porte aujourd'hui le nom de *Shag Island*.

(3) Cette baie eſt appelée un peu plus loin la baie Courante, et ce que l'auteur dit ici en parlant des iſles de Tousquet, nous donne la raiſon qui a fait donner ce nom à la baie : c'eſt qu'elle eſt « dangereuſe aux grands vaiſſeaux à cauſe des grandes marées, » et de la violence des courants. Elle porte aujourd'hui le nom de baie de Townsend.

(4) Les iſles de Tousquet.

(5) De là le nom d'*île aux Tanguex* que lui donne l'auteur dans la carte de 1632.

dance d'oiseaux de différentes especes, qu'on ne pourroit se l'imaginer si l'on ne l'auoit veu, comme Cormorans, Canards de trois fortes, Oyees, Marmettes, Outardes, Perroquets de mer, Beccacines, Vaultours, & autres Oyseaux de proye : Mauues, Allouettes de mer de deux ou trois especes; Herons, Goillans, Courlieux, Pyes de mer, Plongeurs, Huats (1), Appoils (2), Corbeaux, Grues, & autres fortes que ie ne cognois point, lesquels y font leurs nyds. Nous les auons nommées, isles aux loups marins. Elles sont par la hauteur de 43. degrez & demy de latitude, distantes de la terre ferme ou Cap de Sable de quatre à cinq lieuës. Après y auoir passé quelque temps au plaisir de la chasse (& non pas sans prendre force gibier) nous abordâmes à vn cap qu'auons nommé le port Fourchu (3); d'autant que sa figure est ainsi, distant des isles aux loups marins cinq à six lieuës. Ce port est fort bon pour les vaisseaux en son entrée : mais au fonds il asseche presque tout de basse mer, fors le cours d'une petite riuere, toute environnée de prairies, qui rendent ce lieu assez agreable. La pesche de moruës y est bonne auprès du port. Partant de là nous fîmes le nort dix ou douze lieuës sans trouuer aucun port pour les vaisseaux, sinon quantité d'ances ou playes tresbelles, dont les terres semblent estre propres pour cultiuer. Les bois y sont tres-beaux, mais il y a bien peu de pins & de sappins. Ceste coste est fort seine, sans isles, rochers ne basses : de forte que selon nostre iugement les

1604.

(1) Pour *Huars*, Huards.(2) Suivant Vieillot, *Appou* est une espèce de canard.

(3) Le cap Fourchu.

1604. vaisſeaux y peuuent aller en aſſurance. Eſtans eſloignez vn quart de lieuë de la coſte, nous fuſmes à vne iſle, qui s'appelle l'iſle Longue, qui git nort nordeſt, & ſur ſuroueſt, laquelle faiſt paſſage pour aller dedans la grande baye Françoisſe (1), ainſi nommée par le ſieur de Mons.

Ceſte iſle eſt de fix lieuës de long : & a en quelques endroiſts près d'une lieuë de large, & en d'autres vn quart ſeulement. Elle eſt remplie de quantité de bois, comme pins & bouleaux. Toute la coſte eſt bordée de rochers fort dangereux : & n'y a point de lieu propre pour les vaiſſeaux, qu'au bout de l'iſle quelques petites retraites pour des chaloupes, & trois ou quatre iſlets de rochers, où les ſauuages prennent force loups marins. Il y court de grandes marées, & principalement au petit paſſage de l'iſle, qui eſt fort dangereux pour les vaiſſeaux s'ils vouloyent ſe mettre au haſard de le paſſer.

Du paſſage de l'iſle Longue fiſmes le nordeſt deux lieuës, puis trouuâmes vne anſe où les vaiſſeaux peuuent ancrer en ſeureté, laquelle a vn quart de lieuë ou enuiron de circuit. Le fonds n'eſt que vaſe, & la terre qui l'enuironne eſt toute bordée de rochers aſſez hauts. En ce lieu il y a vne mine d'argent treſbonne, ſelon le raport du mineur maïſtre Simon, qui eſtoit avec moy. A quelques lieuës plus outre eſt auſſi vne petite riuïere, nommée du Boulay, où la mer monte demy lieuë dans les terres, à l'entrée de laquelle il y peut librement ſurgir des

(1) Aujourd'hui la baie de Fundy. Cette baie paraît avoir porté le nom de Norembègue, comme nous verrons plus loin, p. 31 note 4. « On ne peut deviner, » dit M. Ferland (Cours d'Histoire, I, p. 65, note 2), « pourquoi les Anglais l'ont nommée baie de Fundy. Auraient-ils traduit par *Bay of Fundy* les mots que portent d'anciennes cartes : *Fond de la Baie* ? »

nauires du port de cent tonneaux. A vn quart de lieuë d'icelle, il y a vn port bon pour les vaisseaux où nous trouuâmes vne mine de fer que nostre mineur iugea rendre cinquante pour cent⁽¹⁾. Tirant trois lieux plus outre au nordest, nous vîmes vne autre mine de fer assez bonne, proche de laquelle il y a vne riuiera enuironnée de belles & agreables prairies. Le terroir d'allentour est rouge comme sang. Quelques lieues plus auant il y a encore vne autre riuiera qui assèche de basse mer, horsmis son cours qui est fort petit, qui va proche du port Royal. Au fonds de ceste baye y a vn achenal qui assèche aussi de basse mer, autour duquel y a nombre de prez & de bonnes terres pour cultiuer, toutesfois remplies de quantité de beaux arbres de toutes les sortes que i'ay dit cy dessus. Ceste baye peut auoir depuis l'isle Longue iusques au fonds quelque six lieuës. Toute la coste des mines est terre assez haute, decouppée par caps, qui paroissent ronds, aduançans vn peu à la mer. De l'autre costé de la baye au sud-est, les terres sont basses & bonnes, où il y a vn fort bon port, & en son entrée vn banc par où il faut passer, qui a de basse mer brasse & demye d'eau, & l'ayant passé on en trouue trois & bon fonds. Entre les deux pointes du port il y a vn islet de caillons qui couure de plaine mer. Ce lieu va demye lieuë dans les terres. La mer y baisse de trois brasses, & y a force coquillages, comme moules coques & bregaux. Le terroir est des meilleurs que i'aye veu. I'ay nommé ce port, le port sainte

1604.

(1) « Il y a de la mine de fer & d'argent, » dit Lescarbot; « mais elle n'est point abondante, selon l'épreuve qu'on en a fait pardelà & en France. » (Liv. iv, ch. iii.)

1604.

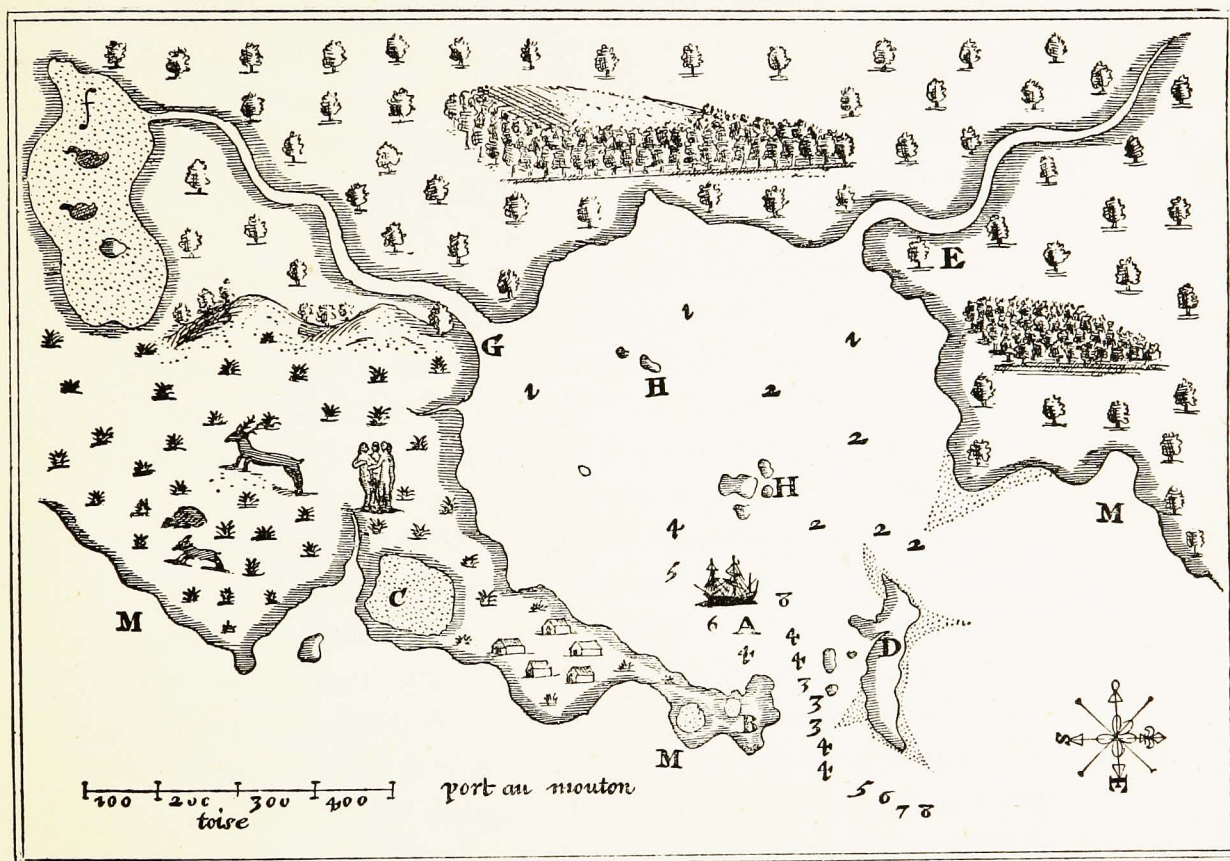
Marguerite (1). Toute ceste coste du fuest est terre beaucoup plus basse que celle des mines qui ne sont qu'à vne lieuë & demye de la coste du port de sainte Marguerite, de la largeur de la baye, laquelle a trois lieuës en son entrée. Je pris la hauteur en ce lieu, & la trouué par les 45. degrez & demy, & vn peu plus de latitude (2), & 17. degrez 16. minutes de declinaison de la guide-aymant.

Après auoir recogneu le plus particulierement qu'il me fut possible les costes ports & haures, ie m'en retourné au passage de l'isle Longue sans passer plus outre, d'où ie reuins par le dehors de toutes les isles, pour remarquer s'il y auoit point quelques dangers vers l'eau : mais nous n'en trouuâmes point, sinon aucuns rochers qui sont à prés de demye lieue des isles aux loups marins, que l'on peut esuiter facilement : d'autant que la mer brise par dessus. Continuant nostre voyage, nous fusmes surpris d'un grand coup de vent qui nous contraignit d'eschouer nostre barque à la coste, où nous courusmes risque de la perdre : ce qui nous eut mis en vne extrefme peine. La tourmente estant cessée nous nous remismes en la mer : & le lendemain (3) nous arriuasmes au port du Mouton, où le sieur de Mons nous attendoit de iour en iour ne sachant que penser de

(1) Dans sa carte de 1632, l'auteur indique le port de Sainte-Marguerite à peu près en face du Petit-Passage de l'île Longue. Il lui donna ce nom parce qu'il y entra probablement le 10 de juin, jour de la fête de sainte Marguerite.

(2) Le fond de la baie Sainte-Marie n'est guère au-delà de 44° et demi, même suivant la grande carte de l'auteur.

(3) C'était vers la mi-juin. « En ce port, » dit Lescarbot, « ilz attendirent vn mois. » Or on était arrivé au port au Mouton le 13 de mai. « Tandis, » ajoute-t-il, « on envoya Champlain avec vne chaloupe plus avant chercher vn lieu propre pour la retraite, & tant demeura en cette expedition, que sur la deliberation du retour, on le pensa abandonner. » (Liv. iv, ch. 11.)



Les chiffres montrent les brasses d'eau.

A Les lieux où posent les vaisseaux.

B Le lieu où nous fîmes nos logemens.

C Vn estang.

D Vne isle à l'entrée du port,

couverte de bois.

E Vne riuière qui est assez basse d'eau.

F Vn estang (1).

G Ruiffeau assez grand qui vient de l'estang f.

H 6. Petites isles qui sont dans le port.

L Campagne où il n'y a que des taillis & bruyeres fort petites (2).

M La coste du costé de la mer.

(1) Dans la carte la lettre F est remplacée par *f*. — (2) La lettre L manque dans la carte ; mais le dessin y supplée, l'auteur y ayant représenté des roseaux.

nostre feiour, finon qu'il nous fust arriué quelque fortune. Le lui fis relation de tout nostre voyage & où nos vaisseaux pouuoient aller en seureté. Cependant ie considéré fort particulièrement ce lieu, lequel est par les 44. degrez de latitude. 1604.

Le lendemain le sieur de Mons fit leuer les ancrs pour aller à la baye sainte Marie, lieu qu'auions recogneu propre pour nostre vaisseau, attendant que nous en eussions trouué vn autre plus commode pour nostre demeure. Rengeant la coste nous passames proche du cap de Sable & des isles aux loups marins, où le sieur de Mons se delibera d'aller dans vne chaloupe voir quelques isles dont nous luy auions faict recit, & du nombre infini d'oiseaux qu'il y auoit. Il s'y mit donc accompagné du sieur de Poitrincourt & de plusieurs autres gentilshommes en intention d'aller en l'isle aux Tangueux, où nous auions auparauant tué quantité de ces oyseaux à coups de baston. Estant vn peu loing de nostre nauire il fut hors de nostre puissance de la gaigner, & encore moins nostre vaisseau : car la marée estoit si forte que nous fumes contrains de relascher en vn petit islet, pour y passer celle nuit, auquel y auoit grand nombre de Gibier. I'y tué quelques oyseaux de riuere, qui nous seruirent bien : d'autant que nous n'auions pris qu'vn peu de biscuit, croyans retourner ce mesme iour. Le lendemain nous fumes au cap Fourchu, distant de là, demye lieuë. Rengeant la coste nous fumes trouuer nostre vaisseau qui estoit en la baye sainte Marie. Nos gens furent fort en peine de nous l'espace de deux iours, craignant qu'il nous fust arriué quelque malheur : mais

1604. quand ils nous virent en lieu de seureté, celà leur donna beaucoup de resjouissance.

Deux ou trois iours⁽¹⁾ après nostre arriuée, vn de nos prestres, appellé mesire Aubry⁽²⁾, de la ville de Paris, s'esgara si bien dans vn bois en allant chercher son espée laquelle il y auoit oublyée, qu'il ne peut retrouver le vaisseau : & fut 17. iours⁽³⁾ ainsi sans aucune chose pour se substanter que quelques herbes seures & aigrettes comme de l'oseille, & des petits fruits de peu de substance, gros comme groifelles, qui viennent rempant sur la terre. Estant au bout de son rollet, sans esperance de nous reuoir iamais, foible & debile, il se trouua du costé de la baye Françoisse, ainsi nommée par le sieur de Mons, proche de l'isle Longue, où il n'en pouuoit plus, quand l'une de nos chaloupes allant à la pesche du poisson⁽⁴⁾, l'aduifa, qui ne pouuant appeler leur faisoit signe avec vne gaule au bout de laquelle il auoit mis son chapeau, qu'on l'allast requerir : ce qu'ils firent aussi tost & l'ammenerent. Le sieur de Mons l'auoit faict chercher, tant par les siens que des fauuges du pais, qui coururent tout le bois &

(1) Lescarbot dit : « Après avoir sejourné douze ou treze jours. » Mais, si Messire Nicolas Aubry se perdit pendant qu'on était à la baie Sainte-Marie, et que M. de Mons le fit chercher lui-même, comme le dit l'auteur quelques lignes plus loin, ce ne pouvait être que *deux ou trois* jours après l'arrivée en cette baie ; puisque M. de Mons en partit le 16 de juin, avec la barque (voir ci-après, p. 17), et qu'on ne dut pas y arriver avant le 12 ou le 13, suivant Lescarbot lui-même.

(2) Nicolas Aubry, « jeune homme d'Eglise, parisien de bonne famille, » à qui il avait pris envie de faire le voyage avec le sieur de Mons, « & ce, dit-on, contre le gré de ses parents, lesquels envoyerent exprès à Honfleur pour le divertir & ramener à Paris. » (Lescarbot, liv. iv, ch. ii, et iv.)

(3) Seize jours, suivant Lescarbot, liv. iv, ch. iii.

(4) Suivant Lescarbot, « comme on étoit après déserter l'île » (de Sainte-Croix), « Champdoré fut renvoyé à la baie Sainte-Marie avec vn maître de mines qu'on y auoit mené pour tirer de la mine d'argent & de fer : ce qu'ilz firent... là où après quelque sejour, allans pêcher, ledit Aubri les apperceut... » (Liv. iv, ch. iv.)

n'en apportèrent aucunes nouvelles. Le tenant pour mort, on le voit reuenir dans la chaloupe au grand contentement d'un chacun : Et fut vn long temps à se remettre en son premier estat.

1604.

Description du Port Royal & des particularitez d'iceluy. De l'isle Haute. Du port aux mines. De la grande baye Françoisse. De la riuierre S. Iean, & ce que nous auons remarqué depuis le port aux mines iusques à icelle. De l'isle appelée par les sauuages Manthane. De la riuierre des Etechemins & de plusieurs belles isles qui y sont. De l'isle de S. Croix : & autres choses remarquables d'icelle coste.

CHAPITRE III.

A Quelques iours de là le sieur de Mons se delibera d'aller descourir les costes de la baye Françoisse : & pour cet effect partit du vaisseau le 16. de May (1) & passames par le destroit de l'isle Longue. N'ayant trouué en la baye S. Marie aucun lieu pour nous fortifier qu'avec beaucoup de temps, celà nous fit resoudre de voir si à l'autre il n'y en auroit point de plus propre. Mettant le cap au nordest 6. lieux, il y a vne anse où les vaisseaux peuuent mouiller l'ancre à 4. 5. 6. & 7. brasses d'eau. Le fonds est Sable. Ce lieu n'est que comme vne rade. Continuant au mesme vent deux lieux, nous entraimes en l'un des beaux ports que i'eusse veu en toutes ces costes, où il pourroit deux mille

(1) On devait être au mois de juin, comme le prouve du reste le nom de Saint-Jean donné à la rivière Ouigoudi. (Voir plus loin, p. 23.)

1604. vaisseaux en feureté. L'entrée est large de huit cens pas : puis on entre dedans vn port qui a deux lieux de long & vne lieue de large, que j'ay nommé (1) port Royal, où deffendent trois riuieres, dont il y en a vne assez grande, tirant à l'est, appelée la riuiere de l'Equille, qui est vn petit poisson de la grandeur d'un Esplan, qui s'y pesche en quantité, comme aussi on fait du Harang, & plusieurs autres sortes de poisson qui y sont en abondance en leurs saisons. Ceste riuiere a près d'un quart de lieue de large en son entrée, où il y a vne isle (2), laquelle peut contenir demye lieue de circuit, remplie de bois ainsi que tout le reste du terroir, comme pins, sapins, pruches, bouleaux, trambles, & quelques chesnes qui sont parmy les autres bois en petit nombre. Il y a deux entrées en ladite riuiere l'une du costé du nort (3) : l'autre au sud de l'isle (4). Celle du nort est la meilleure, où les vaisseaux peuuent mouiller l'ancre à l'abry de l'isle à 5. 6. 7. 8. & 9. brasses d'eau : mais il faut se donner garde de quelques basses qui sont tenant à l'isle, & à la grand terre, fort dangereuses, si on n'a recogneu l'achenal.

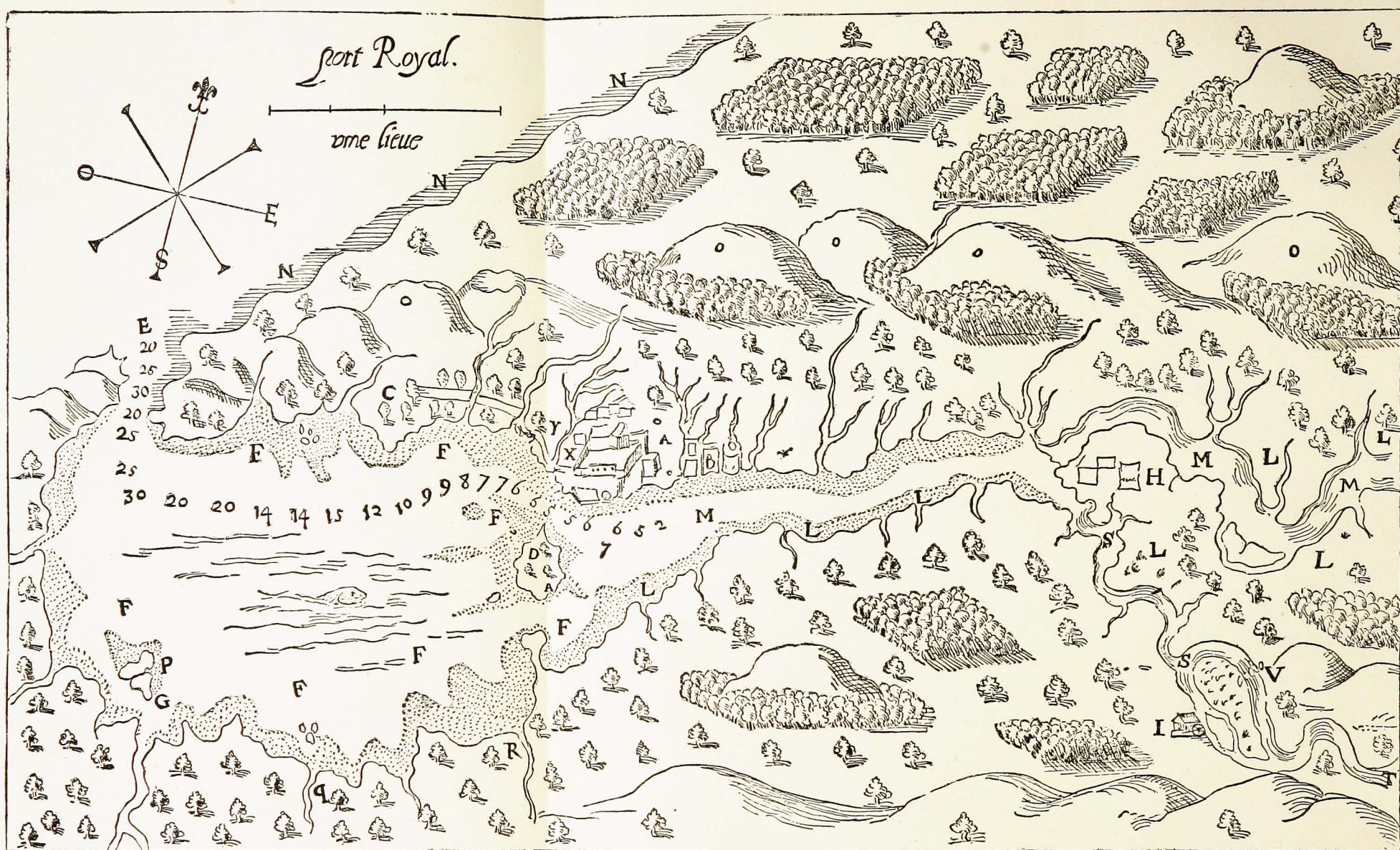
Nous fumes quelques 14. ou 15. lieux où la mer monte, & ne va pas beaucoup plus auant dedans les

(1) « Ledit port pour sa beauté, » dit Lescarbot, « fut appelé LE PORT ROYAL, non par le choix de Champlain, comme il se vante en la relation de ses voyages, mais par le fleur de Monts, Lieutenant du Roy. » (Liv. iv, ch. iii.) — N'en déplaise à Lescarbot, le témoignage de Champlain, qui était du voyage, vaut, pour le moins, autant que le sien. Il y a plus : Champlain, dans son édition de 1632, a conservé ce passage tel qu'il était, malgré la remarque de Lescarbot. Du reste, notre auteur ne manque jamais de rendre justice aux autres en pareille matière : c'est ainsi, par exemple, qu'il fait remarquer à plusieurs reprises que la baie Française a reçu son nom de M. de Monts. (Voir ci-dessus, pp. 12 et 16.)

(2) Dans la carte de Lescarbot, cette île porte le nom de Biencourville. Elle a été appelée plus tard l'île aux Chèvres.

(3) La Bonne-Passe.

(4) La Passe-aux-Fous.



Les chiffres montrent les brasses d'eau.

A Le lieu de l'habitation.
 B Jardin du sieur de Champlain.
 C Allée au trauers les bois que fit
 faire le sieur de Poitrincourt.
 D Isle à l'entrée de la riuere de
 l'Equille (1).
 E Entrée du port Royal.

F Basses qui assechent de basse mer.
 G Riuere sainct Antoine (2).
 H Lieu du labourage où on sème le blé.
 I Moulin que fit faire le sieur de Poi-
 trincourt.
 L Prairies qui sont inondées des
 eaux aux grandes marées.

M Riuere de l'Equille.
 N La coste de la mer du port Royal.
 O Costes de montaignes.
 P Isle proche de la riuere sainct An-
 toine.
 Q (3) Ruiffeau de la Roche (4).
 R Autre Ruiffeau.

S Riuere du moulin.
 T Petit lac.
 V Le lieu où les sauages peschent le
 harang en la saison.
 X Ruiffeau de la truitiere.
 Y Allée que fit faire le sieur de
 Champlain.

(1) Dans la carte de Lescarbot, cette île porte le nom de Biencourville. — (2) Lescarbot l'appelle rivière Hébert. — (3) q, dans la carte. — (4) Ou rivière de l'Orignac, d'après la carte de Lescarbot.

terres pour porter basteaux : En ce lieu elle contient 60. pas de large, & environ brassé & demye d'eau. Le terroir de ceste riuere est remply de force chesnes, fresnes & autres bois. De l'entrée de la riuere iusques au lieu où nous fusmes y a nombre de preries, mais elles sont inondées aux grandes marées, y ayant quantité de petits ruisseaux qui trauersent d'une part & d'autre, par où des chaloupes & batteaux peuuent aller de pleine mer. Ce lieu estoit le plus propre & plaissant pour habiter que nous eussions veu. Dedans le port y a vne autre isle(1), distante de la premiere près de deux lieues, où il y a vne autre petite riuere(2) qui va assez auant dans les terres, que nous auons nommée la riuere saint Antoine. Son entrée est distante du fonds de la baye sainte Marie de quelque quatre lieux par le trauers des bois. Pour ce qui est de l'autre riuere ce n'est qu'un ruisseau remply de rochers, où on ne peut monter en aucune façon que ce soit pour le peu d'eau : & a esté nommée, le ruisseau de la roche. Ce lieu est par la hauteur de 45. degrez de latitude(3) & 17. degrez 8. minutes de declinaison de la guide-ayment.

Après auoir recogneu ce port, nous en partismes pour aller plus auant dans la baye Françoisse, &

(1) Ile d'Hébert. Le sieur Bellin l'appelle ile d'Imbert, et les Anglais en ont fait *Bear Island*.

(2) Cette rivière, appelée ici Saint-Antoine, a pris le nom d'Hébert dès le temps même de l'auteur, comme l'attestent les cartes de Lescarbot. Mais ce dernier nom a eu le même sort que celui de l'île qui est à son embouchure, et les Anglais l'appellent aujourd'hui *Bear River*.

(3) Cette première habitation, qui était au nord du port Royal, à peu près en face du Port-Royal établi plus tard par M. d'Aulnay de Charnié, était à 44° et trois quarts de latitude. Comme on le voit, c'est ce dernier Port-Royal qui a pris le nom d'Annapolis, et non pas le premier.

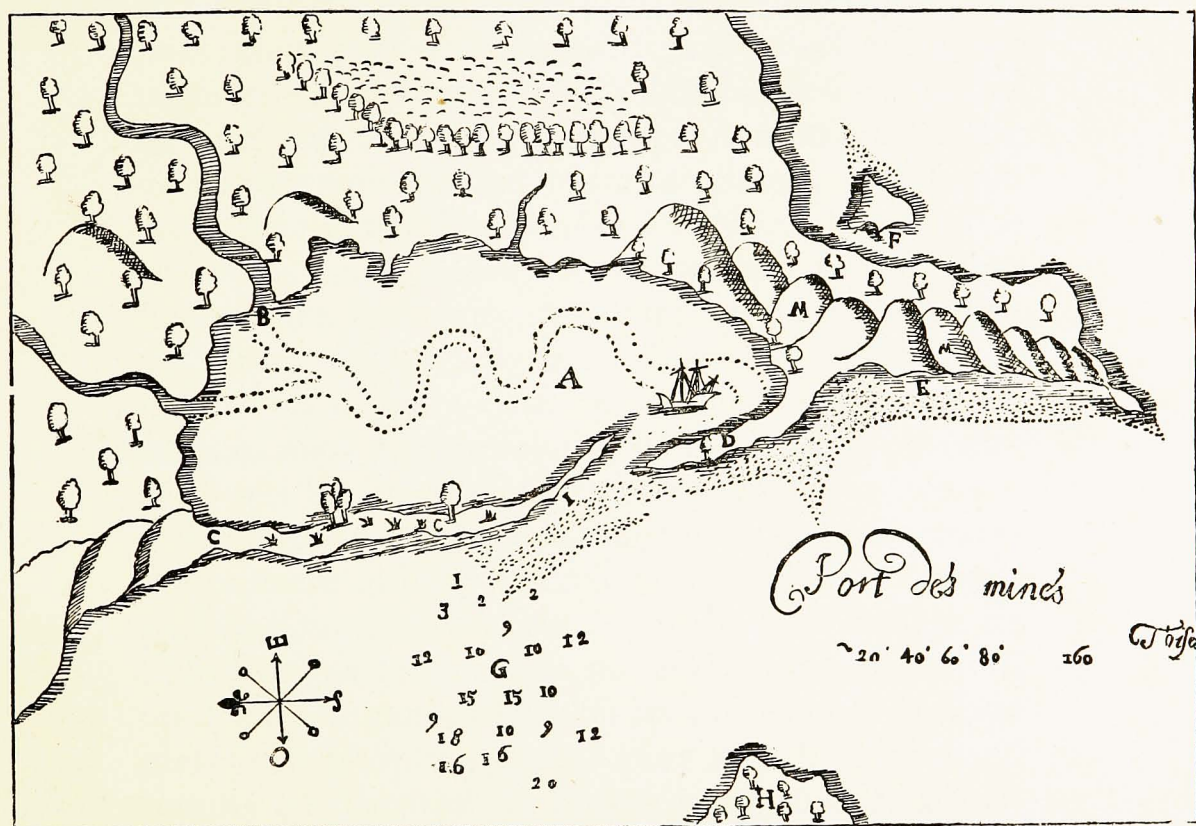
1604. voir si nous ne trouuerions point la mine de cuiure qui auoit esté descouuerte l'année precedente (1). Mettant le cap au nordest huiët ou dix lieux rengeant la coste du port Royal, nous trauerfames vne partie de la baye comme de quelque cinq ou six lieues; iusques à vn lieu qu'auons nommé le cap des deux bayes (2): & passâmes par vne isle (3) qui en est à vne lieue, laquelle contient autant de circuit, esleuée de 40. ou 45. toises de haut: toute entourée de gros rochers, hors-mis en vn endroit qui est en talus, au pied duquel y a vn estang d'eau salée, qui vient par deffoubs vne poincte de cailloux, ayant la forme d'un esperon. Le dessus de l'isle est plat, couuert d'arbres avec vne fort belle source d'eau. En ce lieu y a vne mine de cuiure. De là nous fumes à vn port (4) qui en est à vne lieue & demye, où iugeâmes qu'estoit la mine de cuiure qu'un nommé Preuert de saint Maslo auoit descouuerte par le moyen des sauuages du païs. Ce port est soubs les 45. degrez deux tiers de latitude, lequel asseche de basse mer. Pour entrer dedans il faut ballizer & recognoistre vne batture de Sable qui est à l'entrée, laquelle va rengeant vn canal suiuant l'autre costé de terre ferme: puis on entre dans vne baye qui contient près d'une lieue de long, & demye de large. En quelques endroits le fonds est vaseux & sablonneux, & les vaisseaux y peuuent eschouer.

(1) Voir la relation de 1603, chapitres x et xii.

(2) Ce cap s'appelait encore ainsi à l'époque où le sieur Denis publia sa Description des Côtes de l'Amérique, en 1672. Aujourd'hui il est connu sous le nom de cap Chignectou.

(3) L'île Haute.

(4) Ce havre, que l'auteur appelle plus loin le port aux Mines, porte aujourd'hui le nom de Havre à l'Avocat. Il est à 45° 25' de latitude.



Les chiffres montrent les brasses d'eau.

- A Le lieu où les vaisseaux peuvent eschouer.
- B Vne petite rivièr.
- C Vne langue de terre qui est de Sable.
- D Vne pointe de gros cailloux qui est comme vne moule.
- E Le lieu où est la mine de

- cuiure qui couure de mer deux fois le iour.
- F Vne isle qui est derrière le cap des mines.
- G La rade où les vaisseaux posent l'ancre attendant la marée.
- I Lachenal.

- H L'isle haute qui est à vne lieue & demye du Port aux mines.
- L Le Petit Ruissèau.
- M Costeau de montaignes le long de la coste du cap aux mines.

p. 168.

La mer y pert & croist de 4. à 5. brasses. Nous y mîmes pied à terre pour voir si nous verrions les mines que Preuerd nous auoit dit. Et ayant faict enuiron vn quart de lieue le long de certaines montagnes, nous ne trouuâmes aucune d'icelles, ny ne recognusmes nulle apparence de la description du port selon qu'il nous l'auoit figuré : Aussi n'y auoit il pas esté : mais bien deux ou trois des siens guidés de quelques fauuages, partie par terre & partie par de petites riuieres ; qu'il attendit dans sa chaloupe en la baie sainct Laurens(1), à l'entrée d'une petite riuere : lesquels à leur retour luy apportèrent plusieurs petits morceaux de cuiure, qu'il nous monstra au retour de son voyage. Toutesfois nous trouuâmes en ce port deux mines de cuiure non en nature, mais par apparence, selon le rapport du mineur qui les iugea estre tresbonnes.

Le fonds de la baye Françoisë que nous trauerfâmes entre quinze lieux dans les terres. Tout le païs que nous auons veu depuis le petit passage de l'isle Longue rangeant la coste, ne sont que rochers, où il n'y a aucun endroit où les vaisseaux se puissent mettre en seureté, sinon le port Royal. Le païs est rempli de quantité de pins & bouleaux, & à mon aduis n'est pas trop bon.

Le 20. de May(2) nous partîmes du port aux mines pour chercher vn lieu propre à faire vne demeure arrestée afin de ne perdre point de temps :

(1) La plupart des géographes anciens faisaient une distinction entre *baie Saint-Laurent* et *golfe Saint-Laurent*. La *baie Saint-Laurent* comprenait toute la partie méridionale du golfe, depuis le cap des Rosiers jusqu'au port de Canseau, avec les îles du Prince-Édouard, du Cap-Breton, de La Madeleine et autres. (Voir Denis, vol. I, chapitres VII et VIII.)

(2) Juin.

1604. pour puis après y reuenir veoir si nous pourrions decouurir la mine de cuiure franc que les gens de Preuerd auoient trouuée par le moyen des fauuaiges. Nous fîmes l'ouest deux lieux iusques au cap des deux bayes : puis le nort cinq ou six lieux : & trauesfames l'autre baye (1), où nous iugions estre ceste mine de cuiure, dont nous auons desia parlé : d'autant qu'il y a deux riuieres : l'une venant de deuers le cap Breton : & l'autre du costé de Gaspé ou de Tregatté, proche de la grande riuiere de saint Laurens. Faissant l'ouest quelques six lieues nous fûmes à une petite riuiere, à l'entrée de laquelle y a un cap assez bas, qui aduance à la mer : & un peu dans les terres une montaigne qui a la forme d'un chapeau de Cardinal. En ce lieu nous trouuâmes une mine de fer. Il n'y a ancrage que pour des chaloupes. A quatre lieux à l'ouest surouest y a une pointe de rocher qui auance un peu vers l'eau, où il y a de grandes marées, qui sont fort dangereuses. Proche de la pointe nous vîmes une anse qui a environ demye lieue de circuit, en laquelle trouuâmes une autre mine de fer, qui est aussi tresbonne. A quatre lieux encore plus de l'aduant y a une belle baye qui entre dans les terres, où au fonds y a trois isles & un rocher : dont deux sont à une lieue du cap tirant à l'ouest : & l'autre est à l'emboucheure d'une riuiere des plus grandes & profondes qu'eussions encore veues, que nommâmes la riuiere S. Iean : pource que ce fut ce iour là que nous y arriuâmes : & des fauuaiges elle est appelée

(1) Beau-Bassin, aujourd'hui la baie de Chignectou ou *Chiganectou*. D'après Laët, elle s'est appelée aussi baie de Gennes.



Les chiffres montrent les brasses d'eau.

- A Trois isles qui sont par dela le faut.
- B Monraignes qui paraissent par dessus les terres deux lieues au su de la riuere.
- C Le faut de la riuere.
- D Basses quand la mer est perdue, où vaisseaux peuuent eschouer.
- E Cabanne où se fortifient les fauuaes.

- F (1) Vne pointe de cailloux, où y a vne croix.
- G Vne isle qui est à l'entrée de la riuere.
- H Petit ruisseau qui vient d'un petit estang.
- I Bras de mer qui asseche de basse mer.
- L Deux petits islets de rocher.
- M Vn petit estang.
- N Deux Ruisseaux.

- O Basses fort dangereuses le long de la coste qui assechent de basse mer.
- P Chemin par où les fauuaes portent leurs canaux quand ils veulent passer le faut.
- Q Le lieu où peuuent mouiller l'ancre où la riuere a grand cours.

(1) De cette lettre le graveur a fait un P.

page 171.

Ouygoudy. Ceste riuere est dangereuse si on ne 1604.
 recognoist bien certaines pointes & rochers qui sont
 des deux costez. Elle est estroicte en son entrée,
 puis vient à s'eslargir : & ayant doublé vne pointe
 elle estrecit de rechef, & fait comme vn saut entre
 deux grands rochers, où l'eau y court d'une si grande
 vitesse, que y iettant du bois il enfonce en bas, & ne
 le voit on plus. Mais attendant le pleine mer, l'on
 peut passer fort aisement ce destroict : & lors elle
 s'eslargit comme d'une lieue par aucuns endroicts,
 où il y a trois isles. Nous ne la recogneufmes pas
 plus auant : Toutesfois Ralleau Secretaire du sieur
 de Mons y fut quelque temps après trouuer vn fau-
 uage appellé Secondon (1) chef de ladicte riuere,
 lequel nous raporta qu'elle estoit belle, grande &
 spacieuse : y ayant quantité de preries & beaux bois,
 comme chesnes, hestres, noyers & lambruches de
 vignes fauuges. Les habitans du pays vont par
 icelle riuere iusques à Tadoussac, qui est dans la
 grande riuere de saint Laurens : & ne passent que
 peu de terre pour y paruenir. De la riuere saint
 Iean iusques à Tadoussac y a 65. lieues (2). A l'en-
 trée d'icelle, qui est par la hauteur de 45. degrez
 deux tiers (3), y a vne mine de fer.

De la riuere saint Iean nous fufmes à quatre
 isles, en l'une desquelles nous mifmes pied à terre,
 & y trouuafmes grande quantité d'oiseaux appelez

(1) Lescarbot l'appelle *Chkoudun*.

(2) Si l'auteur veut indiquer la distance qu'il peut y avoir depuis l'endroit où l'on quitte la rivière Saint-Jean, jusqu'à Tadoussac, ce chiffre est beaucoup trop fort. Si, au contraire, il parle de la distance qu'il y a de l'embouchure de cette rivière jusqu'au même lieu, le chiffre est trop faible ; car, de l'embouchure de la rivière Saint-Jean à Tadoussac, il y a, en ligne droite, à peu près cent lieues.

(3) L'embouchure de la rivière Saint-Jean est par les 45° et un tiers.

1604. Margos, dont nous prîmes force petits, qui sont aussi bons que pigeonneaux. Le sieur de Poitricourt s'y pensa esgarer : Mais en fin il reuint à nostre barque comme nous l'allions cerchant autour de isle, qui est esloignée de la terre ferme trois lieues. Plus à l'ouest y a d'autres isles : entre autres vne contenant six lieues, qui s'appelle des fauages Manthane(1), au fu de laquelle il y a entre les isles plusieurs ports bons pour les vaisseaux. Des isles aux Margos nous fumes à vne riuere en la grande terre, qui s'appelle la riuere des Estechemins(2), nation de fauages ainsi nommée en leur país : & passames par si grande quantité d'isles, que n'en auons peu sçauoir le nombre, assez belles; contenant les vnes deux lieues les autres trois, les autres plus ou moins. Toutes ces isles sont en vn cu de sac(3), qui contient à mon iugement plus de quinze lieux de circuit : y ayant plusieurs endrois bons pour y mettre tel nombre de vaisseaux que l'on voudra, lesquels en leur saison sont abondans en poisson, comme mollues, faulmons, bars, harangs, flaitans, & autres poissons en grand nombre. Faisant l'ouest norouest trois lieux par les isles, nous entraumes dans vne riuere qui a presque demye lieue de large en son entrée, où ayans fait vne lieue ou deux, nous y trouuames deux isles : l'une fort petite proche de la terre de l'ouest : & l'autre au milieu, qui peut auoir huit ou neuf cens pas de circuit, esleuée de tous costez de trois à quatre toises de rochers, fors vn petit en-

(1) *Menane*. L'auteur corrige la faute lui-même un peu plus loin, p. 46, de même que dans l'édition de 1632.

(2) La rivière *Scoudie*, ou de Sainte-Croix.

(3) La baie de Passamaquoddi.

droiët d'une poincte de Sable & terre grasse, laquelle peut servir à faire briques, & autres choses nécessaires. Il y a un autre lieu à couvert pour mettre des vaisseaux de quatre vingt à cent tonneaux : mais il affeche de basse mer. L'isle est remplie de sapins, bouleaux, esrables & chesnes. De foy elle est en fort bonne situation, & n'y a qu'un costé où elle baisse d'environ 40. pas, qui est aisé à fortifier, les costes de la terre ferme en estans des deux costez esloignées de quelques neuf cens à mille pas. Il y a des vaisseaux qui ne pourroyent passer sur la rivièrre qu'à la mercy du canon d'icelle Qui est le lieu que nous iugeâmes le meilleur : tant pour la situation, bon pays, que pour la communication que nous pretendions avec les sauvages de ces costes & du dedans des terres, estans au milieu d'eux : Lesquels avec le temps on esperoit pacifier, & amortir les guerres qu'ils ont les uns contre les autres, pour en tirer à l'aduenir du service : & les reduire à la foy Chrestienne. Ce lieu est nommé par le sieur de Mons l'isle sainte Croix(1). Passant plus outre on voit une grande baye en laquelle y a deux isles : l'une haute & l'autre platte : & trois rivièrres, deux mediocres, dont l'une tire vers l'Orient & l'autre au nord : & la troisieme grande, qui va vers l'Occident.

(1) « Et d'autant qu'à deux lieux au dessus il y a des ruisseaux qui viennent comme en croix se décharger dans ce large bras de mer, cette ile de la retraite des François fut appelée SAINTE CROIX. » (Lescarbot, liv. iv, ch. iv.) « L'île de Sainte-Croix, ou l'île Neutre (*Neutral Island*), dit Williamson, est située dans la rivière (Scoudic, ou Sainte-Croix) en face de la ligne de division entre Calais et Robbinstown, où elle fait angle avec le bord de l'eau. Elle contient douze ou quinze acres, et est droit au milieu de la rivière Scoudic, quoique le passage des vaisseaux soit d'ordinaire du côté de l'est... C'est ici que De Monts, en 1604, érigea un fort, et passa l'hiver; c'est ici que les Commissaires nommés en vertu du traité de 1783, trouvèrent, en 1798, les restes d'une fortification très-ancienne, et décidèrent ensuite que cette rivière était vraiment celle de Sainte-Croix. » (*History of Maine, Introduction.*)

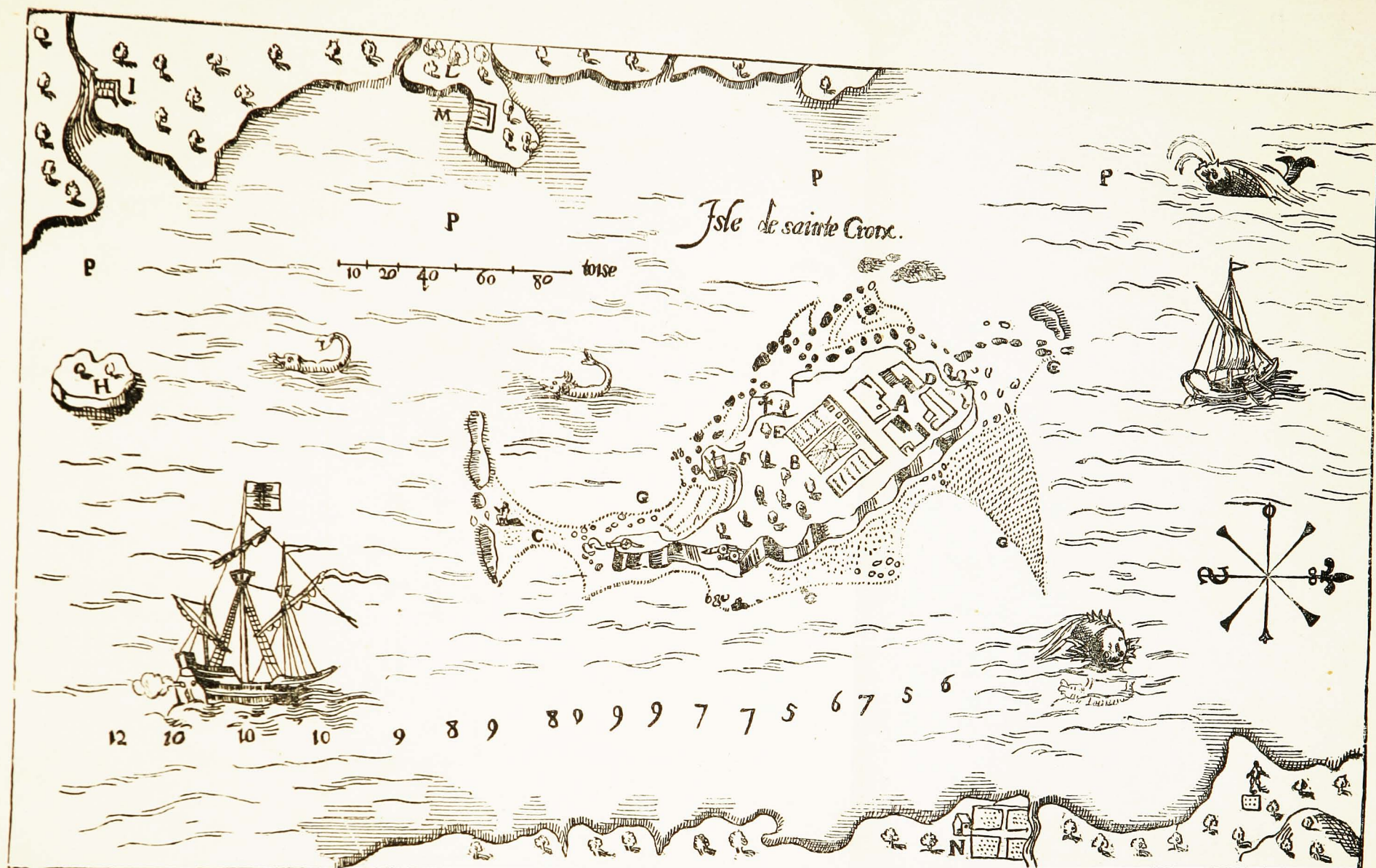
604. C'est celle des Etechemins, dequoy nous auons parlé cy dessus. Allans dedans icelle deux lieux il y a vn fault d'eau, où les sauuages portent leurs cannaux par terre quelque 500. pas, puis rentrent dedans icelle, d'où en après en trauerfant vn peu de terre on va dans la riuere de Norembegue⁽¹⁾ & de saint Iean, en ce lieu du fault que les vaisseaux ne peuuent passer à cause que ce ne sont que rochers, & qu'il n'y a que quatre à cinq pieds d'eau. En May & Iuin il s'y prend si grande abondance de harangs & bars que l'on y en pourroit charger des vaisseaux. Le terroir est des plus beaux, & y a quinze ou vingt arpens de terre deffrichée, où le sieur de Mons fit semer du froment, qui y vint fort beau. Les sauuages s'y retirent quelquesfois cinq ou six semaines durant la pesche. Tout le reste du país sont forests fort espoissies. Si les terres estoient deffrichées les grains y viendroient fort bien. Ce lieu est par la hauteur de 45. degrez vn tiers de latitude, & 17. degrez 32. minuttes de declinaison de la guide-ayment.

Le sieur de Mons ne trouuant point de lieu plus propre pour faire vne demeure arrestée que l'isle de S. Croix, la fortifie & y fait des logements. Retour des vaisseaux en France, & de Ralleau Secetaire d'iceluy sieur de Mons, pour mettre ordre à quelques affaires.

CHAPITRE IV.

N'ayant trouué lieu plus propre que ceste Isle, nous commençames à faire vne barricade sur vn petit islet vn peu separé de l'isle, qui seruoit de

(1) La rivière de Pénobscot.



Les chiffres montrent les brasses d'eau.

A Le plan de l'habitation.
B Iardinages.
C Petit islet seruant de platte forme à mettre le canon.
D Platte forme où on mettoit du canon.

E Le cimetiere.
F La chappelle.
G Basses de rochers autour de l'isle sainte Croix.
H Vn petit islet.
I Le lieu où le sieur de Mons auoit

fait commencer vn moulin à eau.
L Place où l'on faisoit le charbon.
M Iardinages à la grande terre de l'Ouest.
N Autres iardinages à la grande terre

de l'Est.
O Grande montaigne fort haute dans la terre.
P Riuere des Etechemins passant au tour de l'isle sainte Croix.

platte-forme pour mettre nostre canon. Chacun 1604.
s'y employa si vertueusement qu'en peu de temps elle fut rendue en defence, bien que les mousquittes (qui sont petites mouches) nous apportassent beaucoup d'incommodité au travail : car il y eust plusieurs de nos gens qui eurent le visage si enflé par leur piqueure qu'ils ne pouuoient presque voir. La barricade estant acheuée, le sieur de Mons enuoya sa barque pour aduertir le reste de nos gens qui estoient avec nostre vaisseau en la baye sainte Marie, qu'ils vinssent à sainte Croix. Ce qui fut promptement fait : Et en les attendant nous passâmes le temps assez ioyeusement.

Quelques iours après nos vaisseaux estans arriuez, & ayant mouillé l'ancre, vn chacun descendit à terre : puis sans perdre temps le sieur de Mons commença à employer les ouuriers à bastir des maisons pour nostre demeure, & me permit de faire l'ordonnance de nostre logement. Aprez que le sieur de Mons eut prins la place du Magazin qui contient neuf thoises de long, trois de large & douze pieds de haut, il print le plan de son logis, qu'il fit promptement bastir par de bons ouuriers, puis après donna à chacun sa place : & aussi tost on commença à s'assembler cinq à cinq & six à six, selon que l'on desiroit. Alors tous se mirent à deffricher l'isle, aller au bois, charpenter, porter de la terre & autres choses necessaires pour les bastimens.

Cependant que nous bastissions nos logis, le sieur de Mons depescha le Capitaine Fouques dans le vaisseau de Rossignol, pour aller trouuer Pontgraué

1604. à Canceau, afin d'auoir ce qui reſtoit des commoditez pour noſtre habitation.

Quelque temps après qu'il fut parti, il arriua vne petite barque du port de huit tonneaux, où eſtoit du Glas de Honfleur pilote du vaiſſeau de Pontgraué, qui amena avec luy les Maiſtres des nauires Baſques qui auoient eſté prins par ledit Pont en faiſant la traicte de peleterie, comme nous auons dit. Le ſieur de Mons les receut humainement & les renuoya par ledit du Glas au Pont avec commiſſion de luy dire qu'il emmenaſt à la Rochelle les vaiſſeaux qu'il auoit prins, afin que iuſtice en fut faiçte. Cependant on trauailloit fort & ferme aux logemens : les charpentiers au magazin & logis du ſieur de Mons, & tous les autres chacun au ſien ; comme moy au mien, que ie fis avec l'aide de quelques ſeruiteurs que le ſieur d'Oruille & moy auions ; qui fut incontinent acheué : où depuis le ſieur de Mons ſe logea attendant que le ſien le fut. L'on fit auſſi vn four, & vn moulin à bras pour moudre nos bleds, qui donna beaucoup de peine & trauail à la pluſpart, pour eſtre choſe penible. L'on fit après quelques iardinages, tant à la grand terre que dedans l'iſle, où on ſema pluſieurs ſortes de graines, qui y vindrent fort bien, horsmis en l'iſle ; d'autant que ce n'eſtoit que Sable qui bruſloit tout, lors que le ſoleil donnoit, encore qu'on priſt beaucoup de peine à les arroſer.

Quelques iours après le ſieur de Mons ſe delibera de ſçauoir où eſtoit la mine de cuiure franc qu'auions tant cherchée : Et pour ceſt effect m'enuoya avec vn ſauuage appellé Meſſamoüet, qui diſoit en



A Logis du sieur de Mons.
 B Maison publique où l'on
 passoit le temps durant la
 pluie.
 C Le magasin.
 D Logement des suisses.
 E La forge.
 F Logement des charpentiers.
 G Le puis.
 H Le four où l'on faisoit le pain.

I La cuisine.
 L Iardinages.
 M Autres Iardins.
 N La place où au milieu y a
 vn arbre.
 O Palissade.
 P Logis des sieurs d'Oruille,
 Champlain & Chandoré.
 Q Logis du sieur Boulay, &
 autres artisans.

R Logis où logeoient les sieurs
 de Genestou, Sourin &
 autres artisans.
 T Logis des sieurs de Beau-
 mont, la Motte Bourioli
 & Fougeray.
 V Logement de nostre curé.
 X Autres iardinages.
 Y La riuiere qui entoure l'isle.

ſçauoir bien le lieu. Je party dans vne petite barque du port de cinq à fix tonneaux, & neuf matelots avec moy. A quelque huit lieues de l'ifle, tirant à la riuere S. Iean, en trouuaſmes vne de cuiure, qui n'eſtoit pas pur; neantmoins bonne ſelon le rapport du mineur, lequel diſoit que l'on en pourroit tirer 18. pour cent. Plus outre nous en trouuaſmes d'autres moindres que ceſte cy. Quand nous fuſmes au lieu où nous pretendions que fut celle que nous cherchions le ſauage ne la peut trouuer : de ſorte qu'il fallut nous enreuenir, laiſſant ceſte recherche pour vne autre fois.

Comme ie fus de retour de ce voyage, le ſieur de Mons reſolut de renuoyer ſes vaiſſaux en France, & auſſi le ſieur de Poitrincourt qui n'y eſtoit venu que pour ſon plaſir, & pour recognoiſtre de païs & les lieux propres pour y habiter, ſelon le deſir qu'il en auoit : c'eſt pourquoy il demanda au ſieur de Mons le port Royal, qu'il luy donna ſuiuant le pouuoir & commiſſion qu'il auoit du Roy. Il renuoya auſſi Ralleau ſon Secretaire pour mettre ordre à quelques affaires touchant le voyage; leſquels partirent de l'ifle S. Croix le dernier iour d'Aouſt audict an 1604.

De la coſte, peuples & riuere de Norembegue, & de tout ce qui s'eſt paſſé durant les deſcouuertes d'icelle.

CHAPITRE V.

A Prés le partement des vaiſſeaux, le ſieur de Mons ſe delibera d'enuoyer deſcouvrir le long de la coſte de Norembegue, pour ne perdre temps : & me commit ceſte charge, que i'eus fort agreable.

1604.

Et pour ce faire ie partis de S. Croix le 2. de Septembre avec vne pattache de 17. à 18. tonneaux, douze matelots, & deux sauuages pour nous seruir de guides aux lieux de leur cognoissance. Ce iour nous trouuâmes les vaisseaux où estoit le sieur de Poitrincourt, qui estoient ancrés à l'amboucheure de la riuere sainte Croix, à cause du mauuais temps duquel lieu ne pusmes partir que le 5. dudiect mois : & estans deux ou trois lieux vers l'eau la brume s'esleua si forte que nous perdimes aussi tost leurs vaisseaux de veue. Continuant nostre route le long des costes nous fîmes ce iour là quelque 25. lieux : & passâmes par grande quantité d'isles, bancs, batteries & rochers qui iettent plus de quatre lieux à la mer par endroicts. Nous auons nommé les isles, les isles rangées, la plus part desquelles sont couuertes de pins & sapins, & autres meschants bois. Parmi ces isles y a force beaux & bons ports, mais mal-aggreables pour y demeurer. Ce mesme iour nous passâmes aussi proche d'une isle qui contient environ 4. ou cinq lieux de long, auprès laquelle nous nous cuidâmes perdre sur vn petit rocher à fleur d'eau, qui fit vne ouuerture à nostre barque proche de la quille. De ceste isle iusques au nord de la terre ferme⁽¹⁾ il n'y a pas cent pas de large. Elle est fort haute couppée par endroicts, qui paroissent, estant en la mer, comme sept ou huit montagnes rangées les vnes proches des autres. Le sommet de la plus part d'icelles est desgarny d'arbres; parce que ce ne sont que rochers. Les bois ne sont que pins, sapins & boul-

(1) Lisez : « De ceste isle iusques au nord à la terre ferme. » Cet étroit passage porte encore aujourd'hui, comme l'ile, le nom de Monts-Déserts (*Mount Desert narrows*).

leaux. Je l'ay nommée l'isle des Monts-deferts(1). 1604.
La hauteur est par les 44. degrez & demy de latitude.

Le lendemain 6. du mois fismes deux lieux : & aperçumes vne fumée dedans vne anse qui estoit au pied des montaignes cy dessus : & vismes deux canaux conduits par des fauuges, qui nous vindrent recognoistre à la portée du mousquet. L'enuoyé les deux nostres dans vn canau pour les asseurer de nostre amitié. La crainte qu'ils eurent de nous les fit retourner. Le lendemain matin ils reuindrent au bord de nostre barque, & parlementerent avec nos fauuges. Je leur fis donner du biscuit, petum, & quelques autres petites bagatelles. Ces fauuges estoient venus à la chasse des Castors & à la pesches du poisson, duquel ils nous donnerent. Ayant fait alliance avec eux, ils nous guiderent en leur riuere de Peimtegoüet(2) ainsi d'eux appelée, où il nous dirent qu'estoit leur Capitaine nommé Bessabez(3) chef d'icelle. Je croy que ceste riuere est celle que plusieurs pilottes & Historiens appellent Norembegue(4) : & que la plus part ont escript estre grande & spa-

(1) Suivant le P. Biard (Relation de la Nouvelle France, ch. xxiii), les sauvages appelaient cette ile *Pemetiq*, c'est-à-dire, d'après M. l'abbé Maurault, *celle qui est à la tête*.

(2) Ce mot, tel que l'écrivit ici Champlain, semble venir de *Pemetigouck* (*ceux de Pemetiq*). Cependant, suivant M. l'abbé Maurault, *Pentagouet* n'est autre chose que *Pontegouet*, qui signifie *endroit d'une rivière où il y a des rapides*. Les Anglais ont toujours de préférence désigné cette rivière sous le nom de *Pénobscot* (*Pena8öbsket*, là où la terre est couverte de pierre. Hist. des Abenakis, p. 5).

(3) Le P. Biard dit qu'il était sagamo de Kadesquit. (Relation de la Nouvelle France, ch. xxxiv.)

(4) Malgré le respect que nous avons pour Champlain et pour un grand nombre d'auteurs qui semblent avoir adopté son opinion, nous osons croire que la grande rivière de Norembègue n'est autre chose que la baie Française, aujourd'hui la baie de Fundy. Pour ne point parler de Thévet ni de Belleforest, qui sont fort peu explicites sur ce point, qu'il nous suffise de citer le témoignage de Jean Alphonse, dont l'exactitude est étonnante pour l'époque où il vivait : « Je dictz que le cap de saint Iehan, dict Cap à Breton, & le cap de la Franciscane, sont nordest & surcuest, & prennent vn quart de l'est

1604. cieuse, avec quantité d'isles : & son entrée par la hauteur de 43. & 43. & demy : & d'autres par les 44. degrez, plus ou moins de latitude. Pour la declinaison, ie n'en ay leu ny ouy parler à personne. On descrit aussi qu'il y a vne grande ville fort peuplée de fauages adroits & habilles, ayans du fil de cotton. Je m'assure que la pluspart de ceux qui en font mention ne l'ont veue, & en parlent pour l'auoir ouy dire à gens qui n'en sçauoyent pas plus qu'eux. Je croy bien qu'il y en a qui ont peu en auoir veu l'embouchure, à cause qu'en effet il y a quantité d'isles, & qu'elle est par la hauteur de 44. degrez de latitude en son entrée, comme ils disent : Mais qu'aucun y ait iamais entré il n'y a point d'apparence : car ils l'eussent descrite d'une autre façon, afin d'oster beaucoup de gens de ceste doute.

Je diray donc au vray ce que i'en ay reconeu & veu depuis le commencement iusques où i'ay esté.

Premierement en son entrée il y a plusieurs isles esloignées de la terre ferme 10. ou 12. lieues qui sont par la hauteur de 44. degrez de latitude, & 18. degrez & 40. minutes de declinaison de la guidement. L'isle des Monts-deserts fait vne des pointes de l'emboucheure, tirant à l'est : & l'autre est vne terre basse appelée des fauages Bedabedec, qui est à l'ouest d'icelle, distantes l'un de l'autre neuf ou dix

& ouest, & y a en la route cent quarente lieuës, & icy faict vng cap appellé le cap de Norombegue... Ladicte coste est toute fableuse, terre basse, sans nulle montaigne. Au delà du cap de Norombegue, descend la riuere dudiect Norombegue, enuiron vingt & cinq lieuës du cap » (c'est précisément la largeur de l'Acadie). « La dicte riuere est large de plus de quarente lieuës de latitude en son entrée, & va ceste largeur au dedans bien trente ou quarente lieuës... » Il est évident que Jean Alphonse décrit ici la côte sud-est de l'Acadie (qu'il appelle Franciscane), le cap de Sable et la baie de Fundy, qui a réellement une embouchure de près de quarante lieues si l'on compte depuis le cap de Sable ou Norembègue jusques vers la sortie du Pénobscot.

lieues. Et presque au milieu à la mer y a vne autre isle fort haute & remarquable, laquelle pour ceste raison i'ay nommée l'isle haute. Tout autour il y en a vn nombre infini de plusieurs grandeurs & largeurs : mais la plus grande est celle des Monts-deserts. La pesche du poisson de diuerses sortes y est fort bonne : comme aussi la chasse du gibier. A quelques deux ou trois lieues de la poincte de Bedabedec, regeant la grande terre au nort, qui va dedans icelle riuere, ce sont terres fort hautes qui paroissent à la mer en beau temps 12. à 15. lieues. Venant au su de l'isle haute, en la regeant comme d'un quart de lieue où il y a quelques battures qui sont hors de l'eau, mettant le cap à l'ouest iusques à ce que l'on ouure toutes les montaignes qui sont au nort d'icelle isle, vous vous pouuez asseurer qu'en voyant les huit ou neuf decouppées de l'isle des Monts-deserts & celle de Bedabedec, l'on fera le trauers de la riuere de Norembegue : & pour entrer dedans il faut mettre le cap au nort, qui est sur les plus hautes montaignes dudit Bedabedec : & ne verrez aucunes isles deuant vous : & pouuez entrer seurement y ayant assez d'eau, bien que voyez quantité de brisans, isles & rochers à l'est & ouest de vous. Il faut les esuiter la sonde en la main pour plus grande seureté : Et croy à ce que i'en ay peu iuger, que l'on ne peut entrer dedans icelle riuere par autre endroict, sinon avec des petits vaisseaux ou chaloupes : Car comme i'ay dit cy-dessus la quantité des isles, rochers, basses, bancs & brisans y sont de toutes parts en sorte que c'est chose estrange à voir.

1604.

1604.

Or pour reuenir à la continuation de nostre route : Entrant dans la riuiera il y a de belles ifles, qui font fort agreables, avec de belles prairies. Nous fufmes iufques à vn lieu où les fauages nous guiderent, qui n'a pas plus de demy quart de lieue de large : Et à quelques deux cens pas de la terre de l'oueft y a vn rocher à fleur d'eau, qui eft dangereux. De là à l'ifle haute y a quinze lieues. Et depuis ce lieu eftroict, (qui eft la moindre largeur que nous euffions trouuée,) apres auoir fait quelque 7. ou 8. lieues, nous rencontrafmes vne petite riuiera, où auprés il fallut mouiller l'ancre : d'autant que deuant nous y vifmes quantité de rochers qui defcouurent de baffe mer : & auffi que quand euffions voulu paffer plus auant nous n'euffions pas peu faire demye lieue : à caufe d'un fault d'eau qu'il y a, qui vient en talus de quelque 7. à 8. pieds, que ie vis allant dedans vn canau avec les fauages que nous auions : & n'y trouuaſmes de l'eau que pour vn canau : Mais paſſé le fault, qui a quelques deux cens pas de large, la riuiera eft belle, & continue iufques au lieu où nous auions mouillé l'ancre. Ie mis pied à terre pour veoir le païs : & allant à la chaſſe ie le trouué fort plaifant & agreable en ce que i'y fis de chemin. Il ſemble que les cheſnes qui y ſont ayent eſté plantez par plaifir. I'y vis peu de ſapins, mais bien quelques pins à vn coſté de la riuiera : Tous cheſnes à l'autre : & quelques bois taillis qui ſ'eſtendent fort auant dans les terres. Et diray que depuis l'entrée où nous fufmes, qui ſont enuiron 25. lieux, nous ne vifmes aucune ville ny village, ny apparence d'y en auoir eu : mais bien vne ou deux cabannes de fauages où il n'y auoit per-

sonne, lesquelles estoient faites de mesme façon que celles des Souriquois couuertes d'escorce d'arbres : Et à ce qu'auons peu iuger il y a peu de fauages en icelle riuere qu'on appelle aussi Etechemins. Ils n'y viennent non plus qu'aux isles, que quelques mois en esté durant la pesche du poisson & chasse du gibier, qui y est en quantité. Ce sont gens qui n'ont point de retraicte arrestée à ce que i'ay recogneu & appris d'eux : car ils yuernent tantost en vn lieu & tantost à vn autre, où ils voient que la chasse des bestes est meilleure; dont ils vivent quand la necessité les presse, sans mettre rien en reserue pour subuenir aux disettes qui sont grandes quelquesfois.

Or il faut de necessité que ceste riuere soit celle de Norembegue : car passé icelle iusques au 41. degré que nous auons costoyé, il n'y en a point d'autre sur les hauteurs cy dessus dictes, que celle de Quinibeguy, qui est presque en mesme hauteur, mais non de grande estendue. D'autre part il ne peut y en auoir qui entrent auant dans les terres : d'autant que la grande riuere saint Laurens costoye la coste d'Accadie & de Norembegue, où il n'y a pas plus de l'une à l'autre par terre de 45. lieues, ou 60. au plus large, comme il se pourra veoir par ma carte Geographique.

Or ie laisseray ce discours pour retourner aux fauages qui m'auoient conduit aux faults de la riuere de Norembegue, lesquels furent aduertir Bessabez leur chef, & d'autres fauages, qui allerent en vne autre petite riuere aduertir aussi le leur, nommé Cabahis, & lui donner aduis de nostre arriuée.

Le 16. du mois il vint à nous quelque trente fau-

1604. uages, sur l'assurance que leur donnerent ceux qui nous auoient seruy de guide. Vint aussi ledict Bessabez nous trouuer ce mesme iour avec six canaux. Aussi tost que les sauuages qui estoient à terre le virent arriuer, ils se mirent tous à chanter, dancer & sauter, iusques à ce qu'il eut mis pied à terre : puis après s'affirent tous en rond contre terre, suivant leur coustume lors qu'ils veulent faire quelque harangue ou festin. Cabahis l'autre chef peu après arriua aussi avec vingt ou trente de ses compagnons, qui se retirent apart, & se reiouirent fort de nous veoir : d'autant que c'estoit la premiere fois qu'ils auoient veu des Chrestiens. Quelque temps après ie fus à terre avec deux de mes compagnons & deux de nos sauuages, qui nous seruoient de truchement : & donné charge à ceux de nostre barque d'approcher près des sauuages, & tenir leurs armes prestes pour faire leur deuoir s'ils aperçeuoient quelque esmotion de ces peuples contre nous. Bessabez nous voyant à terre nous fit asseoir, & commença à pe-tuner avec ses compagnons, comme ils font ordinairement auparauant que faire leurs discours. Ils nous firent present de venaison & de gibier.

Ie dy à nostre truchement, qu'il dist à nos sauuages qu'ils fissent entendre à Bessabez, Cabahis & à leurs compagnons, que le sieur de Mons m'auoit enuoyé par deuers eux pour les voir & leur pays aussi : & qu'il vouloit les tenir en amitié, & les mettre d'accord avec les Souriquois & Canadiens leurs ennemis : Et d'auantage qu'il desiroit habiter leur terre, & leur montrer à la cultiuer, afin qu'ils ne traïnaissent plus vne vie si miserable qu'ils faisoient, &

quelques autres propos à ce subiet. Ce que nos fau-
uages leur firent entendre, dont ils demonstrentent
estre fort contens, disant qu'il ne leur pouuoit arri-
uer plus grand bien que d'auoir nostre amitié : &
desiroient que l'on habitaist leur terre, & viure en
paix avec leur ennemis : afin qu'à l'aduenir ils al-
lassent à la chasse aux Castors plus qu'ils n'auoient
iamais faict, pour nous en faire part, en les accom-
modant de choses necessaires pour leur vsage. Apres
qu'il eut acheué sa harangue, ie leur fis present de
haches, patinoires, bonnets, cousteaux & autres pe-
tites ioliuetés : apres nous nous separasmes les vns
des autres. Tout le reste de ce iour, & la nuit sui-
uante, ils ne firent que dancer, chanter & faire bonne
chere, attendans le iour auquel nous trectasmes
quelque nombre de Castors : & apres chacun s'en
retourna, Bessabez avec ses compagnons de son costé,
& nous du nostre, fort satisfaits d'auoir eu cognois-
sance de ces peuples.

Le 17. du mois ie prins la hauteur, & trou-
uay 45. degrez & 25. minutttes de latitude : Ce
faict nous partismes pour aller à vne autre riuere
appelée Quinibequy, distante de ce lieu de trente
cinq lieux, & près de 20. de Bedabedec (1).
Ceste nation de fauages de Quinibequy s'ap-

(1) Quoique cette phrase donne à entendre que Champlain quitte la rivière de Pénobscot, ce jour-là même, 17 de septembre, il est certain que ce n'est pas ce qu'il a voulu dire. Rendu au point où il prend hauteur, c'est-à-dire, à vingt-cinq ou trente lieues de l'embouchure de cette rivière, suivant son calcul; ayant bien constaté qu'il n'y avait pas même de trace d'aucune ville ou habitation considérable, l'auteur considère l'exploration de cette rivière comme finie, et part pour venir rejoindre la barque, qui était à l'ancre à une quinzaine de lieues de l'embouchure, et continuer ensuite le voyage de découverte. La preuve qu'il ne part pas directement pour le Kénébec, c'est que, trois jours après, le 20 du mois, on en est encore à ranger la côte de l'ouest, et à passer les montagnes de Bedabedec, ou hauteurs de Pénobscot, où l'on mouille l'ancre, pour reconnaître, le même jour, l'entrée de la rivière.

1604. pelle Etechemins(1), auffi bien que ceux de Norembegue.

Le 18. du mois nous passames près d'une petite rivièrè où estoit Cabahis, qui vint avec nous dedans nostre barque quelque douze lieues : Et luy ayant demandé d'où venoit la rivièrè de Norembegue, il me dit qu'elle passè le fault dont i'ay faict cy dessus mention, & que faisant quelque chemin en icelle on entroit dans vn lac par où ils vont à la rivièrè de S. Croix, d'où ils vont quelque peu par terre, puis entrent dans la rivièrè des Etechemins. Plus au lac descent vne autre rivièrè par où ils vont quelques iours, en après entrent en vn autre lac, & passent par le millieu ; puis estans parvenus au bout, ils font encore quelque chemin par terre, après entrent dans vne autre petite rivièrè(2) qui vient se descharger à vne lieue de Quebec, qui est sur le grand fleuve S. Laurens. Tous ces peuples de Norembegue sont fort bafannez, habillez de peaux de castors & autres fourrures, comme les fauages Cannadiens & Souriquois : & ont mesme façon de viure.

(1) C'est sans doute cette phrase qui a fait dire au P. F. Martin (Appendice de sa trad. du P. Bressani) que Champlain donne au Kénébec le nom de *rivière des Etchemins*. Cependant notre auteur, comme on le voit, dit seulement que les sauvages du Kénébec étaient des Etchemins, comme ceux de Pentagouet ou Pénobscot. Et ici Champlain est d'accord avec le P. Biard, qui, dans le dénombrement approximatif qu'il fait des nations sauvages dont il avait connaissance, assigne aux *Eteminquois* ou Etchemins toute la côte comprise entre le pays des Souriquois et Chouacouet. « J'ay trouué, dit-il, « par la relation des Sauvages mêmes, que dans l'enclos de la grande rivièrè, des les terres « neuues iusques à Chouacoët, on ne sauroit trouver plus de neuf à dix milles ames... « Tous les Souriquois 3000. ou 3500. Les Eteminquois iusques à Pentegoët, 2500; des « Pentegoët iusques à Kinibequi, & de Kinibequi iusques à Chouacoët, 3000. » (Relat. de la Nouv. Fr., ch. vi.) Lescarbot prétend, il est vrai, que « depuis Kinibeki, iusques « à Malebarre, & plus outre, ilz s'appellent Armouchiquois » (liv. iv, ch. vii); mais les témoignages de Champlain et du P. Biard semblent avoir plus de poids, puisque ces auteurs ont visité eux-mêmes les lieux et les nations dont ils parlent.

(2) Comme on le voit, c'est précisément parce que les Etchemins suivaient cette rivièrè pour venir à Québec, qu'on l'a appelée *rivière des Etchemins*.

Le 20. du mois rangeâmes la coste de l'ouest, & 1604.
passâmes les montaignes de Bedabedec, où nous
mouillâmes l'ancre : Et le mesme iour recogneufmes
l'entrée de la riuere, où il peut aborder de grands
vaisseaux : mais dedans il y a quelques battures qu'il
faut esuiter la sonde en la main. Nos sauuages nous
quitterent, d'autant qu'ils ne vollurent venir à Qui-
nibequy : parceque les sauuages du lieu leur sont
grands ennemis⁽¹⁾. Nous fîmes quelque 8. lieux
rangeant la coste de l'ouest iusques à vne isle distante
de Quinibequy 10. lieux, où fûmes contraincts de
relascher pour le mauuais temps & vent contraire.
En vne partye du chemin que nous fîmes nous pas-
sâmes par vne quantité d'isles & briffans qui iettent
à la mer quelques lieues fort dangereux. Et voyant
que le mauuais temps nous contrarioit si fort, nous
ne passâmes pas plus outre que trois ou 4. lieues.
Toutes ces isles & terres sont remplies de quantité
de pareil bois que i'ay dit cy dessus aux autres costes.
Et considerant le peu de viures que nous auions,
nous resolûmes de retourner à nostre habitation,
attendans l'année suiuite où nous esperions y re-
uenir pour recognoistre plus amplement. Nous y
rabrouffâmes donc chemin le 23. Septembre & arri-
uâmes en nostre habitation le 2. Octobre ensuiuant.

Voila au vray tout ce que i'ay remarqué tant des
costes, peuples que riuere de Norembegue, & ne
sont les merueilles qu'aucuns en ont escrites. Je croy
que ce lieu est aussi mal agreable en yuer que celuy
de nostre habitation, dont nous fûmes bien desceus.

(1) C'est peut-être cette circonstance qui a fait croire à Lescarbot que le territoire
des Almouchiquois s'étendait jusqu'au Kénébec.

1604.

Du mal de terre, fort cruelle maladie. A quoy les hommes & femmes sauvages passent le temps durant l'yuer. Et tout ce qui se passa en l'habitation pendant l'hyuernement.

CHAPITRE VI.

Comme nous arriuafmes à l'isle S. Croix chacun acheuoit de se loger. L'yuer nous surprit pluſtoſt que n'eſperions, & nous empeſcha de faire beaucoup de choſes que nous nous eſtions propoſées. Neantmoins le ſieur de Mons ne laiſſa de faire faire des iardinages dans l'isle. Beaucoup commencerent à deffricher chacun le ſien; & moy auſſi le mien, qui eſtoit aſſez grand, où ie ſemay quantité de graines, comme firent auſſi ceux qui en auoient, qui vindrent aſſez bien. Mais comme l'isle n'eſtoit que Sable tout y bruſloit preſque lors que le ſoleil y donnoit : & n'auions point d'eau pour les arroſer, ſinon de celle de pluye, qui n'eſtoit pas ſouuent.

Le ſieur de Mons fit auſſi deffricher à la grande terre pour y faire des iardinages, & aux faults il fit labourer à trois lieues de noſtre habitation, & y fit ſemer du bled qui y vint tresbeau & à maturité. Autour de noſtre habitation il y a de baſſe mer quantité de coquillages, comme coques, moulles, ourcins & bregaux, qui faiſoyent grand bien à chacun.

Les neges commencerent le 6. du mois d'Octobre. Le 3. de Decembre nous viſmes paſſer des glaſſes qui venoyent de quelque riuiera qui eſtoit gellée. Les froidures furent aſpres & plus exceſſiues qu'en France,

& beaucoup plus de durée : & n'y pleust presque point cest yuer. Je croy que cela prouient des vents du nord & norouest, qui passent par dessus de hautes montaignes qui sont tousiours couuertes de neiges, que nous eufmes de trois à quatre pieds de haut, iusques à la fin du mois d'Auril ; & aussi qu'elle se concerue beaucoup plus qu'elle ne feroit si le país estoit labouré.

1604-5

Durant l'yuer il se mit vne certaine maladie entre plusieurs de nos gens, appelée mal de la terre, autrement Scurbut, à ce que i'ay ouy dire depuis à des hommes doctes. Il s'engendroit en la bouche de ceux qui l'auoient de gros morceaux de chair superflue & baueuse (qui causoit vne grande putrefaction) laquelle surmontoit tellement, qu'ils ne pouuoient presque prendre aucune chose, sinon que bien liquide. Les dents ne leur tenoient presque point, & les pouuoit on arracher avec les doigts sans leur faire douleur. L'on leur coupoit souuent la superfluité de cette chair, qui leur faisoit ietter force sang par la bouche. Apres il leur prenoit vne grande douleur de bras & de iambes, lesquelles leur demeurerent grosses & fort dures, toutes tachetes comme de morsures de puces, & ne peuuoient marcher à cause de la contraction des nerfs : de forte qu'ils demeuroient presque sans force, & sentoient des douleurs intolerables. Ils auoient aussi douleur de reins, d'estomach & de ventre ; vne thoux fort mauuaise, & courte haleine : bref ils estoient en tel estat, que la plupart des malades ne pouuoient se leuer ny remuer, & mesme ne les pouuoit on tenir debout, qu'ils ne tombassent en syncope : de façon que de 79.

¹⁶⁰⁴⁻⁵ que nous estions, il en mourent 35. & plus de 20. qui en furent bien prés : La plus part de ceux qui resterent sains, se plaignoient de quelques petites douleurs & courte haleine. Nous ne pûmes trouuer aucun remede pour la curation de ces maladies. L'on en fit ouuerture de plusieurs pour recognoistre la cause de leur maladie.

L'on trouua à beaucoup les parties interieures gastées, comme le poulmon, qui estoit tellement alteré, qu'il ne s'y pouuoit recognoistre aucune humeur radicalle : la ratte cereuse & enflée : le foye fort legueux & tachetté, n'ayant sa couleur naturelle : la vaine caue, ascendante & descendante remplye de gros sang agulé & noir : le fiel gasté : Toutesfois il se trouua quantité d'arteres, tant dans le ventre moyen qu'inferieur, d'assez bonne disposition. L'on donna à quelques vns des coups de rasoir dessus les cuisses à l'endroit des taches pourprées qu'ils auoient, d'où il sortoit vn sang caille fort noir. C'est ce que l'on a peu recognoistre aux corps infectés de ceste maladie.

Nos chirurgiens ne peurent si bien faire pour eux mesmes qu'ils n'y soient demeurez comme les autres. Ceux qui y resterent malades furent gueris au printemps; lequel commence en ces pays là est en May(1). Cela nous fit croire que le changement de saison leur rendit plustost la santé que les remedes qu'on leur auoit ordonnés.

(1) Pour ne pas nous exposer à faire dire à Champlain ce qu'il ne voulait pas dire, nous laissons subsister ici une faute évidente, mais dont on peut, ce semble, deviner la cause. L'auteur, encore sous l'impression fâcheuse de ce malheureux hiver passé à l'île de Sainte-Croix, aura mis d'abord dans son manuscrit que le printemps n'y *commençait* qu'en mai; réflexion faite, il se sera aperçu que ce n'était pas rendre justice à la Nouvelle-France, que de la juger sur un fait qui pouvait être exceptionnel, et il aura mis, que le printemps *est* en mai; enfin le typographe, pour contenter l'auteur, aura jugé à propos de mettre les deux.

Durant cet yuer nos boiffons gelerent toutes, hormis le vin d'Espagne. On donnoit le cidre à la liure. La cause de ceste parte fut qu'il n'y auoit point de caues au magazin : & que l'air qui entroit par des fentes y estoit plus aspre que celuy de dehors. Nous estions contraints d'vser de tresmauuaïses eaux, & boire de la nege fondue, pour n'auoir ny fontaines ny ruisseaux : car il n'estoit pas possible d'aller en la grand terre, à cause des grandes glaces que le flus & reflux charioit, qui est de trois brasses de basse & haute mer. Le trauail du moulin à bras estoit fort penible : d'autant que la plus part estans mal couchez, avec l'incommodité du chauffage que nous ne pouuions auoir à cause des glaces, n'auoient quasi point de force, & aussi qu'on ne mangeoit que chair salée & legumes durant l'yuer, qui engendrent de mauvais sang : ce qui à mon opinion causoit en partie ces facheuses maladies. Tout cela donna du mescontentement au sieur de Mons & autres de l'habitation.

1604-5

Il estoit mal-aisé de recognoistre ce pays sans y auoir yuerné, car y arriuant en été tout y est fort agreable, à cause des bois, beaux pays & bonnes pescherries de poisson de plusieurs sortes que nous y trouuâmes. Il y a six mois d'yuer en ce pays.

Les sauuages qui y habitent sont en petite quantité. Durant l'yuer au fort de neges ils vont chasser aux eslans & autres bestes : de quoy ils vivent la pluspart du temps. Et si les neges ne sont grandes ils ne sont guerres bien leur proffit : d'autant qu'ils ne peuuent rien prendre qu'avec vn grandissime trauail, qui est cause qu'ils endurent & patissent fort.

1605. Lors qu'ils ne vont à la chasse ils vivent d'un coquillage qui s'appelle coque. Ils se vestent l'yuer de bonnes fourrures de castors & d'eslans. Les femmes font tous les habits, mais non pas si proprement qu'on ne leur voye la chair au dessous des aisselles, pour n'auoir pas l'industrie de les mieux accommoder. Quand ils vont à la chasse ils prennent de certaines raquettes, deux fois aussi grandes que celles de par-deça, qu'ils s'attachent sous les pieds, & vont ainsi sur la neige sans enfoncer, aussi bien les femmes & enfans, que les hommes, lesquels cherchent la piste des animaux; puis l'ayant trouuée ils la suivent iusques à ce qu'ils aperçoivent la beste : & lors ils tirent dessus avec leur arcs, ou la tuent à coups d'espées emmanchées au bout d'une demye pique, ce qui se fait fort aisement; d'autant que ces animaux ne peuvent aller sur les neiges sans enfoncer dedans : Et lors les femmes & enfans y viennent, & là cabannent & se donnent curée : Apres ils retournent voir s'ils en trouueront d'autres, & passent ainsi l'yuer. Au mois de Mars ensuiuant il vint quelques sauuages qui nous firent part de leur chasse en leur donnant du pain & autres choses en eschange. Voila la façon de viure en yuer de ces gens là, qui me semble estre bien miserable.

Nous attendions nos vaisseaux à la fin d'Auril lequel estant passé chacun commença à auoir mauuaise opinion, craignant qu'il ne leur fust arriué quelque fortune, qui fut occasion que le 15. de May le sieur de Mons delibera de faire accommoder une barque du port de 15. tonneaux, & un autre de 7. afin de nous en aller à la fin du mois de Iuin à Gaspé,

chercher des vaisseaux pour retourner en France, 1605.
 si cependant les nostres ne venoient : mais Dieu nous assista mieux que nous n'esperions : car le 15. de Iuin enfuiuant estans en garde enuiron sur les onze heures du soir, le Pont Capitaine de l'un des vaisseaux du sieur de Mons arriua dans vne chaloupe, lequel nous dit que son nauire estoit ancré à six lieues de nostre habitation, & fut le bien venu au contentement d'un chacun.

Le lendemain le vaisseau arriua (1), & vint mouiller l'ancre proche de nostre habitation. Le pont nous fit entendre qu'il venoit après luy vn vaisseau de S. Maslo, appelé le S. Estienne, pour nous apporter des viures & commoditez.

Le 17. du mois le sieur de Mons se delibera d'aller chercher vn lieu plus propre pour habiter & de meilleure temperature que la nostre : Pour cest effect il fit équiper la barque dedans laquelle il auoit pensé aller à Gaspé.

Descouuertes de la coste des Almouchiquois iusques au 42. degré de latitude : & des particularités de ce voyage.

CHAPITRE VII.

LE 18. du mois de Iuin 1605. le sieur de Mons partit de l'isle sainte Croix avec quelques gentilshommes, vingt matelots & vn sauage nommé Panounias (2) & sa femme, qu'il ne voulut

(1) « Avec vne compagnie de quelques quarante hommes, » dit Lescarbot, liv. iv, ch. viii, « & canonnades ne manquerent à l'abord, selon la coutume, ni l'éclat des trompetes. »

(2) Lescarbot l'appelle *Panoniac*.

1605. laisser, que menasmes avec nous pour nous guider au pays des Almouchiquois, en esperance de recognoistre & entendre plus particulièrement par leur moyen ce qui en estoit de ce pays : d'autant qu'elle en estoit natieue.

Et rangeant la coste entre Menane, qui est vne isle à trois lieues de la grande terre, nous vinsmes aux isles rangées par le dehors, où mouillâmes l'ancre en l'une d'icelles, où il y auoit vne grande multitude de corneilles, dont nos gens prindrent en quantité; & l'auons nommée l'isle aux corneilles. De là fûmes à l'isle des Monts deserts qui est à l'entrée de la riuere de Norembegue, comme i'ay dit cy dessus, & fîmes cinq ou six lieues parmy plusieurs isles, où il vint à nous trois fauages dans un canau de la poincte de Bedabedec où estoit leur Capitaine; & après leur auoir tenu quelques discours ils s'en retournerent le mesme iour.

Le vendredy premier de Iuillet nous partîmes d'une des isles qui est à l'amboucheure de la riuere, où il y a vn port assez bon pour des vaisseaux de cent & cent cinquante tonneaux. Ce iour fîmes quelques 25. lieues entre la pointe de Bedabedec & quantité d'isles & rochers, que nous recogneufmes iusques à la riuere de Quinibequy, où à l'ouuert d'icelle il y a vne isle assez haute, qu'auons nommée la tortue, & entre icelle & la grand terre quelques rochers esparts, qui couurent de pleine mer: neantmoins on ne laisse de voir briser la mer par dessus. L'Isle de la tortue & la riuere sont su suest & nort norouest. Comme l'on y entre, il y a deux moyenes isles, qui font l'entrée, l'une d'un costé &

l'autre de l'autre, & à quelques 300. pas au dedans 1605.
il y a deux rochers où il n'y a point de bois, mais
quelque peu d'herbes. Nous mouillâmes l'ancre à
300. pas de l'entrée, à cinq & six brasses d'eau.
Estans en ce lieu nous fûmes surprins de brumes
qui nous firent refoudre d'entrer dedans pour voir
le haut de la rivièrè & les sauvages qui y habitent;
& partîmes pour cet effect le 5. du mois. Ayans
fait quelques lieues nostre barque pença se perdre
sur vn rocher que nous frayâmes en passant. Plus
outre rencontrâmes deux canaux qui estoient ve-
nus à la chasse aux oiseaux, qui la pluspart muent
en ce temps, & ne peuvent voler. Nous accostâmes
ces sauvages par le moyen du nostre, qui les fut
trouver avec sa femme, qui leur fit entendre le
sujet de nostre venue. Nous fîmes amitié avec
eux & les sauvages d'icelle rivièrè⁽¹⁾, qui nous serui-
rent de guide : Et allant plus avant pour veoir leur
Capitaine appelé Manthoumermer, comme nous
eûmes fait 7. à 8. lieux, nous passâmes par quel-
ques isles, destroits & ruisseaux, qui s'espandent le
long de la rivièrè, où vîmes de belles prairies : &
costoyant vne isle qui a quelque quatre lieux de
long⁽²⁾ ils nous menerent où estoit leur chef, avec
25. ou 30. sauvages, lequel aussitost que nous eûmes
mouillé l'ancre vint à nous dedans vn canau vn peu
séparé de dix autres, où estoient ceux qui l'accom-
paignoient : Aprochant près de nostre barque, il fit

(1) Ici, Champlain n'est pas précisément dans la rivière de Kénébec, dont le capitaine était Sasinou, mais dans celle de Chipscot (*Sheepscott*), où était le capitaine de ces sauvages, Manthoumermer.

(2) L'île de Jérémysquam, qui sépare la baie de Monsouic, ou *Monseag*, du chenal de la rivière de Chipscot.

1605. vne harangue, où il faisoit entendre l'aïse qu'il auoit de nous veoir, & qu'il desiroit auoir nostre alliance & faire paix avec leurs ennemis par nostre moyen, disant que le lendemain il enuoyeroit à deux autres Capitaines fauages qui estoient dedans les terres, l'un appelé Marchim, & l'autre Sazinou, chef de la riuere de Quinibequy. Le sieur de Mons leur fit donner des gallettes & des poix, dont ils furent fort contents. Le lendemain ils nous guiderent en descendant la riuere par vn autre chemin que n'estions venus⁽¹⁾, pour aller à vn lac : & passant par des isles, ils laisserent chacun vne fleche proche d'un cap par où tous les fauages passent, & croient que s'ils ne le faisoient il leur arriueroit du malheur, à ce que leur persuade le Diable ; & vivent en ces superstitions, comme ils font en beaucoup d'autres. Par de là ce cap nous passames vn fault d'eau fort estroit, mais ce ne fut pas sans grande difficulté, car bien qu'eussions le vent bon & frais, & que le fissions porter dans nos voilles le plus qu'il nous fut possible, si ne le peusme nous passer de la façon, & fumes contraints d'attacher à terre vne haussiere à des arbres, & y tirer tous : ainsi nous fumes tant à force de bras avec l'aide du vent qui nous fauorisoit que le passames. Les fauages qui estoient avec nous porterent leurs canaux par terre ne les pouuant passer à la rame. Apres auoir franchi ce fault nous vismes de belles prairies. Je m'estonnay si fort de ce fault, que descendant avec la marée nous l'auions

(1) Ce passage est une nouvelle preuve que Champlain, en montant, était passé par le côté oriental de l'île de Jérémysquam, et, par conséquent, dans la rivière de Chipscot : car les sauvages, qui connaissaient bien les lieux, durent conduire les français par le plus court chemin pour aller au lac ou à la baie de Merry-Meeting.

fort bonne, & estans au fault nous la trouuâmes contraire, & après l'auoir passé elle descendoit comme auparavant, qui nous donna grand contentement. Pourfuiuant nostre route nous vinsmes au lac (1), qui a trois à quatre lieues de long, où il y a quelques isles, & y descent deux riuieres, celle de Quinibequy qui vient du nort nordest, & l'autre du norouest, par où deuoient venir Marchim & Sasinou, qu'ayant attendu tout ce iour & voyant qu'ils ne venoient point, nous resolusmes d'employer le temps : Nous leuâmes donc l'ancre, & vint avec nous deux fauuges de ce lac pour nous guider, & ce iour vinsmes mouiller l'ancre à l'amboucheure de la riuiere, où nous peschâmes quantité de plusieurs sortes de bons poissons : cependant nos fauuges allerent à la chasse, mais ils n'en reuindrent point. Le chemin par où nous descendîmes ladicte riuiere est beaucoup plus seur & meilleur que celuy par où nous auions esté. L'isle de la tortue qui est deuant l'entrée de lad. riuiere, est par la hauteur de 44. degrez de latitude & 19. degrez 12. minutes de declinaison de la guide-aymant. L'on va par ceste riuiere au trauers des terres iusques à Quebec quelque 50. lieues sans passer qu'un traict de terre de deux lieues : puis on entre dedans vne autre petite riuiere (2) qui vient descendre dedans le grand fleuve S. Laurens. Ceste riuiere de Quinibequy est fort dangereuse pour les vaisseaux à demye lieue au dedans, pour le peu d'eau, grandes marées, rochers & basses qu'il y a,

1605.

(1) Ce lac, appelé la baie de Merry-Meeting, est formé par la jonction des eaux du Kénébec, au nord, et de la rivière de Sagadahok ou Amouchcoghin, dont on a fait Androscoggin.

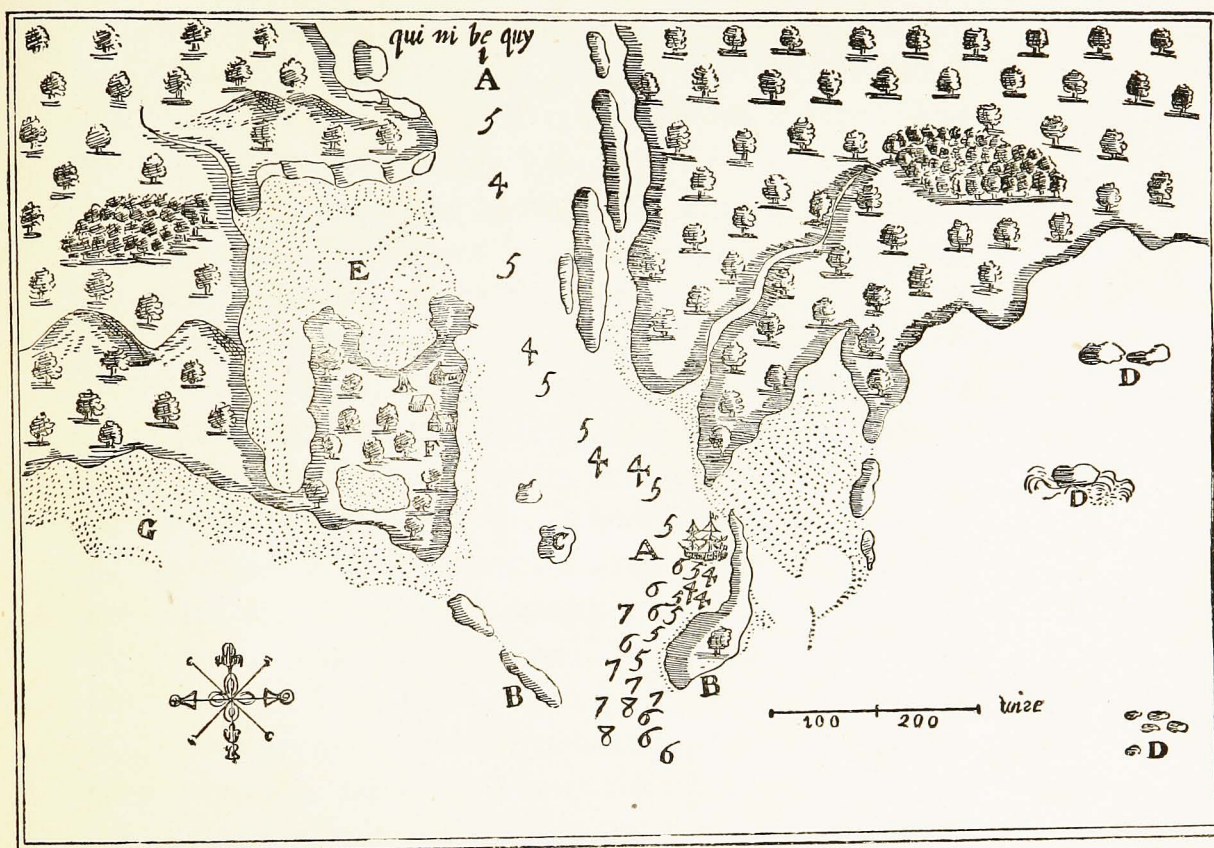
(2) La rivière Chaudière.

1605. tant dehors que dedans. Il n'y laisse pas d'y auoir bon achenal s'il estoit bien recogneu. Si peu de pays que i'ay veu le long des riuages est fort mauvais : car ce ne sont que rochers de toutes parts. Il y a quantité de petits chesnes, & fort peu de terres labourables. Ce lieu est abundant en poisson, comme sont les autres riuieres cy dessus dictes. Les peuples vivent comme ceux de nostre habitation, & nous dirent, que les sauages qui semoient le bled d'Inde, estoient fort auant dans les terres, & qu'ils auoient delaisé d'en faire sur les costes pour la guerre qu'ils auoient avec d'autres, qui leur venoient prendre. Voila ce que i'ay peu apprendre de ce lieu, lequel ie croy n'estre meilleur que les autres.

Le 8. du mois partismes de l'emboucheure d'icelle riuere ce que ne peusmes faire plustost à cause des brumes que nous eusmes. Nous fismes ce iour quelque quatre lieux, & passames par vne baye⁽¹⁾ où il y a quantité d'isles; & voit on d'icelle de grandes montaignes à l'ouest, où est la demeure d'un Capitaine sauage appelé Aneda, qui se tient proche de la riuere de Quinibequy. Je me persuaday par ce nom que c'estoit vn de sa race qui auoit trouué l'herbe appelée Aneda⁽²⁾ que Iacques Quartier a dict

(1) La baie de Casco. Ce mot, paraît-il, n'est qu'une contraction de l'ancien nom *Acocisco*. (Williamson, *Hist. of Maine, Introd.*, sect. II.)

(2) Cette phrase nous fait connaître quelques-unes des causes qui ont empêché les Français de retrouver, en Acadie, le remède que les sauvages du Canada avaient enseigné à Cartier pour guérir ses gens du scorbut. D'abord, on avait défiguré un peu le nom de la plante : les trois manuscrits qui existent du second voyage de Cartier sont unanimes à l'appeler *amedda*, d'après M. d'Avezac (réimpression figurée de l'édition de 1545, publiée en 1863); tandis que Lescarbot écrit *annedda*, et Champlain *aneda*. En second lieu, cette plante n'était pas une herbe, mais bien un arbre de bonne taille; c'était probablement ce que l'on a toujours appelé, en Canada, l'*épinette*. Voici ce qu'en dit le capitaine malouin : « Lors ledit Dom Agaya enuoya deux femmes avecq le capitaine pour en querir : lesquelz en apportèrent neuf ou dix rameaux, & nous monstrent



Les chiffres montrent les brasses d'eau.

- A Le cours de la riuere.
 B 2. Isles qui sont à l'antré de la riuere.
 C Deux rochers qui sont dans la riuere fort dangereux.
 D Islets & rochers qui sont le long de la coste.

- E Basses où de plaine mer vaisseaux du port de 60. tonneaux peuuent eschouer.
 F Le lieu où les sauuages cabannent quand ils viennent à la pesche du poisson.
 G Basses de sable qui sont le long

- de la coste.
 H Vn estang d'eau douce.
 I Vn ruisseau où des chaloupes peuuent entrer à demy flot.
 L Isles au nombre de 4. qui sont dans la riuere comme l'on est entré dedans.

auoir tant de puissance contre la maladie appelée 1605.
 Scurbut, dont nous auons def-ia parlé, qui tourmenta
 les gens aussi bien que les nostres, lors qu'ils yuer-
 nerent en Canada. Les sauages ne cognoissent
 point ceste herbe, ny ne sçauent que c'est, bien que
 ledit sauage en porte le nom. Le lendemain fismes
 huit lieues. Costoyant la coste nous apperceusmes
 deux fumées que nous faisoient des sauages, vers
 lesquelles nous fumes mouiller l'ancre derriere vn
 petit islet proche de la grande terre, où nous vismes
 plus de quatre vingts sauages qui accouroient le
 long de la coste pour nous voir, dansant & faisant
 signe de la resiouissance qu'ils en auoient. Le sieur de
 Mons enuoya deux hommes avec nostre sauage (1)
 pour les aller trouuer : & après qu'ils eurent parlé
 quelque temps à eux, & les eurent asseurez de nostre
 amitié nous leur laissames vn de nos gens, & eux
 nous baillerent vn de leurs compagnons en ostage :
 Cependant le sieur de Mons fut visiter vne isle, qui
 est fort belle de ce qu'elle contient, y ayant de beaux
 chesnes & noyers, la terre deffrichée & force vignes,
 qui aportent de beaux raisins en leur saison : c'estoit
 les premiers qu'eussions veu en toutes ces costes de-
 puis le cap de la Héue : Nous la nommasmes l'isle

comme il faillloit piler l'escorce & les fueilles dudit boys, & mettre tout bouillir en eaue,
 puis en boire de deux iours l'vn, & mettre le marcq sur les jambes enflées & malades, &
 que de toute maladie ledict arbre guerissoit, ilz appellent ledict arbre en leur langage
 Ameda... Tout incontinent qu'ils en eurent beu, ils eurent l'aduantage... Apres ce auoir
 veu & cogneu, y a eu telle presse ladicte medecine, que on si vouloit tuer, à qui premier
 en auroit. De forte que vng arbre aussi gros & aussi grand que je viz jamais arbre a esté
 employé en moins de huit iours : lequel a faict telle operation, que si tous les medecins
 de Louuain & de Montpellyer y eussent esté avec toutes les drogues de Alexandrie, ilz
 n'en eussent pas tant faict en vng an, que ledict arbre a faict en six iours.»

(1) Panounias, allié par sa femme à la nation almouchiquoise. (Voir ci-dessus, p. 45.)
 Ce sauvage fut, quelque temps après, assassiné par les Almouchiquois, et sa mort fut la
 cause d'une guerre sanglante entre cette nation et celles des Souriquois et des Etchemins.

1605. de Bacchus(1). Estans de pleine mer nous leuafmes l'ancre, & entrafmes dedans vne petite riuere, où nous ne peufmes pluſtoſt : d'autant que c'eſt vn haure de barre, n'y ayant de baſſe mer que demie braſſe d'eau, de plaine mer braſſe & demie, & du grand de l'eau deux braſſes; quand on eſt dedans il y en a trois, quatre, cinq & ſix. Comme nous euſmes mouillé l'ancre il vint à nous quantité de ſauuages ſur le bort de la riuere, qui commencerent à dancer : Leur Capitaine pour lors n'eſtoit avec eux, qu'ils appeloient Honemechin(2) : il arriua environ deux ou trois heures apres avec deux canaux, puis s'en vint tournoyant tout autour de noſtre barque. Noſtre ſauuage ne pouuoit entendre que quelques mots, d'autant que la langue Almouchiquoiſe, comme s'appelle ceſte nation, differe du tout de celle des Souriquois & Etechemins. Ces peuples demonſtroient eſtre fort contens : leur chef eſtoit de bonne façon, ieune & bien diſpoſt : l'on enuoya quelque marchandise à terre pour traicter avec eux, mais ils n'auoient rien que leurs robbes, qu'ils changerent, car ils ne font aucune prouiſion de pelleterie que pour ſe veſtir. Le ſieur de Mons fit donner à leur chef quelques commoditez, dont il fut fort ſatisfait, & vint pluſieurs fois à noſtre bort pour nous veoir. Ces ſauuages ſe rafent le poil de deſſus le craſne aſſez haut, & portent le reſte fort longs, qu'ils peignent & tortillent par derriere en pluſieurs fa-

(1) Cette île, ſuivant la carte de 1632, eſt ſituée vers le nord de la baie de Saco ou *Chouacouet*. C'eſt probablement celle que l'on trouve indiquée, dans les cartes anglaiſes, ſous les noms de *Richmond* et de *Richman's island*.

(2) Lescarbot l'appelle *Olmechin*. Il fut tué l'année ſuivante par un parti d'Etechemins. (Voir ci-après, ch. xvi, et Lescarbot, *Muses de la Nouvelle-France*.)

çons fort proprement, avec des plumes qu'ils attachent sur leur teste. Ils se peignent le visage de noir & rouge comme les autres fauuaiges qu'auons veus. Ce sont gens disposés bien formez de leur corps : leurs armes sont piques, massues, arcs & fleches, au bout desquelles aucuns mettent la queue d'un poisson appelé Signoc(1), d'autres y accommodent des os, & d'autres en ont toutes de bois. Ils labourent & cultiuent la terre, ce que n'auons encores veu. Au lieu de charuës ils ont un instrument de bois fort dur, fait en façon d'une besche. Ceste riuere s'appelle des habitans du pays Choüacoet(2).

1605.

Le lendemain le sieur de Mons fut à terre pour veoir leur labourage sur le bord de la riuere, & moy avec luy, & vismes leur bleds qui sont bleds d'Inde, qu'ils font en iardinages, semant trois ou quatre grains en un lieu, après ils assemblent tout autour avec des escailles du susdit signoc quantité de terre : Puis à trois pieds delà en sement encore autant ; & ainsi consecutiuellement. Parmy ce bled à chascun touffeu ils plantent 3. ou 4. febues du Bresil, qui viennent de diuerses couleurs. Estans grandes elles s'entrelaissent au tour dud. bled qui leue de la hauteur de cinq à six pieds : & tiennent le champ fort net de mauuaises herbes. Nous y vismes force citrouilles, courges & petum, qu'ils cultiuent aussi(3).

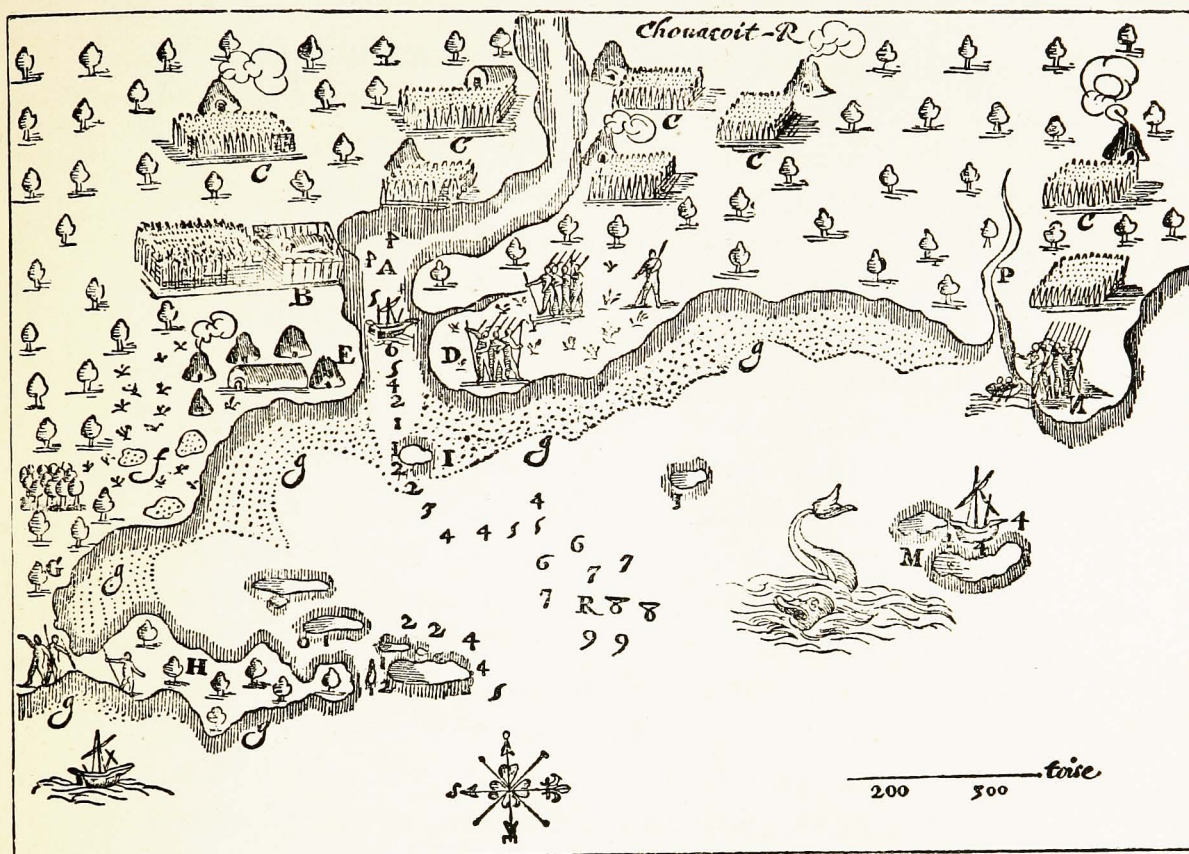
(1) L'auteur donne, un peu plus loin (chapitre viii), la description du *signoc* ou *si-guenoc*.

(2) Le nom de *Saco*, que porte aujourd'hui cette riuère, de même que la baie où elle se jette, vient évidemment de ce nom sauvage *Chouacouet*, ou, si l'on veut, de *Sawah-quatok*, comme on le trouve dans les auteurs anglais. De *Souacoet*, on a fait *Sacouet*, et enfin *Saco*.

(3) Toutes ces plantes, le *petun*, ou tabac, les courges et citrouilles, les fèves, le maïs, sont-elles indigènes dans les contrées que parcourt ici Champlain ? M. Asa Gray et le Dr. Harris, qui ont étudié cette question, prétendent qu'elles ne le sont pas à une

1605. Le bléd d'Inde que nous y vîmes pour lors estoit de deux pieds de haut; il y en auoit aussi de trois. Pour les febues elles commençoient à entrer en fleur, comme faisoient les courges & citrouilles. Ils sement leur bled en May, & le recueillent en Septembre. Nous y vîmes grande quantité de noix, qui sont petites, & ont plusieurs quartiers. Il n'y en auoit point encores aux arbres, mais nous en trouuâmes assez deffoubs, qui estoient de l'année precedente. Nous vîmes aussi force vignes, ausquelles y auoit de fort beau grain, dont nous fîmes de tresbon veriuft, ce que n'auions point encores veu qu'en l'isle de Bacchus, distante d'icelle riuere près de deux lieues. Leur demeure arrestée, le labourage, & les beaux arbres, nous firent iuger que l'air y est plus temperé & meilleur que celui où nous yuernâmes ny que les autres lieux de la coste : Mais que ie croye qu'il n'y face vn peu de froit, bien que ce soit par la hauteur de 43. degrez 3. quarts de latitude, non. Les forests dans les terres sont fort claires, mais pourtant remplies de chesnes, hestres fresnes & ormeaux : Dans les lieux aquatiques il y a quantité de faules. Les sauuages se tiennent toujours en ce lieu, & ont vne grande Cabanne entourée de pallissades, faictes d'assez gros arbres rangés les vns contre les autres, où ils se retirent lors que leurs ennemis leur viennent faire la guerre. Ils couurent leurs cabannes d'escorce de chesnes. Ce lieu est fort plaisant & aussi agreable que lieu que l'on puisse voir. La riuere est fort abondante en

latitude plus au nord que le Mexique, et, par conséquent, que la culture de ces plantes a dû être transmise aux sauvages de la Nouvelle-Angleterre, comme à ceux de la Nouvelle-France, par les nations plus méridionales.



Les chiffres montrent les brasses d'eau.

- | | | |
|------------------------------------|---|-----------------------------------|
| A La riuiere. | estre separez après la semence | mouiller l'ancre à l'abry d'i- |
| B Le lieu où ils ont leur forte- | de leurs bleds estre faite. | celles avec bon fons. |
| reffe. | F (1) Marais où il y a de bons | N Pointe de terre deffrichée où |
| C Les cabannes qui sont parmy | pasturages. | nous vint trouuer Marchim. |
| les champs où auprès ils cul- | G Source d'eau viue. | O (3) Quatre isles. |
| tient la terre & sement du | H Grande pointe de terre toute | P Petit ruisseau qui asseche de |
| bled d'Inde. | deffrichée horsmis quelques | basse mer. |
| D Grande compaignie sablonneu- | arbres fruitiers & vignes sau- | Q (4) Basses le long de la coste. |
| se, neantmoins remplie d'her- | uages. | R La rade où les vaisseaux peu- |
| bages. | I Petit islet à l'entrée de la riuiere. | uent mouiller l'ancre atten- |
| E Autre lieu où ils font leurs lo- | L Autre islet (2). | dant le flot. |
| gemens tous en gros fans | M Deux isles où vesseaux peuuent | |

(1) f, dans la carte. — (2) Cet islet est marqué I. Des deux qui sont marqués de la même lettre, celui-ci est le plus éloigné de l'entrée de la rivière. — (3) Des quatre O qui désignaient les quatre îles, le graveur a fait quatre îles plus petites. Les quatre îles sont au nord-ouest de la pointe H. — (4) Dans la carte, c'est une lettre minuscule.

poisson, enuironnée de prairies. A l'entrée y a vn islet capable d'y faire vne bonne forteresse, où l'on feroit en seureté. 1605.

Le dimanche 12.(1) du mois nous partismes de la riuere appelée Choüacoet, & regeant la coste après auoir fait quelque 6. ou 7. lieues le vent se leua contraire, qui nous fit mouiller l'ancre & mettre pied à terre, où nous vismes deux prairies, chacune desquelles contenoit enuiron vne lieue de long, & demie de large. Nous y aperceufmes deux fauuges que pensions à l'abbord estre de gros oiseaux qui font en ce pays là, appelés outardes, qui nous ayans aduifés, prindrent la fuite dans les bois, & ne parurent plus. Depuis Choüacoet iusques en ce lieu où vismes de petits oiseaux(2), qui ont le chant comme merles, noirs horsmis le bout des aïfles, qui font orangés, il y a quantité de vignes & noyers. Ceste coste est sablonneuse en la pluspart des endroits depuis Quinibeguy. Ce iour nous retournasmes deux ou trois lieux deuers Choüacoet iusques à vn cap qu'auons nommé le port aux isles(3), bon pour des vaisseaux de cent tonneaux, qui est parmy trois isles. Mettant le cap au nordest quart du nort proche de ce lieu, l'on

(1) Le 12 de juillet était un mardi. Comme M. de Monts et l'auteur semblent avoir visité ce lieu assez en détail, et qu'ils mirent à terre le 10, il est probable qu'on ne repartit de Chouacoet que le 12.

(2) On donne à cet oiseau le nom de Commandeur (*Agelaius Phœniceus*, VIEILLOT). En Canada, on l'appelle Étourneau, parce qu'il a avec ce dernier une certaine conformité de couleur et d'habitudes.

(3) Il ne faut pas confondre ce cap du Port-aux-Iles avec celui que l'auteur appelle, un peu plus loin, le Cap-aux-Iles. Ce dernier porte aujourd'hui le nom de cap Anne, et le premier celui de cap Porpoise (cap au Marsouin). Williamson parle du cap Porpoise à peu près dans les mêmes termes que Champlain. « Le cap Porpoise, dit-il, est un havre étroit et de difficile accès. » Le nom de *Mousom*, que l'on a donné à la rivière du cap Porpoise, est vraisemblablement une corruption du mot *marsouin*; car il est impossible qu'il soit dérivé du nom sauvage *Meguncouk*.

1605. entre en vn autre port(1) où il n'y a aucun passage (bien que ce soient isles) que celluy par où on entre, où à l'entrée y a quelques brisans de rochers qui sont dangereux. En ces isles y a tant de groifelles rouges que l'on ne voit autre chose en la pluspart, & vn nombre infini de tourtes(2), dont nous en prîmes bonne quantité. Ce port aux isles est par la hauteur de 43. degrez 25. minutes de latitude.

Le 15. dudit mois fîmes 12. lieues. Costoyans la coste nous apperçeusmes vne fumée sur le riuage de la mer, dont nous approchasmes le plus qu'il nous fut possible, & ne vîmes aucun sauuage, ce qui nous fit croire qu'ils s'en estoient fuys. Le soleil s'en alloit bas, & ne peusmes trouuer lieu pour nous loger icelle nuit, à cause que la coste estoit platte, & sablonneuse. Mettant le cap au su pour nous esloigner, afin de mouiller l'ancre, ayant fait environ deux lieues nous apperçeusmes vn cap(3) à la grande terre au su quart du suest de nous, où il pouuoit auoir quelque six lieues : à l'est deux lieues apperçeusmes trois ou quatre isles assez hautes(4), & à l'ouest vn grand cu de sac(5). La coste de ce cul de sac toute rengée iusques au cap peut entrer dans les terres du lieu où nous estions environ quatre lieues :

(1) Ce doit être l'entrée de la rivière Kennebunk, «qui est un bon havre pour les petits vaisseaux,» dit Williamson. (*Hist. of Maine.*)

(2) Tourtres, ou Pigeons de passage (*Ectopistes migratoria*, AUDUBON).

(3) Le cap Anne.

(4) Les îles appelées *Isles of Shoals* (îles de Battures.) «Ces îles constituent le groupe auquel le célèbre capitaine John Smith donna son propre nom; mais l'ingratitude de l'homme a refusé à sa mémoire ce faible honneur.» (*Dict. of Am.*)

(5) On voit, par ce qui suit, que ce grand cul-de-sac désigne évidemment la grande baie que forme la côte au nord du cap Anne. C'est ce même cul-de-sac que l'auteur appelle ailleurs baie Longue. Les cartes modernes ne lui assignent aucun nom particulier.

il en a deux de large nort & fu(1) & trois en son entrée : Et ne recognoissant aucun lieu propre pour nous loger, nous resolufmes d'aller au cap cy dessus à petites voilles vne partie de la nuit, & en aprochafmes à 16. brasses d'eau où nous mouillafmes l'ancre attendant le poinct du iour. 1605.

Le lendemain nous fufmes au fufd. cap, où il y a trois isles proches de la grand terre, pleines de bois de diferentes sortes, comme à Chouacoet & par toute la coste : & vne autre platte, où la mer brise, qui iette vn peu plus à la mer que les autres, où il n'y en a point. Nous nommafmes ce lieu le cap aux isles(2), proche duquel apperceufmes vn canau, où il y auoit 5. ou 6. sauuages, qui vindrent à nous, lesquels estans près de nostre barque s'en allerent danfer sur le riuage. Le sieur de Mons m'enuoya à terre pour les veoir, & leur donner à chacun vn cousteau & du biscuit, ce qui fut cause qu'ils redanferent mieux qu'auparauant. Cela fait ie leur fis entendre le mieux qu'il me fut possible, qu'ils me monstassent comme alloit la coste. Apres leur auoir depeint avec vn charbon la baye(3) & le cap aux isles, où nous estions, ils me figurerent avec le mesme creon, vne autre baye(4) qu'ils representoient fort

(1) A rigoureusement parler, la largeur de cette baie n'est pas dans le sens nord et sud ; mais il est évident que l'auteur ne prétend point en donner ici une description mathématique, puisqu'il ne la décrit que de loin et selon l'apparence qu'elle présente à la distance de plusieurs lieues.

(2) Les Anglais lui ont donné le nom de la reine Anne.

(3) La baie dont l'auteur vient de parler, c'est-à-dire, la baie Longue.

(4) La baie de Massachusets, au fond de laquelle est la baie de Boston. En comparant le récit des auteurs anglais sur les sauvages appelés Massachusets, avec ce que Champlain et les français de son temps disent des Almouchiquois, on demeure convaincu que les uns et les autres ont désigné par ces deux mots, en apparence si différents, une seule et même nation, ou qu'ils ont étendu ce nom à toutes les tribus qui faisaient cause commune avec ces sauvages contre les nations des côtes d'Acadie. « Les Massachusets, dit

1605. grande, où ils mirent six cailloux d'esgalle distance, me donnant par là à entendre que chacune des marques estoit autant de chefs & peuplades⁽¹⁾ : puis figurerent dedans lad. baye vne riuere que nous auions passée⁽²⁾, qui s'estent fort loing, & est batturiere. Nous trouuâmes en cet endroit des vignes en quantité, dont le veriuft estoit vn peu plus gros que des poix ; & force noyers, où les noix n'estoient pas plus grosses que des balles d'arquebuse. Ces fauuges nous dirent, que tous ceux qui habitoient en ce pays cultiuoient & ensemençoient la terre, comme les autres qu'auions veu auparauant. Ce lieu est par la hauteur de 43. degrez, & quelque minutes⁽³⁾ de latitude. Ayant fait demie lieue nous apperceûmes plusieurs fauuges sur la pointe d'un rocher, qui couroient le long de la coste, en danfant, vers leurs compagnons, pour les aduertir de nostre venue. Nous ayant monsté le quartier de leur demeure, ils firent signal de fumées pour nous monstrier l'endroit de leur habitation. Nous fûmes mouiller

Gookin, demeuraient principalement vers cet endroit de la baie de Massachusetts, où les Anglais sont maintenant établis. Ils formaient un peuple grand et nombreux. Leur principal chef avait autorité sur plusieurs capitaines subalternes... Cette nation pouvait autrefois mettre sur pied environ trois mille hommes de guerre, au rapport des vieux sauvages. » (*Collect. of the Mass. Hist. Soc.*, première série, vol. 1.) Suivant le même auteur, les Massachusetts avaient pour alliés les Patoukets, qui demeuraient plus au nord. D'où l'on voit que les peuples qui habitaient la plus grande partie des côtes de la Nouvelle-Angleterre, étaient les Massachusetts et leurs alliés. Or ce sont précisément ces mêmes nations que les voyageurs français comprenaient sous le nom d'Almouchiquois. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Français appelaient Almouchiquois plusieurs peuples ou tribus que les Anglais comprenaient sous le nom de Massachusetts, et, quelle que soit la vraie signification de ces deux mots, on ne peut nier qu'ils n'aient entre eux un certain air de parenté (*almoussicouaset*).

(1) C'étaient, d'après Gookin, les chefs de Weechagaskas, de Neponsitt, de Punkapaog, de Nonantum, de Nashaway, et d'une partie des Nipmucks, suivant le rapport des anciens.

(2) Le Merrimack.

(3) La latitude du cap Anne est d'environ 42° 38'.

l'ancre proche d'un petit islet, où l'on enuoya nostre canau pour porter quelques cousteaux & gallettes aux fauuges; & apperceusmes à la quantité qu'ils estoient que ces lieux sont plus habitez que les autres que nous auions veus. Après auoir arresté quelques deux heures pour confiderer ces peuples, qui ont leurs canaux faicts d'escorce de bouleau, comme les Canadiens, Souriquois & Etechemins, nous leuasmes l'ancre, & avec apparence de beau temps nous nous mismes à la voile. Pourfuiuant nostre route à l'ouest furouest, nous y vismes plusieurs isles à l'un & l'autre bort. Ayant fait 7. à 8. lieues nous mouillâmes l'ancre proche d'une isle où apperceusmes force fumées tout le long de la coste, & beaucoup de fauuges qui accouroient pour nous voir. Le sieur de Mons enuoya deux ou trois hommes vers eux dedans vn canau, ausquels il bailla des cousteaux & patenostres pour leur presenter, dont ils furent fort aises, & danserent plusieurs fois en payement. Nous ne peusmes sçauoir le nom de leur chef, à cause que nous n'entendions pas leur langue. Tout le long du riuage y a quantité de terre deffrichée, & semée de bled d'Inde. Le pays est fort plaissant & agreable : neantmoins il ne laisse d'y auoir force beaux bois. Ceux qui l'habitent ont leurs canaux faicts tout d'une piece, fort subiets à tourner, si on n'est bien adroit à les gouuerner : & n'en auions point encore veu de ceste façon. Voicy comme ils les font. Apres auoir eu beaucoup de peine, & esté long temps à abbatre vn arbre le plus gros & le plus haut qu'ils ont peu trouuer, avec des haches de pierre (car ils n'en ont point d'autres, si ce n'est que

1605.

1605. quelques vns d'eux en recourent par le moyen des fauages de la coste d'Accadie, aufquels on en porte pour traicter de peleterie) ils ostent l'escorce & l'arrondissent, horsmis d'un costé, où ils mettent du feu peu à peu tout le long de la piece : & prennent quelques fois des cailloux rouges & enflammez, qu'ils posent aussi dessus : & quand le feu est trop aspre, ils l'esteignent avec un peu d'eau, non pas du tout, mais de peur que le bord du canau ne brulle. Estant assez creux à leur fantasie, ils le raclent de toutes parts avec des pierres, dont ils se seruent au lieu de cousteaux. Les cailloux dequoy ils font leurs trenchans sont semblables à nos pierres à fusil.

Le lendemain 17. dud. mois leuafmes l'ancre pour aller à un cap, que nous auions veu le iour precedent, qui nous demeuroit comme au sud-sud-ouest(1). Ce iour ne peusmes faire que 5. lieues, & passames par quelques isles remplies de bois. Je recognus en la baye tout ce que m'auoient depeint les fauages au cap des isles. Pourfuiuant nostre route il en vint à nous grand nombre dans des canaux, qui sortoient des isles, & de la terre ferme. Nous fusmes ancrer à une lieue du cap, qu'auons nommé S. Loys(2), où nous apperceusmes plusieurs fumées : y voulant aller nostre barque eschoua sur une roche, où nous fusmes en grand danger : car si nous n'y eussions promptement remedié, elle eut bouleuersé dans la mer, qui perdoit tout à l'entour, où il y auoit 5. à 6. brasses d'eau : mais Dieu nous preserua, & fusmes

(1) Ce cap, appelé plus loin cap Saint-Louis, leur « demeurait comme au sud-sud-ouest » dans la journée du 16.

(2) La pointe Brandt. On ne la désigne ordinairement que comme pointe, parce que, suivant l'expression même de Champlain, c'est « une terre médiocrement basse. »

mouiller l'ancre proche du fufd. cap, où il vint quinze ou feize canaux de fauages, & en tel y en auoit 15. ou 16. qui commencerent à monſtrer grands ſignes de reſiouiffance, & faiſoient pluſieurs fortes de harangues, que nous n'entendions nullement. Le ſieur de Mons enuoya trois ou quatre hommes à terre dans noſtre canau, tant pour auoir de l'eau, que pour voir leur chef nommé Honabetha, qui eut quelques couſteaux, & autres ioliuetés, que le ſieur de Mons luy donna, lequel nous vint voir iufques en noſtre bort, avec nombre de ſes compagnons, qui eſtoient tant le long de la riue, que dans leurs canaux. L'on receut le chef fort humainement, & luy fit-on bonne chere : & y ayant eſté quelque eſpace de temps, il s'en retourna. Ceux que nous auions enuoyés deuers eux, nous apporterent de petites citrouilles de la groſſeur du poing, que nous mangeaſmes en fallade comme coucombres, qui ſont tresbonnes ; & du pourpié (1), qui vient en quantité parmy le bled d'Inde, dont ils ne font non plus d'eſtat que de mauuaifes herbes. Nous viſmes en ce lieu grande quantité de petites maiſonnettes, qui ſont parmy les champs où ils ſement leur bled d'Inde.

Plus y a en icelle baye (2) vne riuere qui eſt fort ſpatieuſe, laquelle auons nommée la riuere du Gas (3), qui, à mon iugement, va rendre vers les Yroquois, nation qui a guerre ouuerte avec les montagnars qui ſont en la grande riuere S. Lorans.

(1) *Portulaca oleracea*. «Ce pourpier,» dit Miller (Dict. des Jardiniers), «croît naturellement en Amérique et dans les parties les plus chaudes du globe.» Il eſt aſſez probable que cette plante ſe ſera propagée juſqu'à cette latitude avec la culture du tabac.

(2) Dans la baie de Boston.

(3) Du nom de M. de Monts, Pierre Du Gas. C'eſt probablement la rivière Charles ; mais elle vient du ſud-oueſt, plutôt que du côté des Iroquois.

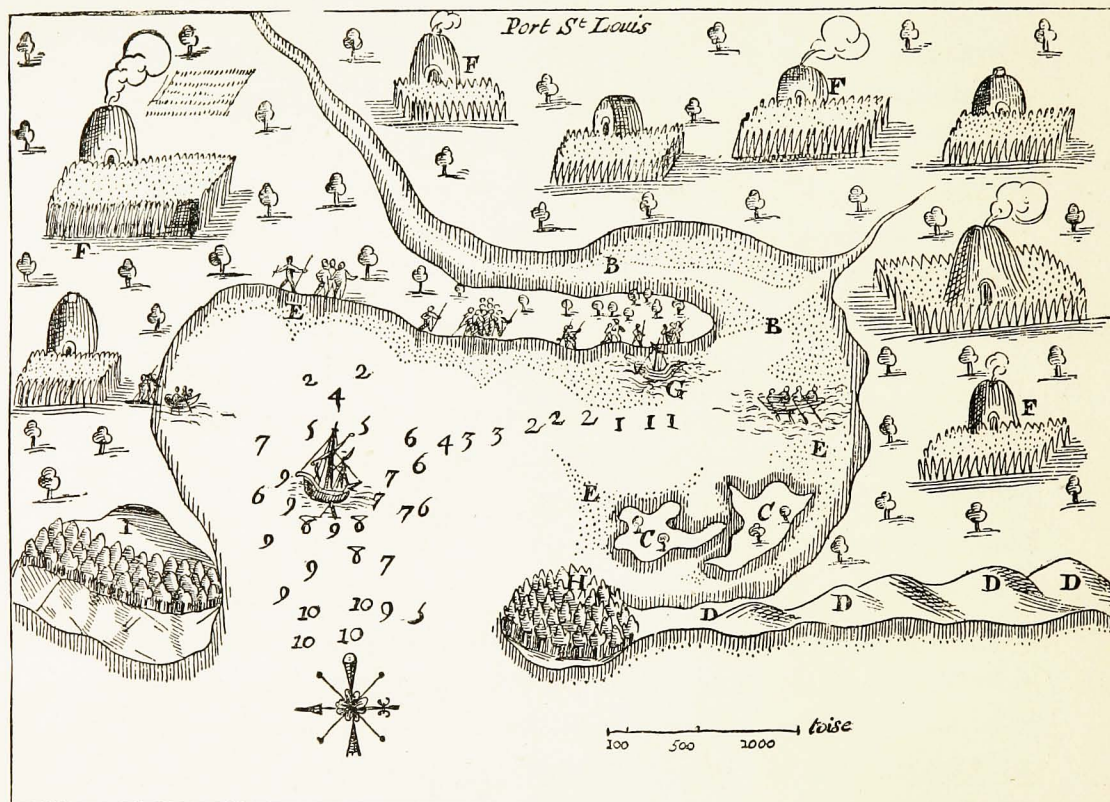
1605.

Continuation des descouvertes de la coste des Almouchiquois, & de ce qu'y auons remarqué de particulier.

CHAPITRE VIII.

LE lendemain doublâmes le cap S. Louys, ainsi nommé par le sieur de Mons, terre mediocrement basse, sous la hauteur de 42. degrez 3. quarts de latitude (1); & fîmes ce iour deux lieues de coste sablonneuse; & passant le long d'icelle, nous y vîmes quantité de cabannes & iardines. Le vent nous estans contraire, nous entraînâmes dedans vn petit cu de sac, pour attendre le temps propre à faire nostre route. Il vint à nous 2. ou 3. canaux, qui venoient de la pesche de moruë, & autres poissons, qui sont là en quantité, qu'ils peschent avec des aîmes faits d'un morceau de bois, auquel ils fichent vn os qu'ils forment en façon de harpon, & lient fort proprement, de peur qu'il ne sorte : le tout estant en forme d'un petit crochet : la corde qui y est attachée est d'escorce d'arbre. Ils m'en donnerent vn, que ie prins par curiosité, où l'os estoit attaché de chanure, à mon opinion, comme celui de France, & me dirent qu'ils en cueilloient l'herbe dans leur terre sans la cultiver, en nous montrant la hauteur comme de 4. à 5. pieds. Led. canau s'en retourna à terre auertir ceux de son habitation, qui nous firent des fumées, & aperçûmes 18. ou 20. sauuages, qui vindrent sur le bord de la coste, & se mirent à danser. Nostre canau fut à terre pour leur donner quelques baga-

(1) La latitude de la pointe Brandt est d'environ 42° 6'.



Les chiffres montrent les brasses d'eau.

A Montre le lieu où posent les
vaisseaux.
B L'achenal.
C Deux Isles.
D Dunes de sable
E Basses.

F Cabannes où les sauvages
labourent la terre.
G Le lieu où nous fûmes es-
chouer notre barque.
H Vne maniere d'isle remplie

de bois tenant aux dunes
de sable.
I Promontoire assez haut qui
paroist de 4. à 5. lieux à
la mer.

telles, dont ils furent fort contens. Il en vint au-
cuns deuers nous qui nous prièrent d'aller en leur
riuere. Nous leuafmes l'ancre pour ce faire, mais
nous n'y peufmes entrer à caufe du peu d'eau que
nous y trouuafmes eftans de baffe mer, & fufmes
contraincts de mouiller l'ancre à l'entrée d'icelle.
Je descendis à terre, où i'en vis quantité d'autres
qui nous reçurent fort gracieufement : & fus re-
cognoiftre la riuere, où n'y vey autre chofe qu'un
bras d'eau qui s'estant quelque peu dans les terres,
qui font en partie defertées ; dedans lequel il n'y a
qu'un ruiſſeau qui ne peut porter baſteaux, finon
de pleine mer. Ce lieu peut auoir vne lieue de cir-
cuit. En l'une des entrées duquel y a vne maniere
d'icelle couuerte de bois, & principalement de pins,
qui tient d'un coſté à des dunes de ſable, qui font
aſſez longues : l'autre coſté eſt vne terre aſſez haute.
Il y a deux iflets dans lad. baye, qu'on ne voit point
ſi l'on n'eſt dedans, où autour la mer aſſèche pref-
que toute de baffe mer. Ce lieu eſt fort remar-
quable de la mer ; d'autant que la coſte eſt fort
baſſe, horsmis le cap de l'entrée de la baye, qu'a-
uons nommé, le port du cap ſainct Louys⁽¹⁾, diſtant
dud. cap deux lieues, & dix du cap aux ifles. Il eſt
enuiron par la hauteur du cap S. Louys.

Le 19. du mois nous partiſmes de ce lieu. Ren-
geant la coſte comme au ſu, nous fiſmes 4. à 5. lieues,
& paſſames proche d'un rocher qui eſt à fleur d'eau.
Continuant noſtre route nous apperçeufmes des

(1) Ce port Saint-Louis eſt précifément le lieu où abordaient, quinze ans plus tard, les fondateurs de la Nouvelle-Angleterre, appelés *les Pèlerins* (*Pilgrim Fathers*). Ils lui donnèrent le nom de Plymouth, en mémoire de la ville d'où ils étaient partis pour l'A-mérique. (*Holmes's Annals*, an. 1620.)

1605. terres que iugions estre isles, mais en estans plus près nous recogneufmes que c'estoit terre ferme, qui nous demeuroit au nord nordouest, qui estoit le cap d'une grande baye contenant plus de 18. à 19. lieues de circuit, où nous nous engouffrasmes tellement, qu'il nous falut mettre à l'autre bord pour doubler le cap qu'auions veu, lequel nous nommasmes le cap blanc⁽¹⁾; pour ce que c'estoient sables & dunes, qui paroissent ainsi. Le bon vent nous seruit beaucoup en ce lieu : car autrement nous eussions esté en danger d'estre iettés à la coste. Ceste baye est fort seine, pourueu qu'on n'approche la terre que d'une bonne lieue, n'y ayant aucunes isles ny rochers que celui dont j'ay parlé, qui est proche d'une riuere, qui entre assez auant dans les terres, que nommasmes sainte suzanne du cap blanc⁽²⁾, d'où iusques au cap S. Louis y a dix lieues de trauersé. Le cap blanc est une pointe de sable qui va en tournoyant vers le su quelque six lieues. Ceste coste est assez haute esleuée de sables, qui sont fort remarquables venant de la mer, où on trouue la sonde à près de 15. ou 18. lieues de la terre à 30. 40. 50. brasses d'eau iusques à ce qu'on vienne à 10. brasses en approchant de la terre, qui est tres seine. Il y a une grande estenduë de pays descouuert sur le bord de la coste deuant que d'entrer dans les bois, qui sont fort agreables & plaisans à voir. Nous mouillasmes l'ancre à la coste, & vismes quelques sau-

(1) Sans aucun doute, l'auteur n'avait pas eu connaissance du voyage du capitaine Gosnold, qui, un peu plus de deux ans auparavant, s'était comme lui engouffré dans la même baie, et qui avait, dès 1602, donné à ce cap le nom de cap Cod, parce qu'on y avait pris grande quantité de morue (*cod*).

(2) Ce que l'auteur appelle la rivière de Sainte-Suzanne du cap Blanc, est probablement la baie de Wellfleet, à l'entrée de laquelle se trouve la batture de Billingsgate.

uages, vers lesquels furent quatre de nos gens, qui cheminant sur vne dune de sable, aduiferent comme vne baye & des cabannes qui la bordoient tout à l'entour. Estans enuiron vne lieue & demye de nous, il vint à eux tout dansant (à ce qu'ils nous ont rapporté) vn sauuage qui estoit descendu de la haute coste, lequel s'en retourna peu après donner aduis de nostre venue à ceux de son habitation. 1605.

Le lendemain 20. du mois fusmes en ce lieu que nos gens auoient aperçeu, que trouuâmes estre vn port fort dangereux, à cause des basses & bancs, où nous voyions briser de toutes parts. Il estoit presque de basse mer lors que nous y entraâmes, & n'y auoit que quatre pieds d'eau par la passée du nort; de haute mer il y a deux brasses. Comme nous fusmes dedans nous vismes ce lieu assez spacieux, pouuant contenir 3. à 4. lieues de circuit, tout entouré de maisonnettes, à l'entour desquelles chacun a autant de terre qu'il luy est necessaire pour sa nourriture. Il y descend vne petite riuiera, qui est assez belle, où de basse mer y a quelque trois pieds & demy d'eau. Il y a deux ou trois ruisseaux bordeés de prairies. Ce lieu est tresbeau, si le haure estoit bon. J'en prins la hauteur, & trouué 42. degrez de latitude & 18. degrez 40. minutes de déclinaison (1) de la guide-aymant. Il vint à nous quantité de sauuages, tant hommes que femmes, qui accouroient de toutes parts en dansant. Nous auons nommé ce lieu le port de Mallebarre(2).

Le lendemain 21. du mois le sieur de Mons prit

(1) La déclinaison aujourd'hui n'y est que de 7° environ.

(2) Aujourd'hui le havre de Nauset, dont la latitude est de 41° 50'.

1605. resolution d'aller voir leur habitation, & l'accompaignasmes neuf ou dix avec nos armes : le reste demeura pour garder la barque. Nous fîmes enuiron vne lieue le long de la coste. Deuant que d'arriuer à leurs cabannes, nous entraâmes dans vn champ semé de bled d'Inde à la façon que nous auons dit cy dessus. Le bled estoit en fleur de la hauteur de 5. pieds & demy. Il y en auoit d'autre moins auancé qu'ils sement plus tart. Nous vismes force febues du Bresil, & force citrouilles de plusieurs grosseurs, bonnes à manger, du petun & des racines, qu'ils cultiuent, lesquelles ont le goust d'artichaut. Les bois sont remplis de chesnes, noyers & de tresbeaux cyprès, qui sont rougeâtres & ont fort bonne odeur⁽¹⁾. Il y auoit aussi plusieurs champs qui n'estoient point cultiuez : d'autant qu'ils laissent reposer les terres. Quand ils y veulent semer, ils mettent le feu dans les herbes, & puis labourent avec leurs beches de bois. Leurs cabannes sont rondes, couuertes de grosses nattes, faictes de roseaux, & par enhaut il y a au milieu enuiron vn pied & demy de descouuert, par où sort la fumée du feu qu'ils y font. Nous leur demandasmes s'ils auoient leur demeure arrestée en ce lieu, & s'il y negeoit beaucoup; ce que ne peusmes bien sçauoir, pour ne pas entendre leur langage, bien qu'ils s'y efforçassent par signe, en prenant du fable en leur main, puis l'espendant sur la terre, & monstrent estre de la couleur de nos rabats, & qu'elle venoit sur la terre de la hauteur d'un pied : & d'autres

(1) La couleur rougeâtre et l'odeur de l'arbre mentionné en cet endroit, sont voir que l'auteur parle du cèdre rouge (*juniperus virginiana*). C'est une nouvelle preuve que ce qu'il appelle cyprès dans son voyage de 1603, n'est rien autre chose que notre cèdre ordinaire (*thuja*).

nous monstroient moins, nous donnant aussi à en- tendre que le port ne geloit iamais : mais nous ne peusmes sçauoir si la nege estoit de longue durée. Le tiens neantmoins que le pays est temperé, & que l'yuer n'y est pas rude. Pendant le temps que nous y fusmes, il fit vne tourmente de vent de nordest, qui dura 4. iours, avec le temps si couuert que le soleil n'aparoissoit presque point. Il y faisoit fort froid : ce qui nous fit prendre nos cappots, que nous auions delaissez du tout : neantmoins ie croy que c'estoit par accident, comme l'on void souuent arriuer en d'autres lieux hors de saison.

Le 23. dud. mois de Iuillet, quatre ou cinq mariniers estans allés à terre avec quelques chaudieres, pour querir de l'eau douce, qui estoit dedans des dunes de sable, vn peu esloignée de nostre barque, quelques fauuges desirans en auoir aucunes, espierent l'heure que nos gens y alloient, & en prirent vne de force entre les mains d'vn matelot, qui auoit puisé le premier, lequel n'auoit nulles armes : Vn de ses compagnons voulant courir après, s'en reuint tout court, pour ne l'auoir peu atteindre, d'autant qu'il estoit plus viste à la cource que luy. Les autres fauuges voyans que nos matelos accouroient à nostre barque en nous criant que nous tirassions quelques coups de mousquets sur eux, qui estoient en grand nombre, ils se mirent à fuir. Pour lors y en auoit quelques vns dans nostre barque qui se ieterent à la mer, & n'en peusmes saisir qu'vn. Ceux en terre qui s'en estoient fuis les apperceuant nager, retournerent droit au matelot(1) à qui ils auoient

(1) C'était, suivant Lescarbot, un charpentier malouin. (Liv. iv, ch. vii.)

1605. osté la chaudiere, & luy tirerent plusieurs coups de fleches par derriere & l'abbatirent, ce que voyant ils coururent aussitost sur luy & l'acheuerent à coups de cousteau. Cependant on fit diligence d'aller à terre, & tira on des coups d'arquebuse de nostre barque, dont la mienne creua entre mes mains & me pença perdre. Les sauuages oyans ceste escope-terie se remirent à la fuite, qu'ils doublerent quand ils virent que nous estions à terre : d'autant qu'ils auoient peur nous voyans courir après eux. Il n'y auoit point d'apparence de les attraper : car ils sont vistes comme des cheuaux. L'on apporta le mort qui fut enterré quelques heures après : Cependant nous tenions tousiours le prisonnier attaché par les pieds & par les mains au bord de nostre barque, creignant qu'il ne s'enfuist. Le sieur de Mons se resolut de le laisser aller, se persuadant qu'il n'y auoit point de sa faute, & qu'il ne sçauoit rien de ce qui s'estoit passé, ny mesme ceux qui estoient pour lors dedans & autour de nostre barque. Quelques heures après il vint des sauuages vers nous, faisant des excuses par signes & demonstrations, que ce n'estoit pas eux qui auoient fait ceste meschanceté, mais d'autres plus esloignez dans les terres. On ne leur voulut point faire de mal, bien qu'il fut en nostre puissance de nous venger.

Tous ces sauuages depuis le cap des isles ne portent point de robbes, ny de fourrures, que fort rarement, encore les robbes sont faites d'herbes & de chanure, qui à peine leur couurent le corps, & leur vont iusques aux iarrets. Ils ont seulement la nature cachée d'une petite peau, & les femmes aussi, qui

leur descendent vn peu plus bas qu'aux hommes par derriere; tout le reste du corps est nud. Lors que les femmes nous venoient voir, elles prenoient des robbes ouuertes par le deuant. Les hommes se coupent le poil dessus la teste comme ceux de la riuere de Chouacoet. Je vey entre autres choses vne fille coiffée assez proprement, d'une peau teinte de couleur rouge, brodée par dessus de petites patenostres de porceline : vne partie de ses cheveux estoient pendans par derriere, & le reste entrelassé de diuerses façons. Ces peuples se peignent le visage de rouge, noir, & iaune. Ils n'ont presque point de barbe, & se l'arrachent à mesure qu'elle croist. Ils sont bien proportionnez de leurs corps. Je ne sçay quelle loy ils tiennent, & croy qu'en cela ils ressemblent à leurs voisins, qui n'en ont point du tout. Ils ne sçauent qu'adorer ny prier. Ils ont bien quelques superstitions comme les autres, que ie descri-ray en leur lieu. Pour armes, ils n'ont que des picques, massues, arcs & fleches. Il semble à les voir qu'ils soient de bon naturel, & meilleurs que ceux du nort : mais tous à bien parler ne valent pas grande chose. Si peu de frequentation que l'on ait avec eux, les fait incontinent cognoistre. Ils sont grands larrons; & s'ils ne peuuent attraper avec les mains, ils y taschent avec les pieds, comme nous l'auons esprouué souuentefois. I'estime que s'ils auoient dequoy eschanger avec nous, qu'ils ne s'adonneroient au larrecin. Ils nous troquerent leurs arcs, fleches & carquois, pour des espingles & des boutons, & s'ils eussent eu autre chose de meilleur ils en eussent fait autant. Il se faut donner garde

1605.

5. de ces peuples, & viure en mesfiance avec eux toutesfois fans leur faire appercevoir. Ils nous donnerent quantité de petum, qu'ils font fecher, & puis le reduisent en poudre(1). Quand ils mangent le bled d'Inde ils le font bouillir dedans des pots de terre qu'ils font d'autre maniere que nous(2). Ils le pilent auffi dans des mortiers de bois & le reduisent en farine, puis en font des gasteaux & galettes, comme les Indiens du Perou.

En ce lieu, & en toute la coste, depuis Quinibegui, il y a quantité de figuenocs(3), qui est vn poifon portant vne escaille sur le dos, comme la tor-

(1) Il n'y a aucun doute que les Almouchiquois préparaient leur tabac, ou petum, comme les sauvages du Canada, c'est-à-dire, qu'après l'avoir fait sécher, comme dit Champlain, ils le broyaient assez menu pour pouvoir en charger commodément leurs pipes ou petunoirs, mais non pas si fin que le tabac râpé. C'est ce que prouvent du reste les intéressantes découvertes que vient de faire monsieur J. C. Taché. Le riche musée d'antiquités huronnes que l'université Laval doit à la générosité de cet infatigable antiquaire, renferme des échantillons parfaitement conservés de pipes qui ont été trouvées encore toutes chargées de leur tabac, et par lesquelles on peut constater que cette espèce de poudre que les sauvages mettaient dans leurs calumets n'était guère plus fine que notre tabac haché.

(2) Ces vases de terre n'étaient point faits au tour, comme les poteries européennes, ni cuits au four, mais à feu libre. Voici, d'après Sagard, comment les femmes huronnes, et sans doute aussi les femmes almouchiquoises, s'y prenaient pour fabriquer leur poterie : «Elles ont l'industrie de faire de bons pots de terre, qu'elles cuisent dans leur foyer fort proprement, & font si forts qu'ils ne se cassent point au feu sans eau comme les nôtres, mais ils ne peuvent aussi souffrir longtemps l'humidité ny l'eau froide, qu'ils ne s'attendrissent & ne se cassent au moindre heurt qu'on leur donne, autrement ils durent beaucoup. Les Sauvageffes les font prenans de la terre propre, laquelle elles nettoient & pétrissent tres bien entre leurs mains, & y meslent, ie ne sçay par quelle science, vn peu de grais pillé parmy; puis la masse estant reduite comme vne bouille, elles y font vn trou au milieu avec le poing, qu'elles agrandissent tousiours en frappant par dehors avec vne petite palette de bois, tant & si longtemps qu'il est nécessaire pour les parfaire : ces pots sont de diuerfes grandeurs, sans pieds & sans ances, & tous ronds comme vne bouille, excepté la gueulle qui fort vn peu dehors.» (Hist. du Canada, liv. II, ch. XIII.) L'université Laval doit encore au même monsieur J. C. Taché le plus bel échantillon que l'on connaisse de cette ancienne poterie huronne.

(3) C'est le Limule Polyphène (*limulus polyphemus*, LAMARCK). La femelle, qui est plus grande que le mâle, a ordinairement une vingtaine de pouces de longueur, et un peu moins de dix pouces de large. « Cette espèce, commune dans nos parages, » dit M. James-E. De Kay (*New-York Fauna*), « est connue ici sous le nom vulgaire de *pie-d-de-cheval* (*horse-foot*), à cause de sa forme, et retient encore dans quelques districts le nom de *king-crab* que lui donnaient les premiers colons anglais. » Jean de Laët fait aussi de ce singulier crustacé, une description détaillée et accompagnée d'une figure.



Les chiffres montrent les brasses d'eau.

- A Les deux entrées du port.
 B Dunes de sable où les fauuges tu-
 erent vn Matelot de la barque du
 fleur de Mons.
 C Les lieux où fut la barque du fleur
 de Mons audit port.
 D Fontaine sur le bort du port.

- E Vne riuere descendant audit port.
 F Ruiffeau.
 G Petite riuere où on prend cantité
 de poisson.
 H Dunes de sable où il y a vn petit
 bois & force vignes.
 I Isle à la pointe des dunes.

- L Les maisons & habitations des fau-
 uages qui cultiuent la terre.
 M Basses & bancs de sable tant à l'en-
 trée que dedans ledit port.
 O Dunes de sable.
 P La coste de la mer.

- q La barque du fleur de Poitrincourt
 quand il y fut deux après le fleur
 de Mons.
 R Dessente des gens du fleur de Poi-
 trincourt.

tue : mais diferente pourtant; laquelle a au milieu 1605.
 vne rangée de petits piquants de couleur de fueille morte, ainsi que le reste du poisson : Au bout de laquelle escaille il y en a vne autre plus petite, qui est bordée d'esguillons fort piquans. La queue est longue selon qu'ils sont grands ou petits du bout de laquelle ces peuples ferrent leurs fleches, ayant aussi vne rangée d'esguillons comme la grande escaille sur laquelle sont les yeux. Il a huit petits pieds comme ceux d'un cancre, & derriere deux plus longs & plats, desquels il se sert à nager. Il en a aussi deux autres fort petits deuant, avec quoy il mange : quand il chemine ils sont tous cachez, excepté les deux de derriere qui paroissent vn peu. Soubs la petite escaille il y a des membranes qui s'enflent, & ont vn battement comme la gorge des grenouilles, & sont les vnes sur les autres en façon des tacettes d'un pourpoint. Le plus grand que j'aye veu, a vn pied de large, & pied & demy de long.

Nous vismes aussi vn oiseau marin⁽¹⁾ qui a le bec noir, le haut vn peu aquilin, & long de quatre poulces, fait en forme de lancette, sçauoir la partie inferieure representant le manche & la superieure la lame qui est tenue, trenchante des deux costez & plus courte d'un tiers que l'autre, qui donne de l'estonnement à beaucoup de personnes, qui ne peuuent comprendre comme il est possible que cet

(1) Le Bec-en-ciseaux ou Coupeur-d'eau (*rhynchops nigra*, LATHAM). La singularité de ses habitudes et l'étrange conformation de son bec, lui ont valu différents noms populaires surtout chez les navigateurs anglais, comme ceux de *cutwater*, *shearwater*, *razor-bill*, *black skimmer*, *flood gull*, *skippang* et autres. Il a le bec noir à l'extrémité, et tirant sur le rouge près de la tête. Cependant l'on rencontre des individus qui ont le bec entièrement noir, comme celui dont parle ici l'auteur; mais ce n'est probablement qu'une variété d'âge. Il se trouve principalement sur les rivages de la Caroline du Sud, et du Texas, et quelquefois par volées immenses.

1605. oiseau puisse manger avec vn tel bec(1). Il est de la grosseur d'un pigeon, les ailes fort longues à proportion du corps, la queue courte & les iambes aussi, qui sont rouges, les pieds petits & plats : Le plumage par dessus est gris brun, & par dessous fort blanc. Il va toujours en troupe sur le riuage de la mer, comme font les pigeons pardeça.

Les fauuaiges en toutes ces costes où nous auons esté, disent qu'il vient d'autres oiseaux quand leur bled est à maturité, qui sont fort gros ; & nous contrefaisoient leur chant semblable à celuy du cocq d'Inde. Ils nous en montrèrent des plumes en plusieurs lieux, dequoy ils empannent leurs fleches & en mettent sur leurs testes pour parade ; & aussi vne maniere de poil qu'ils ont sous la gorge, comme ceux qu'auons en France : & disent qu'ils leur tombe vne creste rouge sur le bec. Ils nous les figurerent aussi gros qu'une outarde, qui est vne espece d'oye ; ayant le col plus long & deux fois plus gros que celles de pardeça. Toutes ces demonstrations nous firent iuger que c'estoient cocqs d'Inde. Nous eussions bien désiré voir de ces oiseaux, aussi bien que de la plume, pour plus grande certitude. Auparuant que j'eusse veu les plumes & le petit bouquet de poil qu'ils ont sous la gorge ; & que j'eusse oy contrefaire leur chant, ie croiyois que ce fussent de certains oiseaux(2), qui se trouuent en quelques endroits du Perou en forme de cocqs d'Inde, le long

(1) Avec un bec en apparence si incommode, cet oiseau sait fort bien trouver sa vie. Quand il veut pêcher, il rase lentement la surface de la mer, et, coupant l'eau avec la partie inférieure de son bec, il saisit en dessous le poisson, qui fait sa nourriture habituelle.

(2) L'oiseau dont parle ici Champlain, est vraisemblablement l'Aura (*vultur aura*, LINNÉE), appelé Ouroua par les Brésiliens, et Suyuntu par les Péruviens, « se nourrissant plutôt de chair morte et de vidanges, que de chair vivante, » suivant Buffon.

du riuage de la mer, mangeans les charongnes & autres choses mortes, comme font les corbeaux : mais ils ne font pas si gros, & n'ont pas la barbe si longue, ny le chant semblable aux vrais coqs d'Inde, & ne font pas bons à manger comme font ceux que les fauuaiges disent qui viennent en troupe en esté ; & au commencement de l'yuer s'en vont aux pays plus chauts, où est leur demeure naturelle.

1605.

Retour des descouuertes de la coste des Almouchiquois.

CHAPITRE IX.

Ayant demeuré plus de cinq semaines à esleuer trois degrez de latitude, nous ne peûmes estre plus de six semaines en nostre voyage ; car nous n'auions porté des viures que pour ce temps là. Et aussi ne pouuans passer à cause des brumes & tempestes que iusques à Mallebarre, où fûmes quelques iours attendans le temps propre pour sortir, & nous voyans pressés par la necessité des viures, le sieur de Mons delibera de s'en retourner à l'isle de sainte Croix, afin de trouuer autre lieu plus propre pour nostre habitation : ce que ne peûmes faire en toutes les costes que nous descourîmes en ce voyage.

Et partîmes de ce port, pour voir ailleurs, le 25. du mois de Iuillet, où au sortir courûmes risque de nous perdre sur la barre qui y est à l'entrée, par la faute de nos pilottes appelez Cramolet & Champdoré(1) Maîtres de la barque, qui auoient mal bal-

(1) Pierre Angibaut dit Champdoré. (Lescarbot, *Muses de la Nouv. France*, p. 48.)

1605. lizé l'entrée de l'achenal du costé du fu, par où nous deuions passer. Ayans euté ce peril nous mîmes le cap au nordest six lieues iusques au cap blanc : & de là iusques au cap des isles continuant 15. lieues au mesme vent : puis mîmes le cap à l'est nordest 16. lieues iusques à Chouacoet, où nous vîmes le Capitaine sauage Marchim, que nous auions esperé voir au lac de Quinibequy (1), lequel auoit la reputation d'estre l'un des vaillans hommes de son pays : aussi auoit il la façon belle, où tous ses gestes paroïssent graues, quelque sauage qu'il fut. Le sieur de Mons luy fit present de beaucoup de choses, dont il fut fort satisfait, & en recompense donna un ieune garçon Etechemin, qu'il auoit prins en guerre, que nous emmenâmes avec nous, & partîmes de ce lieu ensemblement bons amis ; & mîmes le cap au nordest quart de l'est 15. lieues, iusques à Quinibequy, où nous arriuasmes le 29. du mois, & où pensions trouuer un sauage appelé Sasinou, dont j'ay parlé cy dessus, que nous attendîmes quelque temps, pensant qu'il deust venir, afin de retirer de luy un ieune homme & une ieune fille Etechemins, qu'il tenoit prisonniers. En l'attendant il vint à nous un capitaine appelé Anassou pour nous voir, lequel traicta quelque peu de pelleterie ; & fîmes alliance avec luy. Il nous dit qu'il y auoit un vaisseau (2) à dix

(1) Voir ci-dessus p. 49, note 1.

(2) Les différentes circonstances de ce récit prouuent que le vaisseau dont parle Anassou, était celui du capitaine Waymouth. 1^o C'était un vaisseau anglais, d'après la description qu'en fait le capitaine sauvage. Or il ne paraît pas qu'il soit venu aux côtes du Maine, en 1605, d'autre vaisseau anglais que l'*Arkangel*, commandé par George Waymouth. Il est vrai que ce vaisseau était reparti dès le 26 de juin (nouveau style), c'est-à-dire, depuis plus d'un mois ; mais Anassou pouvait croire qu'il était encore dans ces parages, vu que le capitaine anglais, avant de reprendre directement la route de l'Angleterre, était retourné à son havre de la *Pentecôte*, situé en face de l'île de Monahigan. Il

lieues du port, qui faisoit pesche de poisson, & que ceux de dedans auoient tué cinq fauuages d'icelle riuere, soubz ombre d'amitié : & selon la façon qu'il nous despeignoit les gens du vaisseau, nous les iugeasmes estre Anglois, & nommasmes l'isle où ils estoient la nef : pour ce que de loing elle en auoit le semblance. Voyant que led. Safinou ne venoit point nous mismes le cap à l'est fuest 20. lieues iusques à l'isle haute où mouillasmes l'ancre attendant le iour.

Le lendemain premier d'Aoust nous le mismes à l'est quelque 20. lieues iusques au cap Corneille(1) où nous passames la nuit. Le 2. du mois le mettant au

1605.

est possible, en outre, qu'Anassou n'ait pas dit autre chose sinon que les Anglais s'étaient retirés à cette île, et que les Français aient compris qu'ils y étaient encore. 2° *A dix lieues du port.* Précisément à dix lieues du port où était mouillée la barque de M. de Monts, se trouve cette île remarquable, appelée Monahigan, qui est celle où, suivant les critiques anglais, a dû mouiller l'*Arkangel* à son arrivée, et non loin de laquelle Waymouth jeta l'ancre encore avant que de repartir; c'est cette île que Champlain appelle la Nef. 3° *Qui faisait pêche de poisson.* Quoique ce ne fût pas là le but principal du voyage de Waymouth, l'équipage employa effectivement une bonne partie du temps à faire la pêche soit à la ligne, soit à la seine. 4° *Que ceux de dedans avaient tué cinq sauvages.* Le capitaine Waymouth, ayant de bonnes raisons de croire que les sauvages voulaient le surprendre traîtreusement, résolut de les devancer, et en fit saisir cinq d'entre eux : Sassacomouet, Maneddo, Skitouarros, Amohouet, et un sagamo du nom de Tahanedo. Anassou pouvait croire qu'on les avait tués; cependant le capitaine anglais au contraire les traita si bien, qu'ils parurent ensuite contents de leur sort. « Quoique, au moment de la surprise, dit Rosier, ils aient résisté de leur mieux, ne sachant point nos vues, ni ce que nous étions, ou ce que nous en prétendions faire; cependant, dès qu'ils virent, par nos bons traitements que nous ne leur voulions point de mal, ils ne parurent pas depuis mécontents de nous. » (Rap. du voy. de Waymouth par Rosier, Coll. de la Soc. Hist. de Mass. 3^e série, vol. VIII.) 5° *Sauvages d'icelle rivière.* Ces sauvages étaient donc du Kénébec. Cette circonstance vient à l'appui de l'ingénieuse dissertation que M. John McKeen a publiée en 1867, dans le cinquième volume des *Collections* de la Société Historique du Maine, et dans laquelle l'auteur prouve aussi bien qu'il est possible de le faire, suivant nous, que Waymouth a visité, non pas le Pénobscot, comme le prétend Belknap et quelques autres auteurs, mais bien le Kénébec. 6° *Sous ombre d'amitié.* L'intention de Waymouth n'était pas d'abord d'user de ruse ou de trahison avec ces sauvages. « Ayant trouvé, dit Rosier, que ce lieu répondait parfaitement au motif de notre voyage de découverte, savoir, qu'on y pouvait faire un bon établissement, nous traitâmes ces gens avec toute la bonté qu'il nous fut possible d'imaginer, ou dont nous les croyions capables. » Cependant, il n'est pas surprenant qu'Anassou et les autres sauvages aient attribué la conduite des Anglais à un motif qui leur paraissait assez naturel. Ainsi, le vaisseau dont parle Anassou, est évidemment celui de George Waymouth.

(1) La carte de 1612 et les distances données ici par l'auteur, permettent de croire que ce cap est dans *Cross Island* (ou *Crow's Island*?).

1605. nordest 7. lieues vinfmes à l'entrée de la riuere S. Croix du costé de l'ouest. Ayant mouillé l'ancre entre les deux premieres isles, le sieur de Mons s'embarqua dans vn canau à six lieues de l'habitation S. Croix, où le lendemain nous arriuafmes avec nostre barque. Nous y trouuafmes le sieur des Antons de saint Maslo, qui estoit venu en l'vn des vaisseaux du sieur de Mons, pour apporter des viures, & autres commoditez pour ceux qui deuoient yuerner en ce pays.

L'habitation qui estoit en l'isle de S. Croix transportée au port Royal, & pourquoi.

CHAPITRE X.

LE sieur de Mons se delibera de changer de lieu & faire vne autre habitation pour esuiter aux froidures & mauuais yuer qu'auions eu en l'isle sainte Croix. N'ayant trouué aucun port qui nous fut propre pour lors, & le peu de temps que nous auions à nous loger & bastir des maisons à cest effect, nous fit équipper deux barques, que l'on chargea de la charpenterie des maisons de sainte Croix, pour la porter au port Royal, à 25. lieues de là, où l'on iugeoit y estre la demeure beaucoup plus douce & temperée. Le Pont & moy partifmes pour y aller; où estans arriuez cerchafmes vn lieu propre pour la situation de nostre logement & à l'abry du norouest, que nous redoutions pour en auoir esté fort tourmentez.

Après auoir bien cherché d'vn costé & d'autre, nous

n'en trouuafmes point de plus propre & mieux sci-
tué qu'en vn lieu qui est vn peu esleué, autour du-
quel y a quelques marefcages & bonnes fources d'eau.
Ce lieu est deuant l'isle qui est à l'entrée de la ri-
uiere de la Guille(1) : Et au nord de nous comme à
vne lieue, il y a vn costau de montagnes, qui dure
prés de dix lieues nordest & surouest. Tout le pays
est rempli de forests tref-espoiffes ainsi que i'ay dit
cy dessus, horsmis vne pointe qui est à vne lieue &
demie dans la riuere, où il y a quelques chesnes qui
y sont fort clairs, & quantité de lambruches, que
l'on pourroit deserter aisement, & mettre en labou-
rage, neantmoins maigres & sablonneuses. Nous
fusmes presque en resolution d'y bastir : mais nous
confiderasmes qu'eussions esté trop engouffrez dans
le port & riuere : ce qui nous fit changer d'aduis.

1605.

Ayant donc recogneu l'affiète de nostre habita-
tion estre bonne, on commença à defricher le lieu,
qui estoit plein d'arbres; & dresser les maisons au
plustost qu'il fut possible : vn chacun s'y employa.
Après que tout fut mis en ordre, & la pluspart des
logemens faits, le sieur de Mons se delibera de re-
tourner en France pour faire vers sa Maiesté qu'il
peust auoir ce qui seroit de besoin pour son entre-
prise. Et pour commander audit lieu en son absence,
il auoit volonté d'y laisser le sieur d'Oruille : mais
la maladie de terre, dont il estoit atteint, ne luy peut
permettre de pouuoir satisfaire au desir dudit sieur
de Mons : qui fut occasion d'en parler au Pont-

(1) Rivière de l'Équille. « On choisit la demeure, » dit Lescarbot, « vis-à-vis de l'île
qui est à l'entrée de la rivièrre de l'Équille, dite aujourd'hui la rivièrre du Dauphin, la-
quelle fut appelée l'Équille, parce que le premier poisson qu'on y print fut vne Équille. »
(Liv. iv, ch. viii et ch. iii.)

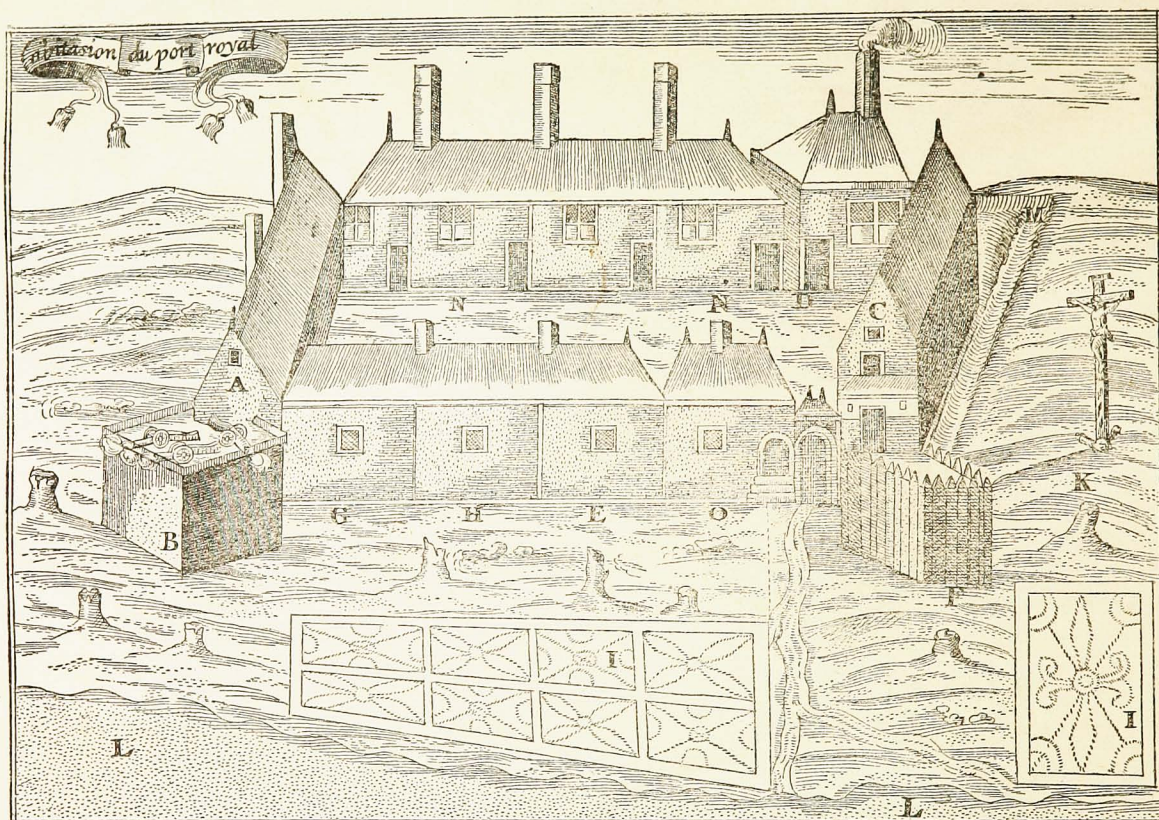
1605. graué, & luy donner ceste charge ; ce qu'il eut pour agreable : & fit paracheuer de bastir ce peu qui restoit en l'habitation(1). Et moy en pareil temps ie pris resolution d'y demeurer aussi, sur l'esperance que i'auois de faire de nouvelles descouuertes vers la Floride : ce que le sieur de Mons trouua fort bon.

Ce qui se passa depuis le partement du sieur de Mons, iusqu'à ce que voyant qu'on n'auoit point nouvelles de ce qu'il auoit promis, on partist du port Royal pour retourner en France.

CHAPITRE XI.

A Vssi tost que ledit sieur de Mons fut party, de 40. ou 45. qui resterent, vne partie commença à faire des iardins. I'en fis aussi vn pour éuiter oisieté, entouré de fossez plains d'eau, esquels y auoit de fort belles truites que i'y auois mises, & où descendoient trois ruisseaux de fort belle eue courante, dont la pluspart de nostre habitation se fournissoit. I'y fis vne petite escluse contre le bort de la mer, pour escouler l'eau quand ie voulois. Ce lieu estoit tout enuironné des prairies, où i'accommoday vn cabinet avec de beaux arbres, pour y aller prendre de la fraischeur. I'y fis aussi vn petit refer-

(1) « A tant, dit Lescarbot, on met la voile au vent, & demeure ledit sieur du Pont pour lieutenant par dela, lequel ne manque de promptitude (selon son naturel) à faire & parfaire ce qui estoit requis pour loger soy & les siens : qui est tout ce qui se peut faire pour cette année en ce pais la. Car de s'éloigner du parc durant l'hiver, mêmes après vn si long harasement : il n'y auoit point d'apparence. Et quant au labourage de la terre : ie croy qu'ils n'eurent le temps commode pour y vacquer : car ledit sieur du Pont n'étoit pas homme pour demeurer en repos, ni pour laisser ses gens oisifs s'il y eût eu moyen de ce faire. » (Liv. iv, ch. viii.)



A Logemens des artisans.
 B Plate forme où estoit le canon.
 C Le magasin.
 D Logement du sieur de Pont-graué & Champlain.
 E La forge.

F Palissade de pieux.
 G Le four.
 H La cuisine.
 O Petite maisonnette où l'on retiroit les vtanfiles de nos barques; que depuis le sieur de Poitrincourt fit

rebastir, & y logea le sieur Boulay quand le sieur du Pont s'en'reuint en France.

P (1) La porte de l'abitation.
 Q (2) Le cemetiere.
 R (3) La riuiere.

(1) Cette lettre manque dans le dessin; mais la porte est bien reconnaissable tant par sa figure que par l'avenue qui y aboutit. — (2) K, dans le dessin. — (3) L, dans le dessin.

uoir pour y mettre du poisson d'eau fallée, que nous prenions quand nous en auions besoin. I'y femay quelques graines, qui proffiterent bien : & y prenois vn singulier plaisir : mais auparauant il y auoit bien fallu trauailler. Nous y alions souuent passer le temps : & sembloit que les petits oiseaux d'alentour en eussent du contentement : car ils s'y amassoient en quantité, & y faisoient vn ramage & gasouillis si agreable, que ie ne pense pas iamais en auoir ouy de semblable.

Le plan de l'habitation estoit de 10. toises de long, & 8. de large, qui font trentefix de circuit. Du costé de l'orient est vn magazin de la largeur d'icelle, & vne fort belle caue de 5. à 6. pieds de haut. Du costé du Nord est le logis du sieur de Mons esleué d'assez belle charpenterie (1). Au tour de la basse court sont les logemens des ouuriers. A vn coing du costé de l'occident y a vne platte forme, où on mit quatre pieces de canon, & à l'autre coing vers l'orient est vne palissade en façon de platte forme : comme on peut veoir par la figure suiuite (2).

Quelques iours après que les bastiments furent acheuez, ie fus à la riuere S. Iean, pour chercher le sauuage appelé Secondon, lequel auoit mené les gens de Preuerd à la mine de cuiure, que i'auois desia esté chercher avec le sieur de Mons, quand nous fusmes au port aux mines, & y perdîmes nostre temps. L'ayant trouué, ie le priay d'y venir avec nous : ce qu'il m'accorda fort librement : & nous la

(1) C'est le logis qui correspond aux lettres N, N, dans l'*abitation du port royal*, dont l'auteur nous a conservé une vue. Autant qu'on peut en juger par le dessin, ce logis devait avoir environ quarante pieds de long.

(2) Dans la première édition, la figure de l'habitation était intercalée dans le texte.

1605. vint monſtrer. Nous y trouuaſmes quelques petits morceaux de cuiure de l'eſpoiffeur d'un fold ; & d'autres plus, enchaſſez dans des rochers grifâtres & rouges. Le mineur qui eſtoit avec nous, appellé Maître Iaques, natif d'Eſclauonie, homme bien entendu à la recherche des minéraux, fut tout au tour des coſtaux voir s'il trouueroit de la gangue ; mais il n'en vid point : Bien trouua il à quelques pas d'où nous auions prins les morceaux de cuiure fuſdit, vne maniere de mine qui en approchoit aucunement. Il dit que par l'apparence du terrouer, elle pourroit eſtre bonne ſi on y trauailloit, & qu'il n'eſtoit croyable que deſſus la terre il y eut du cuiure pur, ſans qu'au fonds il n'y en eut en quantité. La verité eſt, que ſi la mer ne couuroit deux fois le iour les mines, & qu'elles ne fuſſent en rochers ſi durs, on en eſpereroit quelque choſe.

Après l'auoir recogneue, nous nous en retournaſmes à noſtre habitation, où nous trouuaſmes de nos gens malades du mal de la terre, mais non ſi griefuement qu'en l'isle S. Croix, bien que de 45. que nous eſtions il en mourut 12. dont le mineur fut du nombre, & cinq malades, qui guerirent le printemps venant. Noſtre chirurgien appellé des Champs, de Honfleur, homme expert en ſon art, fit ouuerture de quelques corps, pour veoir s'il recognoiſtroit mieux la cauſe des maladies, que n'auoient fait ceux de l'année precedente. Il trouua les parties du corps offencées comme ceux qui furent ouuerts en l'isle S. Croix, & ne peut on trouuer remede pour les guerir non plus que les autres.

Le 20. Decembre il commença à neger : & paſſa

quelques glaces par deuant nostre habitation. L'y-
uer ne fut si aspre qu'il auoit esté l'année d'aupara-
uant, ny les neges si grandes, ny de si longue durée.
Il fit entre autres choses vn si grand coup de vent
le 20. de Feurier 1605. (1) qu'il abbattit vne grande
quantité d'arbres avec leurs racines, & beaucoup
qu'il brisa. C'estoit chose estrange à veoir. Les pluyes
furent assez ordinaires, qui fut occasion du peu
d'yuer, au regard du passé, bien que du port Royal
à S. Croix, n'y ait que 25. lieues.

1606.

Le premier iour de Mars, Pont-graué fit accom-
moder vne barque du port de 17. à 18. tonneaux, qui
fut preste au 15. pour aller descourir le long de la
coste de la Floride.

Pour cet effect nous partismes le 16. ensuiuant,
& fusmes contraints de relascher à vne isle au fu de
Menafne, & ce iour fismes 18. lieues, & mouillâmes
l'ancre dans vne anse de sable, à l'ouuert de la mer,
où le vent de su donnoit, qui se renforça la nuit
d'une telle impetuosité que ne peusmes tenir à
l'ancre, & fallut par force aller à la coste, à la mer-
cy de Dieu & des ondes, qui estoient si furieuses &
mauuaises, que comme nous appareillions le bour-
cet sur l'ancre, pour après couper le cable sur l'es-
cubier, il ne nous en donna le loisir car aussitost il
se rompit sans coup frapper. A la ressaque le vent &
la mer nous ietterent sur vn petit rocher, & n'atten-
dions que l'heure de voir briser nostre barque, pour
nous sauuer sur quelques esclats d'icelle, si eussions

(1) Février 1606. C'est peut-être par inadvertance, plutôt que par un reste de l'an-
cienne coutume de commencer l'année à Pâques, que Champlain met ici 1605 : car on
peut voir plus loin, au chapitre xvi, que, dès l'année suivante, il compte exactement
comme nous.

1606. peu. En ce defefpoir il vint vn coup de mer fi grand & fauorable, après en auoir receu plusieurs autres, qu'il nous fit franchir le rocher, & nous ietta en vne petite playe de fable, qui nous guarentit pour cefte fois de naufrage.

La barque eftant efchouée, l'on commença promptement à defcharger ce qu'il y auoit dedans, pour voir où elle eftoit offencée, qui ne fut pas tant que nous croyons. Elle fut racouftrée promptement par la diligence de Champdoré Maître d'icelle. Eftant bien en estat on la rechargea en attendant le beau temps, & que la fureur de la mer s'apaisaft, qui ne fut qu'au bout de quatre iours, fçauoir le 21. Mars, auquel fortifmes de ce malheureux lieu, & fufmes au port aux Coquilles, à 7. ou 8. lieues de là, qui eft à l'entrée de la riuiera faincte Croix, où y auoit grande quantité de neges. Nous y arreftafmes iufques au 29. dudit mois, pour les brumes & vents contraires, qui font ordinaires en ces faifons, que le Pont-graué print refolution de relafcher au port Royal, pour voir en quel estat eftoient nos compagnons, que nous y auions laiffés malades. Y eftans arriués le Pont fut atteint d'un mal de cœur, qui nous fit retarder iufques au 8. d'Auril.

Et le 9. du mefme mois il s'embarqua, bien qu'il fe trouuaft encores maldifpofé, pour le defir qu'il auoit de voir la cofte de la Floride, & croyant que le changement d'air luy rendroit la fanté. Ce iour fufmes mouiller l'ancre & paffer la nuit à l'entrée du port, diftant de noftre habitation deux lieues.

Le lendemain deuant le iour Champdoré vint demander au Pont-graué s'il defiroit faire leuer

l'ancre, lequel luy respondit que s'il iugeoit le temps propre, qu'il partist. Sur ce propos Champdoré fit à l'instant leuer l'ancre & mettre le bourcet au vent, qui estoit nort nordest, selon son rapport. Le temps estoit fort obscur, pluuieux & plain de brumes, avec plus d'aparence de mauuais que de beau temps. Comme l'on vouloit sortir de l'emboucheure du port, nous fusmes tout à vn coup transportez par les marées hors du passage, & fusmes pluystost sur les rochers du costé de l'est norouest, que nous ne les eusmes apperceus. Le Pont & moy qui estions couchés, entendismes les matelots s'escrians & disans, Nous sommes perdus : ce qui me fit bien tost ietter sur pieds, pour voir ce que c'estoit. Du Pont estoit encores malade, qui l'empescha de se leuer si promptement qu'il desiroit. Je ne fus pas sinstot sur le tillac, que la barque fut iettée à la coste & le vent se trouua nort, qui nous pouffoit sur vne pointe. Nous deffrelasmes la grande voile, que l'on mit au vent, & la haussa l'on le plus qu'il fut possible pour nous pouffer tousiours sur les rochers, de peur que le resfac de la marée, qui perdoit de bonne fortune, ne nous attirast dedans, d'où il eust esté impossible de nous sauuer. Du premier coup que nostre barque donna sur les rochers le gouuernail fut rompu ; vne partie de la quille, & trois ou quatre planches enfoncées, avec quelques membres brisez, qui nous donna estonnement : car nostre barque s'emplit incontinent ; & ce que nous peusmes faire, fut d'attendre que la mer se retirast de dessoubs, pour mettre pied à terre : car autrement nous courions risque de la vie, à cause de la houlle qui estoit fort grande &

1606.

1606. furieuse au tour de nous. La mer estant donc retirée nous descendîmes à terre par le temps qu'il faisoit, où promptement on deschargea la barque de ce qu'il y auoit, & sauuâmes vne bonne partie des commoditez qui y estoient, à l'aide du Capitaine sauuage Secondon, & de ses compagnons, qui vindrent à nous avec leurs canots, pour reporter en nostre habitation ce que nous auions sauué de nostre barque, laquelle toute fracassée s'en alla au retour de la mer en plusieurs pieces : & nous bien heureux d'auoir la vie sauue retournâmes en nostre habitation avec nos pauvres sauuages, qui y demeurèrent presque vne bonne partie de l'yuer, où nous louâmes Dieu de nous auoir preseruez de ce naufrage, dont n'esperions sortir à si bon marché.

La perte de nostre barque nous fit vn grand desplaisir, pour nous voir, à faute de vaisseau, hors d'esperance de parfaire le voyage que nous auions entrepris, & de n'en pouuoir fabriquer vn autre ; car le temps nous pressoit, bien qu'il y eust encore vne barque sur les chantiers : mais elle eut esté trop long temps à mettre en estat, & ne nous en eussions peu seruir qu'au retour des vaisseaux de France, qu'attendions de iour en autre.

Ce fut vne grande disgrâce, & faute de preuoyance au Maistre, qui estoit opiniastre & peu entendu au fait de la marine, qui ne croioit que sa teste. Il estoit bon Charpentier, adroit à fabriquer des vaisseaux, & soigneux de les accommoder de choses necessaires : mais il n'estoit nullement propre à les conduire.

Le Pont estant à l'habitation, fit informer à l'encontre de Champdoré, qui estoit accusé d'auoir ma-

licieusement mis nostre barque à la coste; & sur ses informations fut emprisonné & emmenotté, d'autant qu'on le vouloit mener en France pour le mettre entre les mains du sieur de Mons, & en requérir iustice. 1606.

Le 15. de Juin le Pont voyant que les vaisseaux de France ne reuenoient point, fit desemmenotter Champdoré pour paracheuer la barque qui estoit sur les chantiers, lequel s'aquitta fort bien de son deuoir.

Et le 16. Iuillet, qui estoit le temps que nous nous deuions retirer, au cas que les vaisseaux ne fussent reuenus, ainsi qu'il estoit porté par la commission qu'auoit donnée le sieur de Monts au Pont, nous partismes de nostre habitation pour aller au cap Breton ou à Gaspé, chercher le moyen de retourner en France, puis que nous n'en n'auions aucunes nouuelles.

Il y eust deux de nos hommes(1) qui demurerent de leur propre volonté pour prendre garde à ce qui restoit des commoditez en l'habitation, à chacun desquels le Pont promit cinquante escus en argent, & cinquante autres qu'il deuoit faire valoir leur pratique, en les venant requérir l'année suivante.

Il y eut vn Capitaine des sauages appelé Ma-

(1) Lescarbot nous a conservé les noms de ces deux braves : l'un s'appelait La Taille, et l'autre Miquelet. « Je ne puis que ie ne louë, dit-il, le gentil courage de ces deux hommes... & meritent bien d'être ici enchaînés, pour avoir exposé si librement leurs vies à la conservation du bien de la Nouvelle-France. Car le sieur du Pont n'ayant qu'une barque & une patache, pour venir chercher vers la Terre-neuve des navires de France, ne pouvoit se charger de tant de meubles, blez, farines & marchandises, qui étoient par-dela, lesquels il eût fallu jeter dans la mer (ce qui eût été à notre grand préjudice, & en avions bien peur) si ces deux hommes n'eussent pris le hazard de demeurer là pour la conservation de ces choses. Ce qu'ilz firent volontairement, & de gayeté de cœur. » (Liv. iv, ch. xii.)

1606. breton⁽¹⁾ qui promet de les maintenir, & qu'ils n'auroient non plus de deplaîsir que s'ils estoient ses propres enfans. Nous l'auions recogneu pour bon fauuage en tout le temps que nous y fûmes, bien qu'il eust le renom d'estre le plus meschant & traître qui fut entre ceux de sa nation.

*Partement du port Royal pour retourner en France.
Rencontre de Ralleau au cap de Sable, qui fit rebrousser chemin.*

CHAPITRE XII.

LE 17. du mois, suiuant la resolution que nous auions prise, nous partîmes de l'emboucheure du port Royal avec deux barques, l'une du port de 18. tonneaux, & l'autre de 7. à 8. pour parfaire la route du cap Breton ou de Campseau & vinsmes mouiller l'ancre au destroit de l'isle Longue, où la nuit nostre cable rompit & courûmes risque de nous perdre par les grandes marées qui iettent sur plusieurs pointes de rochers, qui sont dans & à la sortie de ce lieu : Mais par la diligence d'un chacun on y remedia & fit on en sorte qu'on en sortit pour ceste fois.

Le 21. du mois il vint un grand coup de vent qui rompit les ferremens de nostre gouuernail entre l'isle Longue & le cap fourchu, & nous mit en telle peine, que nous ne sçauions de quel bois faire fleches : car d'aborder la terre, la furie de la mer ne le permettoit pas, par ce qu'elle brisoit haute comme des montaignes le long de la coste : de fa-

(1) Lescarbot et le P. Biard écrivent *Membertou*.

çon que nous resolufmes pluftoft mourir à la mer, 1606.
que d'aborder la terre, fur l'efperance que le vent
& la tourmente s'appaiferoit, pour puis apres ayant
le vent en pouppe aller efchouer en quelque playe
de fable. Comme chacun penfoit à part foy à ce
qui feroit de faire pour noftre feureté, vn matelot
dit, qu'une quantité de cordages attachez au der-
riere de la barque, & trainant en l'eau, nous pour-
roit aucunement feruir pour gouverner noftre vais-
seau, mais ce fut fi peu que rien, & vifmes bien que
fi Dieu ne nous aidoit d'autres moyens, celuy là ne
nous eust guarentis du naufrage. Comme nous
eftions penfifs à ce qu'on pourroit faire pour noftre
feureté, Champdoré, qu'on auoit de rechef emme-
notté, dit à quelques vns de nous, que fi le Pont
vouloit qu'il trouueroit moyen de faire gouverner
noftre barque : ce que nous rapportafmes au Pont,
qui ne refusa pas ceste offre, & les autres encore
moins. Il fut donc defemmenotté pour la feconde
fois, & quant & quant prift vn cable qu'il coupa, &
en accommoda fort dextrement le gouvernail & le
fit auffi bien gouverner que iamais il auoit fait : &
par ce moyen repare les fautes qu'il auoit commifes
à la premiere barque qui fut perdue : & fut liberé
de ce dont il auoit esté accusé, par les prieres que
nous en fîmes au Pont-graué qui eut vn peu de
peine à s'y refoudre.

Ce iour mefme fufmes mouiller l'ancre prez la
baye courante, à deux lieues du cap fourchu, & là
fut racommodée la barque.

Le 23. du mois de Iuillet fufmes proche du cap
de Sable.

 1606.

Le 24. du dit mois sur les deux heures du soir nous apperçuefmes vne chaloupe, proche de l'isle aux cormorans, qui venoit du cap de Sable, qu'aucuns iugeoient estre des fauuges qui se retiroient du cap Breton, ou de l'isle de Campseau : D'autres disoient que ce pouuoit estre des chaloupes qu'on enuoyoit de Campseau pour sçauoir de nos nouuelles. Enfin approchant plus prez on vid que c'estoient François, ce qui nous resiouit fort : Et comme elle nous eust presque ioints, nous recogneufmes Ralleau Secretaire du sieur de Mons, ce qui nous redoubla le contentement. Il nous fit entendre que le sieur de Mons enuoyoit vn vaisseau de six vingts tonneaux (1), & que le sieur de Poitrincourt y commandoit, & estoit venu pour Lieutenant general, & demeurer au pays avec cinquante hommes : & qu'il auoit mis pied à terre à Campseau, d'où ledit vaisseau auoit pris la plaine mer, pour voir s'il ne nous descouuriroit point, cependant que luy s'en venoit le long de la coste dans vne chaloupe pour nous rencontrer au cas qu'y fussions en chemin, croyans que serions partis du port Royal, comme il estoit bien vray : Et en cela firent fort sagement. Toutes ces nouuelles nous firent rebrouffer chemin; & arriuafmes au port Royal le 25.(2) du mois, où nous trouuafmes led. vaisseau, & le sieur de Poitrincourt, ce qui nous apporta beaucoup de resiouissance, pour voir renaistre ce qui

(1) C'était le *Jonas*, où se trouvait Lescarbot.

(2) Le 31 juillet, qui était un lundi. Pour que Pont-Gravé et Champlain eussent pu retourner au port Royal dans l'espace d'environ vingt-quatre heures, il eût fallu un concours de circonstances si exceptionnelles, que l'auteur n'aurait pas manqué de le faire observer. En outre, quand ils arrivèrent à Port-Royal, le vaisseau et M. de Poitrincourt y étaient déjà rendus : or, suivant Lescarbot, qui, en cet endroit, donne toutes les dates de ces diverses circonstances, le vaisseau entra dans le port le jeudi 27 de juillet, et Pont-Gravé arriva « le lundi dernier jour de juillet. » (Liv. iv, ch. xiii.)

estoit hors d'esperance. Il nous dit que ce qui auoit 1606.
causé son retardement estoit vn accident qui estoit
suruenu au vaisseau, au sortir de la chaine de la
Rochelle, d'où il estoit party, & auoit esté contrarié
du mauuais temps sur son voyage(1).

Le lendemain le sieur de Poitrin court commença
à discourir de ce qu'il deuoit faire, & avec l'aduis
d'un chacun se resolut de demeurer au port Royal
pour ceste année, d'autant que l'on n'auoit descou-
uert aucune chose depuis le sieur de Mons, & que
quatre mois qu'il y auoit iusques à l'yuer n'estoit
assez pour chercher & faire vne autre habitation : en-
core avec vn grand vaisseau, qui n'est pas comme vne
barque, qui tire peu d'eau, furette par tout, & trouue
des lieux à souhait pour faire des demeures : mais que
durant ce temps on iroit seulement recognoître
quelque endroit plus commode pour nous loger(2).

Sur ceste resolution le sieur de Poitrin court en-
uoya aussitost quelques gens de trauail au labourage
de la terre, en vn lieu qu'il iugea propre, qui est
dedans la riuiera, à vne lieue & demie de l'habita-
tion du port Royal, où nous pensames faire nostre de-
meure(3), & y fit semer du bled, seigle, chanure, &

(1) Toutes ces circonstances sont rapportées en détail dans Lescarbot, liv. iv, cha-
pitres ix-xiii.

(2) Tout en décidant qu'on hivernerait encore à Port-Royal, parce qu'on n'avait pu,
jusqu'ici, trouver de lieu plus commode, M. de Poutrincourt devait suivre les instruc-
tions que lui avait données M. de Mons, à son départ de France. «Le sieur de Mons,
dit Lescarbot, ayant désiré de s'élever au Su tant qu'il pourroit & chercher vn lieu bien
habitable par dela Malebarre, avoit prié le sieur de Poutrincourt de passer plus loin qu'il
n'avoit été, & chercher vn port convenable en bonne temperature d'air, ne faisant plus
de cas de Port-Royal que de sainte Croix, pour ce qui regarde la santé. A quoy vou-
lant obtemperer le dit sieur de Poutrincourt, il ne voulut attendre le printemps, sachant
qu'il auroit d'autres exercices à s'occuper.»

(3) Voir ci-dessus p. 77. C'est précisément le lieu où est maintenant Annapolis, au
sud de la rivière de l'Équille (aujourd'hui rivière d'Annapolis), et près de l'endroit où
la rivière du Moulin se jette dans celle de l'Équille.

1606. plusieurs autres graines, pour voir ce qu'il en reüssiroit.

Le 22. d'Aoust, on aduisa vne petite barque qui tiroit vers nostre habitation. C'estoit des Antons de S. Maslo, qui venoit de Campseau, où estoit son vaisseau (1), à la pesche du poisson, pour nous donner aduis qu'il y auoit quelques vaisseaux au tour du cap Breton qui traittoient de pelleterie (2), & que si on vouloit enuoyer nostre nauire, il les prendroit en s'en retournant en France: ce qui fut resolu après qu'il seroit deschargé des commodités qui estoient dedans.

Ce qu'estant fait, du Pont-graué s'enbarqua dedans avec le reste de ses compagnons qui auoient demeuré l'yuer avec luy au port Royal, horsmis quelques vns, qui fut Champdoré & Foulgeré de Vitré. I'y demeuray aussi avec le sieur de Poitrin-court, pour moyennant l'aide de Dieu, parfaire la carte des costes & pays que i'auois commencé. Toutes choses mises en ordre en l'habitation, le sieur de Poitrin-court fit charger des viures pour nostre voyage de la coste de la Floride.

Et le 29. d'Aoust partismes du port Royal quant & Pont-graué, & des Antons qui alloient au cap Breton & à Campseau pour se saisir des vaisseaux qui fesoient traite de pelleterie, comme i'ay dit cy dessus. Estans à la mer nous fusmes contraints de relascher au port pour le mauuais vent qu'auions. Le grand vaisseau tint tousiours sa route & bientoist le perdismes de veüe.

(1) *Le Saint-Étienne.*

(2) « Quant au sieur du Pont, dit Lescarbot, il deliberoit en passant d'attaquer vn marchand de Rouën nommé Boyer (lequel contre les deffenses du Roy étoit allé par dela troquer avec les Sauvages, après avoir été délivré des prisons de la Rochelle par le consentement du sieur de Poutrincourt, & souz promesse qu'il n'iroit point) mais il étoit ja parti. » (Liv. iv, ch. xiii.)

1606.

Le sieur de Poutrincourt part du port Royal pour faire des descouuertes. Tout ce que l'on y vid : & ce qui y arriua iusques à Male-barre.

CHAPITRE XIII.

LE 5. Septembre nous partismes de rechef du port Royal (1).

Le 7. nous fumes à l'entrée de la riuere S. Croix, où trouuâmes quantité de fauuges, entre autres Secondon & Messamouet. Nous nous y pensâmes perdre contre vn islet de rochers, par l'opiniastreté de Champdoré, à quoy il estoit fort subiect.

Le lendemain fumes dedans vne chaloupe à l'isle de S. Croix, où le sieur de Mons auoit yuerné, voir si nous trouuerions quelques espics du bled, & autres graines qu'il y auoit fait semer. Nous trouuâmes du bled qui estoit tombé en terre, & estoit venu aussi beau qu'on eut sceu desirer (2), & quantité d'herbes potageres qui estoient venues belles & grandes : cela nous resiouit infiniment, pour voir que la terre y estoit bonne & fertile.

(1) D'après Lescarbot, M. de Poutrincourt relâcha par deux fois. « Quant au sieur de Poutrincourt, dit-il, il print la volte de l'île sainte Croix première demeure des François, ayant Champdoré pour maître & conducteur de sa barque, mais contrarié du vent, & pour ce que sa barque faisoit eau, il fut contraint de relacher par deux fois. »

(2) Monsieur de Poutrincourt « nous en envoya au Port Royal, dit Lescarbot, où i'étois demeuré, ayant été de ce prié pour avoir l'œil à la maison, & maintenir ce qui y restoit de gens en concorde. A quoy j'avoy condescendu (encores que cela eust été laissé à ma volonté) pour l'assurance que nous nous donnions que l'an suivant l'habitation se feroit en pais plus chaut par delà Malebarre, & que nous irions tous de compagnie avec ceux qu'on nous enverroit de France. Pendant ce temps ie me mis à preparer de la terre, & faire des clotures & compartimens de jardins pour y semer des legumes, & herbes de menage. Nous fîmes aussi faire vn fossé tout à l'entour du Fort, lequel étoit bien nécessaire pour recevoir les eaux & humidités qui paravant decouloient par dessus les logemens parmi les racines des arbres qu'on y avoit defrichés : ce qui paraventure rendoit le lieu mal sain. » (Liv. iv, ch. xiii.)

1606.

Après auoir visité l'isle, nous retournaſmes à noſtre barque, qui eſtoit du port de 18. tonneaux, & en chemin priſmes quantité de maquereaux, qui y ſont en abondance en ce temps là; & ſe reſolut on de continuer le voyage le long de la coſte, ce qui ne fut pas trop bien conſideré : d'autant que nous perdiſmes beaucoup de temps à repaſſer ſur les deſcouuertes que le ſieur de Mons auoit faites iuſques au port de Malebarre, & eut eſté plus à propos, ſelon mon opinion, de trauerſer du lieu où nous eſtions iuſques aud. Malebarre, dont on ſçauoit le chemin, & puis employer le temps iuſques au 40. degré, ou plus ſu, & au retour reuoir toute la coſte à ſon plaisir.

Après ceſte reſolution nous priſmes avec nous Secondon & Meſſamouët, qui vindrent iuſques à Chouacoet dedans vne chalouppe, où ils vouloient aller faire amitié avec ceux du pays en leur faiſant quelques preſens.

Le 12. de Septembre nous partiſmes de la riuere ſaincte Croix.

Le 21.(1) arriuafmes à Chouacoet, où nous viſmes

(1) Lescarbot nous donne ſur cette navigation de Sainte-Croix à Chouacouet, quelques détails que Champlain omet ſans doute parce qu'il étoit ennuyé de ſuivre le même chemin, et qu'il auoit déjà décrit tous ces lieux. « Revenons au ſieur de Poutrincourt, dit-il, lequel nous auons laiffé en l'ile Sainte-Croix. Après auoir là fait vne reueuë, & careſſé les Sauvages qui y étoient, il ſ'en alla en quatre jours à *Pemptegoet*, qui eſt ce lieu tant renommé ſouſ le nom de *Norombega*. Et ne falloir vn ſi long temps pour y paruenir, mais il ſ'arreta ſur la route à faire racouter ſa barque : car à cette fin il auoit mené vn ferrurier & vn charpentier, & quantité d'aiſ. Il traverſa les iles qui ſont à l'embouchure de la riuere, & vint à *Kinibeki*, là où ſa barque fut en peril à-cause des grans courans d'eaux que la nature du lieu y fait. C'eſt pourquoy il ne ſ'y arreta point, ains paſſa outre à la Baye de *Marchin*, qui eſt le nom d'un Capitaine Sauvage, lequel à l'arrivée dudit ſieur commença à crier hautement *Hé, hé* : A quoy on lui répondit de même. Il repliqua demandant en ſon langage : Qui êtes-vous ? On lui dit que c'étoient amis. Et là deſſus à l'approcher le ſieur de Poutrincourt traita amitié avec lui, & lui fit des preſens de couteaux, haches, & *Matachiaz*, c'eſt à dire écharpes, carquans, & braſſelets faits de patenôtres, ou de tuyaux de verre blanc & bleu, dont il fut fort aiſé, même de la con-

Onemechin chef de la riuere, & Marchin, lesquels 1606.
auoient fait la cueillette de leur bleds. Nous vîmes
des raisins à l'isle de Bacchus qui estoient meurs, &
assez bons : & d'autres qui ne l'estoient pas, qui
auoient le grain aussi beau que ceux de France, &
m'assure que s'ils estoient cultiuez, on en feroit de
bon vin.

En ce lieu le sieur de Poutrincourt retira vn prisonnier qu'auoit Onemechin, auquel Messamouet fit des presens de chaudieres, haches, couteaux, & autres choses (1). Onemechin luy en fit au reciproque, de bled d'Inde, cytrouilles, febues du Bresil : ce qui ne contenta pas beaucoup ledit Messamouet, qui partit d'avec eux fort mal content, pour ne l'auoir pas bien recogneu, de ce qu'il leur auoit donné, en dessein de leur faire la guerre en peu de temps : car

federation que ledit sieur de Poutrincourt faisoit avec lui, reconnoissant bien que cela lui feroit beaucoup de support. Il distribua à quelques vns d'un grand nombre de peuple qu'il auoit autour de soy, les presens dudit sieur de Poutrincourt, auquel il apporta force chairs d'Orignac, ou Ellan (car les Basques appellent vn Cerf, ou Ellan, Orignac) pour rafraichir de vivres la compagnie. Cela fait, on tendit les voiles vers *Chouakoet.*» (Liv. iv, ch. xiv.)

(1) « Messamouet, capitaine en la riuere du port de la Heve, sur lequel on auoit pris ce prisonnier, » & Secondon « auoient force marchandises troquées avec les François, lesquelles ilz venoient là debiter, sçavoir chaudieres grandes, moyennes, & petites, haches, couteaux, robbes, capots, camifoles rouges, pois, fèves, biscuit, & autres choses. Sur ce voici arriver douze ou quinze bateaux pleins de Sauvages de la sujction d'*Olmechin*, iceux en bon ordre, tous peinturés à la face, selon leur coutume, quand ilz veulent être beaux, ayans l'arc, & la fleche en main, & le carquois auprès d'eux, léquels ilz mirent bas à bord. A l'heure *Messamouet* commence à haranguer devant les Sauvages, leur remon-
« trant comme par le passé ils auoient eu souvent de l'amitié ensemble : & qu'ilz pour-
« roient facilement domter leurs ennemis s'ils se vouloient entendre, & se servir de l'a-
« mitié des François, léquels ils voyoient là presens pour reconoitre leur pais, à fin de
« leur porter des commodités à l'avenir, & les secourir de leurs forces, léquelles il sça-
« voit, & les leur representoit d'autant mieux, que lui qui parloit étoit autrefois venu
« en France, & y auoit demeuré en la maison du sieur de Grandmont Gouverneur de Bayonne. Somme, il fut près d'une heure à parler avec beaucoup de vehemence & d'affection, & avec vn contournement de corps & de bras tel qu'il est requis en vn bon Orateur. Et à la fin ietta toutes ses marchandises (qui valoient plus de trois cens escus rendus en ce pais-là) dans le bateau d'*Olmechin*, comme lui faissant present de cela en assurance de l'amitié qu'il lui vouloit témoigner. Cela fait la nuit s'approchoit, & chacun se retira. » (Lescarbot, liv, iv, ch. xiv.)

1606. ces nations ne donnent qu'en donnant, si ce n'est à personnes qui les ayent bien obligez, comme de les auoir assiste en leurs guerres.

Continuant nostre route, nous allasmes au cap aux isles, où fusmes vn peu contrariez du mauuais temps & des brumes; & ne trouuasmes pas beaucoup d'apparence de passer la nuit : d'autant que le lieu n'y estoit pas propre. Comme nous estions en ceste peine, il me resouuint, que reugeant la coste avec le sieur de Mons, i'auois, à vne lieue de là, remarqué en ma carte vn lieu, qui auoit apparence d'estre bon pour vaisseaux, où n'entrasmes point à cause que nous auions le vent propre à faire nostre route, lors que nous y passames. Ce lieu estoit derriere nous, qui fut occasion que ie dis au sieur de Poitrincourt qu'il falloit relascher à vne pointe que nous y voyons, où estoit le lieu dont il estoit question, lequel me sembloit estre propre pour y passer la nuit. Nous fusmes mouiller l'ancre à l'entrée, & le lendemain entrasmes dedans.

Le sieur de Poitrincourt y mit pied à terre avec huit ou dix de nos compagnons. Nous vismes de fort beaux raisins qui estoient à maturité, pois du Bresil, courges, cytrouilles, & des racines qui sont bonnes, tirant sur le goust de cardes, que les sauages cultiuent. Il nous en firent quelques presens en contr'exchange d'autres petites bagatelles qu'on leur donna. Ils auoient desia fait leur moisson. Nous vismes 200. sauages en ce lieu, qui est assez agreable, & y a quantité de noyers, cypres, sasafra, chesnes, fresnes, & hestres, qui sont tresbeaux. Le chef de ce lieu s'appelle Quiouhamenec, qui nous vint voir avec

vn autre sien voisin nommé Cohoüepech, à qui nous fîmes bonne chere. Onemechin chef de Chouacqet nous y vint auffi voir, à qui on donna vn habit qu'il ne garda pas lon temps, & en fit present à vn autre, à cause qu'estant gesné dedans il ne s'en pouuoit accommoder. Nous vîmes auffi en ce lieu vn fauage qui se bleffa tellement au pied, & perdit tant de sang, qu'il en tomba en syncope, autour duquel en vint nombre d'autres chantans vn espace de temps deuant que de luy toucher : après firent quelques gestes des pieds & des mains, & luy secouerent la teste, puis le soufflant il reuint à luy. Nostre chirurgien le pensa, & ne laissa après de s'en aller gayement.

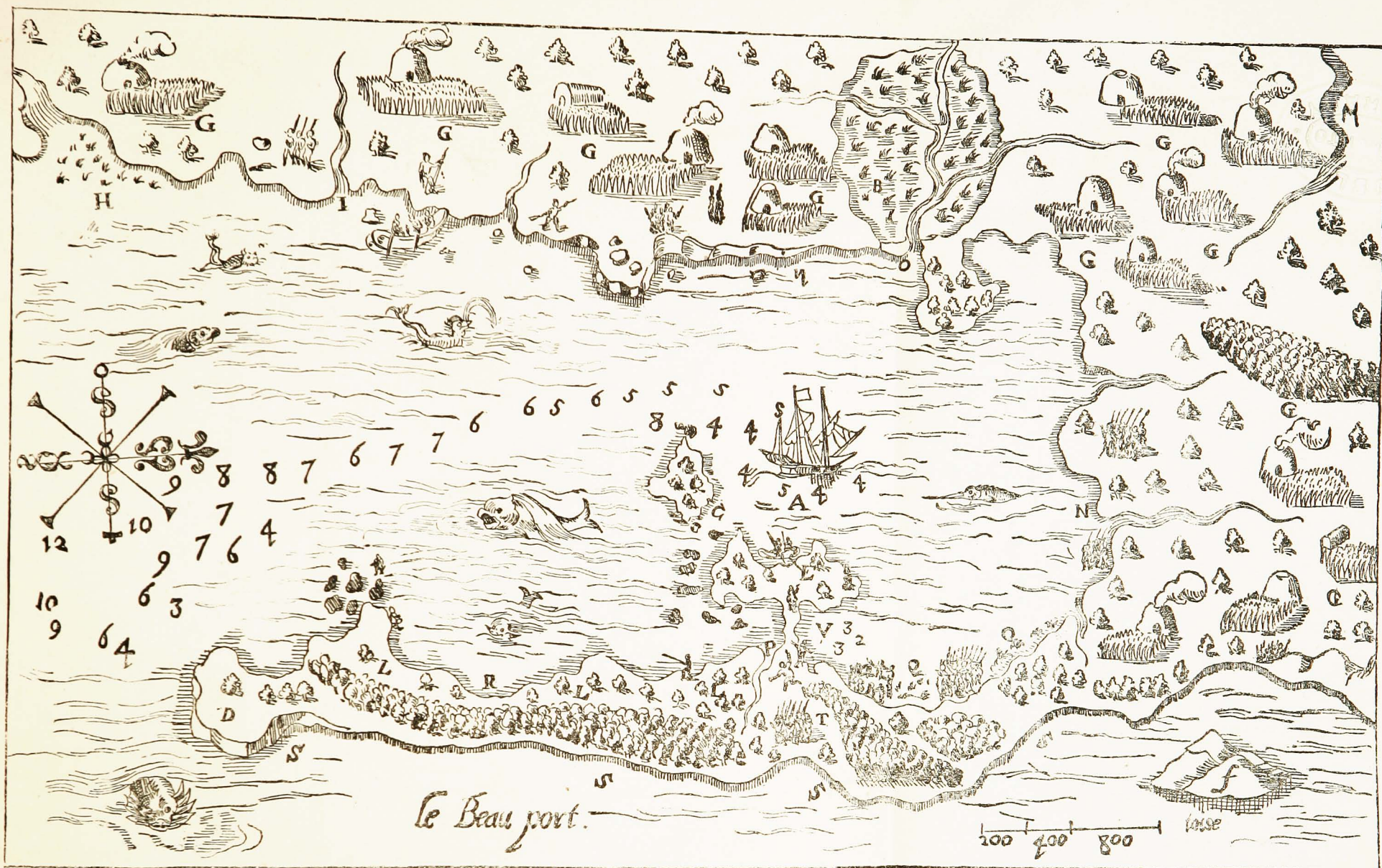
Le lendemain comme on calfeustroit nostre chaloupe, le sieur de Poitrincourt apperceut dans le bois quantité de fauages, qui venoyent en intention de nous faire quelque desplaisir, se rende à vn petit ruisseau qui est sur le destroit d'une chauffée, qui va à la grande terre, où de nos gens blanchissoient du linge. Comme ie me pourmenois le long d'icelle chauffée ces fauages m'apperçurent, & pour faire bonne mine, à cause qu'ils virent bien que ie les auois descouuers en pareil temps, ils commencerent à s'escrier & se mettre à danser : puis s'en vindrent à moy avec leurs arcs, fiesches, carquois & autres armes. Et d'autant qu'il y auoit vne prairie entre eux & moy, ie leur fis signe qu'ils redansassent; ce qu'ils firent en rond, mettant toutes leurs armes au milieu d'eux. Ils ne faisoient presque que commencer, qu'ils aduiferent le sieur de Poitrincourt dedans le bois avec huit arquebusiers, ce

1606.

1606. qui les estonna : toutesfois ne laisserent d'acheuer leur danse, laquelle estant finie, ils se retirerent d'un costé & d'autre, avec apprehension qu'on ne leur fit quelque mauuais party : Nous ne leur dismes pourtant rien, & ne leur fismes que toutes demonstrations de resiouissance; puis nous reuinsmes à nostre chaloupe pour la mettre à l'eau, & nous en aller. Ils nous prierent de retarder un iour, disans qu'il viendrait plus de deux mil hommes pour nous voir : mais ne pouans perdre temps, nous ne voulusmes diferer d'auantage. Je croy que ce qu'ils en fesoient estoit pour nous surprendre. Il y a quelques terres desfrichées, & en desfrichoient tous les iours : en voicy la façon. Ils couppent les arbres à la hauteur de trois pieds de terre, puis font bruler les branchages sur le tronc, & sement leur bled entre ces bois coupez : & par succession de temps ostent les racines. Il y a aussi de belles prairies pour y nourrir nombre de bestail. Ce port est tresbeau & bon, où il y a de l'eau assez pour les vaisseaux, & où on se peut mettre à l'abry derriere des isles. Il est par la hauteur de 43. degrez de latitude; & l'auons nommé le Beau-port (1).

Le dernier de Septembre nous partismes du beau port, & passames par le cap S. Louys, & fismes porter toute la nuit pour gagner le cap blanc. Au matin vne heure deuant le iour nous nous trouuasmes à vau le vent du cap blanc en la baye blanche à huit pieds d'eau, esloignez de la terre vne lieue, où nous mouillasmes l'ancre, pour n'en approcher de plus prés, en attendant le iour; & voir comme nous

(1) Aujourd'hui *Gloucester*.



Les chiffres montrent les brasses d'eau.

A Le lieu où estoit nostre barque.
 B Prairies.
 C Petite isle.
 D Cap de rocher.
 E Le lieu où l'on faisoit calfeutrer nostre chaloupe.
 F [f] Petit islet de rochers assez haut à la coste.

G Cabanes des sauages, & où ils labourent la terre.
 H Petite riuere où il y a des prairies.
 I Ruiseau.
 L Langue de terre plaine de bois où il y a quantité de safians, noyers & vignes.
 M La mer d'un cul de sac en tournant

le cap aux isles.
 N Petite riuere.
 O Petit ruiseau venant des preries.
 P Autre petit ruiseau où l'on blanchiffoit le linge.
 Q Troupe de sauages venant pour nous surprendre.

R Playe de sable.
 S La coste de la mer.
 T Le fleur de Loitricourt en embuscade avec quelque 7. ou 8. arquebusers.
 V Le fleur de Champlain aperceuant les sauages.

estions de la marée. Cependant enuoyasmes sonder 1606.
 avec nostre chaloupe, & ne trouua on plus de huit
 pieds d'eau : de façon qu'il fallut deliberer attendant
 le iour ce que nous pourrions faire. L'eau diminua
 iusques à cinq pieds, & nostre barque talonnoit quel-
 quefois sur le fable : toutesfois sans s'offencer ny faire
 aucun dommage : Car la mer estoit belle, & n'eusmes
 point moins de trois pieds d'eau sous nous, lors que
 la mer commença à croistre, qui nous donna beau-
 coup d'esperance.

Le iour estant venu nous apperceusmes vne coste
 de fable fort basse, où nous estions le trauers plus à
 vau le vent, & d'où on enuoya la chaloupe pour
 sonder vers vn terrouer, qui est assez haut, où on
 iugeoit y auoir beaucoup d'eau ; & de fait on y en
 trouua sept brasses. Nous y fusmes mouiller l'ancre,
 & aussitost appareillasmes la chaloupe avec neuf
 ou dix hommes, pour aller à terre voir vn lieu où
 iugions y auoir vn beau & bon port pour nous pou-
 uoir sauuer si le vent se fut esleué plus grand qu'il
 n'estoit. Estant recogneu nous y entraumes à 2. 3. &
 4. brasses d'eau. Quand nous fusmes dedans, nous
 en trouuasmes 5. & 6. Il y auoit force huîtres qui
 estoient tresbonnes, ce que n'auions encores apper-
 ceu, & le nommasmes le port aux Huîtres⁽¹⁾ : & est
 par la hauteur de 42. degrez ⁽²⁾ de latitude. Il y vint
 à nous trois canots de sauages. Ce iour le vent nous
 vint fauorable, qui fut cause que nous leuasmes
 l'ancre pour aller au Cap blanc, distant de ce lieu

(1) La baie de Barnstable. Il semble qu'elle ait légué son ancien nom à une baie
 plus petite qu'elle renferme et que l'on appelle baie aux Huîtres (*Oysters Bay*).

(2) L'entrée du port aux Huîtres est par les 41° 45'.

1606. de 5. lieues, au Nord vn quart du Nordest, & le doublasmes.

Le lendemain 2. d'Octobre arriuasmes deuant Malebarre, où seiournasmes quelque temps pour le mauuais vent qu'il faisoit, durant lequel, le sieur de Poitrincourt avec la chaloupe accompagné de 12. à 15. hommes, fut visiter le port, où il vint au-deuant de luy quelque 150. fauuaes, en chantant & danfant, selon leur coustume. Apres auoir veu ce lieu nous nous en retournasmes en nostre vaisseau, où le vent venant bon, fismes voile le long de la coste courant au Su.

Continuation des susdites descouuertes : & ce qui y fut remarqué de singulier.

CHAPITRE XIV.

COMME nous fusmes à quelque six lieues de Malebarre, nous mouillasmes l'ancre proche de la coste, d'autant que n'auions bon vent. Le long d'icelle nous aduisasmes des fumées que faisoient les fauuaes : ce qui nous fit deliberer de les aller voir : pour cet effect on esquipa la chaloupe : Mais quand nous fusmes proches de la coste qui est areneuse, nous ne peusmes l'aborder : car la houle estoit trop grande : ce que voyant les fauuaes, ils mirent vn canot à la mer, & vindrent à nous 8. ou 9. en chantans, & faisans signes de la ioye qu'ils auoient de nous voir, & nous monstrenterent que plus bas il y auoit vn port, où nous pourrions mettre nostre barque en seureté.

Nè pouuant mettre pied à terre, la chaloupe s'en 1606.
reuint à la barque, & les fauuaiges retournerent à
terre, qu'on auoit traicté humainement.

Le lendemain le vent estant fauorable nous continuasmes notre routte au Nord(1) 5. lieues, & n'eusmes pas plustost fait ce chemin, que nous trouuasmes 3. & 4. brasses d'eau estans esloignez vne lieue & demie de la coste : Et allans vn peu de l'auant, le fonds nous haussa tout à coup à brasse & demye & deux brasses, ce qui nous donna de l'apprehension, voyant la mer briser de toutes parts, fans voir aucun passage par lequel nous pussions retourner sur nostre chemin : car le vent y estoit entierement contraire.

De façon qu'estans engagez parmy des brisans & bancs de sable, il fallut passer au hafart, selon que l'on pouuoit iuger y auoir plus d'eau pour nostre barque, qui n'estoit que quatre pieds au plus : & vinsmes parmy ces brisans iusques à 4. pieds & demy : Enfin nous fîmes tant, avec la grace de Dieu, que nous passames par dessus vne pointe de sable, qui iette près de trois lieues à la mer, au Su Suest, lieu fort dangereux. Doublant ce cap que nous nommasmes le cap batturier, qui est à 12. ou 13. lieues de Malebarre(2), nous mouillasmes l'ancre à deux brasses & demye d'eau, d'autant que nous nous voyions entournez de toutes parts de brisans & battures, reserué en quelques endroits où la mer ne fleurissoit pas beaucoup. On enuoya la chaloupe pour trouuer vn achenal, à fin d'aller à vn lieu que

(1) Il faut lire *au sud*, comme le prouue assez cette expression *continuasmes notre routte* ; c'est, du reste, ce que donne à entendre tout le contexte.

(2) La tête de Sankaty (*Sankaty Head*), qui fait la pointe sud-est la plus avancée de l'île Nantucket.

1606. iugions estre celuy que les fauuaiges nous auoient donné à entendre : & creusmes aussi qu'il y auoit vne riuere, où pourrions estre en seureté.

Nostre chaloupe y estant, nos gens mirent pied à terre, & considererent le lieu, puis reuinrent avec vn fauuage qu'ils amenerent, & nous dirent que de plaine mer nous y pourrions entrer, ce qui fut resolu ; & aussitost leuasmes l'ancre, & fusmes par la conduite du fauuage, qui nous pilota, mouiller l'ancre à vne rade qui est deuant le port, à six brasses d'eau & bon fonds : car nous ne peusmes entrer dedans à cause que la nuit nous surprint.

Le lendemain on enuoya mettre des balises sur le bout d'un banc de sable qui est à l'embouchure du port : puis la plaine mer venant y entraumes à deux brasses d'eau. Comme nous y fusmes, nous louasmes Dieu d'estre en lieu de seureté. Nostre gouuernail s'estoit rompu, que l'on auoit accomodé avec des cordages, & craignons que parmy ces basses & fortes marées il ne rompist de rechef, qui eut esté cause de nostre perte. Dedans ce port il n'y a qu'une brasse d'eau, & de plaine mer deux brasses, à l'Est y a vne baye qui refuit au Nort quelque trois lieues, dans laquelle y a vne isle & deux autres petits culs de sac, qui decorent le pays, où il y a beaucoup de terres defrichées, & force petits costaux, où ils font leur labourage de bled & autres grains, dont ils viuent. Il y a aussi de tresbelles vignes, quantité de noyers, chesnes, cyprés, & peu de pins. Tous les peuples de ce lieu font fort amateurs du labourage, & font prouision de bled d'Inde pour l'yuer, lequel ils conseruent en la façon qui ensuit.

Ils font des fosses sur le penchant des costaux dans le sable quelque cinq à six pieds plus ou moins, & prennent leurs bleds & autres grains qu'ils mettent dans de grands sacs d'herbe, qu'ils iettent dedans lesdites fosses, & les couurent de sable trois ou quatre pieds par dessus le superficie de la terre, pour en prendre à leur besoin, & ce conserue aussi bien qu'il scauroit faire en nos greniers. 1606.

Nous vismes en ce lieu quelque cinq à six cens fauuges, qui estoient tous nuds, horsmis leur nature, qu'ils couurent d'une petite peau de faon, ou de loup marin. Les femmes le font aussi, qui couurent la leur comme les hommes de peaux ou de fueillages. Ils ont les cheveux bien peignez & entrelassez en plusieurs façons, tant hommes que femmes, à la maniere de ceux de Chouacoet; & sont bien proportionnez de leurs corps, ayans le teint oliuastre. Ils se parent de plumes, de patenostres de porcelaine, & autres iolietés qu'ils accommodent fort proprement en façon de broderie. Ils ont pour armes des arcs, flesches & massues. Ils ne sont pas si grands chasseurs comme bons pescheurs & laboureurs.

Pour ce qui est de leur police, gouvernement & creance, nous n'en auons peu iuger, & croy qu'ils n'en ont point d'autre que nos fauuges Souriquois, & Canadiens, lesquels n'adorent ny la lune ny le soleil, ny aucune chose, & ne prient non plus que les bestes : Bien ont ils parmy eux quelques gens qu'ils disent auoir intelligence avec le Diable, à qui ils ont grande croyance, lesquels leur disent tout ce qui leur doit aduenir, où ils mentent le plus souuent : Quelques fois ils peuuent bien rencontrer, & leur dire

1606. des choses semblables à celles qui leur arriuent; c'est pourquoy ils ont croyance en eux, comme s'ils estoient Prophetes, & ce ne sont que canailles qui les eniaulent comme les *Ægyptiens* & *Bohemiens* font les bonnes gens de vilage. Ils ont des chefs à qui ils obeissent en ce qui est de la guerre, mais non autrement, lesquels trauaillent, & ne tiennent non plus de rang que leurs compagnons. Chacun n'a de terre que ce qui luy en faut pour sa nourriture.

Leurs logemens sont separez les vns des autres selon les terres que chacun d'eux peut occuper, & sont grands, faits en rond, couverts de natte faite de fenne ou feuille de bled d'Inde, garnis seulement d'un liët ou deux, esleués un pied de terre, faicts avec quantité de petits bois qui sont pressez les vns contre les autres, dessus lesquels ils dressent un estaire à la façon d'Espagne (qui est une maniere de natte espoissée de deux ou trois doits) sur quoy ils se couchent. Ils ont grand nombre de pulces en esté, mesme parmy les champs : Un iour en nous allant pourmener nous en prîmes telle quantité, que nous fûmes contraints de changer d'habits.

Tous les ports, bayes & costes depuis Chouacoet sont remplis de toutes sortes de poisson, semblable à celui que nous auons deuers nos habitations; & en telle abondance, que ie puis asseurer qu'il n'estoit iour ne nuit que nous ne vissions & entendissions passer aux costez de nostre barque, plus de mille marsouins, qui chassoient le menu poisson. Il y a aussi quantité de plusieurs especes de coquillages, & principalement d'huîtres. La chasse des oyseaux y est fort abondante.

Ce seroit vn lieu fort propre pour y bastir & ietter les fondemens d'une republique si le port estoit vn peu plus profond & l'entrée plus seure qu'elle n'est. 1606.

Deuant que sortir du port l'on accommoda nostre gouuernail, & fit on faire du pain de farines qu'auions apportées pour viure, quand nostre biscuit nous manqueroit. Cependant on enuoya la chaloupe avec cinq ou six hommes & vn fauage, pour voir si on pourroit trouuer vn passage plus propre pour sortir, que celui par où nous estions venus.

Ayant fait cinq ou six lieues & abordant la terre, le fauage s'en fuit, qui auoit eu crainte que l'on ne l'emmenast à d'autres fauages plus au midy, qui sont leurs ennemis, à ce qu'il donna à entendre à ceux qui estoient dans la chaloupe, lesquels estans de retour, nous firent rapport que iusques où ils auoient esté il y auoit au moins trois brasses d'eau, & que plus outre il n'y auoit ny basses ny battures.

On fit donc diligence d'accorder nostre barque & faire du pain pour quinze iours. Cependant le sieur de Poitrincourt accompagné de dix ou douze arquebusiers visita tout le pays circonuoisin, d'où nous estions, lequel est fort beau, comme i'ay dit cy dessus, où nous vimes quantité de maisonnettes ça & la.

Quelque 8. ou 9. iours après le sieur de Poitrincourt s'allant pourmener, comme il auoit fait auparavant, nous apperceusmes que les fauages abbattoient leurs cabannes & enuoyoient dans les bois leurs femmes, enfans & prouisions, & autres choses qui leur estoient nécessaires pour leur vie, qui nous donna soubçon de quelque mauuaise intention, &

1606. qu'ils vouloyent entreprendre sur nos gens qui travailloient à terre, & où ils demeuroient toutes les nuits, pour conseruer ce qui ne se pouuoit embarquer le soir qu'avec beaucoup de peine; ce qui estoit bien vray : car ils resolurent entre eux, qu'après que toutes leurs commoditez feroient en seureté, il les viendroient surprendre à terre à leur aduantage le mieux qu'il leur seroit possible, & enleuer tout ce qu'ils auoient. Que si d'auenture ils les trouuoient sur leurs gardes, ils viendroient en signe d'amitié comme ils souloient faire, en quittant leurs arcs & fleches.

Or sur ce que le sieur de Poitrin court auoit veu, & l'ordre qu'on luy dit qu'ils tenoient quand ils auoient enuie de iouer quelque mauuais tour, nous passames par des cabannes, où il y auoit quantité de femmes, à qui on auoit donné des bracelets, & bagues pour les tenir en paix, & sans crainte; & à la plus part des hommes apparens & antiens des haches, cousteaux, & autres choses, dont ils auoient befoing : ce qui les contentoit fort, payant le tout en danses & gambades, avec des harangues que nous n'entendions point. Nous passames partout sans qu'ils eussent asseurance de nous rien dire : ce qui nous resiouist fort, les voyans si simples en apparence comme ils montroient.

Nous reuinmes tout doucement à nostre barque, accompagnez de quelques fauuages. Sur le chemin nous en rencontraimes plusieurs petites troupes qui s'amassoient peu à peu avec leurs armes, & estoient fort estonnez de nous voir si auant dans le pays; & ne pensoient pas que vinssions de faire vne

ronde de près de 4. à 5. lieues de circuit au tour de leur terre, & passans près de nous ils trembloient de crainte que on ne leur fît desplaisir, comme il estoit en nostre pouuoir ; mais nous ne le fîmes pas, bien que cognussions leur mauuaise volonté. Estans arriuez où nos ouuriers trauailloient, le sieur de Poitrincourt demanda si toutes choses estoient en estat pour s'opposer aux desseins de ces canailles. 1606.

Il commanda de faire embarquer tout ce qui estoit à terre : ce qui fut fait, horsmis celuy qui faisoit le pain qui demeura pour acheuer vne fournée, qui restoit, & deux autres hommes avec luy. On leur dit que les sauuages auoient quelque mauuaise intention & qu'ils fissent diligence, afin de s'embarquer le soir ensuiuant, scachans qu'ils ne mettoient en execution leur volonté que la nuit, ou au point du iour, qui est l'heure de leur surprinse en la plupart de leurs desseins.

Le soir estant venu, le sieur de Poitrincourt commanda qu'on enuoyast la chaloupe à terre pour querir les hommes qui restoit : ce qui fut fait aussitost, que la marée le peut permettre, & dit on à ceux qui estoient à terre, qu'ils eussent à s'embarquer pour le subiect dont l'on les auoit aduertis, ce qu'ils refuserent, quelques remonstrances qu'on leur peust faire, & des risques où ils se mettoient, & de la desobeissance qu'ils portoient à leur chef. Ils n'en feirent aucun estat, horsmis vn seruiteur du sieur de Poitrincourt, qui s'embarqua, mais deux autres se desembarquerent de la chaloupe qui furent trouuer les trois autres, qui estoient à terre, lesquels estoient demeurez pour manger des galettes qu'ils

1606. prindrent sur le pain, que l'on auoit fait. Ne voulans donc faire ce qu'on leur disoit, la chaloupe s'en reuint à bord sans le dire au sieur de Poitricourt qui reposoit & pensoit qu'ils fussent tous dedans le vaisseau.

Le lendemain au matin 15. d'Octobre les sauvages ne faillirent de venir voir en quel estat estoient nos gens, qu'ils trouuerent endormis, hormis vn qui estoit auprès du feu. Les voyans en cet estat ils vindrent doucement par dessus vn petit costau au nombre de 400. & leur firent vne telle salue de flesches, qu'ils ne leur donnerent pas le loisir de se releuer, sans estre frappez à mort : & se sauuant le mieux qu'ils pouuoient vers nostre barque, crians, à l'ayde on nous tuë, vne partie tomba morte en l'eau : les autres estoient tout lardez de coups de flesches, dont l'vn mourut quelque temps après. Ces sauvages menoient vn bruit desesperé, avec des hurlemens tels que c'estoit chose espouuantable à ouir.

Sur ce bruit, & celuy de nos gens, la sentinelle qui estoit en nostre vaisseau s'escria, aux armes l'on tue nos gens : Ce qui fit que chacun se faist promptement des siennes, & quant & quant nous nous embarquasmes en la chaloupe quelque 15. ou 16. pour aller à terre : Mais ne pouuans l'abborder à cause d'un banc de sable qu'il y auoit entre la terre & nous, nous nous iettasmes en l'eau & passames à gay de ce banc à la grand terre la portée d'un mousquet. Aussitost que nous y fusmes, ces sauvages nous voyans à vn trait d'arc, prirent la fuitte dans les terres : De les poursuiure c'estoit en vain, car ils sont merueilleusement vistes. Tout ce que nous



Les chiffres montrent les brasses d'eau.

- | | | | |
|---|---|--|---|
| <p>A Estang d'eau salée.</p> <p>B Les cabannes des fauuges & leurs terres où ils labourent.</p> <p>C Prairies où il y a deux petits ruisseaux.</p> <p>C Prairies à l'isle qui courent à toutes les marées.</p> <p>D Petis costaux de montaignes en l'isle remplis de bois, vignes & pruniers.</p> | <p>E Estang d'eau douce, où il y a quantité de gibier.</p> <p>F Manieres de prairies en l'isle.</p> <p>G Isle remplie de bois dedans vn grand cul de sac.</p> <p>H Maniere d'estang d'eau salée & où il y a force coquillages, entre autres quantité d'huitres.</p> <p>I Dunes de sable sur vne languette de terre.</p> | <p>L Cul de sac.</p> <p>M Rade où mouillâmes l'ancre devant le port.</p> <p>N Entrée du port.</p> <p>O Le port & lieu où estoit nostre barque.</p> <p>P La croix que l'on planta.</p> <p>Q Petis ruisseau.</p> <p>R Montaigne qui descouure de fort loin.</p> <p>S La coste de la mer.</p> | <p>T Petite riuiere.</p> <p>V Chemin que nous fîmes en leur pais autour de leurs logement, il est pointé de petits points.</p> <p>X Bans & baze.</p> <p>Y Petite montaigne qui paroît dans les terres.</p> <p>Z Petits ruisseaux.</p> <p>9 L'endroit où nos gens furent tués par les fauuges près la Croix.</p> |
|---|---|--|---|

peufmes faire, fut de retirer les corps morts & les 16
enterrer aupres d'une croix qu'on auoit plantée le
iour d'auparauant, puis d'aller d'un costé & d'autre
voir si nous n'en verrions point quelques vns, mais
nous perdîmes nostre temps : Quoy voyans, nous
nous en retournâmes. Trois heures après ils reuin-
drent à nous sur le bord de la mer. Nous leur ti-
râmes plusieurs coups de petits espoirs de fonte
verte : & comme ils entendoient le bruit ils se ta-
piffoient en terre pour éviter le coup. En derision
de nous ils abbatirent la croix, & desenterrent les
corps : ce qui nous donna un grand desplaisir, &
fit que nous fûmes à eux pour la seconde fois : mais
ils s'en fuirent comme ils auoient fait auparauant.
Nous redressâmes la croix & renterrâmes les morts
qu'ils auoient iettés ça & la parmy des bruières, où
ils mirent le feu pour les bruler, & nous en ruinâmes
sans faire aucun effect comme nous auions esté
l'autre fois (1), voyans bien qu'il n'y auoit gueres
d'apparence de s'en venger pour ce coup, & qu'il
failloit remettre la partie quand il plairoit à Dieu.

Le 16. du mois nous partîmes du port Fortuné (2)
qu'auions nommé de ce nom pour le malheur qui
nous y arriua. Ce lieu est par la haulteur de 41. de-
gré & un tiers de latitude, & à quelque 12. ou 13.
lieues de Malebarre.

(1) D'autres exemplaires portent : « sans auoir rien fait contre eux non plus que l'autre fois. »

(2) Le port Fortuné est bien évidemment le port de Chatham, à en juger soit par la description que l'auteur en fait ici, soit par la place qu'il lui assigne dans sa grande carte de 1632. Cependant, il n'est pas à plus de sept ou huit lieues de Malebarre, même par eau, et sa latitude est de 41 degrés et deux tiers.

1606.

L'incommodité du temps ne nous permettant, pour lors, de faire d'avantage de descouvertes, nous fit résoudre de retourner en l'habitation. Et ce qui nous arriua iusques en icelle.

CHAPITRE XV.

COMME nous eufmes fait quelques fix ou sept lieues nous eufmes cognoissance d'une isle que nous nommasmes la soupçonneuse (1), pour auoir eu plusieurs fois croyance de loing que ce fut autre chose qu'une isle, puis le vent nous vint contraire, qui nous fit relascher au lieu d'où nous estions partis, auquel nous fufmes deux ou trois iours sans que durant ce temps il vint aucun sauuage se presenter à nous.

Le 20. partifmes de rechef, & regeant la coste au Surouest près de 12. lieues, où passames proche d'une riuere qui est petite & de difficile abord, à cause des basses & rochers qui sont à l'entrée, que j'ay nommée de mon nom (2). Ce que nous vismes de ces costes sont terres basses & sablonneuses. Le vent nous vint de rechef contraire, & fort impetueux, qui nous fit mettre vers l'eau, ne pouuans gagner ny d'un costé ny d'autre, lequel enfin s'apaisa vn peu, & nous fut fauorable : mais ce ne fut que pour relascher encore au port Fortuné, dont la coste, bien

(1) Dans l'édition de 1632, l'auteur dit qu'elle est « à vne lieue vers l'eau. » C'est donc vraisemblablement l'île qui porte aujourd'hui le nom de *Martha's Vineyard*.

(2) L'auteur, dans sa grande carte de 1632, la marque comme venant du nord-ouest. Or, dans l'espace d'environ douze lieues à l'ouest du port Fortuné, il n'y a, croyons-nous, qu'une seule rivièrè qui suive cette direction : c'est celle qui traverse le district de *Machpee* et se jette dans la baie de *Poppoisset*. La plupart des cartes ne lui assignent aucun nom.

qu'elle soit basse, ne laisse d'estre belle & bonne, 1606.
toutesfois de difficile abbord, n'ayant aucunes retraictes, les lieux fort batturiers, & peu d'eau à prés de deux lieues de terre. Le plus que nous en trouuâmes, ce fut en quelques fosses 7. à 8. brasses, encore cela ne duroit que la longueur du cable, aussitost l'on reuenoit à 2. ou 3. brasses, & ne s'y fie qui vouldra qu'il ne l'aye bien recogneuë la sonde à la main.

Estant relaschez au port, quelques heures après le fils de Pontgraué appelé Robert, perdit vne main en tirant vn mousquet qui se creua en plusieurs pieces sans offencer aucun de ceux qui estoient auprès de luy.

Or voyant tousiours le vent contraire & ne nous pouuans mettre en la mer, nous resolumes cependant d'auoir quelques fauages de ce lieu pour les emmener en nostre habitation & leur faire moudre du bled à vn moulin à bras, pour punition de l'assassinat qu'ils auoient commis en la personne de cinq ou six de nos gens : mais que cela se peust faire les armes en la main, il estoit fort malaysé, d'autant que quand on alloit à eux en deliberation de se battre, ils prenoient la fuite, & s'en alloient dans les bois, où on ne les pouuoit attraper. Il fallut donc auoir recours aux finesses : & voicy comme nous aduifames, Qu'il failloit lors qu'ils viendroient pour rechercher amitié avec nous les amadouër en leur montrant des patinoïtres & autres bagatelles, & les asseurer plusieurs fois : puis prendre la chaloupe bien armée, & des plus robustes & forts hommes qu'eussions, avec chacun vne chaine de patinoïtres &

1606. vne brasse de meche au bras, & les mener à terre, où estans, & en faisant semblant de petuner avec eux (chacun ayant vn bout de sa meche allumé, pour ne leur donner soupçon, estant l'ordinaire de porter du feu au bout d'une corde pour allumer le petum) les amadoueroient par douces paroles pour les attirer dans la chaloupe; & que s'ils n'y vouloient entrer, que s'en approchant chacun choisiroit son homme, & en luy mettant les patinoftres au col, luy mettroit aussi en mesme temps la corde pour les y tirer par force : Que s'ils tempestoient trop, & qu'on n'en peust venir à bout; tenant bien la corde on les poignarderoit : Et que si d'auenture il en eschapoit quelques vns, il y auroit des hommes à terre pour charger à coups d'espée sur eux : Cependant en nostre barque on tiendrait prestes les petites pieces pour tirer sur leurs compagnons, au cas qu'il en vint les secourir; à la faueur desquelles la chaloupe se pourroit retirer en assurance. Ce qui fut fort bien executé ainsi qu'on l'auoit proposé.

Quelques iours après que ces choses furent passées, il vint des sauages trois à trois, quatre à quatre sur le bort de la mer, faisans signe que nous allasions à eux : mais nous voyons bien leur gros qui estoit en embuscade au dessous d'un costau derriere des buissons, & croy qu'ils ne desiroient que de nous attraper en la chaloupe pour descocher vn nombre de flesches sur nous, & puis s'en fuir : toutesfois le sieur de Poitrin court ne laissa pas d'y aller avec dix de nous autres, bien equipez & en resolution de les combattre si l'occasion se presentoit. Nous fumes descendre par vn endroit que iugions estre hors de



- | | | | |
|---|--|---|---|
| <p>A Le lieu où estoient les François
faïsans le pain.</p> <p>B Les sauages surprenans les François
en tirant sur eux à coups de
flesches.</p> <p>C François bruslez par les sauages.</p> <p>D François s'enfuïans à la barque
tout lardés de flesches.</p> | <p>E Troupes de sauages faïsans bru-
sler les François qu'ils auoient
tués.</p> <p>F Montaigne sur le port.</p> <p>G Cabannes des sauages.</p> <p>H François à terre chargeans les sau-
uages.</p> | <p>I Sauages desfaïcts par les François.</p> <p>L Chaloupe où estoient les Fran-
çois.</p> <p>M Sauages autour de la chaloupe
qui furent surpris par nos gens.</p> <p>N Barque du sieur de Poitrincourt.</p> <p>O Le port.</p> | <p>P Petit ruisseau.</p> <p>Q François tombez morts dans l'eau
pensans se sauuer à la barque.</p> <p>R Ruisseau venant de certains mares-
cages.</p> <p>S Bois par où les sauages venoient à
couuert.</p> |
|---|--|---|---|
- p. 258

leur embuscade, où ils ne nous pouuoient surprendre. Nous y mîmes trois ou quatre pied à terre avec le sieur de Poitrincourt : le reste ne bougea de la chaloupe pour la conseruer & tenir preste à vn besoin. Nous fûmes sur vne butte & autour des bois pour voir si nous descouuririons plus à plain ladicte embuscade. Comme ils nous virent aller si librement à eux ils leuerent le siege & furent en autres lieux, que ne peûmes descouurir, & des quatre sauuages n'en vîmes plus que deux, qui s'en alloient tout doucement. En se retirant ils nous faisoient signe qu'eussions à mener nostre chaloupe en autre lieu, iugeant qu'elle n'estoit pas à propos pour leur dessein. Et nous voyans aussi qu'ils n'auoient pas enuie de venir à nous, nous nous rembarquâmes & allâmes où ils nous monstroient, qui estoit la seconde embuscade qu'ils auoient faite, taschant de nous attirer en signe d'amitié à eux, sans armes : ce qui pour lors ne nous estoit permis : neantmoins nous fûmes assez proches d'eux sans voir ceste embuscade, qui n'en estoit pas esloignée, à nostre iugement. Comme nostre chaloupe approcha de terre, ils se mirent en fuite, & ceux de l'embuscade aussi, après qui nous tirâmes quelques coups de mousquets, voyant que leur intention ne tendoit qu'à nous deceuoir par caresses, en quoy ils se trompoient : car nous recognoissions bien quelle estoit leur volonté, qui ne tendoit qu'à mauuaise fin. Nous nous retirâmes à nostre barque après auoir fait ce qu'il nous fut possible.

Ce iour le sieur de Poitrincourt resolut de s'en retourner à nostre habitation pour le subiect de 4.

1606.

1606. ou 5. mallades & bleffez, à qui les playes empiroient à faute d'onguens; car nostre Chirurgien n'en auoit aporté que bien peu, qui fut grande faute à luy, & desplaisir aux malades & à nous auffi : d'autant que l'infection de leurs bleffeures estoit si grande en vn petit vaisseau comme le nostre, qu'on ne pouuoit presque durer : & craignons qu'ils engendrassent des maladies : & auffi que n'auions plus de viures que pour faire 8. ou 10. iournées de l'aduant, quelque retranchement que l'on fist, & ne sçachans pas si le retour pourroit estre auffi long que l'aller, qui fut près de deux mois.

Pour le moins nostre deliberation estant prinse, nous ne nous retirasmes qu'avec le contentement que Dieu n'auoit laissé impuny le mesfait de ces barbares. Nous ne fusmes que iusques au 41. degré & demy; qui ne fut que demy degré plus que n'auoit fait le sieur de Mons à sa descouuerture. Nous partismes donc de ce port.

Et le lendemain vinsmes mouiller l'ancre proche de Mallebarre, où nous fusmes iusques au 28. du mois que nous mismes à la voile. Ce iour l'air estoit assez froid, & fit vn peu de neige. Nous prismes la trauerse pour aller à Norambegue, ou à l'isle Haute. Mettant le cap à l'Est Nordest fusmes deux iours sur la mer sans voir terre, contrariez du mauuais temps. La nuit ensuiuant eusmes cognoissance des isles qui sont entre Quinibequi & Narembegue. Le vent estoit si grand que fusmes contraincts de nous mettre à la mer pour attendre le iour, où nous nous esloignasmes si bien de la terre, quelque peu de voiles qu'eussions, que ne la peusmes reuoir que iusques

au lendemain, que nous vîmes le trauers de l'isle 1606.
Haute.

Ce iour dernier d'Octobre, entre l'isle des Monts-deserts, & le cap de Corneille, nostre gouuernail se rompit en plusieurs pieces, sans sçauoir le subiect. Chacun en disoit son opinion. La nuit venant avec beau frais, nous estions parmy quantité d'isles & rochers, où le vent nous iettoit, & resolumes de nous fauuer, s'il estoit possible, à la premiere terre que rencontrerions.

Nous fûmes quelque temps au gré du vent & de la mer, avec seulement le bourcet de deuant : mais le pis fut que la nuit estoit obscure & ne sçauions où nous allions : car nostre barque ne gouuernoit nullement, bien que l'on fit ce qu'on pouuoit, tenant les escouttes du bourcet à la main, qui quelquefois la faisoient vn peu gouverner. Toufiours on fondoit si l'on pourroit trouuer fonds pour mouiller l'ancre & se preparer à ce qui pourroit subuenir. Nous n'en trouuâmes point; enfin allant plus viste que ne desirions, l'on aduîsa de mettre vn auiron par derriere avec des hommes pour faire gouverner à vne isle que nous apperceûmes, afin de nous mettre à l'abry du vent. On mit aussi deux autres auirons sur les costés au derriere de la barque, pour ayder à ceux qui gouuernoient, à fin de faire arriuer le vaisseau d'un costé & d'autre. Ceste inuention nous seruit si bien que mettions le cap où desirions, & fûmes derriere la pointe de l'isle qu'auions apperceuë, mouiller l'ancre à 21. brasses d'eau attendant le iour, pour nous recognoistre & aller chercher vn endroit pour faire vn autre gouuernail.

1606. Le vent s'appaisa. Le iour estant venu nous nous trouuâmes proches des isles Rangées, tout enuironnés de brisans; & louâmes Dieu de nous auoir conserués si miraculeusement parmy tant de perils.

Le premier de Nouembre nous allâmes en vn lieu que nous iugeâmes propre pour eschouer nostre vaisseau & refaire nostre timon. Ce iour ie fus à terre, & y vey de la glace espoissée de deux poulces, & pouuoit y auoir huit ou dix iours qu'il y auoit gelé, & vy bien que la temperature du lieu differoit de beaucoup à celle de Malebarre & port Fortuné : car les fueilles des arbres n'estoient pas encores mortes ny du tout tombées quand nous en partîmes, & en ce lieu elles estoient toutes tombées, & y faisoit beaucoup plus de froid qu'au port Fortuné.

Le lendemain comme on alloit eschouer la barque, il vint vn canot où y auoit des sauages Etechemins qui dirent à celuy que nous auions en nostre barque, qui estoit Secondon, que Iouaniscou avec ses compagnons auoit tué quelques autres sauages & emmené des femmes prisonnières, & que proche des isles des Montsdeferts ils auoient fait leur execution.

Le neufiesme du mois nous partîmes d'auprès du cap de Corneille & le mesme iour vinsmes mouiller l'ancre au petit passage (1) de la riuierie sainte Croix.

Le lendemain au matin mismes nostre sauage à terre avec quelques commoditez qu'on luy donna, qui fut tres-aïse & satisfait d'auoir fait ce voyage avec nous, & emporta quelques testes des sauages qui auoient esté tuez au port Fortuné. Led. iour al-

(1) C'est le passage de l'ouest.

lafmes mouiller l'ancre en vne fort belle anse au Sud de l'isle de Menafne. 1606.

Le 12. du mois fîmes voile, & en chemin la chaloupe que nous traînions derriere nostre barque y donna vn si grand & si rude coup qu'elle fit ouuerture & brisa tout le haut de la barque : & de rechef au refac rompit les ferremens de nostre gouuernail, & croiyons du commencement qu'au premier coup qu'elle auoit donné, qu'elle eut enfoncé quelques planches d'embas, qui nous eut fait submerger : car le vent estoit si esleué, que ce que pouuions faire estoit de porter nostre misanne : Mais après auoir veu le dommage qui estoit petit, & qu'il n'y auoit aucun peril, on fit en sorte qu'avec des cordages on accommoda le gouuernail le mieux qu'on peut, pour paracheuer de nous conduire, qui ne fut que iusques au 14. de Nouembre, où à l'entrée du port Royal pensames nous perdre sur vne pointe : mais Dieu nous deliura tant de ce peril que de beaucoup d'autres qu'auions courus.

Retour des susdites descouuertes & ce qui se passa durant l'hyuernement.

CHAPITRE XVI.

À Nostre arriuée l'Escarbot qui estoit demeuré en l'habitation nous fit quelques gaillardises avec les gens qui y estoient restez pour nous resiouir (1).

(1) « Le sieur de Poutrincourt arriva au Port-Royal le quatorzième de Nouembre, où nous le receumes joyeusement & avec vne solennité toute nouvelle par dela. Car sur le point que nous attendions son retour avec grand desir, (& ce d'autant plus, que si mal lui fût arrivé nous eussions été en danger d'auoir de la confusion) ie m'avisay de representer quelque gaillardise en allant audevant de lui, comme nous fimes.

1606-7 Estans à terre, & ayans repris halaine chacun commença à faire de petits iardins, & moy d'entretenir le mien, attendant le printemps, pour y semer plusieurs fortes de graines, qu'on auoit apportées de France, qui vindrent fort bien en tous les iardins.

Le sieur de Poitrincourt, d'autre part fit faire vn moulin à eau à prés d'une lieue & demie de nostre habitation, proche de la pointe où on auoit semé du bled. Le moulin estoit basti auprès d'un faut d'eau, qui vient d'une petite riuere qui n'est point nauigable pour la quantité de rochers qui y sont, laquelle se va rendre dans vn petit lac. En ce lieu il y a vne telle abondance de harens en sa saison, qu'on pourroit en charger des chaloupes, si on vouloit en prendre la peine, & y apporter l'inuention qui y seroit requise. Aussi les sauages de ces pays y viennent quelquesfois faire la pesche. On fit aussi quantité de charbon pour la forge. Et l'yuer pour ne demeurer oisifs i'entreprins de faire vn chemin sur le bort du bois pour aller à vne petite riuere qui est comme vn ruisseau, que nommasmes la truitiere⁽¹⁾, à cause qu'il y en auoit beaucoup. Je demanday deux ou trois hommes au sieur de Poitrincourt, qu'il me donna pour m'ayder à y faire vne allée. Je fis si bien qu'en peu de temps ie la rendy nette. Elle

Et d'autant que cela fut en rhimes Françoises faites à la hâte, ie l'ay mis avec *Les Muses de la Nouvelle-France* souz le tiltre de THEATRE DE NEPTVNE, où ie renvoye mon Lecteur. Au surplus pour honorer davantage le retour de nôtre action, nous auions mis au dessus de la porte de notre Fort les armes de France, environnées de couronnes de lauriers (dont il y a là grande quantité au long des rives des bois) avec la devise du Roy, DVO PROTEGIT VNVS. Et au dessous celles du sieur de Monts avec cette inscription, DABIT DEVS HIS QVOQVE FINEM : & celle du sieur de Poutrincourt avec cette autre inscription, INVIA VIRTUTI NVLLA EST VIA, toutes deux aussi ceintes de chapeaux de lauriers. » (Lescarbot, liv. IV, ch. XV.)

(1) Ce ruisseau étoit du côté de l'ouest de l'habitation, comme le marque l'auteur dans sa carte du port Royal, tandis que son jardin étoit du côté de l'est.

va iufques à la truittiere, & contient près de deux mille pas, laquelle feruoit pour nous pourmener à l'ombre des arbres, que i'auois laiffé d'un cofté & d'autre. Cela fit prendre refolution au fieur de Poitrincourt d'en faire vne autre au trauers des bois, pour trauerfer droit à l'emboucheure du port Royal, où il y a près de trois lieues & demie par terre de noftre habitation, & la fit commencer de la truittiere enuiron demie lieue, mais il ne l'afcheua pas pour eftre trop penible, & s'occupa à d'autres chofes plus neceffaires pour lors. Quelque temps après noftre arriuée, nous apperceufmes vne chalouppe, où il y auoit des fauages, qui nous dirent que du lieu d'où ils venoient, qui eftoit Norembegue, on auoit tué vn fauage qui eftoit de nos amis, en vengeance de ce que Iouanifcou auffi fauage, & les fiens auoient tué de ceux de Norembegue, & de Quinibequi, comme i'ay dit cy deffus; & que des Etechemins l'auoient dit au fauage Secondon qui eftoit pour lors avec nous.

Celuy qui commandoit en la chalouppe eftoit le fauage appellé Ouagimou(1), qui auoit familiarité avec Bessabes chef de la riuere de Norembegue, à qui il demanda le corps de Panounia qui auoit esté tué : ce qu'il luy octroya, le priant de dire à fes amis qu'il eftoit bien fâché de fa mort, luy affeurant que c'estoit fans fon fçeu qu'il auoit esté tué, & que n'y ayant de fa faute, il le prioit de leur dire qu'il defiroit qu'ils demeuraffent amis comme auparauant : ce que Ouagimou luy promit faire quand il feroit de retour. Il nous dit qu'il luy ennuya fort qu'il

(1) Lescarbot écrit *Oagimont*.

¹⁶⁰⁶⁻⁷ n'estoit hors de leur compagnie, quelque amitié qu'on luy monstroit, comme estans subiects au changement, craignant qu'ils ne luy en fissent autant comme au deffunct : aussi n'y arresta il pas beaucoup après sa despeche. Il emmena le corps en sa chaloupe depuis Norembegue iusques à nostre habitation, d'où il y a 50. lieues.

Aussi tost que le corps fut à terre ses parens & amis commencerent à crier au prés de luy, s'estans peints tout le visage de noir, qui est la façon de leur dueil. Après auoir bien pleuré, ils prindrent quantité de petum, & deux ou trois chiens, & autres choses qui estoient au deffunct, qu'ils firent brusler à quelque mille pas de nostre habitation sur le bord de la mer. Leurs cris continuerent iusques à ce qu'ils fussent de retour en leur cabanne.

Le lendemain ils prindrent le corps du deffunct, & l'envelopperent dedans vne catalougue rouge, que Mabretou chef de ces lieux m'inportuna fort de luy donner, d'autant qu'elle estoit belle & grande, laquelle il donna aux parens dud. deffunct, qui m'en remercierent bien fort. Après donc auoir emmailotté le corps, ils le parerent de plusieurs fortes de *matachiats*, qui sont patinoïtres & bracelets de diuerses couleurs, luy peignent le visage, & sur la teste luy mirent plusieurs plumes & autres choses qu'ils auoient de plus beau, puis mirent le corps à genoux au milieu de deux bastons, & vn autre qui le soustenoit foubz les bras : & au tour du corps y auoit sa mere, sa femme & autres de ses parens & amis, tant femmes que filles, qui hurloient comme chiens.

Cependant que les femmes & filles crioient le

fauuage appelé Mabretou, faisoit vne harangue à ses compagnons sur la mort du deffunct, en incitant vn chacun d'auoir vengeance de la meschanceté & trahison commise par les subiects de Bessabes, & leur faire la guerre le plus promptement que faire se pourroit. Tous luy accorderent de la faire au printemps.

1606-7

La harange faite & les cris cessez, ils emporterent le corps du deffunct en vne autre cabanne. Après auoir petuné, le renueloperent dans vne peau d'Eslan, & le lierent fort bien, & le conseruerent iusques à ce qu'il y eust plus grande compagnie de fauuges, de chacun desquels le frere du defunct esperoit auoir des presens, comme c'est leur coustume d'en donner à ceux qui ont perdu leurs peres, meres, femmes, freres, ou sœurs.

La nuit du 26. Decembre il fist vn vent de Surest, qui abbatit plusieurs arbres.

Le dernier Decembre il commença à neger, & cela dura iusqu'au lendemain matin.

Le 16. Ianuier ensuiuant 1607. le sieur de Pointrincourt voulant aller au haut de la riuere de l'Esquille la trouua feelée de glaces à quelque deux lieues de nostre habitation, qui le fit retourner pour ne pouuoir passer.

Le 8. Feurier il commença à descendre quelques glaces du haut de la riuere dans le port qui ne gele que le long de la coste.

Le 10. de May ensuiuant, il negea toute la nuit, & sur la fin du mois faisoit de fortes gelées blanches, qui durerent iusques au 10. & 12. de Iuin, que tous les arbres estoient couuerts de fueilles, horsmis les chesnes qui ne iettent les leurs que vers le 15.

1606-7 L'yuer ne fut si grand que les années precedentes, ny les neges aussi ne furent si long temps sur la terre. Il pleust assez souvent, qui fut occasion que les sauvages eurent vne grande famine, pour y avoir peu de neges. Le sieur de Poitrin court nourrist vne partie de ceux qui estoient avec nous, sçavoir Mabbretou, sa femme & ses enfans, & quelques autres.

Nous passâmes cest yuer fort ioyeusement, & fîmes bonne chere, par le moyen de l'ordre de bon-temps que i'y establis, qu'un chacun trouua utile pour la santé, & plus profitable que toutes sortes de medicines, dont on eust peu user. Ceste ordre estoit vne chaine que nous mettions avec quelques petites ceremonies au col d'un de nos gens, luy donnant la charge pour ce iour d'aller chasser : le lendemain on la bailloit à un autre, & ainsi consecutiuelement : tous lesquels s'efforçoient à l'enuy à qui feroit le mieux & apporteroit la plus belle chasse : Nous ne nous en trouuâmes pas mal, ny les sauvages qui estoient avec nous (1).

(1) Lescarbot donne quelques détails de plus sur ce sujet : « Je diray que pour nous tenir joyeusement & nettement, quant aux vivres, fut établi un Ordre en la Table dudit sieur de Poutrincourt, qui fut nommé L'ORDRE DE BON-TEMPS, mis premierement en avant par Champlain, suivant lequel ceux d'icelle table étoient Maitres-d'hôtel chacun à son tour, qui étoit en quinze jours vne fois. Or avoit-il le soin de faire que nous fussions bien & honorablement traités. Ce qui fut si bien observé, que (quoy que les gourmans de deçà nous disent souvent que là nous n'avions point la ruë aux Ours de Paris) nous y avons fait ordinairement aussi bonne chere que nous sçaurions faire en cette ruë aux Ours, & à moins de frais. Car il n'y avoit celui qui deux jours avant que son tour vint ne fût soigneux d'aller à la chasse, ou à la pecherie, & n'apportat quelque chose de rare, outre ce qui étoit de notre ordinaire. Si bien que jamais au déjeuner nous n'avons manqué de saupiquets de chair ou de poisson : & au repas de midi & du soir encor moins : car c'étoit le grand festin, là où l'Architriclin, ou Maitre-d'hôtel (que les Sauvages appellent *Atoëgic*) ayant fait preparer toutes choses au cuisinier, marchoit la serviette sur l'épaule, le baton d'office en main, le collier de l'Ordre au col, & tous ceux d'icelui Ordre après lui portant chacun son plat. Le même étoit au dessert, non toutefois avec tant de suite. Et au soir avant rendre grace à Dieu, il resignoit le collier de l'Ordre, avec un verre de vin à son successeur en la charge, & buvoient l'un à l'autre. » (Liv. iv, ch. xvi.)

Il y eut de la maladie de la terre parmy nos gens, ¹⁶⁰⁶⁻⁷ mais non si aspre qu'elle auoit esté aux années précédentes : Neantmoins il ne laissa d'en mourir sept ; & vn autre d'un coup de fiesche qu'il auoit receu des fauuaes au port Fortuné.

Nostre chirurgien appelé maistre Estienne, fit ouuerture de quelques corps, & trouua presque toutes les parties de dedans offencées, comme on auoit fait aux autres les années précédentes. Il y en eut 8. ou 10. de malades qui guerirent au printemps.

Au commencement de Mars & d'Auril, chacun se mit à preparer les iardins pour y semer des graines en May, qui est le vray temps, lesquelles vindrent aussi bien qu'elles eussent peu faire en France, mais quelque peu plus tardiues : & trouue que la France est au plus vn mois & demy plus aduancée : & comme i'ay dit, le temps est de semer en May, bien qu'on peut semer quelquefois en Auril, mais ces semences n'aduancent pas plus que celles qui sont semées en May, & lors qu'il n'y a plus de froidures qui puisse offencer les herbes, sinon celles qui sont fort tendres, comme il y en a beaucoup qui ne peuuent resister aux gelées blanches, si ce n'est avec vn grand soin & trauail.

Le 24. de May apperceusmes vne petite barque du port de 6. à 7. tonneaux qu'on enuoya recognoistre, & trouua on que c'estoit vn ieune homme de saint Maslo appelé Cheualier qui apporta lettres du sieur de Mons au sieur de Poitrincourt, par lesquelles il luy mandoit de ramener ses compagnons en France(1), & nous dit la naissance de Monseigneur

(1) Lescarbot ajoute encore ici plusieurs autres détails, qui ne manquent pas d'intérêt, « Le soleil commençoit à échauffer la terre, & œillader sa maitresse d'un regard amoureux, quand le *Sagamos Membertou* (apres nos prieres solennellement faites à Dieu, & le

1607. le Duc d'Orléans⁽¹⁾, qui nous apporta de la resjouissance, & en fîmes les feu de ioye, & chantâmes le *Te deum*.

Depuis le commencement de Juin iusqu'au 20. du mois, s'assemblerent en ce lieu quelque 30. ou 40. (2) fauuges, pour s'en aller faire la guerre aux Almouchiquois, & venger la mort de Panounia, qui fut enterré par les fauuges selon leur coustume,

desjeuner distribué au peuple, selon la coutume) nous vint avertir qu'il avoit veu vne voile sur le lac, c'est à dire dans le port, qui venoit vers notre Fort. A cette joyeuse nouvelle chacun va voir, mais encore ne se trouvoit-il persone qui eût si bonne veuë que lui, quoy qu'il soit âgé de plus de cent ans. Neantmoins on découvrit bientôt ce qui en étoit. Le sieur de Poutrincourt fit en diligence appreter la petite barque pour aller reconoitre. Champ-doré & Daniel Hay y allerent & par le signal qu'ils nous donnerent étans certains que c'étoient amis, incontinent fîmes charger quatre canons, & vne douzaine de fauconneaux, pour saluer ceux qui nous venoient voir de si loin. Eux de leur part ne manquerent à commencer la fête, & décharger leurs pieces, auxquels fut rendu le reciproque avec vsure. C'étoit tant seulement vne petite barque marchant souz la charge d'un jeune homme de saint-Malo nommé Chevalier, lequel arrivé au Fort bailla ses lettres au sieur de Poutrincourt, léquelles furent leuës publiquement. On lui mandoit que pour ayder à sauver les frais du voyage, le navire (qui étoit encor le *Ionas*) s'arrêteroit au port de *Campseau* pour y faire pecherie de Moruës, les marchans associez du sieur de Monts ne sachans pas qu'il y eût pecherie plus loin que ce lieu : toutefois que s'il étoit necessaire il fit venir ledit navire au Port Royal. Au reste, que la societé étoit rompuë, d'autant que contre l'honneteté & devoir les Holandois (qui ont tant d'obligations à la France) conduits par vn traître François nommé La Jeunesse, avoient l'an precedent enlevé les Castors & autres pelleteries de la Grande Riviere de *Canada* : chose qui tournoit au Grand detritement de la societé, laquelle partant ne pouvoit plus fournir aux frais de l'habitation de dela, comme elle avoit fait par le passé. Joint qu'au Conseil du Roy (pour ruiner cet affaire) on avoit nouvellement revoqué le privilege octroyé pour dix ans au sieur de Monts pour la traicte des Castors, chose que l'on n'eût iamais esperé. Et pour cette cause n'envoyoient persone pour demeurer là apres nous. Si nous eumes de la joye de voir nôtre secours asseuré, nous eumes aussi vne grande tristesse de voir vne si belle & si sainte entreprise rompuë. que tant de travaux & de perils passez ne servissent de rien : & que l'esperance de planter là le nom de Dieu, & la Foy Catholique, s'en allât evanouie.» (Liv. iv, ch. xvii.)

(1) Il ne faut pas confondre ce duc d'Orléans, second fils de Henri IV, avec son frère Gaston, qui ne prit le titre de duc d'Orléans qu'après la mort de celui dont il est ici question. Ce second fils de Henri IV mourut, sans être nommé, à Saint-Germain-en-Laye, le 17 novembre 1611. Il était né le 16 avril de cette année 1607. (Hist. généalogique de la France, t. I, p. 146.)

(2) Environ quatre cents, d'après Lescarbot. « Au commencement de Juin, » dit-il, liv. iv, ch. xvii, « les Sauvages, au nombre d'environ quatre cents, partirent de la cabanne que le *Sagamos Membertou* avoit façonné de nouveau en forme de ville environnée de hautes palissades, pour aller à la guerre contre les Almouchiquois... Les Sauvages furent près de deux mois à s'assembler là. Membertou le grand *Sagamos* les avoit fait avertir durant & avant l'hiver, leur ayant envoyé hommes exprés, qui étoient ses deux fils *Astaudin* & *Astaudinecb*, pour leur donner là le rendez-vous. » (Liv. iv, ch. xvii.)

lesquels donnerent en après quantité de pelleterie à vn sien frere. Les presens faictz, ils partirent tous de ce lieu le 29. de Iuin pour aller à la guerre à Chouacoet, qui est le pays des Almouchiquois. 1607.

Quelques iours après l'arriuée dudit Cheualier, le sieur de Poitrincourt l'enuoya à la riuere S. Iean & sainte Croix pour traicter quelque pelleterie : mais il ne le laissa pas aller sans gens pour ramener la barque, d'autant que quelques vns auoient rapporté qu'il desiroit s'en retourner en France avec le vaisseau où il estoit venu, & nous laisser en nostre habitation. L'Escarbot estoit de ceux qui l'accompagnerent, lequel n'auoit encores forty du port Royal : c'est le plus loin qu'il ayt esté, qui font seulement 14. à 15. lieues plus auant que ledit port Royal (1).

Attendant le retour dudit Cheualier, le sieur de Poitrincourt fut au fonds de la baye Françoisse dans vne chaloupe avec 7. à 8. hommes. Sortant du port & mettant le cap au Nordest quart de l'Est le

(1) « Je ne sçay, dit Lescarbot, à quel propos Champlain en la relation de ses voyages imprimés l'an mil six cens treize, s'amuse à écrire que ie n'ay point été plus loin que Sainte-Croix, veu que ie ne di pas le contraire. Mais il est peu memoratif de ce qu'il fait, disant là même, p. 151 » (anc. édit.) « que dudit Sainte-Croix au port Royal n'y a que quatorze lieuës, & en la page 95 » (p. 76 de cette édit.) « il avoit dit qu'il y en a 25. Et si on regarde sa charte géographique, il s'en trouvera pour le moins quarante. » (Liv. iv, ch. xvii.)—Il ne faut pas faire un crime à Lescarbot d'avoir été piqué de la remarque de Champlain; mais il est évident que la mauvaise humeur lui fait voir des contradictions là où il n'y en a point. Champlain ne dit pas précisément qu'il y ait quatorze lieues de Port-Royal à Sainte-Croix, mais seulement que Lescarbot ne fut pas plus loin que quatorze ou quinze lieues au-delà de Port-Royal; ce qui n'est point exact, il est vrai, si l'auteur veut parler de la distance à Sainte-Croix; mais il est visible que Champlain, dans cette phrase, reporte sa pensée sur la rivière Saint-Jean, où Chevalier se rendait directement, et qui est en effet à quatorze ou quinze lieues de Port-Royal. Quant aux distances marquées dans les cartes de Champlain, il est impossible, avec toute la bonne volonté du monde, de trouver même trente lieues de Sainte-Croix à Port-Royal. Ce qui a trompé Lescarbot, sans doute, c'est que, dans les cartes de Champlain, les chiffres de ses échelles, au lieu d'être marqués au bout de chacune des divisions, sont placés au milieu de l'espace qui les sépare.

1607. long de la coste quelque 25. lieues, fufmes à vn cap, où le fieur de Poitrincourt voulut monter fur vn rocher de plus de 30. thoifes de haut, où il courut fortune de fa vie : d'autant qu'estant fur le rocher, qui est fort eftroit, où il auoit monté avec assez de difficulté, le fommet trembloit fous luy : le fubiect estoit que par fucceffion de temps il s'y estoit amassé de la mouffe de 4. à 5. pieds d'espois laquelle n'estant folide, trembloit quand on estoit dessus, & bien fouuent quand on mettoit le pied sur vne pierre il en tomboit 3. ou 4. autres : de sorte que s'il y monta avec peine, il descendit avec plus grande difficulté, encore que quelques matelots, qui sont gens assez adroits à grimper, luy eussent porté vne hauffiere (qui est vne corde de moyenne grosseur) par le moyen de laquelle il descendit. Ce lieu fut nommé le cap de Poitrincourt (1), qui est par la hauteur de 45. degrez deux tiers de latitude.

Nous fufmes au fonds d'icelle baye (2), & ne vifmes autre chose que certaines pierres blanches à faire de la chaux : Mais en petite quantité, & force mauues, qui sont oiseaux, qui estoient dans des isles : Nous en prifmes à nostre volonté, & fîmes le tour de la baye pour aller au port aux mines, où i'auois esté auparauant, & y menay le fieur de Poitrincourt, qui y print quelques petits morceaux de cuiure, qu'il eut avec bien grand peine. Toute ceste baye peut contenir quelque 20. lieues de circuit, où il y a au fonds vne petite riuiera, qui est fort platte & peu d'eau. Il y a quantité d'autres petits ruisseaux

(1) Ce cap a été appelé depuis cap Fendu (*Cape Split*). Sa latitude est de 45° 22'.

(2) Le bassin des Mines.

& quelques endroits, où il y a de bons ports, mais c'est de plaine mer, où l'eau monte de cinq brasses. En l'un de ces ports(1) 3. à 4. lieues au Nord du cap de Poitrin court trouuâmes une Croix qui estoit fort vieille, toute couverte de mousse & presque toute pourrie, qui monstroït un signe evident qu'autrefois il y auoit esté des Chrestiens. Toutes ces terres sont forests tres-espoissées, où le pays n'est pas trop agreable, sinon en quelques endroits.

1607.

Estant au port aux mines nous retournâmes à nostre habitation. Dedans icelle baye y a de grands transports de marée qui portent au Surouest.

Le 12. de Iuillet arriua Ralleau secretaire du sieur de Mons, luy quatriesme dedans une chaloupe, qui venoit d'un lieu appelé Niganis(2), distant du port Royal de quelque 160. ou 170. lieues, qui confirma au sieur de Poitrin court ce que Cheualier lui auoit raporté.

Le 3. Iuillet(3) on fit equiper trois barques pour enuoyer les hommes & commoditez qui estoient à nostre habitation pour aller à Campseau, distant de 115. lieues de nostre habitation, & à 45. degrez & un tiers de latitude, où estoit le vaisseau(4) qui faisoit pesche de poisson, qui nous deuoit repasser en France.

Le sieur de Poitrin court renuoya tous ses com-

(1) Probablement la baie de Greville.

(2) Ou Niganiche, dans l'île du Cap-Breton, à six ou sept lieues au sud du cap de Nord.

(3) Il est probable que le manuscrit de l'auteur portait *le 30 iuillet*, ce qui s'accorderait assez bien avec le récit de Lescarbot. Voici comment celui-ci rapporte les circonstances du départ. « Sur le point qu'il falut dire adieu au Port Royal, le sieur de Poutrincourt envoya son peuple les uns après les autres trouver le navire à Campseau... Nous avions une grande barque, deux petites & une chaloupe. Dans l'une des petites barques on mit quelques gens que l'on envoya devant. Et le trentième de Iuillet partirent les deux autres. J'étois dans la grande, conduite par Champ-doré ». (Liv. iv, ch. xviii.)

(4) C'était le *Jonas*, par lequel était retourné Pont-Gravé. (Lescarbot, liv. iv, ch. xvii.)

1607. pagnons, & demeura luy neuvieme en l'habitation pour emporter en France quelques bleds qui n'estoient pas bien à maturité.

Le 10. d'Aoust arriua de la guerre Mabretou, lequel nous dit auoir esté à Chouacoet, & auoir tué 20. fauuges & 10. ou 12. de bleffez ; & que Onemechin chef de ce lieu, Marchin, & vn autre auoient esté tués par Sasinou chef de la riuiera de Quinibequi, lequel depuis fut tué par les compagnons d'Onemechin & Marchin. Toute ceste guerre ne fut que pour le subiect de Panounia fauage de nos amis, lequel, comme i'ay dict cy dessus auoit esté tué à Narembegue par les gens dudit Onemechin & Marchin.

Les chefs qui font pour le iourd'huy en la place d'Onemechin, Marchin, & Sasinou, font leurs fils, sçauoir pour Sasinou, Pememen : Abriou pour Marchin son pere : & pour Onemechin Queconficq. Les deux derniers furent bleffez par les gens de Mabretou, qui les attraperent sous apparence d'amitié, comme est leur coustume, de quoy on se doit donner garde, tant des vns que des autres.

Habitation abandonnée. Retour en France du sieur de Poitrincour & de tous ses gens.

CHAPITRE XVII.

L'Onsieme du mois d'Aoust partismes de nostre habitation dans vne chaloupe, & rengeasmes la coste iusques au cap Fourchu, où i'auois esté auparauant.

Continuant nostre route le long de la coste iufques au cap de la Héue (où fut le premier abort avec le fleur de Mons, le 8. de May 1604.) nous recogneufmes la coste depuis ce lieu iufques à Campfeau, d'où il y a près de 60. lieues : ce que n'auois encor fait, & la vis lors fort particulièrement, & en fis la carte comme du refte.

Partant du cap de la Héue iufques à Sefambre, qui eft vne ifle ainfi appelée par quelques Mallouins⁽¹⁾, diftante de la Héue de 15. lieues. En ce chemin y a quantité d'ifles qu'auions nommées les Martyres pour y auoir eu des françois autrefois tués par les fauages. Ces ifles font en plufieurs culs de fac & bayes : En vne defquelles y a vne riuiera appelée faincte Marguerite diftante de Sefambre de 7. lieues, qui eft par la hauteur de 44. degrez & 25. minuttés de latitude. Les ifles & costes font remplies de quantité de pins, fapins, bouleaux, & autres mefchans bois. La pefche du poiffon y eft abbondante, comme auffi la chaffe des oifeaux.

De Sefambre paffâmes vne baye fort faine⁽²⁾ contenant fept à huit lieues, où il n'y a aucunes ifles fur le chemin horsmis au fonds, qui eft à l'entrée d'une petite riuiera de peu d'eau⁽³⁾, & fufmes à vn port diftant de Sefambre de 8. lieues mettant le cap au Nordeft quart d'Eft, qui eft affez bon pour des vaiſſeaux du port de cent à fix vingts tonneaux. En fon entrée y a vne ifle de laquelle on peut de baſſe

(1) En ſouvenir d'une petite île du même nom qui eſt en face de Saint-Malo. De Séſambre, on a fait S. Sambre, et les navigateurs anglais, qui ne ſont pas fort dévots aux ſaints, l'ont appelée ſimplement Sambro.

(2) Cette baie Saine était appelée par les ſauvages *Chibouctou*. C'eſt la baie d'Halifax.

(3) C'eſt, ſans doute, pour cette raiſon que l'auteur l'appelle rivièrre Platte, dans ſon édition de 1632.

1607. mer aller à la grande terre. Nous auons nommé ce lieu, le port faincte Helaine (1), qui est par la hauteur de 44. degrez 40. minutttes peu plus ou moins de latitude.

De ce lieu fufmes à vne baye appelée la baye de toutes ifles (2), qui peut contenir quelques 14. à 15. lieues : lieux qui font dangereux à caufe des bancs, baffes & battures qu'il y a. Le pays est tresmauuais à voir, rempli de mefmes bois que i'ay dict cy defus. En ce lieu fufmes contrariez de mauuais temps.

De là paffames proche d'une riuiera qui en est diftante de fix lieues qui s'appelle la riuiera de l'ifle verte (3), pour y en auoir vne en fon entrée. Ce peu de chemin que nous fifmes est remply de quantité de rochers qui iettent près d'une lieue à la mer, où elle brife fort, & est par la hauteur de 45. degrez vn quart de latitude.

De là fufmes à vn lieu où il y a vn cul de fac (4), &

(1) Le port de Sainte-Hélène est probablement celui qu'on a appelé plus tard baie de Théodore, et dont on a fait *Jeddore*.

(2) Ce qu'on a appelé, et ce qu'on appelle encore *baie de Toutes-Iles*, n'est pas à proprement parler une baie. Dès les premiers temps, on désignait sous ce nom tout l'archipel qui s'étend depuis la chaîne de la rivière Théodore, jusqu'à quelques lieues en deçà de la rivière Sainte-Marie ; ce qui pouvait faire quatorze à quinze lieues, comme dit Champlain. Aujourd'hui, ce que l'on appelle *baie des Iles*, ne s'étend que du havre au Castor jusqu'à celui de Liscomb ; c'est-à-dire que la *baie des Iles* d'aujourd'hui n'est pas même la moitié de la *baie de Toutes-Iles* d'autrefois.

(3) Denys, dans sa Description de l'Amérique, t. I, p. 116, dit que la rivière de l'île Verte « a été nommée Sainte-Marie par La Giraudière, qui s'y est venu habiter. » Près de l'entrée de cette rivière, il y a une île appelée Pierre-à-Fusil (*Wedge Island*), qui doit avoir porté le nom d'île Verte, que l'on donne aujourd'hui à une autre île, située à l'entrée du port Sandwich ou *Country harbour* ; et une des raisons qui viennent à l'appui de cet avancé, c'est l'expression dont se sert ici Champlain, *pour y en auoir vne en son entrée*. En effet cette île est seule à l'entrée de la rivière de Sainte-Marie ; tandis que celle qu'on appelle aujourd'hui île Verte ou *Green island*, est la plus petite des trois qui sont situées à l'entrée du « cul-de-sac » dont parle l'auteur un peu plus loin.

(4) Ce cul-de-sac, à l'entrée duquel il y a trois îles, était appelé autrefois Mocodome. Aujourd'hui il est connu sous le nom de *Country harbour*. Le cap qui ferme le port du côté de l'ouest a seul retenu le nom ancien.

deux ou trois isles, & vn assez beau port, distant de 1607.
l'isle verte trois lieux. Nous passâmes aussi par plusieurs isles qui sont rangées les vnes proches des autres, & les nommâmes les isles rangées⁽¹⁾, distantes de l'isle verte de 6. à 7. lieues. En après passâmes par vne autre baye⁽²⁾, où il y a plusieurs isles, & fûmes iusque à vn lieu où trouuâmes vn vaisseau qui faisoit pesche de poisson entre des isles qui sont vn peu esloignées de la terre, distantes des isles rangées quatre lieues; & nommâmes⁽³⁾ ce lieu le port de Saualette,

(1) Ces îles sont près de la terre ferme, à l'est de l'entrée de la rivière Sainte-Catherine.

(2) Cette baie est évidemment celle qui porte maintenant le nom de *Tor bay*.

(3) Quand l'auteur emploie cette expression *nommâmes*, il veut dire simplement que le nom a été donné ou suggéré par quelqu'un de la troupe. Cette fois ce fut à Lescarbot. « Nous arrivâmes, dit-il, à quatre lieues de Campseau, à vn Port où faisoit sa pécherie vn bon vieillard de Saint-Jean de Lus nommé le Capitaine Savalet, lequel nous receut avec toutes les courtoisies du monde. Et pour autant que ce Port (qui est petit, mais tres-beau) n'a point de nom, ie l'ay qualifié sur ma Charte géographique du nom de Savalet. Ce bon personnage nous dit que ce voyage étoit le quarante-deuxième qu'il faisoit pardela, & toutefois les Terreneuviens n'en font tous les ans qu'un. Il étoit merveilleusement content de sa pécherie, & nous disoit qu'il faisoit tous les iours pour cinquante écus de Moruës : & que son voyage vaudroit dix mille francs. Il avoit seze hommes à ses gages & son vaisseau étoit de quatre vints tonneaux, qui pouvoit porter cent milliers de moruës seches. Il étoit quelquefois inquiet des Sauvages là cabannez, léquelz trop privéement & impudemment alloient dans son navire, & lui emportoient ce qu'ilz vouloient. Et pour éviter cela il les menaçoit que nous viendrions & les mettrions tous au fil de l'épée s'ilz lui faisoient tort. Cela les intimidait, & ne lui faisoient pas tout le mal qu'autrement ilz eussent fait. Neantmoins toutes les fois que les pêcheurs arrivoient avec leurs chaloupes pleines de poissons, ces Sauvages choissoient ce que bon leur sembloit, & ne s'amusoient point au Morues, ains prenoient des Merlus, Bars, & Fletans qui vaudroient ici à Paris quatre écus, ou plus. Car c'est vn merveilleusement bon manger, quand principalement ilz sont grands & épais de fix doigts, comme ceux qui se péchoient là. Et eût été difficile de les empêcher en cette insolence, d'autant qu'il eût toujours fallu avoir les armes en main, & la besogne fût demeurée. Or l'honnêteté de cet homme ne s'étendit pas seulement envers nous, mais aussi envers tous les nôtres qui passèrent à son Port, car c'étoit le passage pour aller & venir au Port-Royal. Mais il y en eut quelques vns de ceux qui nous vindrent querir, qui faisoient pis que les Sauvages, & se gouvernoient envers lui comme fait ici le gen-d'arme chez le bon homme. chose que i'ouy fort à regret. » Plusieurs raisons nous font croire que le port de Savalette est celui qu'on appelle aujourd'hui *White haven*. Il est à environ quatre lieues des îles Rangées, et à six de Canseau, comme l'auteur le remarque plus loin. Il est vrai que Lescarbot le met à quatre lieues seulement de Canseau; mais rien, dans son récit, ne vient confirmer son avancé : tandis que notre auteur marque séparément la distance du port de Savalette aux îles Rangées et à Canseau, et que ces deux distances réunies donnent exactement le nombre de lieues qu'il y a des îles Rangées à Canseau. De plus, à l'entrée de ce port, il y a plusieurs îles qui sont un peu éloignées de la terre; et, dans le port même, certains noms que l'on y retrouve, semblent rappeler la mémoire du vieux voyageur basque, comme l'île du Pêcheur, la pointe au Pilote.

1607. qui estoit le maistre du vaisseau qui faisoit pesche qui estoit Basque, lequel nous fit bonne chere, & fut tref-aise de nous voir : d'autant qu'il y auoit des fauuges qui luy vouloient faire quelque desplaisir : ce que nous empeschasmes.

Partant de ce lieu arriuasmes à Campseau le 27. du mois, distant du port de Saualette six lieues, ou passames par quantité d'isles iusques audit Campseau, où trouuasmes les trois barques arriuées à port de salut. Champdoré & l'Escarbot vindrent audeuant de nous pour nous receuoir. Aussi trouuasmes le vaisseau prest à faire voile qui auoit fait sa pesche, & n'attendoit plus que le temps pour s'en retourner : cependant nous nous donnasmes du plaisir parmy ces isles, où il y auoit telle quantité de framboises qu'il ne se peut dire plus.

Toutes les costes que nous reneasmes depuis le cap de Sable iusques en ce lieu sont terres mediocrement hautes, & costes de rochers, en la pluspart des endroits bordées de nombres d'isles & brisans qui iettent à la mer par endroits près de deux lieues, qui sont fort mauuais pour l'abort des vaisseaux : Neantmoins il ne laisse d'y auoir de bons ports & rades le long des costes & isles, s'ils estoient decouverts. Pour ce qui est de la terre elle est plus mauuaise & mal agreable, qu'en autres lieux qu'eussions veus; si ce ne sont en quelques riuieres ou ruisseaux, où le pays est assez plaisant : & ne faut doubter qu'en ces lieux l'yuer n'y soit froid, y durant près de six à sept mois.

Ce port de Campseau (1) est vn lieu entre des isles

(1) Ce nom de *Campseau* ou Canseau, que les Anglais écrivent *Canso*, est sauvage, suivant Lescarbot (page 221 de la 3^e édition). Le P. F. Martin (App. de sa trad. du

qui est de fort mauuais abord, si ce n'est de beau-
 temps, pour les rochers & brifans qui sont au tour.
 Il s'y fait pesche de poisson vert & sec.

1607.

De ce lieu iusques à l'isle du cap Breton qui est par la hauteur de 45. degrez trois quars⁽¹⁾ de latitude & 14. degrez 50. minuttes⁽²⁾ de declinaison de l'aimant y a huit lieues; & iusques au cap Breton 25. où entre les deux y a vne grande baye⁽³⁾ qui entre quelque 9. ou 10. lieues dans les terres & fait passage entre l'isle du cap Breton & la grand terre qui va rendre en la grand baye saint Laurens, par où on va à Gaspé & isle parcée, où se fait pesche de poisson. Ce passage de l'isle du cap Breton est fort estroit : Les grands vaisseaux n'y passent point, bien qu'il y aye de l'eau assez, à cause des grands courans & transports de marée qui y sont : & auons nommé ce lieu le passage courant⁽⁴⁾, qui est par la hauteur de 45. degrez trois quarts de latitude.

Ceste isle du cap Breton est en forme triangu-

P. Bressani, p. 320), après avoir mentionné Lescarbot, au sujet de ce mot, ajoute : « Thévet, dans un manuscrit de 1586, dit qu'il vient de celui d'un navigateur français nommé « Canse. » Le passage du manuscrit de 1586 est extrait mot pour mot de la Cosmographie Universelle de Thévet. Or, en cet endroit l'auteur parle des Antilles, et non du Canada; et, en second lieu, il n'écrit pas *Canse*, mais *Cause*. Voici le passage en entier : « Quant à l'isle de Virgengorde & celle de Ricque » (Porto-Rico), « basse & sablonneuse, il vous faut tirer à celle de Saint Domingue, & conduire les vaisseaux droit à la poincte de la Gouade » (del Aguada) « qui est au bout de l'isle » (de Porto-Rico), « puis à celle de Mona, premierement que venir aborder & mouiller l'ancre à l'isle Espagnole. Passé qu'auez, & doublé la haulteur de laditte isle, vous apparoit la terre de Cause, qui prend son nom de l'un des vaillans Capitaines pilotes, natif d'une certaine villette, nommée Cause » (Cozes), « en Xaintonge, vne lieue de maison de Madion. » (Cosm. Universelle, verso du fol. 993.) Thévet ne parle donc point de Canseau, dans ce passage, et son témoignage n'infirmé en rien celui de Lescarbot.

(1) L'extrémité la plus méridionale de l'île du Cap-Breton est à 45° 34', et la latitude du cap Breton lui-même est de 45° 57' environ.

(2) Il est assez probable qu'il faut lire 24° 50'. Aujourd'hui la variation de l'aiguille au cap Breton est de près de 24° de déclinaison occidentale.

(3) La baie de Chédabouctou, que l'on a appelée quelque temps baie de Milford.

(4) Le passage Courant a pris plus tard le nom de Fronsac, et aujourd'hui on l'appelle passage ou détroit de Canseau.

1607. laire, qui a quelque 80. lieues de circuit, & est la pluspart terre montagneuse : Neantmoins en quelques endroits fort agreable. Au milieu d'icelle y a vne maniere de lac (1), où la mer entre par le costé du Nord quart du Nordouest, & du Su quart du Suest (2) : & y a quantité d'isles remplies de grand nombre de gibier, & coquillages de plusieurs sortes : entre autres des huîtres qui ne sont de grande saveur. En ce lieu y a deux ports, où l'on fait pesche de poisson : sçavoir le port aux Anglois (3), distant du cap Breton quelque 2. à 3. lieues : & l'autre, Niganis, 18. ou 20. lieues au Nord quart du Nordouest. Les Portuguais autrefois voulurent habiter ceste isle, & y passerent vn yuer : mais la rigueur du temps & les froidures leur firent abandonner leur habitation.

Le 3. Septembre partismes de Campseau (4).

Le 4. estions le trauers de l'isle de Sable.

Le 6. Arriuasmes sur le grand banc, où se fait la pesche du poisson vert, par la hauteur de 45. degrez & demy de latitude.

Le 26. entraismes sur la Sonde proche des costes de Bretagne & Angleterre, à 65. brasses d'eau, & par la hauteur de 49. degrez & demy de latitude.

(1) Le Bras-d'or, ou Labrador, dont le nom sauvage était *Bideauboch*, d'après Bellin.

(2) L'auteur, dans sa carte de 1613, indique en effet une communication entre le Bras-d'Or et les eaux du golfe vers le nord-quart-de-nord-ouest; mais il n'en marque aucune du côté du sud-est. On sait que le Bras-d'Or ne communique avec la mer que du côté de l'est par la Grande et la Petite Entrées.

(3) Le port de Louisbourg.

(4) « Nous levames les ancras, dit Lescarbot, & avec beaucoup de difficultez sortimes hors les brisans qui sont aux environs dudit *Campseau*. Ce que nos mariniers firent avec deux chaloupes qui portoient les ancras bien avant en mer pour soutenir notre vaisseau, à fin qu'il n'allât donner contre les rochers. En fin étans en mer on laissa à l'abandon l'une dedites chaloupes, & l'autre fut tirée dans le Ionas, lequel outre notre charge portoit cent milliers de Moruës, que seches que vertes. Nous eumes assez bon vent iusques à ce que nous approchames les terres de l'Europe. » (Liv. iv, ch. xviii.)

Et le 28. relachâmes à Roscou (1) en basse Bre-
tagne, où fûmes contrariés du mauuais temps iuf-
qu'au dernier de Septembre, que le vent venant fa-
uorable nous nous mîmes à la mer pour paracheuer
noftre routte iufques à fainct Mallo (2), qui fut la
fin de ces voyages (3), où Dieu nous conduit fans
naufage ny peril.

1607.

Fin des voyages depuis l'an 1604. iufques en 1608.

(1) « Nous demeurâmes » à Roscou, dit Lescarbot, « deux iours & demi à nous rafraichir. Nous avions vn fauvage qui se trouvoit assez étonné de voir les batimens, clochers & moulins à vent de France : même les femmes qu'il n'avoit onques veu vêtues à notre mode. »

(2) « En quoy ie ne puis que ie ne loue, » ajoute Lescarbot, « la prevoyante vigilance de notre maître de navire Nicolas Martin, de nous avoir si dextrement conduit en vne telle navigation, & parmi tant d'écueils & capharées rochers dont est remplie la côte d'entre le cap d'Ouessans & ledit Saint Malo. Que si cetui ci est louable en ce qu'il a fait, le capitaine Foulques ne l'est moins de nous avoir mené parmi tant de vents contraires en des terres inconues où nous nous sommes efforcés de jeter les premiers fondemens de la Nouvelle France. »

(3) Le vaisseau de Chevalier, qui était de Saint-Malo, était rendu à sa destination. Champlain dut prendre de là le chemin de la Saintonge. Messieurs de Poutrincourt, de Biencourt et Lescarbot, y demeurèrent encore quelques jours, pendant lesquels ils visitèrent le Mont-Saint-Michel et les pêcheries de Cancale; puis ils se mirent dans une barque qui les conduisit à Honfleur. « En cette navigation, » dit Lescarbot, « nous servit beaucoup l'expérience du sieur de Poutrincourt, lequel voyant que nos conducteurs étoient au bout de leur latin, quand il se virent entre les iles de Ierscy & Sart » (Serck) « ... il print sa Charte marine en main, & fit le maître de navire, de manière que nous passâmes le Raz-Blanchart (passage dangereux à des petites barques) & vinmes à l'aïse suivant la côte de Normandie audit Honfleur. » (Liv. iv, ch. xviii.)



LES VOYAGES

FAITS AV GRAND FLEVVE

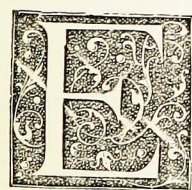
SAINCT LAVRENS PAR LE

sieur de Champlain Capitaine ordinaire
pour le Roy en la marine, depuis
l'année 1608. iusques en 1612.

LIVRE SECOND.

*Resolution du sieur de Mons pour faire les descou-
vertures par dedans les terres; sa commission, & en-
fainte d'icelle par des Basques qui desarmerent le
vaisseau de Pont-graüé; & l'accort qu'ils firent
après entre eux.*

CHAPITRE I.



Estant de retour en France après auoir 1608.
sejourné trois ans au pays de la nouvelle
France, ie fus trouver le sieur de Mons,
auquel ie recitay les choses les plus sin-
gulieres que i'y eusse veues depuis son partement,
& luy donnay la carte & plan des costes & ports les
plus remarquables qui y soient.

Quelque temps après ledit sieur de Mons se de-
libera de continuer ses deslins, & paracheuer de des-
couvrir dans les terres par le grand fleuve S. Lau-
rens, où i'auois esté par le commandement du feu
Roy HENRY LE GRAND en l'an 1603.
quelque 180. lieues, commençant par la hauteur

1608. de 48. degrez deux tiers de latitude, qui est Gaspé entrée dudit fleuve iusques au grand faut, qui est sur la hauteur de 45. degrez & quelques minutes de latitude, où finist nostre descouverte, & où les batteaux ne pouuoient passer à nostre iugement pour lors : d'autant que nous ne l'auions pas bien recogneue comme depuis nous auons fait.

Or après que par plusieurs fois le sieur de Mons m'eust discouru de son intention touchant les descouvertes, print resolution de continuer vne si genereuse, & vertueuse entreprinse, quelques peines & trauaux qu'il y eust eu par le passé. Il m'honora de sa lieutenance pour le voyage : & pour cest effect fit equipper deux vaisseaux, où en l'un commandoit du Pont-graué, qui estoit député pour les negotiations, avec les sauuages du pays, & ramener avec luy les vaisseaux : & moy pour hyuer ner audict pays.

Le sieur de Mons pour en supporter la despence obtint lettres de sa Maiesté pour vn an, où il estoit interdit à toutes personnes de ne traffiquer de pelletterie avec les sauuages, sur les peines portées par la commission qui ensuit.

HENRY PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE, *A nos amez & feaux Conseillers, les officiers de nostre Admirauté de Normandie, Bretagne & Guienne, Baillifs, Seneschaux, Preuosts, Iuges ou leurs Lieutenans, & à chacun d'eux endroit soy, en l'estenduë de leurs ressorts, Iurisdicions & destroits, Salut :* Sur l'aduis qui nous a esté donné par ceux qui sont venus de la nouvelle France, de la bonté, & fertilité des terres dudit pays, & que les peuples d'iceluy sont disposez à recevoir la cognoissance de Dieu, Nous auons resolu de faire continuer l'habitation qui auoit esté cy deuant commencée audit pays, à fin que nos subiects y puissent aller librement traffiquer. Et sur l'offre que le sieur de Monts Gentil-homme ordinaire de nostre chambre, & nostre Lieutenant General audit pays, nous auroit proposée de faire ladite habitation, en luy donnant quel-

que moyen & commodité d'en supporter la despence : Nous auons eu agreable de luy promettre & assurer qu'il ne seroit permis à aucuns de nos subiects qu'à luy de traffiquer de pelleteries & autres marchandises, durant le temps d'en an seulement, és terres, pays, ports, riuieres & aduenues de l'estenduë de sa charge : Ce que voulons auoir lieu. Nous pour ces causes & autres considerations, à ce nous mouuans, vous mandons & ordonnons que vous ayez chacun de vous en l'estenduë de vos pouuoirs, iurisdiccions & destroiets, à faire de nostre part, comme nous faisons tres-expressément inhibitions & deffences à tous marchands, maistres & Capitaines de nauires, matelots, & autres nos subiects, de quelque qualité & condition qu'ils soient, d'equipper aucuns vaisseaux, & en iceux aller ou enuoyer faire trafic, ou trocque de Pelleteries, & autres choses avec les Sauuages de la nouuelle France, frequenter, negotier, & communiquer durant ledit temps d'en an en l'estenduë du pouuoir dudit sieur de Monts, à peine de desobeissance, de confiscation entiere de leurs vaisseaux, viures, armes, & marchandises, au profit dudit sieur de Monts & pour assurance de la punition de leur desobeissance : Vous permettrez, comme nous auons permis & permettons audit sieur de Monts ou ses lieutenans, de saisir, apprehender, & arrester tous les contreuenans à nostre presente deffence & ordonnance, & leurs vaisseaux, marchandises, armes, viures, & vituailles, pour les amener & remettre és mains de la Iustice, & estre procedé, tant contre les personnes que contre les biens des desobeissans, ainsi qu'il appartiendra. Ce que nous voulons, & vous mandons faire incontinent lire & publier par tous les lieux & endroiets publics de vosdits pouuoirs & iurisdiccions, où vous iugerez besoin estre, par le premier nostre Huissier ou Sergent sur ce requis, en vertu de ces presentes, ou copie d'icelles, deuëment collationnées pour une fois seulement, par l'en de nos amez & feaux Conseillers, Notaires & Secretaires, auxquelles voulons foy estre adiustée comme au present original, afin qu'aucuns de nosdits subiects n'en pretendent cause d'ignorance, ains que chacun obeyssë & se conforme sur ce à nostre volonté. Mandons en outre à tous Capitaines de nauires, maistres d'iceux, contre-maistres, matelots, & autres estans dans vaisseaux ou nauires au port & haures dudit pays, de permettre, comme nous auons permis audit sieur de Monts, & autres ayant pouuoir & charge de luy, de visiter dans leursdits vaisseaux qui auront traité de laditte Pelleterie, après que les presentes deffences leur auront esté signifiées. Nous voulons qu'à la requeste dudit sieur de Monts, ses lieutenans, & autres ayans charge, vous procediez contre les desobeissans & contreuenans, ainsi qu'il appartiendra : De ce faire vous donnons pouuoir, autorité, commission, & mandement special, nonobstant l'Arrest de nostre Conseil du 17. iour de Iuillet dernier, clameur de haro, chartre normande, prise à-partie, oppositions, ou appellations quelconques : Pour lesquelles, & sans preiudice d'icelles, ne voulons estre differé, & dont si aucune interuenient, nous en auons retenu & reserué à nous & à nostre Conseil la cognoissance, priuatiuement à tous autres Iuges, & icelle interdite & deffenduë à toutes nos Cours & Iuges : Car tel est nostre plaisir. Donné à Paris le septiesme iour de Ianuier l'an de grace, mil six cents huit. Et de nostre regne le dix-neufiesme. Signé, HENRY. Et plus bas, Par le Roy, Delomenie. Et seellé sur simple queuë du grand seel de cire jaune.

Collationné à l'original par moy Conseiller, Notaire & Secretaire du Roy.

1608. Je fus à Honnefleur pour m'embarquer, où ie trouuay le vaisseau de Pontgraué prest, qui partit du port, le 5. d'Auril; & moy le 13. & arriuay sur le grand banc le 15. de May, par la hauteur de 45. degrez & vn quart de latitude, & le 26. eufmes cognoissance du cap sainte Marie, qui est par la hauteur de 46. degrez trois quarts⁽¹⁾ de latitude, tenant à l'isle de terreneufue. Le 27. du mois eufmes la veue du cap saint Laurens tenant à la terre du cap Breton & isle de saint Paul, distante du cap de sainte Marie 83. lieues. Le 30. du mois eufmes cognoissance de l'isle percée, & de Gaspé qui est sous la hauteur de 48. degrez deux tiers de latitude, distant du cap de saint Laurens, 70. à 75. lieues.

Le 3. de Iuin arriuafmes deuant Tadoussac⁽²⁾, distant de Gaspé 80. ou 90. lieues, & mouillafmes l'ancre à la radde du port⁽³⁾ de Tadoussac, qui est à vne lieue du port, lequel est comme vne anse à l'entrée de la riuere du Saguenay, où il y a vne marée fort estrange pour sa vitesse, où quelquesfois il vient des vents impetueux qui ameinent de grandes froidures. L'on tient que ceste riuere a quelque 45. ou 50. lieues du port de Tadoussac iusques au premier faut, qui vient du Nort Norouest. Ce port est petit, & n'y pourroit que quelque 20. vaisseaux : Il y a de l'eau assez, & est à l'abry de la riuere de Saguenay & d'une petite isle de rochers qui est presque coupée de la mer.

(1) 46° 51'.

(2) Ce que l'auteur dit ici de Tadoussac, est emprunté presque mot pour mot au Voyage de 1603, p. 4-22.

(3) La rade du port de Tadoussac est le mouillage du Moulin-Baude.

Le reste sont montaignes hautes esleuées, où il y ^{1608.}
 a peu de terre, sinon rochers & fables remplis de
 bois, comme sapins & bouleaux(1). Il y a vn pe-
 tit estanc proche du port renfermé de montaignes
 couuertes de bois. A l'entrée y a deux pointes
 l'une du costé du Surouest, contenant près d'une
 lieue en la mer, qui s'appelle la pointe saint
 Matthieu, ou autrement aux Allouettes, & l'autre
 du costé du Nordouest contenant demy quart
 de lieue, qui s'appelle la pointe de tous les Dia-
 bles(2), pour le grand danger qu'il y a. Les vents
 du Su Suest frappent dans le port, qui ne sont
 point à craindre : mais bien celui du Saguenay.
 Les deux pointes cy dessus nommées assechent de
 basse mer : nostre vaisseau ne peust entrer dans le
 port pour n'avoir le vent & marée propre. Je fis
 aussitost mettre nostre basteau hors du vaisseau
 pour aller au port voir si Pont-graué estoit arriué.
 Comme j'estois en chemin, ie rencontray vne cha-
 louppe & le pilote de Pont-graué & vn Basque,
 qui me venoit aduertir de ce qui leur estoit surue-
 nu pour avoir voulu faire quelques deffences aux
 vaisseaux Basques de ne traicter suiuant la com-
 mission que le sieur de Mons auoit obtenuë de sa
 maiesté, Qu'aucuns vaisseaux ne pourroient traicter
 sans la permission du sieur de Monts, comme il
 estoit porté par icelle :

Et que nonobstant les significations que peust
 faire Pont-graué de la part de sa Maiesté, ils ne
 laissoient de traicter la force en la main ; & qu'ils

(1) L'auteur avait dit, en 1603, « pins, cyprez, sapins & quelques manieres d'arbres de peu. » Il semble avoir reconnu que ce qu'il appelait *cyprès* n'en était pas réellement.

(2) Aujourd'hui la pointe aux Vaches. Voir 1603, note 2 de la page 6.

1608. s'estoient mis en armes & se maintenoient si bien dans leur vaisseau, que faisant iouer tous leurs canons sur celui de Pont-graüé, & tirant force coups de mousquets, il fut fort blessé, & trois des siens, dont il y en eust vn qui en mourut, sans que le Pont fit aucune resistance : Car dès la premiere salve de mousquets qu'ils tirèrent il fut abbattu par terre. Les Basques vindrent à bord du vaisseau & enleuerent tout le canon & les armes qui estoient dedans, disans qu'ils traitteroient nonobstant les deffences du Roy, & que quand ils feroient près de partir pour aller en France il luy rendroient son canon & son amonition, & que ce qu'ils en faisoient estoit pour estre en seureté. Entendant toutes ces nouvelles, cela me fascha fort, pour le commencement d'une affaire, dont nous nous fussions bien passéz.

Or après auoir ouy du pilote toutes ces choses ie luy demanday qu'estoit venu faire le Basque au bord de nostre vaisseau, il me dit qu'il venoit à moy de la part de leur maistre appelé Darache, & de ses compagnons, pour tirer assurance de moy, Que ie ne leur ferois aucun desplaisir, lors que nostre vaisseau feroit dans le port.

Ie fis responce que ie ne le pouuois faire, que premier ie n'eusse veu le Pont. Le Basque dit que si i'auois affaire de tout ce qui despendoit de leur puissance qu'ils m'en assisteroient. Ce qui leur faisoit tenir ce langage, n'estoit que la cognoissance qu'ils auoient d'auoir failly comme ils confessoient, & la crainte qu'on ne leur laissast faire la pesche de balene.

Après auoir assez parlé ie fus à terre voir le Pont 1608.
pour prendre deliberation de ce qu'aurions affaire,
& le trouuay fort mal. Il me conta particulièrement
tout ce qui s'estoit passé. Nous considérâmes que
ne pouuions entrer audit port que par force, & que
l'habitation ne fut perdue pour ceste année, de sorte
que nous aduifâmes pour le mieux, (afin d'une iuste
cause n'en faire une mauuaise & ainsi se ruiner)
qu'il failloit leur donner assurance de ma part tant
que ie serois là & que le Pont n'entreprendroit au-
cune chose contre eux, mais qu'en France la iustice
se feroit & vuideroit le different qu'ils auoient
entr'eux.

Darache maistre du vaisseau me pria d'aller à son
bort, où il me fit bonne reception. Après plusieurs
discours ie fis l'accord entre le Pont & luy, & luy
fis promettre qu'il n'entreprendroit aucune chose
sur Pont-graué ny au preiudice du Roy & du sieur
de Mons. Que s'ils faisoient le contraire ie tiendrois
ma parole pour nulle : Ce qui fut accordé & signé
d'un chacun.

En ce lieu y auoit nombre de fauuaiges qui y
estoient venus pour la traicte de pelleterie, plusieurs
desquels vindrent à nostre vaisseau avec leurs ca-
nots(1), qui sont de 8. ou 9. pas de long, & enuiron
un pas, ou pas & demy de large par le milieu, & vont
en diminuant par les deux bouts. Il sont fort su-
biectz à tourner si on ne les sçay bien gouverner, &
sont faictz d'escorce de bouleau, renforcez par le
dedans de petits cercles de cedre blanc, bien pro-
prement arrangez : & sont si legers qu'un homme

(1) Ce qui est dit ici du canot sauvage, est emprunté au Voyage de 1603, p. 9 et 10.

1608. en porte ayfement vn. Chacun peut porter la pesanteur d'une pipe. Quand ils veulent traverfer la terre pour aller en quelque riviére où ils ont affaire, ils les portent avec eux. Depuis Chouacoet le long de la cote iufques au port de Tadouffac ils font tous femblables.

De la riviére du Saguenay, & des fauuges qui nous y vindrent abborder. De l'ifle d'Orleans; & de tout ce que nous y auons remarqué de fingulier.

CHAPITRE II.

Après ceft accord fait, ie fis mettre des charpentiers à accommoder vne petite barque du port de 12. à 14. tonneaux, pour porter tout ce qui nous feroit neceffaire pour noftre habitation, & ne peut eftre pluftoft prefte qu'au dernier de Iuin.

Cependant i'euy moyen de vifiter quelques endroits de la riviére du Saguenay, qui eft vne belle riviére, & d'une profondeur incroyable, comme 150. & 200. braffes (1). A quelque cinquante lieues de l'entrée du port, comme dit eft, y a vn grand faut d'eau, qui defcend d'un fort haut lieu & de grande impetuofité. Il y a quelques ifles dedans icelle riviére qui font fort defertes, n'eftans que rochers, couuertes de petits fapins & bruières. Elle contient de large demie lieue en des endroits, & vn quart en fon entrée, où il y a vn courant fi

(1) L'auteur donne ici au Saguenay une trop grande profondeur; les plus forts sondages y font de 150 brasses environ. Aussi corrige-t-il cette erreur dans sa dernière édition.

grand qu'il est trois quarts de marée couru dedans 1608.
la riuere, qu'elle porte encore hors. Toute la terre
que i'y ay veüe ne sont que montaignes & pro-
montoires de rochers, la pluspart couuerts de sa-
pins & bouleaux, terre fort mal plaifante, tant d'un
costé que d'autre : enfin ce sont de vrayes deserts
inhabités d'animaux & oyseaux : car allant chasser
par les lieux qui me sembloient les plus plaifans, ie
n'y trouuois que de petits oiselets, comme aron-
delles, & quelques oyseaux de riuere, qui y vien-
nent en esté; autrement il n'y en a point, pour
l'excessiue froidure qu'il y fait. Ceste riuere vient
du Norouest (1).

Les sauages m'ont fait rapport qu'ayant passé
le premier faut ils en passent huit autres, puis
vont vne iournée sans en trouuer, & de rechef en
passent dix autres, & vont dans un lac, où ils font
trois iournées (2), & en chacune ils peuuent faire
à leur aise dix lieues en montant : Au bout du
lac y a des peuples qui viuent errans; & trois ri-
uieres qui se deschargent dans ce lac, l'une venant
du Nord (3), fort proche de la mer, qu'ils tiennent
estre beaucoup plus froide que leur pays; & les
autres deux (4) d'autres costes par dedans les terres,

(1) Ce que l'auteur dit ici du Saguenay, et de ce que lui ont rapporté les sauvages, est du Voyage de 1603, avec quelques corrections.

(2) Dans le Voyage de 1603, l'auteur avait dit « où ils font deux iours à rapasser; en chascun iour, ils peuuent faire à leur aise quelques douze à quinze lieues »; ce qui était moins près de la réalité. Le lac Saint-Jean a dix ou onze lieues de long; mais il est à remarquer que, si les sauvages mettent deux ou trois jours à le passer, c'est parce qu'ils ne se hasardent guère à le traverser, et qu'ils en font à moitié le tour pour venir prendre l'une de ces grandes rivières dont l'auteur parle un peu plus loin.

(3) La rivière Mistassini (grosse pierre), ou des Mistassins, qui est le chemin de la baie d'Hudson. On l'a appelée aussi rivière des Sables.

(4) Ces deux autres rivières sont : le Chomouchouan (*Achouabmoussouan*, guet à l'original), qui vient du nord-ouest, et le Péribauca (rivière Percée), qui vient du nord-est.

1608. où il y a des peuples fauuaiges errans qui ne viennent auffi que de la chaffe, & eft le lieu où nos fauuaiges vont porter les marchandifes que nous leur donnons pour traicter les fourrures qu'ils ont, comme caftors, martres, loups feruiers, & loutres, qui y font en quantité, & puis nous les apportent à nos vaiſſeaux. Ces peuples feptentrionaux difent aux noſtres qu'ils voient la mer falée(1); & fi cela eft, comme ie le tiens pour certain, ce ne doit eſtre qu'un gouffre qui entre dans les terres par les parties du Nort. Les fauuaiges difent qu'il peut y auoir de la mer du Nort au port de Tadouſſac 40. à 50.(2) iournées à cauſe de la difficulté des chemins, riuieres & pays qui eft fort montueux, où la plus grande partie de l'année y a des neges. Voyla au certain ce que j'ay appris de ce fleuve. J'ay defiré ſouuent faire ceſte deſcouuerture, mais ie n'ay peu ſans les fauuaiges, qui n'ont voulu que j'allaiſſes avec eux ny aucuns de nos gens : Toutesfois ils me l'ont promis. Ceſte deſcouuerture ne ſeroit point mauuaife, pour oſter beaucoup de perſonnes qui ſont en doubte de ceſte mer du Nort, par où l'on tient que les Anglois ont eſté en ces dernieres années pour trouuer le chemin de la Chine.

Le party de Tadouſſac le dernier du mois(3) pour aller à Quebecq, & paſſames près d'une iſle qui s'appelle l'iſle aux lieures, diſtante de fix lieues

(1) La baie d'Hudson. Elle fut découverte en 1610 par Henry Hudson, anglais de naiffance, qui y paſſa l'hiver, et y périt miſérablement l'année ſuivante 1611. Voir le 4^e vol. de Purchas et *Belknap's Biog.* I, 394-407.

(2) Voir 1603, note 3 de la page 21.

(3) Le 30 de juin.



Les chiffres montrent les brasses d'eau.

- A Vne montagne ronde sur le
bort de la riuere du Sague-
nay.
B Le port de Tadoussac.
C Petit ruisseau d'eau douce.
D Le lieu où cabannent les fau-
uages quand ils viennent pour
la traicte.
E Maniere d'isle qui clost vne

- partie du port de la riuere du
Saguenay.
F (1) La pointe de tous les Dia-
bles.
G La riuere du Saguenay.
H La pointe aux allouettes (2).
I Montaignes fort mauuaisés, rem-
plies de sapins & bouleaux.
L Le moulin Bode.

- M La rade où les vaisseaux mouil-
lent l'ancre attendant le vent
& la marée.
N Petit estang proche du port.
O Petit ruisseau sortant de l'e-
stang, qui descharge dans le
Saguenay.
P Place sur la pointe sans arbres,
où il y a quantité d'herbages.

(1) f, dans la carte. Cette pointe s'appelle aujourd'hui la pointe aux Vaches. — (2) La lettre H est placée plutôt sur la batture que sur la pointe aux Alouettes.

dud. port, & est à deux lieues de la terre du Nort, & à près de 4. lieues⁽¹⁾ de la terre du Su. De l'isle au lieures, nous fûmes à vne petite riuere, qui asseche de basse mer, où à quelque 700. à 800. pas dedans y a deux fauts d'eau : Nous la nommasmes la riuere aux Saulmons⁽²⁾, à cause que nous y en prîmes. Costoyant la coste du Nort nous fûmes à vne pointe qui aduance à la mer, qu'auons nommé le cap Dauphin⁽³⁾, distant de la riuere aux Saulmons 3. lieues. De là fûmes à vn autre cap que nommasmes le cap à l'Aigle⁽⁴⁾, distant du cap Daulphin 8. lieues : entre les deux y a vne grande anse, où au fonds y a vne petite riuere qui asseche de basse mer⁽⁵⁾. Du cap à l'Aigle fûmes à l'isle aux coudres qui en est distante vne bonne lieue, & peut tenir enuiron lieue & demie de long. Elle est quelque peu vnue venant en diminuant par les deux bouts : A celuy de l'Ouest y a des prairies⁽⁶⁾ & pointes de rochers, qui aduancent quelque peu dans la riuere : & du costé du Surouest elle est fort batturiere ; toutes-fois assez agreable, à cause des bois qui l'enui-

1608.

(1) La côte du sud n'est qu'à environ 3 lieues ; mais le peu d'élévation qu'elle a, comparativement à celle du nord, la fait paraître plus éloignée qu'elle n'est.

(2) Suivant toutes les apparences, cette rivière aux Saumons est celle qui se jette dans le port à l'Équille, que l'on a appelé aussi port aux Quilles (*Skittles port*). Son embouchure est à trois lieues du cap au Saumon, et il n'y a point dans les environs d'autre rivière dont la position réponde aussi bien à ce qu'en dit l'auteur. Il ne faut pas la confondre avec le cap au Saumon.

(3) Ce nom a complètement disparu. Le cap Dauphin doit être le même que le cap au Saumon. La pointe à l'Homme, sur laquelle il est situé, *avance à la mer* d'une manière très-remarquable.

(4) Le cap aux Oies, qui est à près de deux lieues de l'île aux Coudres. Ici la tradition est évidemment en défaut : car le cap à l'Aigle d'aujourd'hui est bien à six lieues plus bas que celui auquel Champlain a donné ce nom.

(5) Dans sa grande carte de 1632, l'auteur la désigne, par le chiffre 4, sous le nom de rivière Platte. C'est celle de la Malbaie. (Voir la note 2 de la page suivante.)

(6) Cette partie de l'île aux Coudres s'appelle encore Les Prairies, ou Côte-des-Prairies.

1608. ronnent, distante de la terre du Nort d'enuiron demie lieue, où il y a vne petite riuere qui entre assez auant dedans les terres, & l'auons nommée la riuere du gouffre (1), d'autant que le trauers d'icelle la marée y court merueilleusement, & bien qu'il face calme, elle est tousiours fort esmeuë, y ayant grande profondeur : mais ce qui est de la riuere est plat & y a force rochers en son entrée & autour d'icelle. De l'isle aux Coudres costoyans la coste fusmes à vn cap, que nous auons nommé le cap de tourmente (2), qui en est à cinq lieues, & l'auons ainsi nommé, d'autant que pour peu qu'il face de vent la mer y esleue comme si elle estoit plaine. En ce lieu l'eau commence à estre douce. De là fusmes à l'isle d'Orleans, où il y a deux lieues, en laquelle du costé du Su y a nombre d'isles, qui sont basses, couuertes d'arbres, & fort agreables, remplies de grandes prayries, & force gibier, contenant à ce que i'ay peu iuger les vnes deux lieux, & les autres peu plus ou moins. Autour d'icelles y a force rochers & basses fort dangereuses à passer qui sont esloignés de quelques deux lieues de la grand terre du Su. Toute ceste coste, tant du Nord que du Su, depuis Tadoussac iusques à l'isle d'Orleans, est terre montueuse & fort mauuaise, où il n'y a que des pins, sappins, & bouleaux, & des rochers tref-

(1) La rivière du Gouffre a gardé fidèlement son nom, malgré une erreur qui s'est glissée dans l'édition de 1632. On y a reproduit tout ce passage, en appliquant à la rivière du Gouffre une addition que l'auteur destinait évidemment à celle de la Malbaie, comme le prouve surabondamment la légende de la grande carte, où se trouvent indiquées séparément la baie du Gouffre (la baie Saint-Paul, qui forme l'entrée de la rivière du Gouffre) et la rivière Platte ou Malbaie.

(2) Le cap Tourmente est à environ huit lieues de l'île aux Coudres. La grande hauteur des Caps fait paraître les distances beaucoup moindres.

mauvais, où on ne sçauroit aller en la plus part 1608.
des endroits.

Or nous rangeâmes l'isle d'Orleans du costé du Su, distante de la grand terre vne lieue & demie : & du costé du Nort demie lieue, contenant de long 6. lieues, & de large vne lieue, ou lieue & demie, par endroits. Du costé du Nort elle est fort plaisante pour la quantité des bois & prayries qu'il y a : mais il y fait fort dangereux passer, pour la quantité de pointes & rochers qui sont entre la grand terre & l'isle, où il y a quantité de beaux chesnes, & des noyers en quelques endroits; & à l'embuchure(1) des vignes & autres bois comme nous auons en France. Ce lieu est le commencement du beau & bon pays de la grande riuere, où il y a de son entrée 120.(2) Au bout de l'isle y a vn torent d'eau(3) du costé du Nort, qui vient d'un lac(4) qui est quelque dix lieues dedans les terres, & descend de dessus vne coste qui a près de 25. toises(5) de haut, au dessus de laquelle la terre est vnie & plaisante à voir bien que dans le pays on voye de hautes montagnes, qui paroissent de 15. à 20. lieues.

(1) Ou *embuchure*. Ce mot, qui ne paraît pas avoir été fort en usage, doit signifier ici *entrée du bois*, et la phrase revient à celle-ci : « et, à l'entrée du bois, (il y a) des vignes, et autres bois comme en France. » Notre vigne sauvage, en effet, se rencontre ordinairement le long des rivières ou à l'entrée des bois.

(2) Cent vingt lieues.

(3) Au chapitre suivant, dans la carte des environs de Québec, l'auteur l'indique, à la lettre H, sous le nom de Montmorency, et dans l'édition de 1632, il ajoute ces mots, « que j'ay nommé le fault de Montmorency. » Il est assez probable que ce fut à ce voyage de 1608 que Champlain lui donna ce nom, en l'honneur du duc de Montmorency, à qui il avait dédié son Voyage de 1603.

(4) Le lac des Neiges.

(5) Le saut Montmorency a environ 40 toises de haut.

1608.

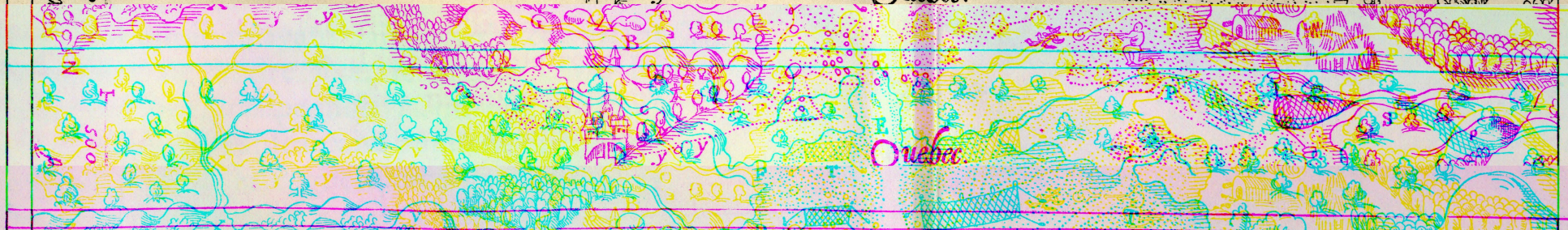
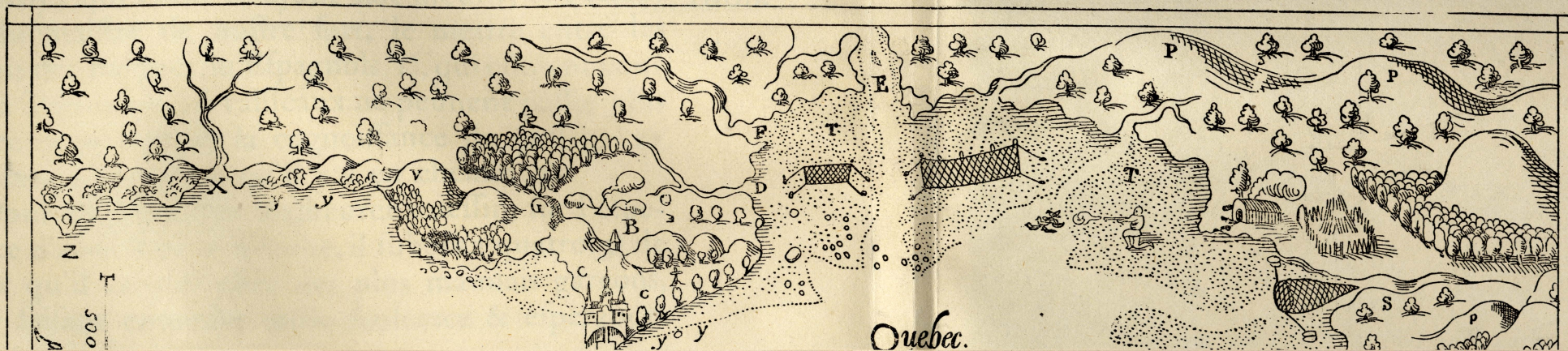
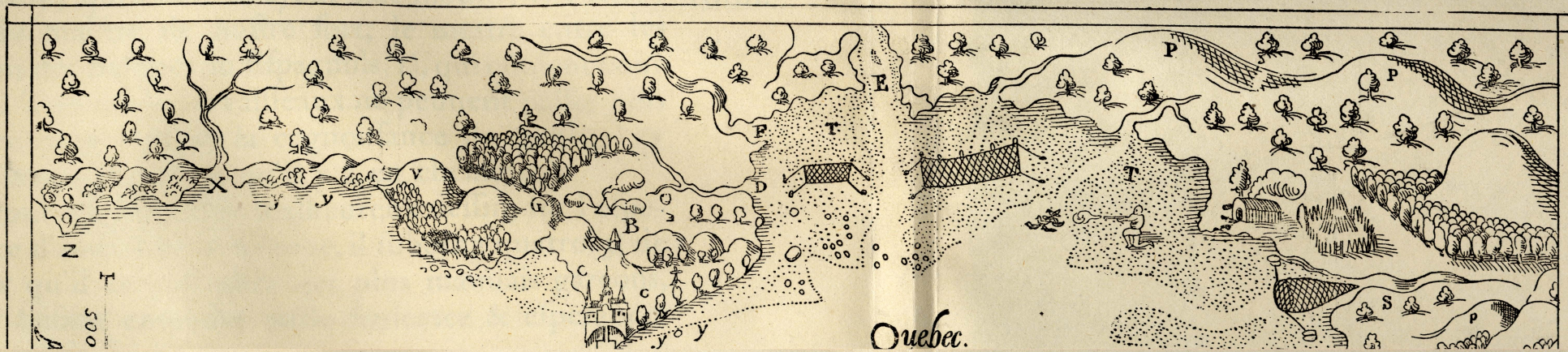
Arriuée à Quebecq, où nous fîsmes nos logemens, sa situation. Conspiration contre le seruice du Roy, & ma vie, par aucuns de nos gens. La punition qui en fut faite, & tout ce qui se passa en cet affaire.

CHAPITRE III.

DE l'isle d'Orleans iusques à Quebecq, y a vne lieue, & y arriuay le 3. Iuillet : où estant, ie cherchay lieu propre pour nostre habitation, mais ie n'en peu trouuer de plus commode, ny mieux situé que la pointe de Quebecq, ainfi appelé des fauuaiges⁽¹⁾, laquelle estoit remplie de noyers. Auffi-tost i'employay vne partie de nos ouuriers à les abatre pour y faire nostre habitation, l'autre à scier des aix, l'autre fouiller la caue & faire des fossez : & l'autre à aller querir nos commoditez à Tadoussac avec la barque. La premiere chose que nous fîsmes fut le magazin pour mettre nos viures à couuert, qui fut promptement fait par la diligence d'un chacun, & le foin que i'en eu.

Quelques iours après que ie fus audit Quebecq, il y eut vn ferrurier qui conspira contre le seruice

(1) Par ces mots « ainsi appelé des Sauvages » l'auteur veut dire, suivant nous, que le mot *Québec* est sauvage, et c'est ainsi que Lescarbot l'a compris. Dans les différents dialectes de la langue algonquine, le mot *kebec* ou *kepac* signifie rétrécissement. « *Kébec*, en micmac, » dit un de nos missionnaires qui ont le mieux connu cette langue (M. Bellanger), « veut dire *rétrécissement des eaux* formé par deux langues ou pointes de terre qui se croisent. Dans les premiers temps que j'étais dans les missions, je descendais de Ristigouche à Carleton ; les deux sauvages qui me menaient en canot répétant souvent le mot *kébec*, je leur demandai s'ils se préparaient à aller bientôt à Québec. Ils me répondirent : Non ; regarde les deux pointes, et l'eau, qui est resserrée en dedans : on appelle cela *kébec* en notre langue. » (Cours d'Hist. de M. Ferland, I, p. 90.) Cette *pointe* de Québec, où est maintenant l'église de la basse ville, n'est presque plus reconnaissable par suite de la disparution du Cul-de-Sac, à la place duquel on a fait le marché Champlain.



du Roy ; qui estoit m'ayant fait mourir, & s'estant rendu maistre de nostre fort, le mettre entre les mains des Basques ou Espagnols⁽¹⁾, qui estoient pour lors à Tadoussac, où vaisseaux ne peuvent passer plus outre pour n'auoir la cognoissance du passage ny des bancs & rochers qu'il y a en chemin⁽²⁾.

1608.

Pour executer son malheureux dessein, sur l'esperance d'ainfi faire sa fortune, il suborna quatre⁽³⁾ de ceux qu'il croyoit estre des plus mauuais garçons, leur faisant entendre mille faulcetez & esperances d'acquérir du bien.

Après que ces quatre hommes furent gaignez, ils promirent chacun de faire en sorte que d'attirer le reste à leur deuotion ; & que pour lors ie n'auois personne avec moy en qui i'eusse fiance : ce qui leur donnoit encore plus d'esperance de faire reussir leur dessein : d'autant que quatre ou cinq de mes com-

(1) Lescarbot prétend encore ici trouver Champlain en défaut, parce que « les conspirateurs (qui devoient executer leur entreprise dans quatre jours) avoient proposé de livrer la place aux Hespagnols, laquelle toutefois n'étoit à peine commencée à bâtir. » (Liv. v, ch. 11.) Il suffit de considérer les différentes circonstances du récit de Champlain, pour voir qu'il n'y a pas l'ombre de contradiction. Quand le complot fut formé, il n'était point question de livrer aux Espagnols un fort déjà construit, puisque Duval « les avoit induits à telle trahison, dès qu'ils partirent de France, » comme le déposent les témoins (voir ci-après, p. 154). Le complot consistait donc à choisir le moment opportun pour s'emparer de tout, que le fort fût achevé ou non. Or, comme l'auteur le remarque plus loin (p. 150), les conjurés n'eussent pu venir à bout de leur dessein une fois les barques arrivées de Tadoussac.

(2) Dans un temps où l'on n'avait encore pu faire que des observations incomplètes, c'eût été une vraie imprudence que de risquer à monter plus haut un vaisseau de gros tonnage, puisque, de nos jours même, avec des études spéciales, avec le secours des cartes marines si exactes de l'Amirauté, nos pilotes canadiens, qui certes n'ont pourtant pas dégénéré de leurs ancêtres, regardent encore la Traverse comme la partie la plus difficile de la navigation du fleuve. (Voir Bayfield, I, partie 11, ch. 11.)

(3) « Champlain racontant ce fait, » dit Lescarbot, « se met au nombre des Iuges, & dit que du Val en débaucha quatre, comme ainfi soit que par son discours il ne s'en trouve que trois. » (Liv. v, ch. 11.) Si Champlain, après avoir affirmé que Duval en avait débauché quatre, disait ensuite qu'il n'en débaucha que trois, la contradiction sauterait aux yeux ; mais il n'en est rien. L'auteur dit bien que Duval en débaucha quatre, ce qui faisait cinq conjurés ; mais, de ces cinq, il n'en restait plus que quatre, dès que Champlain eut accordé le pardon à Natel ; c'est-à-dire, qu'il n'y en eut que quatre qui subirent leur procès, et qui furent condamnés.

1608. pagnons, en qui ils sçauoient que ie me fiois, estoient dedans les barques pour auoir esgard à conseruer les viures & commoditez qui nous estoient necessaires pour nostre habitation.

Enfin ils sceurent si bien faire leurs menées avec ceux qui restoit, qu'ils deuoient les attirer tous à leur deuotion, & mesme mon laquay, leur promettant beaucoup de choses qu'ils n'eussent sceu accomplir.

Estant donc tous d'accord, ils estoient de iour en autre en diuerfes resolutions comment ils me feroient mourir, pour n'en pouoir estre accusez, ce qu'ils tenoient difficile : mais le Diable leur bandant à tous les yeux : & leur ostant la raison & toute la difficulté qu'ils pouuoient auoir, ils arresterent de me prendre à despourueu d'armes & m'estouffer, ou donner la nuit vne fauce alarme, & comme ie fortirois tirer sur moy, & que par ce moyen ils auroient plustost fait qu'autrement : tous promirent les vns aux autres de ne se descourir, sur peine que le premier qui en ouuriroit la bouche, seroit poignardé : & dans quatre iours ils deuoient executer leur entreprise, deuant que nos barques fussent arriuées : car autrement ils n'eussent peu venir à bout de leur dessein.

Ce mesme iour arriua l'une de nos barques, où estoit nostre pilote appelé le Capitaine Testu, homme fort discret. Après que la barque fut déchargée & presté à s'en retourner à Tadoussac, il vint à luy vn ferrurier appelé Natel, compagnon de Jean du Val chef de la traison, qui luy dit, qu'il auoit promis aux autres de faire tout ainsi qu'eux : mais

qu'en effect il n'en desiroit l'execution, & qu'il n'o-
 soit s'en declarer, & ce qui l'en auoit empesché,
 estoit la crainte qu'il auoit qu'il ne le poignar-
 dassent. 1608.

Après qu'Antoine Natel eust fait promettre au-
 dit pilote de ne rien declarer de ce qu'il diroit,
 d'autant que si ses compagnons le descouuroient,
 ils le feroient mourir. Le pilote l'assura de toutes
 choses, & qu'il luy declarast le fait de l'entreprinse
 qu'ils desiroient faire : ce que Natel fit tout au
 long : lequel pilote luy dist, Mon amy vous avez
 bien fait de descouurir vn dessin si pernicieux, &
 montrez que vous estes homme de bien, & conduit
 du S. Esprit. Mais ces choses ne peuuent passer sans
 que le sieur de Champlain le sçache pour y reme-
 dier, & vous promets de faire tant enuers luy, qu'il
 vous pardonnera & à d'autres : & de ce pas, dit le
 pilote, ie le vays trouuer sans faire semblant de
 rien, & vous, allez faire vostre besoigne, & entendez
 tousiours ce qu'ils diront, & ne vous souciez du reste.

Aussitost le pilote me vint trouuer en vn iardin
 que ie faisois accommoder, & me dit qu'il desiroit par-
 ler à moy en lieu secret, où il n'y eust que nous deux.
 Je luy dis que ie le voulois bien. Nous allasmes dans
 le bois, où il me conta toute l'affaire. Je luy de-
 manday qui luy auoit dit. Il me pria de pardonner
 à celuy qui luy auoit déclaré : ce que ie luy accor-
 day bien qu'il deuoit s'adresser à moy ; Il croignoit
 dit-il qu'eussiez entré en cholere, & que l'eussiez
 offensé. Je luy dis que ie sçauois mieux me gou-
 uerner que cela en telles affaires, & qu'il le fit venir,
 pour l'oïr parler. Il y fut, & l'amena tout trem-

1608. blant de crainte qu'il auoit que luy fiffé quelque desplaisir. Je l'asseuray, & luy dy qu'il n'eust point de peur & qu'il estoit en lieu de seureté, & que ie luy pardonnois tout ce qu'il auoit fait avec les autres, pourueu qu'il dist entierement la verité de toutes chose, & le subiet qui les y auoit meuz, Rien, dit-il, sinon que ils s'estoient imaginez que rendant la place entre les mains des Basques ou Espaignols, ils feroient tout riches, & qu'ils ne desiroient plus aller en France ; & me conta le surplus de leur entreprinse.

Aprés l'auoir entendu & interrogé, ie luy dis qu'il s'en allast à ses affaires : Cependant ie commanday au pilote qu'il fist approcher sa chaloupe : ce qu'il fit ; & après donnay deux bouteilles de vin à vn ieune homme, & qu'il dit à ces quatre galants principaux de l'entreprinse, que c'estoit du vin de present que ses amis de Tadoussac luy auoient donné & qu'il leur en vouloit faire part : ce qu'ils ne refuserent, & furent sur le soir en la Barque, où il leur deuoit donner la collation : ie ne tarday pas beaucoup après à y aller, & les fis prendre & arrester attendant le lendemain.

Voyla donc mes galants bien estonnez. Aussitost ie fis leuer vn chacun (car c'estoit sur les dix heures du soir) & leur pardonnay à tous, pourueu qu'ils me disent la verité de tout ce qui s'estoit passé, ce qu'ils firent, & après les fis retirer.

Le lendemain ie prins toutes leurs depositions les vnes après les autres deuant le pilote & les mariniens du vaisseau, lesquelles ie fis coucher par escript, & furent fort aises à ce qu'ils dirent, d'autant qu'ils ne viuoient qu'en crainte, pour la peur qu'ils auoient

les vns des autres, & principalement de ces quatre coquins qui les auoient ceduits; & depuis vesquirent en paix, se contentans du traictement qu'ils auoient receu, comme ils deposerent. 1608.

Ce iour fis faire six paires de menottes pour les auteurs de la cedition, vne pour nostre Chirurgien appelé Bonnerme, vne pour vn autre appelé la Taille que les quatre ceditieux auoient chargez, ce qui se trouua neantmoins faux, qui fut occasion de leur donner liberté.

Ces choses estans faites, i'emmenay mes galants à Tadoussac, & priay le Pont de me faire ce bien de les garder, d'autant que ie n'auois encores lieu de feureté pour les mettre, & qu'estions empeschez à edifier nos logemens; & aussi pour prendre resolution de luy & d'autres du vaisseau, de ce qu'aurions à faire là dessus. Nous aduisames qu'après qu'il auroit fait ses affaires à Tadoussac, il s'en viendrait à Quebecq avec les prisonniers, où les ferions confronter deuant leurs tefmoins: & après les auoir ouïs, ordonner que la iustice en fut faite selon le delict qu'ils auroient commis.

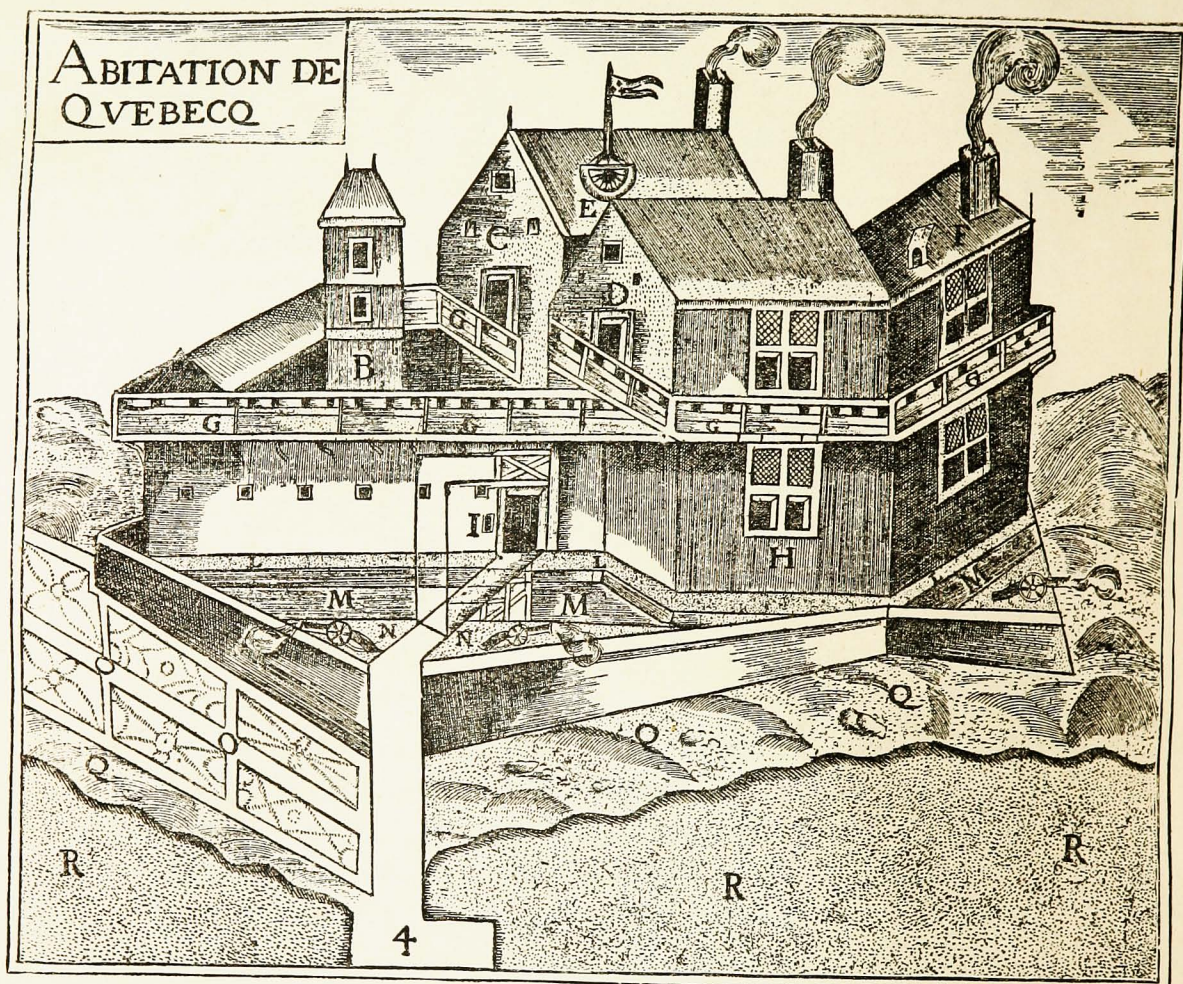
Ie m'en retournay le lendemain à Quebecq pour faire diligence de paracheuer nostre magazin, pour retirer nos viures qui auoient esté abandonnez de tous ces belistres, qui n'espargnoient rien, sans considerer où ils en pourroient trouuer d'autres quand ceux là manqueroient: car ie n'y pouuois donner remede que le magazin ne fut fait & fermé.

Le Pont-graué arriua quelque temps après moy, avec les prisonniers, ce qui apporta du mescontentement aux ouuriers qui restoient, craignant que ie

1608. leur eusse pardonné, & qu'ils n'vissent de vengeance enuers eux, pour auoir declaré leur mauuais dessein.

Nous les fîmes confronter les vns aux autres, où ils leur maintindrent tout ce qu'ils auoient declaré dans leur depositions, sans que les prisonniers leur deniaissent le contraire, s'accusans d'auoir meschamment fait, & merité punition, si on n'vfoit de misericorde enuers eux, en maudissant Iean du Val, comme le premier qui les auoit induits à telle trahison, dès qu'ils partirent de France. Ledit du Val ne sceut que dire, sinon qu'il meritoit la mort, & que tout le contenu és informations estoit veritable, & qu'on eust pitié de luy, & des autres qui auoient adheré à ses pernicieuses vollontez.

Après que le Pont & moy, avec le Capitaine du vaisseau, le Chirurgien, maistre, contre maistre, & autres mariniers eufmes ouy leurs depositions & confrontations, Nous aduisames que ce seroit assez de faire mourir le dit du Val, comme le motif de l'entreprinse, & aussi pour seruir d'exemple à ceux qui restoient, de se comporter sagement à l'aduenir en leur deuoir, & afin que les Espagnols & Basques qui estoient en quantité au pays n'en fissent trophée : & les trois autres condamnez d'estre pendus, & cependant les remmener en France entre les mains du sieur de Mons, pour leur estre fait plus ample iustice, selon qu'il aduiferoit, avec toutes les informations, & la sentence, tant dudit Iean du Val qui fut pendu & estranglé audit Quebecq, & sa teste mise au bout d'une pique pour estre plantée au lieu le plus eminent de nostre fort & les autres trois renuoyez en France.



A Le magasin.
 B Colombier.
 C Corps de logis où font nos
 armes, & pour loger les
 ouuriers.
 D Autre corps de logis pour
 les ouuriers.
 E Cadran.
 F Autre corps de logis où est
 la forge, & artisans logés.
 G Galleries tout au tour des

logemens.
 H Logis du sieur de Cham-
 plain.
 I La porte de l'habitation, où
 il y a pont-leuis.
 L Promenoir autour de l'habi-
 tation contenant 10. pieds
 de large iufques sur le bort
 du fossé.
 M Fossés tout autour de l'ha-
 bitation,

N Plattes formes, en façon de
 tenailles pour mettre le ca-
 non.
 O Iardin du sieur de Cham-
 plain.
 P La cuisine.
 Q Place deuant l'habitation sur
 le bort de la riuere.
 R La grande riuere de saint
 Lorens.

Retour du Pont-graué en France. Description de nostre logement & du lieu où sejourna Iaques Quartier en l'an 1535.

CHAPITRE IV.

Après que toutes ces choses furent passées le Pont partit de Quebecq le 18. Septembre pour s'en retourner en France avec les trois prisonniers. Depuis qu'ils furent hors tout le reste se comporta sagement en son deuoir.

Ie fis continuer nostre logement, qui estoit de trois corps de logis à deux estages. Chacun contenoit trois thoises de long & deux & demie de large. Le magasin⁽¹⁾ fix & trois de large, avec vne belle caue de six pieds de haut. Tout autour de nos logemens ie fis faire vne galerie par dehors au second estage, qui estoit fort commode, avec des fossés de 15. pieds de large & six de profond : & au dehors des fossés, ie fis plusieurs pointes d'esperons⁽²⁾ qui enfermoient vne partie du logement, là où nous mismes nos pieces de canon : & deuant le bastiment

(1) Suivant toutes les apparences, ce premier magasin de Québec était situé à angle droit avec les longs pans de l'église de la basse ville, à peu près à l'endroit où est la chapelle latérale, et, comme ce terrain continua d'appartenir au gouvernement jusqu'à ce qu'on y bâtit l'église, il y a tout lieu de croire que la limite de cette enceinte, du côté du sud-ouest, était l'alignement du mur auquel est adossé le maître-autel, avec l'encoignure des rues Saint-Pierre et Sous-le-Fort.

(2) Les deux corps de logis les plus rapprochés du fleuve devaient faire entre eux un angle correspondant à celui que fait, un peu plus en arrière, la rue Notre-Dame; par conséquent les deux pointes d'éperons que figurent l'auteur dans la vue de ce premier logement, *enfermaient* quelque peu l'habitation de ce côté. Cependant il semble que, s'il n'y en avait eu que deux, Champlain n'aurait pas dit *plusieurs*; en outre on remarque, dans ce dessin, la prolongation d'une des faces de l'enceinte au-delà de l'angle oriental de l'habitation; ce qui autorise à croire qu'il y avait une troisième pointe d'éperon du côté du nord-est. Ceci est d'autant plus vraisemblable, que ce côté était plus exposé à une attaque.

1608. y a vne place⁽¹⁾ de quatre thoises de large, & fix ou sept de long, qui donne sur le bord de la rivière. Autour du logement y a des iardins qui sont tres-bons, & vne place de côté de Septemptrion qui a quelque cent ou fix vingts pas de long, 50. ou 60. de large⁽²⁾. Plus proche dudit Quebecq, y a vne petite rivière⁽³⁾ qui vient dedans les terres d'un lac distant de nostre habitation de fix à sept lieues. Je tiens que dans ceste rivière qui est au Nort & un quart du Norouest de nostre habitation, ce fut le lieu où Jacques Quartier yuerna, d'autant qu'il y a encores à vne lieue⁽⁴⁾ dans la rivière des vestiges comme d'une cheminée, dont on a trouvé le fondement, & apparence d'y avoir eu des fossés autour de leur logement, qui estoit petit. Nous trouuâmes aussi de grandes pieces de bois escarrées, vermoulues, & quelques 3. ou 4. balles de canon. Toutes ces choses montrent euidentement que c'a esté vne habitation,

(1) Cette place forme aujourd'hui une partie de la rue Saint-Pierre, dont la direction s'est trouvée déterminée sans doute par la position du corps de logis qui était le plus à l'est, comme semble l'indiquer le dessin que nous en a conservé l'auteur.

(2) La largeur de la rue Notre-Dame, avec les emplacements qui la bordent du côté du Nord, forment en effet une profondeur d'une cinquantaine de pas.

(3) Cette *Petite Rivière* (car les habitants de Québec l'appellent encore ainsi) vient du lac Saint-Charles, qui n'est qu'à environ quatre lieues de Québec. Les Montagnais, au rapport du Frère Sagard, l'appelaient *Cabirecoubat*, « à raison, dit-il, qu'elle tourne et fait plusieurs pointes. » (Hist. du Canada, liv. II, ch. v.) Jacques Cartier lui donna le nom de Sainte-Croix, parce qu'il y arriva le jour de l'Exaltation de la sainte Croix, 14 septembre 1535; et enfin les Récollets lui imposèrent le nom qu'elle porte généralement aujourd'hui, et l'appelèrent rivière Saint-Charles, en mémoire du grand vicaire de Pontoise, Charles Des Boues. (P. Chrestien LeClercq, Prem. établis. de la foi, vol I, p. 157.)

(4) Suivant l'auteur lui-même (édit. 1632, liv. I, ch. II), Jacques Cartier hiverna à l'endroit où les PP. Jésuites fixèrent leur demeure. « Or, dit M. Ferland (I, p. 26), les Jésuites bâtirent leur première maison, ainsi que leur chapelle de Notre-Dame des Anges, à la pointe formée par les rivières Saint-Charles et Laitet. C'est donc à l'embouchure de la rivière Laitet, et vis-à-vis la pointe aux Lièvres, que furent placés pour l'hiver la Grande et la Petite Hermine. » Il est vrai que l'embouchure de la rivière Laitet n'est qu'à environ une demi-lieue dans la Petite-Rivière; mais il est probable que Champlain compte la distance depuis l'*habitation*.

laquelle a esté fondée par des Chrestiens : & ce qui 1608.
me fait dire & croire que c'est Jaques Quartier, c'est
qu'il ne se trouue point qu'aucun aye yuerné ny
basté en ces lieux que ledit Jaques Quartier au
temps de ses descouuertes, & failloit, à mon iuge-
ment, que ce lieu s'appelaît sainte Croix, comme il
l'auoit nommé, que l'on a transferé depuis à vn
autre lieu qui est 15. lieues de nostre habitation à
l'Ouest, & n'y a pas d'apparence qu'il eust yuerné
en ce lieu que maintenant on appelle sainte Croix,
ny en d'autres : d'autant qu'en ce chemin il n'y a
riuiere ny autres lieux capables de tenir vaisseaux,
si ce n'est la grande riuiere ou celle dont j'ay parlé
cy dessus, où de basse mer y a demie brasse d'eau,
force rochers & vn banc à son entrée : Car de tenir
des vaisseaux dans la grande riuiere, où il y a de
grands courans, marées & glaces qui charient en hy-
uer, ils courroient risque de se perdre, aussi qu'il y
a vne pointe de fable qui aduance sur la riuiere,
qui est remplie de rochers, parmy lesquels nous
auons trouué depuis trois ans vn passage (1) qui n'auoit
point encore esté descouvert : mais pour le passer il
faut bien prendre son temps, à cause des pointes &
dangers qui y sont. Ce lieu est à descouvert des
vents de Norouest, & la riuiere y court comme si
c'estoit vn faut d'eau, & y pert de deux brasses &
demie. Il ne s'y voit aucune apparence de basti-
mens ny qu'un homme de iugement voulust s'esta-
blir en cest endroit, y en ayant beaucoup d'autres
meilleurs quand on seroit forcé de demeurer. J'ay

(1) Le chenal du Richelieu. On sait combien il est difficile de faire, dans un courant aussi rapide, des observations régulières et des sondages suivis.

1608. bien voulu traicter de cecy, d'autant qu'il y en a beaucoup qui croient que ce lieu fust la residence dudit Iaques Quartier⁽¹⁾ : ce que ie ne croy pas pour les raisons cy deffus : car ledit Quartier en eust aussi bien fait le discours pour le laisser à la posterité comme il l'a fait de tout ce qu'il a veu & descouvert : & soustiens que mon dire est veritable : ce qui se peut prouuer par l'histoire qu'il en a escrite.

Et pour monstrier encore que ce lieu que maintenant on appelle sainte Croix n'est le lieu où yuerna Iaques Quartier, comme la pluspart estiment, voicy ce qu'il en dit en ses descouuertes, extrait de son histoire, affauoir, Qu'il arriua à l'isle aux Coudres le 5. Decembre⁽²⁾ en l'an 1535. qu'il appella de ce nom pour y en auoir, auquel lieu y a grand courant de marée, & dit qu'elle contient 3. lieues de long, mais quand on contera lieue & demie c'est beaucoup⁽³⁾.

Et le 7. du mois iour de nostre dame⁽⁴⁾, il partit d'icelle pour aller à mont le fleuve, où il vit 14. isles distantes de l'isle aux Coudres de 7. à 8. lieues du Su. En ce compte il s'esgare vn peu, car il n'y en a pas plus de trois⁽⁵⁾ : & dit que le lieu où sont les isles fufd. est le commencement de la terre ou prouince

(1) Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que, un siècle plus tard, Charlevoix, qui avait connaissance des relations et de Champlain et de Cartier, soutienne encore une opinion si dénuée de vraisemblance. (Voir Hist. gén. de la Nouv. France, liv 1.)

(2) Le 6 septembre. (Voir le second Voyage de Cartier.)

(3) L'île aux Coudres a deux lieues de long, et une lieue de large.

(4) Champlain cite ici fidèlement; mais le 7 de septembre était, comme aujourd'hui, la veille, et non le jour, de la Nativité de Notre-Dame. Aussi Ramusio met-il : *la vigilia della Madona*; et Hakluyt : *being our Ladies euen*.

(5) L'auteur eût mieux fait, ce semble, de ne pas reprendre ici le capitaine malouin, qui, au fond, est plus exact que lui. Il est bien vrai que ces quatorze îles sont environ trois lieues plus haut, dans le fleuve, que ne l'est l'île aux Coudres; mais celle-ci est très-rapprochée de la côte du nord; tandis que les autres sont du côté du sud. En sorte

de Canada, & qu'il arriua à vne isle de 10. lieues de long & cinq de large, où il se fait grande pescherie de poisson, comme de fait elle est fort abondante, principalement en Esturgeon : mais de ce qui est de sa longueur elle n'a pas plus de six lieues & deux de large, chose maintenant assez cogneue. Il dit aussi qu'il mouilla l'ancre entre icelle isle & la terre du Nort, qui est le plus petit passage & dangereux, & là mit deux sauages à terre qu'il auoit amenez en France, & qu'après auoir arresté en ce lieu quelque temps avec les peuples du pays il fit admener ses barques, & passa outre à mont led. fleuve avec le flot pour chercher haure & lieu de feu- reté pour mettre les nauires, & qu'ils furent outre le fleuve costoyant ladite isle contenant 10. lieues comme il met, où au bout ils trouuerent vn affour d'eau fort beau & plaissant, auquel y a vne petite ri- uiere & haure de barre, qu'ils trouuerent fort propre pour mettre leurs vaisseaux à couuert, & le nom- merent sainte Croix⁽¹⁾, pour y estre arriuez ce iour là le quel lieu s'appeloit au temps, & voyage dudit Quartier Stadaca⁽²⁾, que maintenant nous appelons Quebecq, & qu'après qu'il eust recogneu ce lieu, il retourna querir ses vaisseaux pour y yuerner.

Or est il donc à iuger que de l'isle aux Coudres iusques à l'isle d'Orleans, il n'y a que 5. lieues, au bout de laquelle vers l'Occidant la riuiere est fort spacieuse, & n'y a audit affour, comme l'appelle

que, de l'ile aux Coudres au point le plus rapproché de l'ile aux Oies, il n'y a guère moins de cinq lieues; et même, pour entrer dans cet archipel, qui ne commence sensi- blement qu'au haut de l'ile aux Grues, il faut faire pour le moins sept ou huit lieues en ligne droite.

(1) Voir la note 3 de la page 156.

(2) Stadaconé (Second Voyage de Cartier).

1608. Quartier, aucune riuere que celle qu'il nomma sainte Croix, distante de l'isle d'Orleans d'une bonne lieue, où de basse mer n'y a que demie brasse d'eau, & est fort dangereuse en son entrée pour vaisseaux, y ayant quantité d'esprons, qui sont rochers espars par cy par là, & faut balisser pour entrer dedans, où de plaine mer, comme j'ay dict, il y a 3. brasses d'eau, & aux grandes marées 4. brasses, & 4. & demie ordinairement à plain flot, & n'est qu'à 1500. pas de nostre habitation, qui est plus à mont dans ladite riuere, & n'y a autre riuere, comme j'ay dit, depuis le lieu que maintenant on appelle sainte Croix, où on puisse mettre aucuns vaisseaux : Ce ne sont que de petits ruisseaux. Les costes sont plattes & dangereuses, dont Quartier ne fait aucune mention que iusques à ce qu'il partit du lieu de sainte Croix appelé maintenant Quebecq, où il laissa ses vaisseaux, & y fit edifier son habitation comme on peut voir ainsi qu'il s'ensuit.

Le 19. Septembre il partit de sainte Croix où estoient ses vaisseaux, & fit voile pour aller avec la marée à mont ledit fleuve qu'ils trouuerent fort agreable, tant pour les bois, vignes & habitations qu'il y auoit de son temps, qu'autres choses : & furent poser l'ancre à vingt cinq lieues de l'entrée de la terre de Canada⁽¹⁾, qui est au bout de l'isle

(1) « Charlevoix, » dit M. Ferland (I, p. 24), « croit que Cartier s'est trompé en restreignant le nom de Canada à une très-petite partie du pays... Cependant, nonobstant la haute autorité de Charlevoix, il est permis de croire que Cartier, dans ses rapports avec les sauvages pendant les deux hivers qu'il a passés près de Stadaconé, a dû apprendre les noms des différentes parties du pays. Il s'explique fort clairement sur les divisions territoriales reconnues par les nations qui habitaient les bords du grand fleuve; et, d'après leur témoignage, il établit l'existence des royaumes de Saguenay, de Canada et de Hochelaga, chacun desquels était soumis à un chef principal. Donnacona, dont la résidence ordinaire était à Stadaconé et dont l'autorité ne s'étendait pas au-delà de quel-

d'Orleans du costé de l'orient ainfi appelée par le-
dit Quartier. Ce qu'on appelle aujourd'huy S. Croix 1608.
s'appeloit lors Achelacy (1), destroit de la riuere, fort
courant & dangereux, tant pour les rochers qu'autres
choses, & où on ne peut passer que de flot, distant
de Quebecq & de la riuere où yuerna led. Quartier
15. lieues.

Or en toute ceste riuere n'y a destroit depuis Que-
becq iusques au grand faut, qu'en ce lieu que main-
tenant on appelle saincte Croix, où on a transferé
ce nom d'un lieu à vn autre qui est fort dangereux,
comme i'ay descript : & appert fort clairement par
son discours, que ce n'est point le lieu de son habi-
tation, comme dit est, & que ce fut proche de Que-
becq & qu'aucun n'auoit encore recherché ceste par-
ticularité, sinon ce que i'ay fait en mes voyages : Car
dés la premiere fois qu'on me dit qu'il auoit habité
en ce lieu, cela m'estonna fort, ne voyant apparence
de riuere pour mettre vaisseaux, comme il descrit.
Ce fut ce qui m'en fit faire exacte recherche pour en
leuer le soubçon & doubte à beaucoup.

Pendant que les Charpentiers, scieurs d'aix &
autres ouuriers trauailloient à nostre logement, ie
fis mettre tout le reste à deffricher au tour de l'ha-
bitation, afin de faire des iardinages pour y semer
des grains & grennes pour voir comme le tout suc-
cederoit, d'autant que la terre parroissoit fort bonne.

ques lieues autour de sa bourgade, est toujours désigné comme roi de Canada. Cartier lui-même, le routier de Jean-Alphonse et l'auteur du voyage de Roberval, donnent le nom de Canada à Stadaconé et à la pointe de terre sur laquelle était ce village. Ce fut plus tard que le nom de rivière de Canada fut assigné par les Français au fleuve qui traverse le pays. »

(1) L'auteur suit, pour ce mot, l'orthographe de Lescarbot; mais les trois relations manuscrites du Second Voyage de Cartier, portent *Achelaisy* ou *Achelaisy*, et l'édition de 1545 *Ochelay*.

1608.

Cependant quantité des fauuges estoient cabanés proche de nous, qui faisoient pesche d'anguilles qui commencent à venir comme au 15. de Septembre, & finit au 15. Octobre. En ce temps tous les fauuges se nourrissent de ceste manne, & en font fecher pour l'yuer iusques au mois de Feurier, que les neiges sont grandes comme de 2. pieds & demy, & 3. pieds pour le plus, qui est le temps que quand leurs anguilles & autres choses qu'ils font checher, sont accommodées, ils vont chasser aux Castors, où ils sont iusques au commencement de Ianuier. Comme ils y furent, ils nous laisserent en garde toutes leurs anguilles & autres choses iusques à leur retour, qui fut au 15. Decembre, & ne firent pas grand chasse de Castors pour les eaux estre trop grandes, & les riuieres desbordées, ainsi qu'ils nous dirent. Je leur rendis toutes leurs vituailles qui ne leur durerent que iusques au 20. de Ianuier. Quand leurs anguilles leur faillent ils ont recours à chasser aux Esclans & autres bestes fauuges, qu'ils peuuent trouuer en attendant le printemps, où i'eu moyen de les entretenir de plusieurs choses. Je consideray fort particulierement leurs coustumes (1).

Tous ces peuples patissent tant, que quelquesfois ils sont contraincts de viure de certains coquillages, & manger leurs chiens & peaux dequoy ils se couurent contre le froid. Je tiens que qui leur montreroit à viure, & leur enseigneroit le labourage des terres, & autres choses, ils apprendroient fort bien : car ils s'en trouue assez qui ont bon iugement & respondent à

(1) L'auteur répète ici, avec quelques corrections, ce qu'il dit dans son Voyage de 1603, ch. III.

propos sur ce qu'on leur demande. Ils ont une meschanceté en eux, qui est d'user de vengeance, & d'être grands menteurs, gens auxquels il ne se faut pas trop asseurer, sinon avec raison, & la force en la main. Ils promettent assez, mais ils tiennent peu. Ce sont gens dont la plupart n'ont point de loy, selon que j'ay peu voir, avec tout plain d'autres fauces croyances. Je leur demanday de quelle sorte de ceremonies ils usoient à prier leur Dieu, ils me dirent qu'ils n'en usoient point d'autres, sinon qu'un chacun le prioit en son cœur, comme il vouloit. Voilà pourquoy il n'y a aucune loy parmi eux, & ne sçavent que c'est d'adorer & prier Dieu, vivans comme bestes brutes, & croy que bien tost ils seroient reduits bons Chrestiens si on habitoit leur terre, ce qu'ils desirent la plupart. Ils ont parmi eux quelques fauages qu'ils appellent Pillotois, qu'ils croient parler au Diable visiblement, leur disant ce qu'il faut qu'ils fassent, tant pour la guerre que pour autres choses, & s'ils leur commandoit qu'ils allassent mettre en execution quelque entreprise, ils obeiroient aussitost à son commandement: Comme aussi ils croient que tous les songes qu'ils font, sont veritables : & de fait, il y en a beaucoup qui disent avoir veu & songé choses qui adviennent ou adviendront. Mais pour en parler avec verité, ce sont visions Diabolique qui les trompe & seduit. Voilà tout ce que j'ay peu apprendre de leur croyance bestiale. Tous ces peuples sont gens bien proportionnez de leurs corps, sans difformité, & sont dispos. Les femmes sont aussi bien formées, potelées & de couleur bazannée, à cause de certaines

1608.

1608. peintures dont elles se frotent, qui les fait demeurer oliuastres. Ils sont habillez de peaux : vne partie de leur corps est couuerte & l'autre partie decouuerte : mais l'yuer ils remedient à tout : car ils sont habillez de bonnes fourrures, comme de peaux d'Eflan, Loustres, Castors, Ours, Loups marins, Cerfs & Biches qu'ils ont en quantité. L'yuer quand les neges sont grandes ils font vne maniere de raquettes qui sont grandes deux ou trois fois plus que celles de France, qu'ils attachent à leurs pieds ; & vont ainsi dans les neges, sans enfoncer : car autrement ils ne pourroient chasser ny aller en beaucoup de lieux. Ils ont aussi vne façon de mariage, qui est, Que quand vne fille est en l'aage de 14. ou 15. ans, & qu'elle a plusieurs seruiteurs elle a compagnie avec tous ceux que bon luy semble : puis au bout de 5. ou 6. ans elle prend lequel il luy plaist pour son mary, & vivent ensemble iusques à la fin de leur vie : sinon qu'après auoir demeuré quelque temps ensemble, & elles n'ont point enfans, l'homme se peut desmarier & prendre vne autre femme, disant que la sienne ne vaut rien : Par ainsi les filles sont plus libres que les femmes.

Depuis qu'elles sont mariés, elles sont chastes, & leurs maris sont la plupart ialoux, lesquels donnent des presens aux peres ou parens des filles qu'ils ont espousez. Voila les ceremonies & façons dont ils vsent en leurs mariages. Pour ce qui est de leurs enterremens : Quand vn homme, ou vne femme meurt, ils font vne fosse, où ils mettent tout le bien qu'ils ont, comme chaudieres, fourrures, haches, arcs, fleches, robbes & autres choses : puis ils met-

tent le corps dans la fosse & le couurent de terre, 1608.
 & mettent quantité de grosses pieces de bois dessus,
 & vne autre debout qu'ils peignent de rouge par
 enhaut. Ils croyent l'immortalité des ames, & di-
 sent qu'ils vont se reiouir en d'autres pays, avec
 leurs parens & amis qui sont morts. Si ce sont Ca-
 pitaines ou autres ayans quelque creance, ils vont
 après leur mort, trois fois l'année faire vn festin,
 chantans & dançans sur leur fosse.

Tout le temps qu'ils furent avec nous, qui estoit
 le lieu le plus de feureté pour eux, ils ne laissoient
 d'aprehender tellement leurs ennemis, qu'ils pre-
 noient souuent des alarmes la nuit en songeant, &
 enuoyoient leurs femmes & enfans à nostre fort, où
 ie leur faisois ouurir les portes, & les hommes de-
 meurer autour dudiect fort, sans permettre qu'ils en-
 traissent dedans, car ils estoient autant en feureté de
 leurs personnes comme s'ils y eussent esté, & faisois
 fortir cinq ou six de nos compagnons pour leur
 donner courage, & aller descouurir parmy les bois
 s'ils verroient rien pour les contenter. Ils sont fort
 craintifs & aprehendent infiniment leurs ennemis,
 & ne dorment presque point en repos en quelque
 lieu qu'ils soient, bien que ie les asseurasse tous les
 iours de ce qu'il m'estoit possible, en leur remon-
 strant de faire comme nous, sçauoir veiller vne par-
 tie, tandis que les autres dormiront, & chacun auoir
 ses armes prestes comme celuy qui fait le guet, &
 ne tenir les songes pour verité, sur quoy ils se re-
 posent : d'autant que la plupart ne sont que men-
 teries, avec autres propos sur ce subiect : mais peu
 leur seruoient ces remonstrances, & disoient que

1608-9 nous sçauions mieux nous garder de toutes choses qu'eux, & qu'avec le temps si nous habitions leur pays, ils le pourroient apprendre.

Semences & vignes plantées à Quebecq. Commencement de l'hiuer & des glaces. Extresme necessité de certains sauuages.

CHAPITRE V.

LE premier Octobre, ie fis femer du bled, & au 15. du seigle.

Le 3. du mois il fit quelques gelées blanches, & les feuilles des arbres commencerent à tomber au 15.

Le 24. du mois, ie fis planter des vignes du pays, qui vindrent fort belles : Mais après que ie fus party de l'habitation pour venir en France, on les gasta toutes, sans en auoir eu soing, qui m'affligea beaucoup à mon retour.

Le 18. de Nouembre tomba quantité de neiges, mais elles ne durerent que deux iours sur la terre, & fit en ce temps vn grand coup de vent. Il mourut en ce mois vn matelot & nostre ferrurier(1), de la diffenterie, comme firent plusieurs sauuages à force de manger des anguilles mal cuites, selon mon aduis.

Le 5. Feurier il negea fort, & fit vn grand vent qui dura deux iours.

Le 20. du mois il apparut à nous quelques sauuages qui estoient de dela la riuere, qui crioient que nous les allassions secourir, mais il estoit hors de

(1) Antoine Natel (voir ci-dessus, p. 150).

nostre puissance, à cause de la riuere qui charioit vn grand nombre de glaces, car la faim pressoit si fort ces pauures miserables, que ne sçachans que faire, ils se resolurent de mourir, hommes, femmes, & enfans, ou de passer la riuere, pour l'esperance qu'ils auoient que ie les assisterois en leur extrefme necessité. Ayant donc prins ceste resolution, les hommes & les femmes prindrent leurs enfans, & se mirent en leurs canaux, pensant gagner nostre coste par vne ouuerture de glaces que le vent auoit faite : mais ils ne furent siftoit au milieu de la riuere, que leurs canaux furent prins & brisez entre les glaces en mille pieces. Ils firent si bien qu'ils se ietterent avec leurs enfans que les femmes portoient sur leur dos, dessus vn grand glaçon. Comme ils estoient là dessus, on les entendoit crier, tant que c'estoit grand pitié, n'esperans pas moins que de mourir : Mais l'heur en voulut tant à ces pauures miserables, qu'une grande glace vint choquer par le costé de celle où ils estoient, si rudement qu'elle les ietta à terre. Eux voyant ce coup si fauorable furent à terre avec autant de ioye que iamais ils en receurent, quelque grande famine qu'ils eussent eu. Ils s'en vindrent à nostre habitation si maigres & deffaits, qu'ils sembloient des anathomies, la pluspart ne pouuans se soubstenir. Je m'estonnay de les voir, & de la façon qu'ils auoient passé, veu qu'ils estoient si foibles & debilles. Je leur fis donner du pain & des feues. Ils n'eurent pas la patience qu'elles fussent cuites pour les manger. Je leur pretay aussi quelques escorces d'arbres, que d'autres sauages m'auoient donné pour couvrir leurs cabanes. Comme

1608-9

¹⁶⁰⁸⁻⁹ ils se cabannoient, ils aduiferent vne charongne qu'il y auoit près de deux mois que i'auois fait ietter pour attirer des regnards, dont nous en prenions de noirs & roux, comme ceux de France, mais beaucoup plus chargez de poil. Ceste charongne estoit vne truye & vn chien qui auoient enduré toutes les rigueurs du temps chaut & froit. Quand le temps s'adoulcissoit, elles pouoit si fort que l'on ne pouoit durer auprès : neantmoins ils ne laisserent de la prendre & emporter en leur cabanne, où aussitost ils la deuorerent à demy cuite, & iamais viande ne leur sembla de meilleur goust. I'enuoyay deux ou trois hommes les aduertir qu'ils n'en mengeassent point s'ils ne vouloient mourir : comme ils approcherent de leur cabanne, ils sentirent vne telle puanteur de ceste charongne à demy eschauffée, dont ils auoient chacun vne piece en la main, qu'ils pencerent rendre gorge, qui fit qu'ils n'y arresterent gueres. Ces pauvres miserables acheuerent leur festin. Je ne laissay pourtant de les accommoder selon ma puissance, mais c'estoit peu pour la quantité qu'ils estoient : & dans vn mois ils eussent bien mangé tous nos viures, s'ils les eussent eu en leur pouuoir, tant ils sont gloutons : Car quand ils en ont, ils ne mettent rien en reserue, & en font chere entiere iour & nuit, puis après ils meurent de faim. Ils firent encore vne autre chose aussi miserable que la premiere. I'auois fait mettre vne chienne au haut d'un arbre, qui seruoit d'appas aux martres & oiseaux de proye, où ie prenois plaisir, d'autant qu'ordinairement ceste charongne en estoit assaillie : Ces sauages furent à l'arbre & ne pouuans monter

dessus à cause de leur foiblesse, ils l'abbatirent, & ¹⁶⁰⁸⁻⁹ aussitôt enleuerent le chien, où il n'y auoit que la peau & les os, & la teste puante & infaiete, qui fut incontinent deuoré.

Voila le plaisir qu'ils ont le plus souuent en yuer : Car en esté ils ont assez de quoy se maintenir & faire des prouisions, pour n'estre assaillis de ces extremes necessitez, les riuieres abondantes en poisson & chasse d'oiseaux & autres bestes sauvages. La terre est fort propre & bonne au labourage, s'ils vouloient prendre la peine d'y semer des bleds d'Inde, comme font tous leurs voisins Algommequins, Ochaugaiguins⁽¹⁾ & Yroquois, qui ne sont attaquez d'un si cruel assaut de famine pour y sçauoir remedier par le foin & preuoyance qu'ils ont, qui fait qu'ils vivent heureusement au pris de ces Montaignets, Canadiens⁽²⁾ & Souriquois qui sont le long des costes de la mer. Voila la pluspart de leur vie miserable. Les neiges & les glaces y sont trois mois sur la terre, qui est depuis le mois de Ianuier iusques vers le huitiesme d'Auril, qu'elles sont presque toutes fondues : Et au plus à la fin dud. mois il ne s'en voit que rarement au lieu de nostre habitation. C'est chose estrange, que tant de neiges & glaces qu'il y a espoisses de deux à trois brasses sur la riuere soient en moins de 12. iours toutes fondues. Depuis Tadoussac iusques à Gaspé, cap Bre-

(1) C'est ainsi que Champlain a d'abord appelé les Hurons, du nom d'Ochateguin, l'un de leurs chefs.

(2) A cette époque on comprenait sous le nom de *Canadiens* les sauvages qui demeuraient plus bas que le Saguenay, sur les bords de la *grande rivière de Canada*. « Au côté gauche de ce fleuve » (du Saguenay), dit Laët, « commence la province des Sauvages appelés vulgairement *Canadiens*. » (Description des Indes Occidentales, liv. II, ch. VIII.)

1609. ton, isle de terre neufue & grand baye, les glaces & neges y sont encores en la pluspart des endroits iusques à la fin de May : auquel temps toute l'entrée de la grande riuere est feelée de glaces : mais à Quebecq il n'y en a point : qui montre vne estrange difference pour 120. lieues de chemin en longitude(1) : car l'entrée de la riuere est par les 49. 50. & 51. degré de latitude, & nostre habitation par les 46. & deux tiers(2).

Maladies de la terre à Quebecq. Le suieſt de l'yuer-nement. Description dudit lieu. Arriuée du ſieur des Marais gendre de Pont-graué, audit Quebecq.

CHAPITRE VI.

Les maladies de la terre commencerent à prendre fort tart, qui fut en Feurier iusqu'à la my Auriſ. Il en fut frappé 18. & en mourut dix ; & cinq autres de la diſenterie. Je fis faire ouuerture de quelques vns, pour voir s'ils eſtoient offencez comme ceux que i'auois veus és autres habitations : on trouua le meſme. Quelque temps après noſtre Chirurgien(3) mourut. Tout cela nous donna beaucoup de deſplaiſir, pour la peine que nous auions à penſer les malades. Cy deſſus i'ay deſcript la forme de ces maladies.

(1) Champlain n'ignorait pas que c'eſt ſurtout la différence de latitude qui fait la différence des climats ; mais ce qui paraît le ſurprendre, c'eſt que, à une ſi petite diſtance dans le fleuve, il y ait une ſi grande différence de température, lorsque la latitude ne diffère que de trois ou quatre degrés.

(2) D'après le capitaine Bayfield, la latitude de Québec eſt de 46° 49' 8'', au baſtion de l'Obſervatoire.

(3) Il s'appelait Bonnerme (voir, ci-deſſus, p. 153).

Or ie tiens qu'elles ne prouiennent que de manger trop de salures & legumes, qui eschaufent le sang, & gastent les parties interieures. L'yuer aussi en est en partie cause, qui referre la chaleur naturelle qui cause plus grande corruption de sang : Et aussi la terre quand elle est ouuerte il en sort de certaines vapeurs qui y sont encloses lesquelles infectent l'air : ce que l'on a veu par experience en ceux qui ont esté aux autres habitations après la premiere année que le soleil eut donné sur ce qui estoit deserté, tant de nostre logement qu'autres lieux, où l'air y estoit beaucoup meilleur & les maladies non si aspres comme deuant. Pour ce qui est du pays, il est beau & plaisant, & apporte toutes fortes de grains & grennes à maturité, y ayant de toutes les especes d'arbres que nous auons en nos forests par deça, & quantité de fruits, bien qu'ils soient sauuages pour n'estre cultiuez : comme Noyers, Serisiers, Pruniers, Vignes, Framboises, Fraizes, Groiselles verdes & rouges, & plusieurs autres petits fruits qui y sont assez bons. Aussi y a il plusieurs sortes de bonnes herbes & racines. La pesche de poisson y est en abondance dans les riuieres, où il y a quantité de prairies & gibier, qui est en nombre infiny. Depuis le mois d'Auril iusques au 15. de Decembre l'air y est si fain & bon, qu'on ne sent en foy aucune mauuaise disposition : Mais Ianuier Feurier & Mars sont dangereux pour les maladies qui prennent plustost en ce temps qu'en esté, pour les raisons cy dessus dites : Car pour le traitement, tous ceux qui estoient avec moy estoient bien vestus, & couchez dans de bons lits, & bien chauffez & nourris, s'en-

1609.

1609. tend des viandes salées que nous auions, qui à mon opinion les offensoient beaucoup, comme i'ay dict cy dessus : & à ce que i'ay veu, la maladie s'attache aussi bien à vn qui se tient delicatement, & qui aura bien soin de foy, comme à celuy qui fera le plus miserable. Nous croiyons au commencement qu'il n'y eust que les gens de trauail qui fussent prins de ces maladies : mais nous auons veu le contraire. Ceux qui nauigent aux Indes Orientales & plusieurs autres regions, comme vers l'Allemagne & l'Angleterre, en sont aussi bien frappez qu'en la nouvelle France. Depuis quelque temps en ça les Flamans en estans attaquez en leurs voyages des Indes, ont trouué vn remede fort singulier contre ceste maladie, qui nous pourroit bien seruir : mais nous n'en auons point la cognoissance pour ne l'auoir recherché. Toutesfois ie tiens pour asseuré qu'ayant de bon pain & viandes fraiches, qu'on n'y feroit point subiect.

Le 8. d'Auril les neges estoient toutes fondues, & neantmoins l'air estoit encores assez froit iusques en Auril(1), que les arbres commencent à ietter leurs feuilles.

Quelques vns de ceux qui estoient malades du mal de la terre, furent gueris venant le printemps, qui en est le temps de guerison. I'auois vn sauage du pays qui yuerna avec moy, qui fut atteint de ce mal, pour auoir changé sa nourriture en salée, lequel en mourut : Ce qui montre euidemment que les saleures ne valent rien, & y sont du tout contraires.

(1) En mai. L'auteur corrige lui-même dans l'édition de 1632.

Le 5. Iuin arriua vne chalouppe à nostre habitation, où estoit le sieur des Marais, gendre du Pont-graué, qui nous apportoit nouuelles que son beau pere estoit arriué à Tadoussac le 28. de May. Ceste nouuelle m'apporta beaucoup de contentement pour le soulagement que nous en esperions auoir. Il ne restoit plus que huit de 28. que nous estions, encores la moitié de ce qui restoit estoit mal disposée. 1609.

Le 7. de Iuin ie party de Quebecq, pour aller à Tadoussac communiquer quelques affaires, & priay le sieur des Marais de demeurer en ma place iusques à mon retour : ce qu'il fit.

Aussitost que i'y fus arriué le Pont-graué & moy discourusmes ensemble sur le subiect de quelques descouuertes que ie deuois faire dans les terres, où les sauuages m'auoient promis de nous guider. Nous resolusmes que i'y irois dans vne chalouppe avec vingt hommes, & que Pont-graué demeurerait à Tadoussac pour donner ordre aux affaires de nostre habitation, ainsi qu'il auoit esté resolu, il fut fait & y yuerna : d'autant que ie deuois m'en retourner en France selon le commandement du sieur de Mons, qui me l'auoit escrit, pour le rendre certain des choses que ie pouuois auoir faites, & des descouuertes dudit pays. Après auoir prins ceste resolution ie party aussitost de Tadoussac, & m'en retournay à Quebecq, où ie fis accommoder vne chalouppe de tout ce qui estoit necessaire pour faire les descouuertes du pays des Yroquois, où ie deuois aller avec les Montagnets nos alliez.

1609. *Partement de Quebecq iusques à l'isle sainte Esloy, & de la rencontre que i'y fis des sauuages Algomequins & Ochataiguins.*

CHAPITRE VII.

ET pour cest effect ie partis le 18. dudit mois, où la riuere commence à s'eslargir, quelque fois d'une lieue & lieue & demie en tels endroits. Le pays va de plus en plus en embellissant. Ce sont costaux en partie le long de la riuere & terres vnies sans rochers que fort peu. Pour la riuere elle est dangereuse en beaucoup d'endroits, à cause des bancs & rochers qui sont dedans, & n'y fait pas bon nauiger, si ce n'est la sonde à la main. La riuere est fort abondante en plusieurs sortes de poisson, tant de ceux qu'auons pardeça, comme d'autres que n'auons pas. Le pays est tout couuert de grandes & hautes forests des mesmes sortes qu'auons vers nostre habitation. Il y a aussi plusieurs vignes & noyers qui sont sur le bord de la riuere, & quantité de petits ruisseaux & riuieres, qui ne sont nauigables qu'avec des canaux. Nous passames proche de la pointe S^{te}. Croix, où beaucoup tiennent (comme i'ay dit ailleurs) estre la demeure où yuerna Jacques Quartier. Ceste pointe est de sable, qui aduance quelque peu dans la riuere, à l'ouuert du Norouest, qui bat dessus. Il y a quelques prayries, mais elles sont inondées des eaues à toutes les fois que vient la plaine mer, qui pert de près de deux brasses & demie. Ce passage est fort dangereux à passer pour quantité de rochers qui sont au trauers

de la riuere, bien qu'il y aye bon achenal, lequel 1609.
est fort tortu, où la riuere court comme vn ras, & faut bien prendre le temps à propos pour le passer. Ce lieu a tenu beaucoup de gens en erreur, qui croyoient ne le pouuoir passer que de plaine mer, pour n'y auoir aucun achenal : maintenant nous auons trouué le contraire : car pour descendre du haut en bas, on le peut de basse mer : mais de monter, il feroit mal-aisé, si ce n'estoit avec vn grand vent, à cause du grand courant d'eau ; & faut par necessité attendre vn tiers de flot pour le passer, où il y a dedans le courant 6. 8. 10. 12. 15. brasses d'eau en l'achenal.

Continuant nostre chemin, nous fusmes à vne riuere qui est fort agreable, distante du lieu de sainte Croix, de neuf lieues, & de Quebecq, 24. & l'auons nommée la riuere sainte Marie (1). Toute ceste riuere (2) depuis sainte Croix est fort plaisante & agreable.

Continuant nostre route, ie fis rencontre de quelques deux ou trois cens sauuages, qui estoient cabannez proche d'une petite isle, appelée S. Esloy (3), distant de S. Marie d'une lieue & demie, & là les fusmes recognoistre, & trouuâmes que c'estoit des nations de sauuages appelez Ochateguins & Algoumequins qui venoient à Quebecq, pour nous assister aux descouuertes du pays des Yroquois, contre lesquels ils ont guerre mortelle, n'espargnant aucune chose qui soit à eux.

(1) Aujourd'hui rivière Sainte-Anne de La Pérade. Elle est à environ neuf lieues de l'église actuelle de Sainte-Croix, et à une vingtaine de lieues de Québec.

(2) Le fleuve Saint-Laurent.

(3) Voir le Voyage de 1603, p. 29.

1609. Après les auoir recogneus, ie fus à terre pour les voir, & m'enquis qui estoit leur chef : Ils me dirent qu'il y en auoit deux, l'un appelé Yroquet & l'autre Ochasteguin qu'ils me montrèrent : & fus en leur cabanne, où ils me firent bonne reception, selon leur coustume.

Ie commençay à leur faire entendre le subiet de mon voyage, dont ils furent fort resiouis : & après plusieurs discours ie me retiray : & quelque temps après ils vindrent à ma chaloupe, où ils me firent present de quelque pelleterie, en me montrant plusieurs signes de resiouissance : & de là s'en retournerent à terre.

Le lendemain les deux chefs s'en vindrent me trouuer, où ils furent vne espace de temps sans dire mot, en songeant & petunant tousiours. Après auoir bien pensé, ils commencerent à haranguer hautement à tous leurs compagnons, qui estoient sur le bord du riuage avec leurs armes en la main, escoutans fort ententiuelement ce que leurs chefs leur disoient, sçauoir.

Qu'il y auoit près de dix lunes, ainsi qu'ils comptent, que le fils d'Yroquet m'auoit veu, & que ie luy auois fait bonne reception, & déclaré que le Pont & moy desirions les assister contre leurs ennemis, avec lesquels ils auoient, dés longtemps, la guerre, pour beaucoup de cruautés qu'ils auoient exercées contre leur nation, sous pretexte d'amitié : Et qu'ayant tousiours depuis désiré la vengeance, ils auoient sollicité tous les sauages que ie voyois sur le bord de la riuere, de venir à nous, pour faire alliance avec nous, & qu'ils n'auoient iamais veu

de Chrestiens, ce qui les auoit aussi meus de nous venir voir : & que d'eux & de leurs compagnons i'en ferois tout ainsi que ie voudrois ; & qu'ils n'auoient point d'enfans avec eux, mais gens qui sçauoient faire la guerre, & plains de courage, sçachans le pays & les riuieres qui sont au pays des Yroquois ; & que maintenant ils me prioient de retourner en nostre habitation, pour voir nos maisons, & que trois iours après nous retournerions à la guerre tous ensemble ; & que pour signe de grande amitié & resiouissance ie feisse tirer des mousquets & arquebuses, & qu'ils seroient fort satisfaits : ce que ie fis. Ils ietterent de grands cris avec estonnement, & principalement ceux qui iamais n'en auoient ouy ny veus.

Après les auoir ouis, ie leur fis responce, Que pour leur plaire, ie desirois bien m'en retourner à nostre habitation pour leur donner plus de contentement, & qu'ils pouuoient iuger que ie n'auois autre intention que d'aller faire la guerre, ne portant avec nous que des armes, & non des marchandises pour traicter, comme on leur auoit donné à entendre, & que mon desir n'estoit que d'accomplir ce que ie leur auois promis : & si i'eusse sceu qu'on leur eut rapporté quelque chose de mal, que ie tenois ceux là pour ennemis plus que les leur mesme. Ils me dirent qu'ils n'en croioient rien, & que iamais ils n'en auoient ouy parler ; neantmoins c'estoit le contraire : car il y auoit eu quelques sauages qui le dirent au nostres : Je me contentay, attendant l'occasion de leur pouoir montrer par effect autre chose qu'ils n'eussent peu esperer de moy.

1609.

Retour à Quebecq, & depuis continuation avec les sauvages iusques au saut de la riuere des Yroquois.

CHAPITRE VIII.

LE lendemain⁽¹⁾ nous partismes tous ensemble, pour aller à nostre habitation, où ils se resiouirent quelques 5. ou 6. iours, qui se passerent en dances & festins, pour le desir qu'ils auoient que nous fussions à la guerre.

Le Pont vint aussitost de Tadoussac avec deux petites barques plaines d'hommes, suiuant vne lettre où ie le priois de venir le plus promptement qu'il luy feroit possible.

Les sauvages le voyant arriuer se resiouirent encores plus que deuant, d'autant que ie leur dis qu'il me donnoit de ses gens pour les assister, & que peut estre nous yrions ensemble.

Le 28. du mois⁽²⁾ nous esquipasmes des barques pour assister ces sauvages : le Pont se mit dans l'une & moy dans l'autre, & partismes tous ensemble. Le premier Iuin⁽³⁾ arriuasmes à sainte Croix, distant de Quebecq de 15. lieues, où estant, nous aduisames ensemble, le Pont & moy, que pour certaines considerations ie m'en yrois avec les sauvages, & luy à nostre habitation & à Tadoussac. La resolution estant prise, i'embarqué dans ma chaloupe tout ce qui estoit necessaire avec neuf hommes, des Marais, & la Route nostre pilote, & moy.

(1) Probablement le 22 de juin.

(2) Le 28 de juin.

(3) Le premier juillet.

Le party de faincte Croix, le 3. de Iuin (1) avec tous les fauuges, & passames par les trois riuieres, qui est vn fort beau pays, remply de quantité de beaux arbres. De ce lieu à faincte Croix y a 15. lieues. A l'entrée d'icelle riuere y a six isles, trois desquelles sont fort petites, & les autres de quelque 15. à 1600. pas de long, qui sont fort plaifantes à voir. Et proches du lac fainct Pierre (2), faifant quelque deux lieues dans la riuere (3) y a vn petit faut d'eau, qui n'est pas beaucoup difficile à passer. Ce lieu est par la hauteur de 46. degrez quelques minutes moins de latitude. Les fauuges du pays nous donnerent à entendre, qu'à quelques iournées il y a vn lac par où passe la riuere, qui a dix iournées, & puis on passe quelques fauts, & après encore trois ou quatre autres lacs de 5. ou 6. iournées : & estans paruenus au bout, ils sont 4. ou 5. lieues par terre, & entrent de rechef dans vn autre lac (4), où le Sacqué (5) prend la meilleure part de sa fource. Les fauuges viennent dudit lac à Tadoussac. Les trois riuieres vont 40. iournées des fauuges : & disent qu'au bout d'icelle riuere il y a des peuples (6) qui sont grands chasseurs, n'ayans de demeure arrestée, & qu'ils voyent la mer du Nort en moins de six iournées. Ce peu de terre que j'ay veu est sablonneuse, assez eleuée en costaux, char-

(1) Le 3 juillet.

(2) C'est la première fois qu'on trouve le nom de Saint-Pierre donné à ce lac. En 1603, Champlain y entra le jour de la Saint-Pierre, 29 juin, et c'est là probablement l'origine de ce nom. Thévet et Wytfliet l'appellent lac d'Angoulême.

(3) Dans le Saint-Maurice. (Voir le Voyage de 1603, p. 31.)

(4) Le lac Saint-Jean.

(5) Sagné, pour Saguenay.

(6) Probablement les *Atticamègues* ou Poissons-Blancs, qui étaient en effet plus chasseurs que guerriers, et qui avaient des rapports avec cinq ou six nations situées encore plus au nord qu'eux. (Voir Relat. 1641, p. 32, éd. 1858.)

1609. gée de quantité de pins & sapins, sur le bord de la riuere, mais entrant dans la terre quelque quart de lieue, les bois y sont tresbeaux & clairs, & le pays vny.

Continuant nostre routte iusques à l'entrée du lac sainct Pierre, qui est vn pays fort plaissant & vny, & trauerfant le lac à 2. 3. & 4. brasses d'eau, lequel peut contenir de long quelque 8. lieues, & de large 4. Du costé du Nort nous vismes vne riuere qui est fort agreable, qui va dans les terres quelques 20. lieues, & l'ay nommée saincte Suzanne(1) : & du costé du Su, il y en a deux, l'une appelée la riuere du Pont(2), & l'autre de Gennes(3), qui sont tresbelles & en beau & bon pays. L'eau est presque dormante dans le lac, qui est fort poissonneux. Du costé du Nort, il parroist des terres à quelque douze ou quinze lieues du lac, qui sont vn peu montueuses. L'ayant trauerfé, nous passames par vn grand nombre d'isles, qui sont de plusieurs grandeurs, où il y a quantité de noyers & vignes, & de belles prayries avec force gibier & animaux fauages, qui vont de la grand terre ausdites isles. La pescherie du poisson y est plus abondante qu'en aucun autre lieu de la riuere qu'eussions veu. De ces isles fumes à l'entrée de la riuere des Yroquois, où nous seiournasmes deux iours & nous rafraichismes de bonnes venaisons, oiseaux, & poissons, que nous donnoient les fauages,

(1) Elle porte maintenant le nom de rivière du Loup.

(2) La rivière de Nicolet (voir la grande carte de 1612). Il est probable que c'est par inadvertance que l'auteur l'indique sous le nom de *rivière du Gast*, dans la grande carte de l'édition de 1632; puisque, dans le texte, il reproduit le même passage en y laissant le nom de Du Pont. Il est possible aussi que le graveur ait mis sur cette rivière le chiffre que l'auteur destinait à la rivière dont il parle ci-dessus, p. 61, et à laquelle il avait donné le nom de *Du Gast* ou *Du Gua*.

(3) Probablement, la rivière d'Yamaska.

& où il s'esmeut entre eux quelque different sur le subiect de la guerre, qui fut occasion qu'il n'y en eut qu'une partie qui se resolurent de venir avec moy, & les autres s'en retournerent en leur pays avec leurs femmes & marchandises qu'ils auoient traictées. 1609.

Partant de ceste entrée de riuere (qui a quelque 4. à 500. pas de large, & qui est fort belle, courant au Su) nous arriuasmes à vn lieu qui est par la hauteur de 45. degrez (1) de latitude à 22. ou 23. lieues des trois riuieres. Toute ceste riuere depuis son entrée iusques au premier faut, où il y a 15. lieues, est fort platte & enuironnée de bois, comme sont tous les autres lieux cy dessus nommez, & des mesmes especes. Il y a 9. ou 10. belles isles iusques au premier faut des Yroquois, lesquelles tiennent quelque lieue, ou lieue & demie, remplies de quantité de chesnes & noyers. La riuere tient en des endroits près de demie lieue de large, qui est fort poisonneuse. Nous ne trouuasmes point moins de 4. pieds d'eau. L'entrée du faut est vne maniere de lac (2), où l'eau descend, qui contient quelque trois lieues de circuit, & y a quelques prairies où il n'y habite aucuns fauages, pour le subiect des guerres. Il y a fort peu d'eau au faut qui court d'une grande vitesse, & quantité de rochers & cailloux, qui font que les fauages ne les peuuent surmonter par eau : mais au retour ils les descendent fort bien. Tout cedit pays est fort vny, remply de forests, vignes & noyers. Aucuns Chrestiens n'estoient encores parue-

(1) Les rapides de Chambly sont à environ 45° 30' de latitude.

(2) Le bassin de Chambly.

1609. nus iufques en cedit lieu, que nous, qui eufmes af-
fez de peine à monter la riuere à la rame.

Auffitost que nous fufmes arriuez au faut, des Marais, la Route & moy, & cinq hommes fufmes à terre, voir fi nous pourrions passer ce lieu, & fufmes quelque lieue & demie fans en voir aucune apparence, finon vne eau courante d'une grandiffime roideur, où d'un costé & d'autre y auoit quantité de pierres, qui font fort dangereufes & avec peu d'eau. Le faut peut contenir quelque 600. pas de large. Et voyant qu'il estoit impossible couper les bois & faire vn chemin avec si peu d'hommes que i'auois, ie me refolus avec le confeil d'un chacun, de faire autre chose que ce que nous nous eftions promis, d'autant que les fauages m'auoient affeuré que les chemins estoient aifez : mais nous trouuafmes le contraire, comme i'ay dit cy dessus, qui fut l'occasion que nous en retournafmes en nostre chaloupe, où i'auois laiffé quelques hommes pour la garder & donner à entendre aux fauages quand ils feroient arriuez, que nous eftions allez defcouvrir le long dudit faut.

Aprés auoir veu ce que defirions de ce lieu, en nous en retournant nous fufmes rencontre de quelques fauages, qui venoient pour defcouvrir comme nous auions fait, qui nous dirent que tous leurs compagnons estoient arriuez à nostre chaloupe où nous les trouuafmes fort contans & fatisfaits de ce que nous allions de la façon fans guide, finon que par le raport de ce que plusieurs fois ils nous auoient fait.

Eftant de retour, & voyant le peu d'apparence

qu'il y auoit de passer le faut avec nostre chaloupe, 1609.
cela m'affligea, & me donna beaucoup de desplaisir, de m'en retourner sans auoir veu vn grandicime lac, remply de belles isles, & quantité de beau pays, qui borne le lac, où habitent leurs ennemis, comme ils me l'auoient figuré. Après auoir bien pensé en moy mesme, ie me resolus d'y aller pour accomplir ma promesse, & le desir que i'auois : & m'embarquay avec les sauages dans leurs canots, & prins avec moy deux hommes de bonne volonté. Après auoir proposé mon dessein à des Marais, & autres de la chaloupe, ie priay ledit des Marais de s'en retourner en nostre habitation avec le reste de nos gens sous l'esperance qu'en brief, avec la grace de Dieu, ie les reuerrois.

Aussitost ie fus parler aux Capitaines des sauages & leur donnay à entendre comme ils nous auoient dit le contraire de ce que i'auois veu au faut, sçauoir, qu'il estoit hors nostre puissance d'y pouuoir passer avec la chaloupe : toutesfois que cela ne m'empecheroit de les assister comme ie leur auois promis. Ceste nouuelle les attrista fort & voulurent prendre vne autre resolution : mais ie leur dis & les y sollicitay, qu'ils eussent à continuer leurs premier dessein, & que moy troisieme, ie m'en irois à la guerre avec eux dans leurs canots pour leur monstrier que quant à moy ie ne voulois manquer de parole en leur endroit, bien que fusse seul, & que pour lors ie ne voulois forcer personne de mes compagnons de s'embarquer, sinon ceux qui en auroient la volonté, dont i'en auois trouué deux, que ie menerois avec moy.

1609. Ils furent fort contents de ce que ie leur dis, & d'entendre la resolution que i'auois, me promettant toujours de me faire voir choses belles.

Partement du saut de la riuere des Yroquois. Description d'un grand lac. De la rencontre des ennemis que nous fismes aud. lac, & de la façon & conduite qu'ils usent en allant attacquer les Yroquois.

CHAPITRE IX.

LE party donc dudit saut de la riuere des Yroquois, le 2. Iuillet(1). Tous les sauuages commencerent à apporter leurs canots, armes & bagages par terre quelque demie lieue, pour passer l'impetuosité & la force du saut, ce qui fut promptement fait.

Aussitost ils les mirent tous en l'eau, & deux hommes en chacun avec leur bagage, & firent aller vn des hommes de chascun canot, par terre quelque trois lieues, que peut contenir ledit saut, mais non si impetueux comme à l'entrée, sinon en quelques endroits de rochers qui barrent la riuere, qui n'est pas plus large de 3. à 400. pas. Après que nous eufmes passé le saut, qui ne fut sans peine, tous les sauuages qui estoient allez par terre, par vn che-

(1) Probablement le 12 juillet. Si les dates de l'arrivée de Pont-Gravé à Tadoussac, et de Desmarais à Québec, sont exactes, la petite flotille dut partir de Québec dans les derniers jours de juin, et, par conséquent, arriver à Sainte-Croix, non le premier de juin, mais le premier de juillet, comme nous l'avons remarqué ci-dessus. Elle en repart le 3 du même mois : elle ne pouvait donc pas avoir passé le saut de la rivière des Iroquois le 2 de juillet. Mais, si l'on suit attentivement la marche de cette petite armée depuis Sainte-Croix jusqu'au saut, c'est-à-dire, jusqu'aux rapides de Chambly, et depuis ce lieu jusqu'à celui où elle rencontra l'ennemi, le 29, on en viendra à la conclusion qu'elle devait avoir passé le saut vers le 12. Or il est assez vraisemblable que le typographe, au lieu du 12, ait mis le 2.

min assez beau & pays vny, bien qu'il y aye quantité de bois, se rembarquerent dans leurs canots. Les hommes que i'auois furent auffi par terre, & moy par eau, dedans vn canot. Ils firent reueue de tous leurs gens, & se trouua vingt quatre canots, où il y auoit foixante hommes. Après auoir fait leur reueuë, nous continuasmes le chemin iusques à vne isle⁽¹⁾ qui tient trois lieues de long, remplye des plus beaux pins que i'eusse iamais veu. Ils firent la chasse & y prindrent quelques bestes fauages. Passant plus outre enuiron trois lieues de là, nous y logeasmes pour prendre le repos la nuit ensuiuant.

Incontinent vn chacun d'eux commença, l'vn à couper du bois, les autres à prendre des escorces d'arbre pour couvrir leurs cabannes, pour se mettre à couuert : les autres à abbatre de gros arbres pour se barricader sur le bord de la riuere au tour de leurs cabannes, ce qu'ils sçauent si promptement faire, qu'en moins de deux heures, cinq cens de leurs ennemis auroient bien de la peine à les forcer, sans qu'ils en fissent beaucoup mourir. Ils ne barricadent point le costé de la riuere où sont leurs canots arangez, pour s'embarquer si l'occasion le requeroit. Après qu'ils furent logez, ils enuoyerent trois canots avec neuf bons hommes, comme est leur coustume, à tous leurs logemens, pour descouurer deux ou trois lieues s'ils n'apperceurent rien, qui après se retirent. Toute la nuit ils se reposent sur la descouuerture des auant-coueurs, qui est vne tresmauuaise coustume en eux : car quelque fois ils sont surpris de leurs ennemis en dormant, qui les assomment, sans

(1) L'île Sainte-Thérèse.

1609. qu'ils ayent le loisir de se mettre sur pieds pour leur defendre. Reconnoissant cela ie leur remonstrois la faute qu'ils faisoient, & qu'ils deuoient veiller, comme ils nous auoient veu faire toutes les nuits, & auoir des hommes aux agguets, pour escouter & voir s'ils n'apperceuroient rien; & ne point viure de la façon comme bestes. Ils me dirent qu'ils ne pouuoient veiller, & qu'ils trauailloient assez de iour à la chasse: d'autant que quand ils vont en guerre ils diuisent leurs troupes en trois, sçauoir, vne partie pour la chasse separée en plusieurs endroits: vne autre pour faire le gros, qui sont tousiours sur leurs armes; & l'autre partie en auant-coueurs, pour descouurir le long des riuieres, s'ils ne verront point quelque marque ou signal par où ayent passé leurs ennemis, ou leurs amis: ce qu'ils cognoissent par de certaines marques que les chefs se donnent d'une nation à l'autre, qui ne sont tousiours semblables, s'aduertissans de temps en temps quand ils en changent; & par ce moyen ils recognoissent si sont amis ou ennemis qui ont passé. Les chasseurs ne chassent iamais de l'aduant du gros, ny des auant-coueurs, pour ne donner d'allarmes ny de desordre, mais sur la retraicte & du costé qu'ils n'aprehendent leurs ennemis: & continuent ainsi iusques à ce qu'ils soient à deux ou trois iournées de leurs ennemis, qu'ils vont de nuit à la desrobée, tous en corps, horsmis les coueurs, & le iour se retirent dans le fort des bois, où ils reposent, sans s'esgarer ny mener bruit, ny faire aucun feu, afin de n'estre apperceuz, si par fortune leurs ennemis passioient; ny pour ce qui est de leur manger durant ce temps.

Ils ne font du feu que pour petuner, qui est si peu 1609.
que rien. Ils mangent de la farine de bled d'Inde cuite, qu'ils destrempent avec de l'eau, comme bouillie. Ils conseruent ces farines pour leur nécessité, & quand ils sont proches de leurs ennemis, ou quand ils sont retraite après leurs charges, qu'ils ne s'amusent à chasser, se retirant promptement.

A tous leurs logemens ils ont leur Pilotois ou Ostemoy (1), qui sont manieres de gens, qui sont les deuins, en qui ces peuples ont creance, lequel fait vne cabanne, entourée de petis bois, & la couure de sa robbe : Après qu'elle est faite, il se met dedans en sorte qu'on ne le voit en aucune façon, puis prend vn des piliers de sa cabanne & la fait branler, marmotant certaines paroles entre ses dents par lesquelles il dit qu'il inuoque le Diable, & qu'il s'apparoist à luy en forme de pierre, & luy dit s'ils trouveront leurs ennemis, & s'ils en tueront beaucoup. Ce Pilotois est prosterné en terre, sans remuer, ne faisant que parler au diable, & puis aussitost se leue sur les pieds, en parlant & se tourmentant d'une telle façon, qu'il est tout en eau, bien qu'il soit nud. Tout le peuple est autour de la cabanne assis sur leur cul comme des singes. Ils me disoient souuent que le branlement que ie voyois de la cabanne, estoit le Diable qui la faisoit mouuoir, & non celui qui estoit dedans, bien que ie veisse le contraire : car c'estoit, comme i'ay dit cy dessus, le Pilotois qui

(1) Ces deux mots étaient employés en Acadie, pour désigner le jongleur ou sorcier. Le mot *pilotois*, suivant le P. Biard (Rel. 1611, p. 17), venait des Basques, et les Souriquois se servaient du mot *autmoin*, que Lescarbot écrit *aboutmoin*, et Champlain *ostemoy*. Le P. Lejeune, dans la Relation de 1636 (p. 13), nous apprend que les Montagnais appelaient leurs sorciers *manitousiouekbi*, et, d'après le P. Brebeuf (Rel. 1635, p. 35), les Hurons désignaient les leurs par le nom de *arendiouane*.

1609. prenoit vn des bastons de sa cabanne, & la faisoit ainsi mouuoir. Ils me dirent aussi que ie verrois sortir du feu par le haut : ce que ie ne vey point. Ces drosles contrefont aussi leur voix grosse & claire, parlant en langage inconnu aux autres sauages. Et quand ils la representent cassée, ils croient que c'est le Diable qui parle, & qui dit ce qui doit arriuer en leur guerre, & ce qu'il faut qu'ils facent.

Neantmoins tous ces garniments qui font les deuins, de cent paroles n'en disent pas deux veritables, & vont abusans ces pauvres gens, comme il y en a assez parmy le monde, pour tirer quelque denrée du peuple, ainsi que font ces galants. Je leur remonstrois souuent que tout ce qu'ils faisoient n'estoit que folie, & qu'ils ne deuoient y adiouster foy.

Or après qu'ils ont sceu de leurs deuins ce qu'il leur doit succeder, les chefs prennent des bastons de la longueur d'un pied autant en nombre qu'ils font, & signallent par d'autres vn peu plus grands, leurs chefs : Puis vont dans le bois & esplanadent vne place de 5. ou 6. pieds en quarré, où le chef, comme sergent maior, met par ordre tous ces bastons comme bon luy semble : puis appelle tous ses compagnons, qui viennent tous armez, & leur monstre le rang & ordre qu'ils deurent tenir lors qu'ils se battront avec leurs ennemis : ce que tous ces sauages regardent attentiuement, remarquant la figure que leur chef a faite avec ces bastons : & après se retirent de là, & commencent de se mettre en ordre, ainsi qu'ils ont veu lesdicts bastons : puis se meslent les vns parmy les autres, & retournent de

rechef en leur ordre, continuant deux ou trois fois, & à tous leurs logemens sans qu'il soit besoin de sergent pour leur faire tenir leurs rangs, qu'ils sçauent fort bien garder, sans se mettre en confusion. Voila la reigle qu'ils tiennent à leur guerre. 1609.

Nous partismes le lendemain, continuant nostre chemin dans la riuere iusques à l'entrée du lac. En icelle y a nombre de belles isles, qui sont basses remplies de tref-beaux bois & prairies, où il y a quantité de gibier & chasse d'animaux, comme Cerfs, Daims, Faons, Cheureuls, Ours, & autres fortes d'animaux qui viennent de la grand terre ausdictes isles. Nous y en prîmes quantité. Il y a aussi grand nombre de Castors, tant en la riuere qu'en plusieurs autres petites qui viennent tomber dans icelle. Ces lieux ne sont habitez d'aucuns fauuges, bien qu'ils soient plaisans, pour le subiect de leurs guerres, & se retirent des riuieres le plus qu'ils peuuent au profond des terres, afin de n'estre si tost surprins.

Le lendemain entraîmes dans le lac, qui est de grande estandue comme de 80. ou 100. lieues⁽¹⁾, où i'y vis quatre belles isles, contenant 10. 12. & 15. lieues de long⁽²⁾, qui autres fois ont esté habitées par les fauuges, comme aussi la riuere des Yroquois : mais elles ont esté abandonnées depuis qu'ils ont eu guerre les vns contre les autres : aussi y a il plusieurs riuieres qui viennent tomber dedans le lac, environnées de nombre de beaux arbres, de mesmes especes

(1) Il était bien difficile de se faire ainsi, à première vue, une idée exacte des dimensions d'un lac aussi étendu que celui de Champlain. Aussi l'auteur lui donne-t-il presque trois fois la longueur qu'il a réellement.

(2) Ces quatre îles sont sans doute celles de Contrecoeur (l'île Longue et la Grande-Île), l'île La Motte, et celle de Valcour. Elles ne sont pas tout à fait aussi grandes que l'a cru notre auteur.

1609.

que nous auons en France, avec force vignes plus belles qu'en aucun lieu que i'eusse veu : force chastagners, & n'en auois encores point veu que dessus le bort de ce lac, où il y a grande abondance de poisson de plusieurs especes : Entre autres y en a vn, appelé des fauuges du pays *Chaoufarou*(1), qui est de plusieurs longueurs : mais les plus grands contiennent, à ce que m'ont dict ces peuples, 8. à 10. pieds. I'en ay veu qui en contenoyent 5. qui estoient de la grosseur de la cuisse, & auoient la teste grosse comme les deux points, avec vn bec de deux pieds & demy de long, & à double rang de dents fort agues & dangereuses. Il a toute la forme du corps tirant au brochet, mais il est armé d'escailles si fortes qu'un coup de poignard ne les scauroit percer, & de couleur de gris argenté. Il a aussi l'extremité du bec comme vn cochon. Ce poisson fait la guerre à tous les autres qui sont dans ces lacs, & riuieres : & a vne industrie merueilleuse, à ce que m'ont asseuré ces peuples, qui est, quand il veut prendre quelques oyseaux, il va dedans des ioncs ou roseaux, qui sont sur les riuies du lac en plusieurs endroits, & met le bec hors l'eau sans se bouger : de façon que lors que les oiseaux viennent se reposer sur le bec, pensans

(1) Nous rapprocherons de cette description du Chaousarou celle qu'en fait Sagard dans son Histoire du Canada (liv. III, p. 765) : « Au lieu nommé par les Hurons Onthrandéen, & par nous le Cap de Victoire, ... ie vis en la cabane d'un montagnais un certain poisson, que quelques-uns appellent *Chaoufarou*, gros comme un grand brochet. Il n'estoit qu'un des mediocres, car il s'en voit de beaucoup plus grands, & qui ont iusqu'à 8. 9. & 10. pieds, à ce qu'on dit. Il auoit un bec d'environ un pied & demy de long, fait à peu près comme celui d'une becasse, sinon qu'il a l'extremité mouffe & non si pointu, gros à proportion du corps. Il a double rang de dens fort aiguës & dangereuses, ... & la forme du corps tirant au brochet, mais armé de très-fortes & dures escailles, de couleur gris argenté, & difficile à percer. » D'après cette description, ce poisson doit appartenir au genre des *Lépisostées* de Lacépède. Mais les individus décrits par les Ichtyologistes n'ont pas d' aussi grandes proportions.

que ce soit vn tronc de bois, il est si subtil, que fer-
rant le bec qu'il tient entr'ouuert, ils les tire par les
pieds soubz l'eau. Les sauages m'en donnerent vne
teste, dont ils font grand estat, disans que lors qu'ils
ont mal à la teste, ils se feignent avec les dents de
ce poisson à l'endroit de la douleur qui se passe
foudain. 1609.

Continuant nostre route dans ce lac du costé de
l'Occident, considerant le pays, ie veis du costé de
l'Orient de fort hautes montagnes, où sur le som-
met y auoit de la neige. Je m'enquis aux sauages
si ces lieux estoient habitez, ils me dirent que ouy,
& que c'estoient Yroquois (1), & qu'en ces lieux y auoit
de belles vallées, & campagnes fertiles en bleds,
comme i'en ay mangé audit pays, avec infinité
d'autres fruits : & que le lac alloit proche des mon-
tagnes, qui pouuoient estre esloignées de nous, à
mon iugement, de vingt cinq (2) lieuës. I'en veis au
midy d'autres qui n'estoient moins hautes que les
premieres, horsmis qu'il n'y auoit point de neige.
Les sauages me dirent que c'estoit où nous deuions
aller trouuer leurs ennemis, & qu'elles estoient fort
peuplées & qu'il falloit passer par vn faut d'eau (3) que
ie vis depuis : & de là entrer dans vn autre lac (4) qui
contient quelque 9. ou 10. lieuës de long, & qu'e-

(1) Si ce rapport des sauvages est exact, il faut croire que la guerre entre les Mahingans et les Agniers, eut pour effet de rapprocher ceux-ci des autres tribus iroquoises, et de les faire émigrer au côté occidental du lac. Peut-être aussi les Montagnais qui accompagnaient Champlain traitaient-ils d'iroquois les Mahingans eux-mêmes, qui alors pouvaient être les alliés de la nation iroquoise : car le P. Jérôme Lalemant, en parlant de ce qu'avaient été autrefois les Loups ou Mahingans, dit (Rel. 1646, 3) : « Les Iroquois Annierronnons les ayans domtez, ils se font iettez de leur party. »

(2) L'édition de 1632 porte 15.

(3) Ticonderoga.

(4) Le lac Saint-Sacrement, aujourd'hui le lac George.

1609.

stant paruenus au bout d'iceluy, il falloit faire quelque deux lieuës de chemin par terre, & passer vne riuiera⁽¹⁾, qui va tomber en la coste de Norembegue, tenant à celle de la Floride⁽²⁾, & qu'ils n'estoient que deux iours à y aller avec leurs canots, comme ie l'ay sçeu depuis par quelques prisonniers que nous prîmes, qui me discoururent fort particulièrement de tout ce qu'ils en auoyent cognoissance, par le moien de quelques truchemens Algoumequins, qui sçauoient la langue des Yroquois.

Or comme nous commençâmes à approcher à quelques deux ou trois iournées de la demeure de leurs ennemis, nous n'allions plus que la nuit, & le iour nous nous reposions, neantmoins ne laissoient de faire tousiours leurs superstitions accoustumées pour sçauoir ce qui leur pourroit succeder de leurs entreprises; & souuent me venoient demander si i'auois songé, & auois veu leurs ennemis : Je leur disois que non : Neantmoins ne laissois de leur donner du courage, & bonne esperance. La nuit venue nous nous mîmes en chemin iusques au lendemain, que nous nous retirâmes dans le fort du bois, pour y passer le reste du iour. Sur les dix ou onze heures, après m'estre quelque peu proumené au tour de nostre logement, ie fus me reposer; & en dormant, ie songay que ie voyois les Yroquois nos ennemis, dedans le lac, proche d'une montaigne, qui se noyoient à nostre veue; & les voulans secourir, nos

(1) La rivière Hudson.

(2) Il est probable que le manuscrit de l'auteur portait : « tirant à celle de la Floride »; car Champlain ne devait pas ignorer qu'entre la côte de Norembègue et la Floride, se trouvait la côte de la Virginie ou les Virgines, comme il dit lui-même (Table de sa grande carte, édit. 1632).

fauuages alliez me disoient qu'il les falloit tous laif-
fer mourir & qu'ils ne valoient rien. Estant esueillé, 1609.
ils ne faillirent comme à l'acoustumée de me de-
mander si i'auois songé quelque chose : ie leur dis
en effect ce que i'auois veu en songe : Cela leur ap-
porta vne telle creance qu'ils ne douterent plus de
ce qui leur deuoit aduenir pour leur bien.

Le soir estant venu, nous nous embarquasmes en
nos canots pour continuer nostre chemin, & comme
nous allions fort doucement, & fans mener bruit, le
29. du mois, nous fîmes rencontre des Yroquois sur
les dix heures du soir au bout d'un cap (1) qui aduance
dans le lac du costé de l'occident, lesquels venoient
à la guerre. Eux & nous commençasmes à ietter de
grands cris, chacun se parant de ses armes. Nous
nous retirasmes vers l'eau, & les Yroquois mirent
pied à terre, & arrangerent tous leurs canots les vns
contre les autres, & commencerent à abbatre du
bois avec des meschantes haches qu'ils gaignent
quelquesfois à la guerre, & d'autres de pierre, & se
barricaderent fort bien.

Aussi les nostres tindrent toute la nuit leurs ca-
nots arrangez les vns contre les autres attachez à
des perches pour ne s'esgarer, & combattre tous en-
semble s'il en estoit de besoin ; & estions à la portée
d'une fiesche vers l'eau du costé de leurs barricades.
Et comme ils furent armez, & mis en ordre, ils en-
uoyerent deux canots separez de la troupe, pour
sçauoir de leurs ennemis s'ils vouloient combatre,
lesquels respondirent qu'ils ne desiroient autre chose :

(1) Ce cap, ou cette pointe, qui s'avance dans le lac, non loin de la décharge du lac George, comme l'indique la carte de 1632, nous paraît correspondre à la pointe Saint-Frédéric (*Crown point*).

1609. mais que pour l'heure, il n'y auoit pas beaucoup d'apparence, & qu'il falloit attendre le iour pour se cognoistre : & qu'aussitost que le soleil se leueroit, ils nous liureroient le combat : ce qui fut accordé par les nostres : & en attendant toute la nuit se passa en danſes & chanſons, tant d'un costé, que d'autre, avec vne infinité d'iniures, & autres propos, comme, du peu de courage qu'ils auoient, avec le peu d'effet & resistance contre leurs armes, & que le iour venant, ils le sentiroient à leur ruine. Les nostres aussi ne manquoient de repartie, leur disant qu'ils verroient des effets d'armes que iamais ils n'auoient veu, & tout plain d'autres discours, comme on a accoustumé à vn siege de ville. Après auoir bien chanté, danſé & parlementé les vns aux autres, le iour venu, mes compagnons & moy estions tousiours couuerts, de peur que les ennemis ne nous veissent, preparans nos armes le mieux qu'il nous estoit possible, estans toutesfois separez, chacun en vn des canots des sauages montagnars. Après que nous fusmes armez d'armes legeres, nous prîmes chacun vne arquebuse & descendîmes à terre. Je vey sortir les ennemis de leur barricade, qui estoient près de 200. hommes forts & robustes à les voir, qui venoient au petit pas audeuant de nous, avec vne grauité & assurance qui me contenta fort à la teste desquels y auoit trois chefs. Les nostres aussi alloient en mesme ordre & me dirent que ceux qui auoient trois grands pannaches estoient les chefs, & qu'il n'y en auoit que ces trois, & qu'on les recognoissoit à ces plumes, qui estoient beaucoup plus grandes que celles de leurs compagnons, & que ie feisse ce que

ie pourrois pour les tuer. Je leur promis de faire ce qui seroit de ma puissance, & que i'estois bien fâché qu'ils ne me pouuoient bien entendre pour leur donner l'ordre & façon d'attaquer leurs ennemis, & que indubitablement nous les desferions tous; mais qu'il n'y auoit remede, que i'estois tref-aïse de leur monstrier le courage & bonne volonté qui estoit en moy quand serions au combat. 1609.

Aussitost que fusmes à terre, ils commencerent à courir quelque deux cens pas vers leurs ennemis qui estoient de pied ferme, & n'auoient encores aperçeu mes compagnons, qui s'en allerent dans le bois avec quelques fauuges. Les nostres commencerent à m'appeller à grands cris : & pour me donner passage ils s'ouurirent en deux, & me mis à la teste, marchant quelque 20. pas deuant, iusqu'à ce que ie fusse à quelque 30. pas des ennemis, où aussitost ils m'aperceurent, & firent alte en me contemplant, & moy eux. Comme ie les veis esbranler pour tirer sur nous, ie couchay mon arquebuse en iouë, & visay droit à vn des trois chefs, & de ce coup il en tomba deux par terre, & vn de leurs compagnons qui fut blessé, qui quelque temps après en mourut. I'auois mis quatre balles dedans mon arquebuse. Comme les nostres virent ce coup si fauorable pour eux, ils commencerent à ietter de si grands cris qu'on n'eust pas ouy tonner; & cependant les fleches ne manquoient de costé & d'autre. Les Yroquois furent fort estonnez, que si promptement deux hommes auoyent esté tuez, bien qu'ils fussent armez d'armes tissues de fil de cotton, & de bois à l'espreuue de leurs fleches. Cela leur donna vne

1609. grande apprehension. Comme ie rechargeois, l'un de mes compagnons tira vn coup de dedans le bois, qui les estonna derechef de telle façon, voyant leurs chefs morts, qu'ils perdirent courage, & se mirent en fuite, & abandonnerent le champ, & leur fort, s'enfuyans dedans le profond des bois, où les pourfuiuans, i'en fis demeurer encores d'autres. Nos fauuaiges en tuerent aussi plusieurs, & en prindrent 10. ou 12. prisonniers : Le reste se fauua avec les bleffez. Il y en eut des nostres 15. ou 16. de bleffez de coups de fiesches, qui furent promptement gueris.

Après que nous eufmes eu la victoire, ils s'amuserent à prendre force bled d'Inde, & les farines des ennemis, & de leurs armes, qu'ils auoient laissées pour mieux courir. Après auoir fait bonne chere, danfé & chanté, trois heures après nous en retournasmes avec les prisonniers. Ce lieu où se fit ceste charge est par les 43. degrez & quelques minutes⁽¹⁾ de latitude, & fut nommé le lac de Champlain.

Retour de la bataille, & ce qui se passa par le chemin.

CHAPITRE X.

Après auoir fait quelque 8. lieuës, sur le soir, ils prindrent vn des prisonniers, à qui ils firent vne harangue des cruautez que luy & les siens auoyent exercées en leur endroit, sans auoir eu aucun esgard, & qu'au semblable il deuoit se re-

(1) La décharge du lac George est environ à 44°.



Deffaite des Yroquois au Lac Champlain.

A (1) Le fort des Yroquois.

B Les ennemis.

C Les Canots des ennemis faits d'ef-
corce de chesne, qui peuuent tenir

chacun 10. 15. & 18. hommes.

D. E. Deux chefs tués, & vn blessé
d'un coup d'arquebuse par le fleur
de Champlain.

F (2) Le fleur de Champlain.

G (3) Deux Arquebusiers du fleur de
Champlain.

H (4) Montaignets, Ochaftaiguins &

Algoumequins.

I Canots de nos fauages aliés faits
d'efcorce de bouleau.

K (5) Les bois.

(1) Cette lettre manque dans le dessin. — (2) La lettre manque; mais il est facile de reconnaître Champlain posté seul entre les combattants. — (3) Cette lettre manque dans le dessin; mais on reconnaît aisément les deux arquebusiers sur la lisière du bois. — (4) La lettre H a été mise par inadvertance sur les canots des alliés, où il y a déjà la lettre I. — (5) Cette lettre, qui manque aussi, est facile à suppléer.

1609. estoit que de le voir tyranniser. Après qu'il fut mort ils ne se contenterent pas, il luy ouurirent le ventre, & ietterent ses entrailles dedans le lac : après ils luy couperent la teste, les bras & les iambes, qu'ils separerent d'un costé & d'autre, & reseruerent la peau de la teste, qu'ils auoient escorchée, comme ils auoient fait de tous les autres qu'ils auoient tuez à la charge. Ils firent encores vne meschanceté, qui fut, de prendre le cœur qu'ils couperent en plusieurs pieces & le donnerent à manger à un sien frere, & autres de ses compagnons qui estoient prisonniers, lesquels le prindrent & le mirent en leur bouche, mais ils ne le voulurent aualler : quelques fauuaiges Algoumequins, qui les auoient en garde le firent recracher à aucuns, & le ietterent dans l'eau. Voila comme ces peuples se gouernent à l'endroit de ceux qu'ils prennent en guerre : & mieux vaudroit pour eux mourir en combatant, ou se faire tuer à la chaude, comme il y en a beaucoup qui font, plustost que de tomber entre les mains de leurs ennemis. Après ceste execution faite, nous nous mismes en chemin pour nous en retourner avec le reste des prisonniers, qui alloient tousiours chantans, sans autre esperance que celuy qui auoit esté ainsi mal traicté. Estans aux fauts de la riuere des Yroquois les Algoumequins s'en retournerent en leur pays, & aussi les Ochatequins⁽¹⁾ avec vne partie des prisonniers, fort contens de ce qui s'estoit passé en la guerre, & de ce que librement i'estois allé avec eux. Nous nous departismes donc comme cela, avec de grandes protestations d'amitié, les vns

(1) Ochateguins, ou Hurons.

& les autres, & me dirent si ie ne desirois pas al-
 1609.
 ler en leur pays pour les assister tousiours comme
 freres : ie leur promis.

Ie m'en reuins avec les Montagnets. Après m'estre
 informé des prisonniers de leurs pays, & de ce qu'il
 pouuoit y en auoir, nous ployames bagage pour
 nous en reuenir, ce qui fut avec telle diligence, que
 chacun iour nous faisions 25. & 30. lieues dans leur-
 dicts canots, qui est l'ordinaire. Comme nous fumes
 à l'entrée de la riuere des Yroquois, il y eut quel-
 ques sauuages qui songerent que leurs ennemis les
 poursuioient : ce songe les fit aussitost leuer le
 siege, encores que celle nuit fut fort mauuaise à
 cause des vents & de la pluye qu'il faisoit; & furent
 passer la nuit dedans de grands roseaux, qui sont
 dans le lac saint Pierre, iusqu'au lendemain, pour
 la crainte qu'ils auoient de leurs ennemis. Deux
 iours après arriuasmes à nostre habitation, où ie leur
 fis donner du pain & quelques poix, & des patin-
 nostres, qu'ils me demanderent pour parer la teste
 de leurs ennemis, qui les portent pour faire des
 resiouissances à leur arriuée. Le lendemain ie feu avec
 eux dans leurs canots à Tadoussac, pour voir leurs
 ceremonies. Aprochans de la terre, ils prindrent
 chacun vn baston, où au bout ils pendirent les testes
 de leurs ennemis tués avec quelques patinostres,
 chantants les vns & les autres : & comme ils en fu-
 rent prests, les femmes se despouillerent toutes nues,
 & se ietterent en l'eau, allant au deuant des canots
 pour prendre les testes de leurs ennemis qui estoient
 au bout de longs bastons deuant leurs batteaux,
 pour après les pendre à leur col comme si c'eust esté

1609. quelque chaine precieufe, & ainfi chanter & danfer. Quelques iours après ils me firent present d'une de ces testes, comme chose bien precieufe, & d'une paire d'armes de leurs ennemis, pour les conferuer, affin de les montrer au Roy : ce que ie leur promis pour leur faire plaisir.

Quelques iours après ie fus à Quebecq, où il vint quelques sauuages Algoumequins, qui me firent entendre le desplaisir qu'ils auoient de ne s'estre trouuez à la deffaite de leurs ennemis, & me firent present de quelques fourrures, en consideration de ce que i'y auois esté & assisté leurs amis.

Quelques iours après qu'ils furent partis pour s'en aller en leur pays, distant de nostre habitation de 120. lieues, ie fus à Tadoussac voir si le Pont seroit de retour de Gaspé, où il auoit esté. Il n'y arriua que le lendemain, & me dit qu'il auoit deliberé de retourner en France. Nous resolusmes de laisser vn honneste homme appelé le Capitaine Pierre Chauin, de Dieppe, pour commander à Quebecq, où il demeura iusques à ce que le sieur de Mons en eust ordonné.

Retour en France, & ce qui s'y passa iusques au rembarquement.

CHAPITRE XI.

Ceste resolution prinse nous fusmes à Quebecq pour l'establir, & luy laisser toutes les choses requises & necessaires à vne habitation, avec quinze hommes. Toutes choses estant en estat nous en partismes le premier iour de Septembre pour aller

à Tadoussac, faire appareiller nostre vaisseau, à fin 1609.
de nous en reuenir en France.

Nous partismes donc de ce lieu le 5. du mois, & le 8. nous fusmes mouiller l'ancre à l'isle Percée.

Le ieudy dixiesme partismes de ce lieu, & le mardy ensuiuant 18.(1) du mois arriuasmes sur le grand banc.

Le 2. d'Octobre, nous eusmes la fonde. Le 8. mouillasmes l'ancre au Conquet en basse Bretagne. Le Samedy 10. du mois partismes de ce lieu, & arriuasmes à Honfleur le 13.

Estans desembarqués, ie n'y fis pas long seiour que ie ne prinse la poste pour aller trouuer le sieur de Mons, qui estoit pour lors à Fontaine-belau où estoit sa Maiesté, & luy representay fort particulièrement tout ce qui s'estoit passé, tant en mon yuernement, que des nouuelles descouuertes, & l'esperance de ce qu'il y auoit à faire à l'aduenir touchant les promesses des sauages appelez Ochateguins, qui sont bons Yroquois. Les autres Yroquois leurs ennemis sont plus au midy. Les premiers entendent, & ne diferent pas beaucoup de langage aux peuples descouuerts de nouueau, & qui nous auoient esté incogneus cy deuant.

Aussitost ie fus trouuer sa Maiesté, à qui ie fis le discours de mon voyage, à quoy il print plaisir & contentement.

I'auois vne ceinture faite de poils de porc-espig, qui estoit fort bien tissue, selon le pays, laquelle sa Maiesté eut pour agreable, avec deux petits oiseaux

(1) Le mardi était le 15.

1609. gros comme des merles, qui estoient incarnats⁽¹⁾, & aussi la teste d'un certain poisson qui fut prins dans le grand lac des Yroquois, qui auoit vn becq fort long avec deux ou trois rangées de dents fort aigues. La figure de ce poisson est dans le grand lac de ma carte Geographique⁽²⁾.

Ayant fait avec sa Maiesté, le sieur de Mons se delibera d'aller à Rouen trouuer ses associez les sieurs Collier & le Gendre marchands de Rouen, pour aduiser à ce qu'ils auoient à faire l'année ensuiuant. Ils resolurent de continuer l'habitation, & paracheuer de descouurir dedans le grand fleue S. Laurens, suiuant les promesses des Ochateguins, à la charge qu'on les assisteroit en leurs guerres comme nous leur auions promis.

Le Pont fut destiné pour aller à Tadoussac tant pour la traicte que pour faire quelque autre chose qui pourroit apporter de la commodité pour subuenir aux frais de la despence.

Et le sieur Lucas le Gendre de Rouen, l'un des associez, ordonné pour auoir soin de faire tant l'achat des marchandises que viures, & de la frette des vaisseaux, esquipages & autres choses necessaires pour le voyage.

Après ces choses resolues le sieur de Mons s'en retourna à Paris, & moy avec luy, où ie fus iusques à la fin de Feurier : durant lequel temps le sieur de Mons chercha moyen d'auoir nouuelle commission pour les traictes des nouuelles descouuertes, que nous auions faites, où auparauant personne n'auoit

(1) Cette description convient au *Pyrranga rubra*, Aud.

(2) La grande carte de 1612. Voir plus haut, p. 190, la description de ce poisson.

traicté : Ce qu'il ne peut obtenir, bien que les demandes & propositions fussent iustes & raisonnables. 1609.

Et se voyant hors d'esperance d'obtenir icelle commission, il ne laissa de poursuiure son dessein, pour le desir qu'il auoit que toutes choses reussissent au bien & honneur de la France.

Pendant ce temps, le sieur de Mons ne m'auoit dit encores sa volonté pour mon particulier, iusques à ce que ie luy eus dit qu'on m'auoit rapporté qu'il ne desiroit que i'yuernasse en Canadas, ce qui n'estoit pas, car il remit le tout à ma volonté.

Ie m'esquipay des choses propres & necessaires pour hyuerner à nostre habitation de Quebecq, & pour cest effet party de Paris le dernier iour de Feurier ensuiuant, & fus à Honfleur, où se deuoit faire l'embarquement. Ie passay par Rouen, où ie seiournay deux iours : & de là fus à Honfleur, où ie trouuay le Pont, & le Gendre, qui me dirent auoir fait embarquer les choses necessaires pour l'habitation. Ie fus fort aise de nous voir prests à faire voile : toutesfois incertain si les viures estoient bons & suffisans pour la demeure & yuernement.



SECOND VOYAGE ⁽¹⁾

DU SIEVR DE CHAMPLAIN

fait en la Nouvelle France en
l'année 1610.

*Partement de France pour retourner en la Nouvelle
France, & ce qui se passa iusques à nostre arriuée
en l'habitation.*

CHAPITRE I.



LE temps venant fauorable ie m'enbar- 1610.
quay à Honfleur avec quelque nombre
d'artisans le 7. du mois de Mars, & fusmes
contrariez de mauuais temps en la Man-
che, & contraincts de relascher en An-
gleterre, à vn lieu appelé Porlan ⁽²⁾, où fusmes quel-
ques iours à la radde : & leuafmes l'ancre pour al-
ler à l'isle d'Huy ⁽³⁾, qui est proche de la coste d'An-
gleterre, d'autant que nous trouuions la radde de
Porlan fort mauuaïse. Estans proches d'icelle isle,
la brume s'esleua si fort que nous fusmes contraincts
de relascher à la Hougue.

Depuis le partement de Honfleur, ie fus perse-

(1) Ce voyage est le second que l'auteur ait fait dans la Nouvelle-France avec une commission expresse et personnelle de fonder un établissement permanent. Dans les deux voyages précédents, il n'avait fait qu'accompagner M. de Monts ou ses lieutenants pour faire un rapport fidèle des avantages que pouvaient offrir les pays nouvellement découverts.

(2) Portland.

(3) L'île de Wight.

1610. cuté d'une fort grande maladie, qui m'ostoit l'esperance de faire le voyage, & m'estois embarqué dans vn batteau pour me faire reporter en France au Haure, & là me faire traicter, estant fort mal au vaisseau : Et faisois estat recourant ma fanté, que ie me rembarquerois dans vn autre, qui n'estoit party de Honfleur, où deuoit s'embarquer des Marefcs gendre de Pont-graué : mais ie me fis porter à Honfleur, tousiours fort mal, où le 15. de Mars le vaisseau d'où i'estois fort relascha, pour y prendre du l'aist, qui luy manquoit, pour estre bien en affiete. Il fut en ce lieu iusques au 8. d'Auril. Durant ce temps ie me remis en assez bon estat : toutesfois encore que foible & debile, ie ne laissay pas de me rembarquer.

Nous partismes derechef le 18.(1) d'Auril, & arrivâmes sur le grand banc le 19. du mois, & eûmes cognoissance des isles S. Pierre le 22. Estans le trauiers de Menthane nous rencontraîmes vn vaisseau de S. Maslo, où il y auoit vn ieune homme, qui

(1) Le 8, ou, comme portait peut-être le manuscrit, le *dit huit*, que l'on aura pris pour *dix-huit*, et traduit en chiffres. Lescarbot n'a pas vu d'autre moyen de corriger ce passage que de faire arriver Champlain le 26 de mai, au lieu du 26 du mois. Ce qui nous surprend, c'est que M. Ferland, qui d'ordinaire est si exact, ait adopté la supposition de Lescarbot, sans essayer lui-même de concilier ces dates. Mais il est à remarquer premièrement, que la correction que nous faisons, est motivée par les circonstances mêmes du récit de l'auteur, puisque le vaisseau «fut en ce lieu jusqu'au 8», et que, dans l'intervalle, Champlain se rétablit assez bien pour pouvoir se rembarquer. En second lieu, cette seule correction obvie à toutes les difficultés, tandis que celle de Lescarbot en laisse subsister d'assez graves : comment Champlain serait-il parti le dix-huit, quand il vient de dire que le vaisseau ne resta que jusqu'au huit ? qu'aurait fait le vaisseau dans l'intervalle ? Champlain n'aurait-il pas mentionné la raison de ce nouveau retard comme celle du premier ? Enfin comment croire que « depuis plus de soixante ans » on n'eût pas vu les vaisseaux arriver à Tadoussac avant le 18 de mai, puisque la flotte du Canada partait ordinairement aux grandes mers de mars ? (Fournier, Hydrogr., liv. III, ch. XLIX.) D'ailleurs, comme le vaisseau de Champlain avait d'abord fait voile au commencement de mars, il est extrêmement probable que les vaisseaux de traite, qui tenaient à n'être pas devancés, partirent aussi dans la première moitié du même mois ; alors, rien d'étonnant qu'ils aient été rendus à Tadoussac dès le 18 d'avril. Champlain aurait donc fait la traversée en dix-huit jours ; ce qui n'est point incroyable, puisqu'on a vu des traversées encore plus courtes. Il y a d'ailleurs raison de croire que le même vent qui amena si tôt les vaisseaux de traite à Tadoussac, dut favoriser également le vaisseau de Champlain.

beuuant à la fanté de Pont-graué, ne se peut si bien tenir, que par l'esbranlement du vaisseau il ne tombast en la mer, & se noya sans y pouuoir donner remede, à cause que le vent estoit trop impetueux.

1610.

Le 26. du mois arriuasmes à Tadoussac, où il y auoit des vaisseaux qui y estoient arriuez dès le 18. ce qui ne s'estoit veu il y auoit plus de 60. ans⁽¹⁾, à ce que disoient les vieux mariniers qui voguent ordinairement audit pays. C'estoit le peu d'yuer qu'il y auoit fait, & le peu de glaces⁽²⁾, qui n'empeschèrent point l'entrée desdicts vaisseaux. Nous sçeusmes par vn ieune Gentilhomme appelé le sieur du Parc qui auoit yuerné à nostre habitation, que tous ses compagnons se portoient bien, & qu'il n'y en auoit eu que quelques vns de malades, encore fort peu, & nous assëura qu'il n'y auoit fait presque point d'yuer, & auoient eu ordinairement de la viande fraische tout l'yuer, & que le plus grand de leur trauail estoit de se donner du bon temps.

Cest yuer monstre comme se doiuent comporter à l'aduenir ceux qui auront telles entreprises, estant bien malaisé de faire vne nouuelle habitation sans trauail, & courir la premiere année mauuaise fortune, comme il s'est trouué en toutes nos premieres habitations. Et à la verité en ostant les salures, & ayant

(1) « Cette remarque, » dit M. Ferland, « prouve que depuis le dernier voyage de M. de Roberval en 1649, les Basques, les Normands et les Bretons avaient continué de faire le trafic des pelleteries à Tadoussac. » (Cours d'Hist. du Canada, I, p. 157, note 1.)

(2) Champlain, en indiquant cette raison, se contente de mentionner un fait, sans prétendre le généraliser, et il reste dans le vrai. Lescarbot, moins scrupuleux, tire de suite la conclusion que, si l'entrée du golfe est obstruée de glaces à la fin de mai, elle doit l'être à plus forte raison au commencement du même mois ou dans le mois d'avril; ce qui cependant est contraire aux faits. « Là, dit-il, ilz trouverent des vaisseaux arrivez dès huit iours auparavant, chose qui ne s'étoit veue il y avoit plus de soixante ans, à ce que disoient les vieux mariniers. Car d'ordinaire les entrées du golfe de Canada sont feclées de glaces iusques à la fin de May. » (Liv. v, ch. v.)

1610. de la viande fraîche, la santé y est aussi bonne qu'en France.

Les fauuaiges (1) nous attendoient de iour en autre pour aller à la guerre avec eux. Comme ils sceurent que le Pont & moy estions arriuez ensemble, il se resiouirent fort, & vindrent parler à nous.

Ie fus à terre, pour leur asseurer que nous irions avec eux, suiuant les promesses qu'ils m'auoient faites, Qu'après le retour de leur guerre, il me meneroient descouurir les trois riuieres, iusques en vn lieu où il y a vne si grande mer (2) qu'ils n'en voyent point le bout, & nous en reuenir par le Saguenay audit Tadoussac : & leur demanday s'ils auoient encore ceste mesme volonté : Ils me dirent qu'ouy : mais que ce ne pouuoit estre que l'année suiuite : ce qui m'aporta du plaisir (3) : Toutesfois i'auois promis aux Algoumequins & Ochateguins de les assister aussi en leurs guerres, lesquels m'auoient promis de me faire voir leur pays, & le grand lac (4), & quelques mines de cuiure & autres choses qu'ils m'auoient donné à entendre : si bien que i'auois deux cordes à mon arc : de façon que si l'une faillloit, l'autre pouuoit reussir.

Le 28. dudit mois ie party de Tadoussac, pour aller à Quebecq, où ie trouuay le Capitaine Pierre (5) qui y commandoit, & tous ses compagnons en bon estat; & avec eux vn Capitaine fauuage appelé Batifcan, & aucuns de ses compagnons, qui

(1) Les Montagnais, comme la suite le fait voir.

(2) La Baie d'Hudson.

(3) Le contexte prouve assez qu'il faut « du desplaisir. »

(4) C'est-à-dire, leur grand lac, le lac Huron.

(5) Pierre Chavin. (Voir plus haut, p. 200.)

nous y attendoient, lesquels furent fort resiouys de ma venue, & se mirent à chanter & danser tout le soir. Je leur fis festin ce qu'ils eurent fort agreable, & firent bonne chere, dont ils ne furent point ingrats, & me conuierent moy huitiesme qui n'est pas petite faueur parmy eux, où nous portâmes chacun nostre escuelle, comme est la coustume, & de la remporter chacun pleine de viande, que nous donnions à qui bon nous sembloit.

Quelques iours après que ie fus party de Tadoussac, les Montagnets arriuerent à Quebecq au nombre de 60. bons hommes, pour s'acheminer à la guerre. Ils y seiournerent quelques iours, s'y donnant du bon temps, & n'estoit pas sans souuent m'importuner, sçauoir si ie ne manquerois point à ce que ie leur auois promis. Je les assûray, & promis de rechef, leur demandant s'ils m'auoient trouué menteur par le passé. Ils se resiouirent fort lors que ie leur reiteray mes promesses.

Et me disoient voila beaucoup de Basques & Mistigoches (ainsi appellent ils les Normans & Maslouins) qui disent qu'ils viendront à la guerre avec nous, que t'en semble? disent ils verité? Je leur respondis que non, & que ie sçauois bien ce qu'ils auoient au cœur; & que ce qu'ils en disoient n'estoit que pour auoir & attirer leurs commoditez. Ils me disoient tu as dit vray, ce sont femmes, & ne veulent faire la guerre qu'à nos Castors : avec plusieurs autres discours facetieux, & de l'estat & ordre d'aller à la guerre.

Ils se resolurent de partir, & m'aller attendre aux trois riuieres 30. lieues plus haut que Quebecq, où

1610. ie leur auois promis de les aller trouuer, & quatre barques chargées de marchandises, pour traicter de pelleterie, entre autres avec les Ochateguins, qui me deuoient venir attendre à l'entrée de la riuere des Yroquois, comme ils m'auoient promis l'année precedente, & y amener iusques à 400. hommes, pour aller à la guerre.

Partement de Quebecq pour aller assister nos sauuages aliez à la guerre contre les Yroquois leurs ennemis, & tout ce qui se passa iusques à nostre retour en l'habitation.

CHAPITRE II.

IE party de Quebecq le 14. Iuin pour aller trouuer les Montagnets, Algoumequins & Ochateguins qui se deuoient trouuer à l'entrée de la riuere des Yroquois. Comme ie fus à 8. lieues de Quebecq, ie rencontray vn canot, où il y auoit deux sauuages, l'vn Algoumequin, & l'autre Montagnet, qui me venoient prier de m'aduancer le plus viste qu'il me feroit possible, & que les Algoumequins & Ochateguins feroient dans deux iours au rendez-vous au nombre de 200. & 200. autres qui deuoient venir vn peu après, avec Yroquet vn de leurs chefs; & me demanderent si i'estois content de la venue de ces sauuages : ie leur dy que ie n'en pouuois estre fasché, puis qu'ils auoient tenu leur promesse. Ils se mirent dedans ma barque, où ie leur fis fort bonne chere. Peu de temps après auoir deuisé avec eux de plusieurs choses touchant leurs guerres, le sauuage Algoumequin, qui estoit vn de

leurs chefs, tira d'un sac une piece de cuiure de la longueur d'un pied, qu'il me donna, lequel estoit fort beau & bien franc, me donnant à entendre qu'il y en auoit en quantité là où il l'auoit pris, qui estoit sur le bort d'une riuere proche d'un grand lac, & qu'ils le prenoient par morceaux, & le faisant fondre le mettoient en lames, & avec des pierres le rendoient vny. Je fus fort ayse de ce present, encores qu'il fut de peu de valleur.

1610.

Arriuant aux trois riuieres, ie trouuay tous les Montagnets qui m'attendoient, & quatre barques, comme i'ay dit cy dessus, qui y estoient allées pour traicter avec eux.

Les fauages furent resiouis de me voir. Je fus à terre parler à eux. Ils me prierent, qu'allant à la guerre ie ne m'embarquasse point, ny mes compagnons aussi, en d'autres canots que les leurs; & qu'ils estoient nos antiens amis : ce que ie leur promis, leur disant que ie voulois partir tout à l'heure, d'autant que le vent estoit bon, & que ma barque n'estoit point si aisée que leurs canots, & que pour cela ie voulois prendre l'aduant. Ils me prierent instamment d'attendre au lendemain matin, que nous irions tous ensemble, & qu'ils ne feroient pas plus de chemin que moy : Enfin pour les contenter, ie leurs promis, dont ils furent fort ioyeux.

Le iour ensuiuant nous partismes tous ensemble vogans iusques au lendemain matin 19. iour dudit mois, qu'arriuasmes à une isle deuant ladite riuere des Yroquois, en attendant les Algoumequins qui deuoient y venir ce mesme iour. Comme les Montagnets couppoient des arbres pour faire place pour

1610. danfer & se mettre en ordre à l'arriuée desdits Algoumequins, voicy vn canot Algoumequin qu'on aperceut venir en diligence aduertir que les Algoumequins auoient fait rencontre des Yroquois, qui estoient au nombre de cent, & qu'ils estoient fort bien barricadez, & qu'il feroit malaisé de les emporter, s'ils ne venoient promptement, & les Matigoches avec eux (ainfi nous appellent ils.)

Auffitost l'alarme commença parmy eux, & chacun se mit en son canot avec ses armes. Ils furent promptement en estat, mais avec confusion : car ils se precipitoient si fort que au lieu d'aduancer ils se retardoient. Ils vindrent à nostre barque, & aux autres, me priant d'aller avec eux dans leurs canots, & mes compagnons aussi, & me presserent si fort que ie m'y embarquay moy cinquiesme. Je priay la Routte qui estoit nostre pilote, de demeurer en la barque, & m'enuoyer encores quelque 4. ou 5. de mes compagnons, si les autres barques enuoyoient quelques chaloupes avec hommes pour nous donner secours : Car aucunes des barques n'y voulut aller avec les fauages, horsmis le Capitaine Thibaut qui vint avec moy, qui auoit là vne barque. Les fauages crioyent à ceux qui restoient qu'ils auoient cœur de femmes, & ne sçauoient faire autre chose que la guerre à leurs pelleteries.

Cependant après auoir fait quelque demie lieue, en trauerfant la riuere tous les fauages mirent pied à terre, & abandonnant leurs canots prindrent leurs rondaches, arcs, fiesches, massues & espées, qu'ils amanchent au bout de grands bastons, & commencerent à prendre leur course dans les bois, de telle

façon que nous les eufmes bien tost perdus de veue, & nous laisserent cinq que nous estions sans guides. Cela nous apporta du desplaisir : neantmoins voyant toujours leurs brisées nous les suiuiions; mais souvent nous nous abusions. Comme nous eufmes fait environ demie lieue par l'espois des bois, dans des pallus & marefcages, toujours l'eau iusques aux genoux, armez chacun d'un corcelot de piquier qui nous importunoit beaucoup, & aussi la quantité des mousquites, qui estoient si espoiffes qu'elles ne nous permettoient point presque de reprendre nostre halaine, tant elles nous persecutoient, & si cruellement que c'estoit chose estrange, nous ne sçauions plus où nous estions sans deux sauuages que nous apperceusmes trauerfans le bois, lesquels nous appelasmes, & leur dy qu'il estoit necessaire qu'ils fussent avec nous pour nous guider & conduire où estoient les Yroquois, & qu'autrement nous n'y pourrions aller, & que nous nous esgarerions dans les bois. Ils demeurèrent pour nous conduire. Ayant fait un peu de chemin, nous apperceusmes un sauuage qui venoit en diligence nous chercher pour nous faire aduancer le plus promptement qu'il seroit possible, lequel me fit entendre que les Algoumequins & Montagnets auoient voulu forcer la barricade des Yroquois & qu'ils auoient esté repouffés, & qu'il y auoit eu de meilleurs hommes Montagnets tuez, & plusieurs autres bleffez, & qu'ils s'estoient retirez en nous attendant, & que leur esperance estoit du tout en nous. Nous n'eufmes pas fait demy quart de lieue avec ce sauuage qui estoit Capitaine Algoumequin, que nous entendions les hurlemens & cris

1610.

1610.

des vns & des autres, qui s'entre disoient des iniures, escarmouchans tousiours legerement en nous attendant. Auffitost que les sauages nous apperçurent ils commencerent à s'escrier de telle façon, qu'on n'eust pas entendu tonner. Je donnay charge à mes compagnons de me suiure tousiours, & ne m'escarter point. Je m'approchay de la barricade des ennemis pour la recognoistre. Elle estoit faite de puissants arbres, arrangez les vns sur les autres en rond, qui est la forme ordinaire de leurs fortereſſes. Tous les Montagnets & Algoumequins s'approcherent aussi de lad. barricade. Lors nous commençâmes à tirer force coups d'arquebuse à trauers les fueillards, d'autant que nous ne les pouuions voir comme eux nous. Je fus blessé en tirant le premier coup sur le bord de leur barricade, d'un coup de fleſche qui me fendit le bout de l'oreille & entra dans le col. Je prins la fleſche qui me tenoit encores au col & l'arachay : elle estoit ferrée par le bout d'une pierre bien aigue. Vn autre de mes compagnons en mesme temps fut aussi blessé au bras d'une autre fleſche que ie luy arrachay. Neantmoins ma bleſſeure ne m'empescha de faire le deuoir; & nos sauages aussi de leur part, & pareillement les ennemis, tellement qu'on voyoit voler les fleſches d'une part & d'autre, menu comme greſle : Les Yroquois s'estonnoient du bruit de nos arquebuses, & principalement de ce que les balles perſoient mieux que leurs fleſches; & eurent tellement l'espouuante de l'effet qu'elles faisoient, voyant plusieurs de leurs compagnons tombez morts, & bleſſez, que de crainte qu'ils auoient, croyans ces coups estre ſans remede ils se iettoient par terre,

quand ils entendoient le bruit : aussi ne tirions gueres à
faute, & deux ou trois balles à chacun coup, & auions
la pluspart du temps nos arquebuses appuyées sur le
bord de leur barricade. Comme ie vy que nos mu-
nitions commençoient à manquer, ie dy à tous les
sauuages, qu'il les falloit emporter de force & rompre
leurs barricades, & pour ce faire prendre leurs ron-
daches & s'en couvrir, & ainsi s'en aprocher de si
prés que l'on peut lier de bonnes cordes aux pilliers
qui les soustenoient, & à force de bras tirer tellement
qu'on les renuersast, & par ce moyen y faire ouuer-
ture suffisante pour entrer dedans leur fort : & que
cependant nous à coups d'arquebuses repousserions
les ennemis qui viendroient se presenter pour les en
empescher : & aussi qu'ils eussent à se mettre quel-
que quantité après de grands arbres qui estoient
proches de ladite barricade, afin de les renuerser
dessus pour les accabler, que d'autres couvriroient
de leurs rondaches pour empescher que les ennemis
ne les endommageassent, ce qu'ils firent fort promp-
tement. Et comme on estoit en train de parache-
uer, les barques qui estoient à vne lieue & demie
de nous nous entendoient battre par l'equo de nos
arquebusades qui resonnoit iusques à eux, qui fit
qu'un ieune homme de saint Maslo plein de cou-
rage, appelé des Prairies, qui auoit sa barque comme
les autres pour la traite de pelleterie, dit à tous ceux
qui restoit, que c'estoit vne grande honte à eux
de me voir battre de la façon avec des sauuages,
sans qu'ils me vinssent secourir, & que pour luy il
auoit trop l'honneur en recommandation, & qu'il
ne vouloit point qu'on luy peut faire ce reproche :

1610.

510. & sur cela se delibera de me venir trouver dans vne chaloupe avec quelques siens compagnons, & des miens qu'il amena avec luy. Aussitost qu'il fut arriué il alla vers le fort des Yroquois, qui estoit sur le bord de la riuere, où il mit pied à terre, & me vint chercher. Comme ie le vis, ie fis cesser nos sauuages qui rompoient la forteresse, afin que les nouveaux venus eussent leur part du plaisir. Je priay le sieur des Prayries & ses compagnons de faire quelque salue d'arquebusades, auparauant que nos sauuages les emportassent de force, comme ils auoient deliberé : ce qu'ils firent, & tirerent plusieurs coups, où chacun d'eux se comporta bien en son deuoir. Et après auoir assez tiré, ie m'adresse à nos sauuages & les incitay de paracheuer : Aussitost s'aprouchans de ladite barricade comme ils auoient fait auparauant, & nous à leurs ailles pour tirer sur ceux qui les voudroient empescher de la rompre. Ils firent si bien & vertueusement qu'à la faueur de nos arquebusades ils y firent ouuerture, neantmoins difficile à passer, car il y auoit encores la hauteur d'un homme pour entrer dedans, & des branchages d'arbres abbatus, qui nuisoient fort : Toutesfois quand ie vey l'entrée assez raisonnable, ie dy qu'on ne tiraist plus : ce qui fut fait : Au mesme instant quelque vingt ou trente, tant des sauuages que de nous autres, entraimes dedans l'espée en la main, sans trouver beaucoup de resistance. Aussitost ce qui restoit sain commença à prendre la fuitte : mais ils n'alloient pas loing, car ils estoient defaits par ceux qui estoient à l'entour de ladite baricade : & ceux qui eschaperent se noyerent dans la riuere. Nous prismes quelques



Fort des Yroquois.

A Le fort des Yroquois.
B Yroquois se jettans en la riuiere
pour se sauuer pourfuiuis par les
Montaignets & Algoumequins se

iettant après eux pour les tuer.
D Le fleur de Champlain & 5. des
siens.

E Tous nos fauuaes amis.
F Le fleur des Prairies de S. Maslo
avec ses compagnons.

G Chaloupe dudit fleur des Prairies.
H Grands arbres couppés pour ruiner
le fort des Yroquois.

quinze prisonniers, le reste tué à coups d'arquebuse, de fleſches & d'eſpée. Quand ce fut fait, il vint vne autre chaloupe & quelques vns de nos compagnons dedans, qui fut trop tart : toutesſois aſſez à temps pour la deſpouille du butin, qui n'eſtoit pas grand choſe : il n'y auoit que des robes de caſtor, des morts, plains de ſang, que les ſauuages ne vouloient prendre la peine de deſpouiller, & ſe moquoient de ceux qui le faiſoient, qui furent ceux de la derniere chaloupe : Car les autres ne ſe mirent en ce vil-lain deuoir. Voila donc avec la grace de Dieu la victoire obtenue, dont ils nous donnerent beaucoup de louange.

1610.

Ces ſauuages eſcorcherent les teſtes de ceux qui eſtoient morts, ainſi qu'ils ont accouſtumé de faire pour trophée de leur victoire, & les emportent. Ils s'en retournerent avec cinquante bleſſez des leurs, & trois hommes morts deſdicts Montagnets & Algoumequins, en chantant, & leurs prisonniers avec eux. Ayant les teſtes pendues à des baſtons deuant leurs canots & vn corps mort couppé par quartiers, pour le manger par vengeance, à ce qu'ils diſoient, & vindrent en ceſte façon iuſques où eſtoient nos barques audeuant de ladite riuiere des Yroquois.

Et mes compagnons & moy nous embarquaſmes dans vne chaloupe, où ie me fis penſer de ma bleſſeure par le chirurgien de Boyer de Rouen qui y eſtoit venu auſſi pour la traicte. Tout ce iour ſe paſſa avec les ſauuages en danſes & chançons.

Le lendemain ledit ſieur du Pont arriua avec vne autre chaloupe chargée de quelques marchandises & vne autre qu'il auoit laiſſée derriere où eſtoit le

1610. Capitaine Pierre qui ne pouuoit venir qu'avec peine, estant ladite barque vn peu lourde & malaisée à nager.

Cedit iour on traicta quelque pelleterie, mais les autres barques emporterent la meilleure part du butin. C'estoit leur auoir fait vn grand plaisir de leur estre allé chercher des nations estrangeres, pour après emporter le profit sans aucune risque ny hazard.

Ce iour ie demanday aux sauuages vn prisonnier Yroquois qu'ils auoient, lequel ils me donnerent. Je ne fis pas peu pour luy, car ie le sauuy de plusieurs tourmens qu'il luy eust fallu souffrir avec ses compagnons prisonniers, ausquels ils arrachotent les ongles, puis leur couppoient les doigts, & les brusloient en plusieurs endroits. Ils en firent mourir ledit iour deux ou trois, & pour leur faire souffrir plus de tourmens ils en vsent ainsi.

Ils prindrent leurs prisonniers & les emmenerent sur le bort de l'eau & les attacherent tous droits à vn baston, puis chacun venoit avec vn flambeau d'escorce de bouleau, les brullans tantost sur vne partie tantost sur l'autre : & les pauvres miserables sentans ce feu faisoient des cris si haut que c'estoit chose estrange à ouyr, & des cruautez dont ces barbares vsent les vns enuers les autres. Après les auoir bien fait languir de la façon, & les bruslans avec ladite escorce, ils prenoient de l'eau & leur iettoient sur le corps pour les faire languir d'auantage : puis leur remettoient de rechef le feu de telle façon, que la peau tomboit de leurs corps, & continuoyent avec grands cris & exclamations, dansant iusques à ce

que ces pauvres miserables tombassent morts sur la place. 1610.

Aussi tost qu'il tomboit vn corps mort à terre, ils frapportoient dessus à grands coups de baston, puis luy couppoient les bras & les iambes, & autres parties d'iceluy, & n'estoit tenu pour homme de bien entr'eux celuy qui ne couppoit vn morceau de sa chair & ne la donnoit aux chiens. Voila la courtoisie que reçoivent les prisonniers. Mais neantmoins ils endurent si constamment tous les tourmens qu'on leur fait, que ceux qui les voyent en demeurent estonnez.

Quant aux autres prisonniers qui resterent, tant aux Algoumequins que Montagnets, furent conseruez pour les faire mourir par les mains de leurs femmes & filles, qui en cela ne se monstrent pas moins inhumaines que les hommes, encores elles les surpassent de beaucoup en cruauté : car par leur subtilité elles inuentent des supplices plus cruels, & y prennent plaisir, les faisant ainsi finir leur vie en douleurs extremes.

Le lendemain arriua le Capitaine Yroquet & vn autre Ochatagin, qui auoient quelques 80. hommes, qui estoient bien faschez de ne s'estre trouuez à la deffaite. En toutes ces nations il y auoit bien près de 200. hommes qui n'auoient iamais veu de Chrestiens qu'alors, dont ils firent de grandes admirations.

Nous fusmes quelques trois iours ensemble à vne isle⁽¹⁾ le trauers de la riuere des Yroquois, &

(1) L'île de Saint-Ignace. Les sauvages, pour éviter les surprises, ayant pour habitude de camper dans les îles, on peut raisonnablement supposer que cette île était proprement le lieu de la traite, quoiqu'on désignât ce lieu sous le nom de cap au Massacre, ou cap de la Victoire, à cause de la proximité de ce dernier. Sans aucun doute, le cap de la Victoire a dû son nom à la victoire remportée sur les Iroquois dans cette expédition de 1610. « Ce lieu du Cap de la Victoire ou de Massacre, » écrit Sagard en 1632 (*Grand Voyage*, p. 60), est à douze ou quinze lieues au deçà de la Rivière des Prairies... La rivière en

1610. puis chacune des nations s'en retourna en son pays.

L'auois vn ieune garçon, qui auoit desia yuerné deux ans à Quebecq, lequel auoit desir d'aller avec les Algoumequins, pour apprendre la langue. Pontgraué & moy aduifasmes que s'il en auoit enuie que ce seroit mieux fait de l'enuoyer là qu'ailleurs, pour sçauoir quel estoit leur pays, voir le grand lac, remarquer les riuieres, quels peuples y habitent; ensemble descouurir les mines & choses les plus rares de ces lieux & peuples, afin qu'à son retour nous peussions estre informez de la verité. Nous luy demandasmes s'il l'auoit agreable : car de l'y forcer ce n'estoit ma volonté : mais aussi tost la demande faite, il accepta le voyage tres-volontiers.

Je fus trouuer le Capitaine Yroquet qui m'estoit fort affectionné, auquel ie demanday s'il vouloit emmener ce ieune garçon avec luy en son pays pour y yuerner, & le ramener au printemps : Il me promit le faire, & le tenir comme son fils, & qu'il en estoit tref-content. Il le va dire à tous les Algoumequins, qui n'en furent pas trop contens, pour la crainte que quelque accident ne luy arriua : & que pour cela nous leur fissions la guerre. Ce doubte

cet endroit n'a enuiron que demye lieue de large, & dés l'entrée se voyent tout d'un rang 6. ou 7. isles fort agreables & couuertes de beaux bois.—A l'issuë du lac,» ajoute le même auteur dans son Histoire du Canada, « nous entraîmes peu après au port du Cap de la Victoire... On voit du port six ou sept isles toutes de front,... qui couurent le lac S. Pierre & la riuere des Ignorhonons (nation hyroquoysse) qui se descharge icy dans le grand fleuve, vis à vis du port, beau, large & fort spacieux.» Plus loin, p. 765, il parle encore du même lieu, « nommé, dit-il, par les Hurons Onthrandéen, & par nous cap de la Victoire.» Un passage de Nicolas Perrot nous apprend d'une manière un peu plus précise la position du cap de la Victoire : « Les Outaouas, dit-il, & toutes les autres nations qui commerçoient avec les François... s'imaginoient que l'Iroquois estoit embusqué partout. Ils n'en trouuerent cependant qu'au cap Massacre, qui est l'endroit des dernières concessions au bas de Saint-Ours.» (Mémoire de Nicolas Perrot, édit. du P. Tailhan, p. 93.) Or on sait que la concession de Saint-Ours finissait, sur le fleuve, à une lieue et demie au-dessus de Sorel. Enfin la Relation de 1646 (p. 10) dit que « le cap nommé de Massacre étoit à une lieue plus haut que Richelieu, » ou Sorel.

refroidit Yroquet, & me vint dire que tous ses com-
pagnons ne le trouuoient pas bon : Cependant tou-
tes les barques s'en estoient allées, horsmis celle du
Pont, qui ayant quelque affaire pressée, à ce qu'il
me dit, s'en alla aussi : & moy ie demeuray avec la
mienne, pour voir ce qui reussiroit du voyage de ce
garçon que i'auois enuie qu'il fit. Je fus donc à terre
& demanday à parler aux Capitaines, lesquels vin-
drent à moy, & nous assimes avec beaucoup d'au-
tres sauuages anciens de leurs troupes; puis ie leur
demanday pourquoy le Capitaine Yroquet que ie
tenois pour mon amy, auoit refusé d'emmener mon
garçon avec luy. Que ce n'estoit pas comme frere
ou amy, de me desnier vne chose qu'il m'auoit pro-
mis, laquelle ne leur pouuoit apporter que du bien;
& que en emmenant ce garçon, c'estoit pour con-
tracter plus d'amitié avec eux & leurs voisins, que
n'auions encores fait; & que leur difficulté me fai-
soit auoir mauuaise opinion d'eux; & que s'ils ne
vouloient emmener ce garçon, ce que le Capitaine
Yroquet m'auoit promis, ie n'aurois iamais d'amitié
avec eux, car ils n'estoient pas enfans pour reietter
ceste promesse. Alors ils me dirent qu'ils en estoient
bien contens, mais que changeant de nourriture, ils
craignoient que n'estant si bien nourry comme il auoit
accoustumé, il ne luy arriua quelque mal dont ie
pourrois estre fasché, & que c'estoit la seule cause de
leur refus.

Ie leur fis responce que pour la vie qu'ils faisoient
& des viures dont ils vsoient, ledit garçon s'y fçau-
roit bien accommoder, & que si par maladie ou for-
tune de guerre il luy suruenoit quelque mal, cela

1610.

1610. ne m'empescheroit de leur vouloir du bien, & que nous estions tous subiects aux accidens, qu'il failloit prendre en patience : Mais que s'ils le traitoyent mal, & qu'il luy arriua quelque fortune par leur faute, qu'à la verité i'en ferois mal content; ce que ie n'esperois de leur part, ains tout bien.

Ils me dirent, puis donc que tu as ce desir, nous l'emmenons & le tiendrons comme nous autres : Mais tu prendras aussi vn ieune homme en sa place, qui ira en France : Nous ferons bien aise qu'il nous rapporte ce qu'il aura veu de beau. Je l'acceptay volontiers, & le prins⁽¹⁾. Il estoit de la nation des Ochateguins, & fut aussi fort aise de venir avec moy. Cela donna plus de subiect de mieux traicter mon garçon, lequel i'esquippay de ce qui luy estoit necessaire, & promismes les vns aux autres de nous reuoir à la fin de Iuin.

Nous nous separasmes avec force promesses d'amitié. Ils s'en allerent donc du costé du grand faut de la riuere de Canadas, & moy, ie m'en retournay à Quebecq. En allant ie rencontray le Pont-graué, dedans le lac saint Pierre, qui m'attendoit avec vne grande pattice qu'il auoit rencontrée audit lac, qui n'auoit peu faire diligence de venir iusques où estoient les sauages, pour estre trop lourde de nage.

Nous nous en retournasmes tous ensemble à Quebecq : puis ledit Pont-graué s'en alla à Tadoussac, pour mettre ordre à quelques affaires que nous auions en ces quartiers là; & moy ie demeuray à

(1) « J'ay vu souvent, dit Lescarbot, ce sauvage de Champlain nommé Savignon, à Paris, gros garçon & robuste, lequel se mocquoit voyant quelquefois deux hommes se quereller sans se battre, ou tuer, disant que ce n'étoient que des femmes, & n'avoient point de courage. » (Liv. v, ch. v.)

Quebecq pour faire redifier quelques palissades au tour de nostre habitation, attendant le retour dudit Pont-graué, pour aduiser ensemblement à ce qui feroit neccessaire de faire. 1610.

Le 4. de Iuin⁽¹⁾ des Marests arriua à Quebecq, qui nous resiouit fort : car nous doubtions qu'il luy fut arriué quelque accident sur la mer.

Quelques iours après vn prisonnier Yroquois que i'y faisois garder, par la trop grande liberté que ie luy donnois s'en fuit & se sauua, pour la crainte & apprehension qu'il auoit : nonobstant les asseurances que luy donnoit vne femme de sa nation que nous auions en nostre habitation.

Peu de iours après, le Pont-graué m'escruiuit qu'il estoit en deliberation d'y uerner en l'habitation, pour beaucoup de considerations qui le mouuoient à ce faire. Je luy rescriuy, que s'il croyoit mieux faire que ce que i'auois fait par le passé qu'il feroit bien.

Il fit donc diligence de faire apporter les commoditez neccessaires pour ladite habitation.

Aprés que i'eü fait paracheuer la palissade autour de nostre habitation, & remis toutes choses en estat, le Capitaine Pierre reuint dans vne barque qui estoit allé à Tadoussac voir de ses amis : & moy i'y fus aussi pour voir ce qui reussiroit de la seconde traite & quelques autres affaires particulieres, que i'y auois. Où estant ie trouuay ledit Pont-graué qui me communiqua fort particulierement son dessein, & ce qui l'occasionnoit d'y uerner. Je luy dis sainement ce qu'il m'en sembloit, qui estoit, que ie croyois qu'il

(1) Il est probable qu'il faut lire : le 4 de juillet.

1610. n'y profiteroit pas beaucoup, selon les apparences certaines qui se pouuoient voir.

Il delibera donc changer de resolution, & despescha vne barque, & manda au Capitaine Pierre qu'il reuint de Quebecq pour quelques affaires qu'il auoit avec luy : & aussi que quelques vaisseaux, qui estoient venus de Brouage apporteroient nouuelles, que monsieur de saint Luc estoit venu en poste de Paris, & auoit chassé ceux de la Religion, hors de Brouage, & renforcé la garnison de soldats, & s'en estoit retourné en Court : & que le Roy auoit esté tué, & deux ou trois iours après luy, le duc de Suilly, & deux autres seigneurs dont on ne sçauoit le nom (1).

Toutes ces nouuelles apporterent vn grand desplaisir aux vrais François, qui estoient lors en ces quartiers là : Pour moy, il m'estoit fort malaisé de le croire, pour les diuers discours qu'on en faisoit, qui n'auoient pas beaucoup d'apparence de verité : & toutesfois bien affligé d'entendre de si mauuaises nouuelles.

Or après auoir seiourné trois ou quatre iours à Tadoussac, & veu la perte que firent beaucoup de marchans qui auoient chargé grande quantité de marchandises & équipé bon nombre de vaisseaux, esperant faire leurs affaires en la traite de Pelleterie, qui fut si miserable pour la quantité de vaisseaux, que plusieurs se souuiendront long temps de la perte qu'ils firent en ceste année (2).

(1) Henri IV avait en effet été assassiné le 14 de mai; mais ni le duc de Sully ni aucun autre Seigneur ne l'avaient été.

(2) Lescarbot nous fait connaître la cause de cette affluence de vaisseaux de traite. « Cette année, dit-il, le refus fait au sieur de Monts de lui continuer son privilege, ayant été divulgué par les ports de mer, l'avidité des Mercadens pour les Castors fut si grande, que les trois parts cuidans aller conquerir la toison d'or sans coup ferir, ne conquerirent pas seulement des toisons de laine, tant étoit grand le nombre des conquerans. » (Liv. v, ch. v.)

Ledit sieur de Pont-graué & moy, nous nous embarquâmes chacun dans vne barque, & laissâmes ledit Capitaine Pierre au vaisseau & emmenâmes le Parc à Quebecq, où nous paracheuâmes de mettre ordre à ce qui restoit de l'habitation. Après que toutes choses furent en bon estat, nous resolûmes que ledit du Parc qui auoit yuerné avec le Capitaine Pierre y demeueroit derechef, & que le Capitaine Pierre reuiendroit aussi en France, pour quelques affaires qu'il y auoit, & l'y appelloient.

1610.

Nous laissâmes donc ledit du Parc, pour y commander, avec seize hommes, auxquels nous fîmes vne remonstrance, de viure tous sagement en la crainte de Dieu, & avec toute l'obeissance qu'ils deuient porter audit du Parc, qu'on leur laissoit pour chef & conducteur, comme si l'un de nous y demeueroit; ce qu'ils promirent tous de faire, & de viure en paix les vns avec les autres.

Quand aux iardins nous les laissâmes bien garnis d'herbes potageres de toutes sortes, avec de fort beau bled d'Inde, & du froment, seigle & orge, qu'on auoit semé, & des vignes que i'y auois fait planter durant mon yuernement (qu'ils ne firent aucun estat de conseruer: car à mon retour, ie les trouuay toutes rompues, ce qui m'aporta beaucoup de desplaîsir, pour le peu de soin qu'ils auoient eu à la conseruation d'un si bon & beau plan, dont ie m'estois promis qu'il en reussiroit quelque chose de bon.)

Après auoir veu toutes choses en bon estat, nous partîmes de Quebecq, le 8. du mois d'Aoust, pour aller à Tadoussac, afin de faire apareiller nostre vaisseau; ce qui fut promptement fait.

1610.

Retour en France. Rencontre d'une balaine, & de la façon qu'on les prend.

CHAPITRE III.

LE 13. dudit mois nous partîmes de Tadoussac, & arriuasmes à l'isle Percée le lendemain, où nous trouuasmes quantité de vaisseaux faisant pesche de poisson sec & vert,

Le 18. dudit mois, nous partîmes de l'isle Percée & passâmes par la hauteur de 42. degrez de latitude, sans auoir aucune cognoissance du grand banc, où se fait la pesche du poisson vert, pour ledit lieu estre trop estroit en ceste hauteur.

Estant comme à demy trauerfé, nous rencontraâmes vne balaine qui estoit endormie, & le vaisseau passant par dessus, luy fit vne fort grande ouverture proche de la queue, qui la fit bien tost refueiller sans que nostre vaisseau en fut endomagé, & ietta grande abbondance de sang.

Il m'a semblé n'estre hors de propos de faire icy vne petite description de la pesche des balaines, que plusieurs n'ont veue, & croient qu'elles se prennent à coups de canon, d'autant qu'il y a de si impudens menteurs qui l'affirment à ceux qui n'en sçauent rien. Plusieurs me l'ont soustenu obstinement sur ces faux rapports.

Ceux donc qui sont plus adroits à ceste pesche sont les Basques, lesquels pour ce faire mettent leurs vaisseaux en vn port de seureté, ou proche de là où ils iugent y auoir quantité de ballaines, & équipent plusieurs chaloupes garnies de bons hommes &

hauffieres, qui sont petites cordes faites du meilleur chanure qui se peut recouurer, ayant de longueur pour le moins cent cinquante brasses, & ont force pertufanes longues de demie pique qui ont le fer large de six pouces, d'autres d'un pied & demy & deux de long, bien tranchantes. Ils ont en chacune chaloupe vn harponneur, qui est vn homme des plus dispos & adroits d'entre eux; aussi tire il les plus grands salaires après les maistres, d'autant que c'est l'office le plus hazardeux. Ladite chaloupe estant hors du port, ils regardent de toutes parts s'ils pourront voir & descouvrir quelque balaine, allant à la borde d'un costé & d'autre : & ne voyant rien, ils vont à terre & se mettent sur vn promontoire, le plus haut qu'ils trouuent pour descouvrir de plus loing, où ils mettent vn homme en sentinelle, qui aperceuant la balaine, qu'ils descouurent tant par sa grosseur, que par l'eau qu'elle iette par les esuans, qui est plus d'un poinçon à la fois, & de la hauteur de deux lances; & à ceste eau qu'elle iette, ils iugent ce qu'elle peut rendre d'huile. Il y en a telle d'où l'on en peut tirer iusques à six vingts poinçons, d'autres moins. Or voyant cet espouuantable poisson, ils s'embarquent promptement dans leurs chaloupes, & à force de rames ou de vent, vont iusques à ce qu'ils soient dessus. La voyant entre deux eaues, à mesme instant l'harponneur est au deuant de la chaloupe avec vn harpon, qui est vn fer long de deux pieds & demy de large par le bas, emmanché en vn baston de la longueur d'une demie pique, où au milieu il y a vn trou où s'attache la hauffiere, & aussi tost que ledit harponneur voit son temps, il

1610.

1610. iette son harpon sur la balaine, lequel entre fort avant, & incontinent qu'elle se sent blessée, elle va au fonds de l'eau. Et si d'adventure en se retournant quelque fois, avec sa queue elle rencontre la chaloupe, ou les hommes, elle les brise aussi facilement qu'un verre. C'est tout le hazard qu'ils courent d'être tuez en la harponnant : Mais aussitôt qu'ils ont ietté le harpon dessus, ils laissent filer leur haussière, jusques à ce que la balaine soit au fonds : & quelque fois comme elle n'y va pas droit, elle entraine la chaloupe plus de huit ou neuf lieues, & va aussi viste comme un cheual, & font le plus souvent contrains de couper leur haussière, craignant que la balaine ne les attire sous l'eau : Mais aussi quand elle va au fonds tout droit, elle y repose quelque peu, & puis revient tout doucement sur l'eau : & à mesure qu'elle monte, ils rembarquent leur haussière peu à peu : & puis comme elle est dessus, ils se mettent deux ou trois chaloupes autour avec leurs pertufanes, desquelles ils luy donnent plusieurs coups, & se sentant frappée, elle descend de rechef sous l'eau en perdant son sang, & s'affoiblit de telle façon, qu'elle n'a plus de force ne vigueur, & revenant sur l'eau ils acheuent de la tuer : & quand elle est morte, elle ne va plus au fonds de l'eau, lors ils l'attachent avec de bonnes cordes, & la traient à terre, au lieu où ils font leur degat, qui est l'endroit où ils font fondre le lard de ladite balaine, pour en avoir l'huile. Voila la façon que elles se peschent, & non à coups de canon, ainsi que plusieurs pensent, comme j'ay dit cy dessus. Pour reprendre le fil de mon discours, Après la blessure

de la balaine cy deuant, nous prîmes quantité de 1610.
marfouins, que nostre contre maistre harponna, dont nous receûmes du plaisir & contentement.

Aussi prîmes nous quantité de poisson à la grand oraille avec vne ligne & vn aim, où nous attachions vn petit poisson ressemblant au hareng, & la laissions trainer derriere le vaisseau, & la grand oreille pensant en effect que ce fut vn poisson vif, venoit pour l'engloutir, & se trouuoit aussitost prins à l'aim qui estoit passé dans le corps du petit poisson. Il est tresbon, & a de certaines aigrettes qui sont fort belles, & agreables comme celles qu'on porte aux pennaches.

Le 22. de Septembre, nous arriuasmes sur la sonde, & aduisasmes vingt vaisseaux qui estoient à quelque quatre lieux à l'Ouest de nous, que nous iugions estre Flamans à les voir de nostre vaisseau.

Et le 25. dudit mois nous eûmes la veue de l'isle de Grenezé, après auoir eu vn grand coup de vent, qui dura iusques sur le midy.

Le 27. dudit mois arriuasmes à Honfleur.



LE TROISIÈME

VOYAGE DV SIEVR DE
Champlain en l'année 1611.

*Partement de France pour retourner en la nouvelle
France. Les dangers & autres choses qui arriuerent
iusques en l'habitation.*

CHAPITRE I.



Nous partismes de Honfleur, le premier 1611.
iour de Mars avec vent fauorable ius-
ques au huictiesme dudit mois, & de-
puis fusmes contrariés du vent de Su-
Surouest & Ouest Norouest qui nous fit
aller iusques à la hauteur de 42. degrez de latitude,
sans pouuoir esleuer Su, pour nous mettre au droit
chemin de nostre route. Après donc auoir eu plu-
sieurs coups de vent, & esté contrariés de mauuais
temps : Et neantmoins, avec tant de peines & tra-
uaux, à force de tenir à vn bort & à l'autre, nous
fismes en sorte que nous arriuasmes à quelque 80.
lieux du grand banc où se fait la pesche du poisson
vert, où nous rencontraimes des glaces de plus de
trente à quarante brasses de haut, qui nous fit bien
penfer à ce que nous deuions faire, craignant d'en
rencontrer d'autres la nuit, & que le vent venant à
changer, nous pouffast contre, iugeant bien que ce

1611.

ne feroit les dernieres, d'autant que nous estions partis de trop bonne heure de France. Nauigeant donc le long de cedit iour à basse voile au plus près du vent que nous pouuions, la nuit estant venue, il se leua vne brume si espoisse, & si obscure, qu'à peine voyons nous la longueur du vaisseau. Enuiron sur les onze heures de nuit les matelots aduiferent d'autres glaces qui nous donnerent de l'apprehension, mais enfin nous fismes tant avec la diligence des mariniers, que nous les esuitasmes. Pensant auoir passé les dangers nous vinsmes à en rencontrer vne deuant nostre vaisseau que les matelots apperceurent, & non si tost que nous fusmes presque portez dessus. Et comme vn chacun se recommendoit à Dieu, ne pensant iamais esuiter le danger de ceste glace qui estoit sous nostre beau pré, l'on crioit au gouverneur qu'il fit porter : Car ladite glace, qui estoit fort grande driuoit au vent d'une telle façon qu'elle passa contre le bord de nostre vaisseau, qui demeura court comme s'il n'eust bougé pour la laisser passer, sans toutesfois l'offencer : Et bien que nous fussions hors du danger : si est ce que le sang d'un chacun ne fut si promptement rassis, pour l'apprehension qu'on en auoit eue; & louasmes Dieu de nous auoir deliurez de ce peril. Après cestuy là passé, ceste mesme nuit nous en passames deux ou trois autres, non moins dangereux que les premiers, avec vne brume pluuieuse & froide au possible, & de telle façon que l'on ne se pouuoit presque rechauffer. Le lendemain continuant nostre route nous rencontrasmes plusieurs autres grandes & fort hautes glaces, qui sembloient des isles à les voir de loin, toutes les-

quelles euitafmes, iufques à ce que nous arriuafmes fur ledit grand banc, où nous fuſmes fort contrariez de mauuais temps l'eſpace de fix iours : Et le vent venant à eſtre vn peu plus doux & affez fauorable, nous deſbanquaſmes par la hauteur de 44. degrez & demy de latitude, qui fut le plus Su que peufmes aller. Après auoir fait quelque 60. lieues à l'Oueſt-noroueft nous apperceufmes vn vaiſſeau qui venoit nous recognoiſtre, & puis fit porter à l'Eſt-nordeſt, pour eſuiter vn grand banc de glace contenant toute l'eſtandue de noſtre veue. Et iugeans qu'il pouuoit auoir paſſage par le milieu de ce grand banc, qui eſtoit ſeparé en deux, pour parfaire noſtre dite routte nous entraſmes dedans & y fiſmes quelque 10. lieues fans voir autre apparence que de beau paſſage iufques au ſoir, que nous trouuaſmes ledit banc ſeelé, qui nous donna bien à penſer ce que nous auions à faire, la nuit venant, & au défaut de la lune; qui nous oſtoit tout moien de pouuoir retourner d'où nous eſtions venus : & neantmoins après auoir bien penſé, il fut reſolu de rechercher noſtre entrée à quoy nous nous miſmes en deuoir : Mais la nuit venant avec brumes, pluye & nege & vn vent ſi impetueux que nous ne pouuions preſque porter noſtre grand papeſi(1), nous oſta toute cognoiſſance de noſtre chemin. Car comme nous croyons eſuiter leſdites glaces pour paſſer, le vent auoit deſia fermé le paſſage; de façon que nous fuſmes contraincts de retourner à l'autre bord, & n'auions loisir d'eſtre vn quart d'heure fur vn bord amurés, pour r'amurer fur l'autre, afin d'eſuiter milles glaces qui eſtoient de

1611.

(1) *Papeſi*, ou ſimplement *papeſi*; c'eſt la plus baſſe voile du grand mâ.

1611. tous costez : & plus de 20. fois ne pensions sortir nos vies sauues. Toute la nuit se passa en peines & travaux : & iamais ne fut mieux fait le quart, car personne n'auoit enuie de reposer, mais bien de s'esuertuer de sortir des glaces & perils. Le froid estoit si grand que tous les maneuures dudit vaisseau estoient si gelez & pleins de gros glacons, que l'on ne pouuoit manouer, ny se tenir sur le Tillac dudit vaisseau. Après donc auoir bien couru d'un costé & d'autre, attendant le iour, qui nous donnoit quelque esperance : lequel venu avec vne brume, voyant que le trauail & fatigue ne pouuoit nous seruir, nous resolusmes d'aller à vn banc de glace, où nous pourrions estre à l'abri du grand vent qu'il faisoit, & amener tout bas, & nous laisser driuer comme lesdites glaces, afin que quand nous les aurions quelque peu esloignées nous remissions à la voile, pour aller retrouver ledit banc, & faire comme auparauant, attendant que la brume fut passée, pour pouuoir sortir le plus promptement que nous pourrions. Nous fusmes ainsi tout le iour iusques au lendemain matin, où nous mîmes à la voile, allant tantost d'un costé & d'autre, & n'allions en aucun endroit que ne nous trouuassions enfermez en de grands bancs de glaces, comme en des estangs qui sont en terre. Le soir apperceusmes vn vaisseau, qui estoit de l'autre costé d'un desdicts bancs de glace, qui, ie m'asseure, n'estoit point moins en soing que nous, & fusmes quatre ou cinq iours en ce peril en extremes peines, iusques à ce qu'à vn matin iettans la veue de tous costez nous n'apperceusmes aucun passage, sinon à vn endroit où l'on iugea que la

glace n'estoit espoissée, & que facilement nous la pourrions passer. Nous nous mîmes en deuoir & passâmes par quantité de bourguignons, qui sont morceaux de glace separez des grands bancs par la violence des vents. Estans paruenus audit banc de glasse, les matelots commencerent à s'armer de grands auirons, & autres bois pour repousser les bourguignons que pourrions rencontrer, & ainsi passâmes ledit banc, qui ne fut pas sans bien aborder des morceaux de glace qui ne firent nul bien à nostre vaisseau, toutesfois sans nous faire dommage qui peust nous offencer. Estant hors nous louâmes Dieu de nous auoir deliurez. Continuans nostre route le lendemain, nous en rencontraâmes d'autres, & nous engageâmes de telle façon dedans, que nous nous trouuâmes enuironés de tous costés, sinon par où nous estions venus, qui fut occasion qu'il nous fallut retourner sur nos brisées pour essayer de doubler la pointe du costé du Su : ce que ne peûmes faire que le deuxiesme iour, passant par plusieurs petits glaçons separez dudit grand banc, qui estoit par la hauteur de 44. degrez & demy, & singlâmes iusques au lendemain matin, faisant le Norouest & Nor-norouest, que nous rencontraâmes vn autre grand banc de glace, tant que nostre veue se pouuoit estendre deuers l'Est & l'Ouest, lequel quand l'on l'apperceut l'on croioit que ce fut terre : car ledit banc estoit si vny que l'on eust dit proprement que cela auoit esté ainsi fait exprés, & auoit plus de dixhuit pieds de haut, & deux fois autant sous l'eau, & faisions estat de n'estre qu'à quelque quinze lieues du cap Breton, qui estoit le vingtsixiesme iour dudit

1611.

1611. mois. Ces rencontres de glaces si souuent nous apportoi-ent beaucoup de des-
plaisir : croyant aussi que le passage dudit cap Breton & cap de Raye seroit fermé, & qu'il nous faudroit tenir la mer longtemps deuant que de trouuer passage. Ne pouuans donc rien faire nous fumes contraincts de nous remettre à la mer quelque quatre ou cinq lieues pour doubler vne autre pointe dudit grand banc, qui nous demouroit à l'Ouest-surouest, & après retournames à l'autre bord au Norouest, pour doubler ladite pointe, & singlasmes quelques sept lieues, & puis fîmes le Nor-norouest quelque trois lieues, où nous apperçusmes derechef vn autre banc de glace. La nuit s'approchoit, & la brume se leuoit, qui nous fit mettre à la mer pour passer le reste de la nuit attendant le iour, pour retourner recognoistre lescites glaces. Le vintseptiesme iour dud. mois, nous aduisasmes terre à l'Ouest-norouest de nous, & ne vismes aucunes glaces qui nous peussent demourer au Nor-nordest : Nous approchasmes de plus près pour la mieux recognoistre, & vismes que c'estoit Campseau, qui nous fit porter au Nort pour aller à l'isle du cap Breton, nous n'eusmes pas plustost fait deux lieues que rencontrafmes vn banc de glace qui fuioit au Nordest. La nuit venant nous fûmes contraincts de nous mettre à la mer iusques au lendemain, que fîmes le Nordest, & rencontrafmes vne autre glace qui nous demouroit à l'Est & Est-suest, & la costoyasmes, mettant le cap au Nordest & au Nor plus de quinze lieux : En fin fûmes contraincts de refaire l'Ouest, qui nous donna beaucoup de des-
plaisir, voyant que ne pouuions trouuer passage, & fûmes con-

traincts de nous en retirer & retourner sur nos brisées : & le mal pour nous que le calme nous prit de telle façon que la houle nous pensa ietter sur la coste dudit banc de glace, & fumes prests de mettre nostre batteau hors, pour nous seruir au besoin. Quand nous nous fussions sauuez sur lesdites glaces il ne nous eut seruy que de nous faire languir, & mourir tous miserables. Comme nous estions donc en deliberation de mettre nostre dit batteau hors, vne petite fraischeur se leua, qui nous fit grand plaisir, & par ainsi éuitasmes lesdites glaces. Comme nous eusmes fait deux lieues, la nuit venoit avec vne brume fort espoisse, qui fut occasion que nous amenasmes pour ne pouuoir voir : & aussi qu'il y auoit plusieurs grandes glaces en nostre routte, que craignons abborder : & demeurasmes ainsi toute la nuit iusques au lendemain vingtneufiesme iour dudit mois, que la brume renforca de telle façon, qu'à peine pouuoit on voir la longueur du vaisseau, & faisoit fort peu de vent : neantmoins nous ne laissasmes de nous appareiller pour esuiter lesdites glaces : mais pensans nous desgager, nous nous y trouuasmes si embarrasséz, que nous ne sçauions de quel bort amurer : & derechef fumes contraints d'amener, & nous laisser driuer iusques à ce que lesdites glaces nous fissent appareiller, & fismes cent bordées d'un costé & d'autre, & pensasmes nous perdre par plusieurs fois : & le plus asseuré y perdrait tout iugement; ce qu'eust aussi bien fait le plus grand astrologue du monde. Ce qui nous donnoit du desplaisir d'auantage, c'estoit le peu de veue, & la nuit qui venoit, & n'auions refuite d'un quart de lieue sans

1611. trouuer banc ou glaces, & quantité de bourguignons, que le moindre eust esté fuffifant de faire perdre quelque vaiſſeau que ce fuſt. Or comme nous eſtions touſiours cottoyans au tour des glaces, il s'eſleua vn vent ſi impetueux qu'en peu de temps il ſepara la brume, & fit faire veue, & en moins d'un rien rendit l'air clair, & beau ſoleil. Regardant au tour de nous, nous nous viſmes enfermez dedans vn petit eſtang, qui ne contenoit pas lieue & demie en rondeur, & apperceuſmes l'isle dudit cap Breton, qui nous demeuroit au Nort, preſque à quatre lieues, & iugeaſmes que le paſſage eſtoit encore fermé iuſques audit cap Breton. Nous apperceuſmes auſſi vn petit banc de glace au derriere de noſtre dit vaiſſeau, & la grand mer qui paroifſoit au delà, qui nous fit prendre reſolution de paſſer par deſſus ledit banc, qui eſtoit rompu : ce que nous fiſmes dextrement ſans offencer noſtredit vaiſſeau, & nous nous miſmes à la mer toute la nuit, & fiſmes le Sueſt deſdites glaces. Et comme nous iugeaſmes que nous pouuions doubler ledit banc de glace, nous fiſmes l'Eſt-nordeſt quelques quinze lieues, & apperceuſmes ſeulement vne petite glace, & la nuit amenaſmes iuſques au lendemain, que nous apperceuſmes vn autre banc de glace au Nord de nous, qui continuoit tant que noſtre veue ſe pouuoit eſtendre, & auions driué à demy lieue prés, & miſmes les voiles haut, cottoyant touſiours ladite glace pour en trouuer l'extremité. Ainſi que nous ſinglions nous auifaſmes vn vaiſſeau le premier iour de May qui eſtoit parmy les glaces, qui auoit bien eu de la peine d'en fortir auſſi bien que nous, & miſmes vent deuant pour attendre ledit

vaisseau qui faisoit large sur nous, d'autant que desirons sçavoir s'il n'auoit point veu d'autres glaces. Quand il fut proche, nous apperçuefmes que c'estoit le fils du sieur de Poitrin court qui alloit trouuer son pere qui estoit à l'habitation du port Royal; & y auoit trois mois qu'il estoit party de France (ie crois que ce ne fut pas sans beaucoup de peine) & s'ils (1) estoient encore à près de cent quarante lieues dudit port Royal, bien à l'escart de leur route. Nous leur dismes que nous auions eu cognoissance des isles de Campseau, qui à mon opinion les asseura beaucoup, d'autant qu'ils n'auoient point encore eu cognoissance d'aucune terre, & s'en alloient donner droit entre le cap S. Laurens, & cap de Raye, par où ils n'eussent pas trouué led. port Royal, si ce n'eust esté en trauerfant les terres. Après auoir quelque peu parlé ensemble, nous nous departifmes chacun suiuant sa route. Le lendemain nous eufmes cognoissance des isles sainct Pierre, sans trouuer glace aucune : & continuant nostre route, le lendemain troisieme iour du mois eufmes cognoissance du cap de Raye, sans aussi trouuer glaces. Le quatrieme dudit mois eufmes cognoissance de l'isle sainct Paul, & cap sainct Laurens : & estions à quelques huit lieues au Nord dudit cap S. Laurens. Le lendemain eufmes cognoissance de Gaspé. Le septiesme iour dudit mois fusmes contrariez du vent de Norouest, qui nous fit driuer près de trente cinq lieues de chemin, puis le vent se vint à calmer, & en beauture, qui nous fut fauorable iusques à Tadoussac, qui fut le tresiesme iour dud. mois de May, où nous fîmes

1611.

(1) *Et si, pour et cependant.*

1611. tirer vn coup de canon pour aduertir les fauuaiges, afin de ſçauoir des nouuelles des gens de noſtre habitation de Quebecq. Tout le pays eſtoit encore preſque couuert de neige. Il vint à nous quelques canots, qui nous dirent qu'il y auoit vne de nos pattaches qui eſtoit au port il y auoit vn mois, & trois vaiſſeaux qui y eſtoient arriuez depuis huit iours. Nous miſmes noſtre batteau hors, & fuſmes trouuer leſdicts fauuaiges, qui eſtoient aſſez miſerables, & n'auoient à traicter que pour auoir ſeulement des rafraichifſemens, qui eſtoit fort peu de choſe : encore voulurent ils attendre qu'il vint pluſieurs vaiſſeaux enſemble, afin d'auoir meilleur marché des marchandises : & par ainſi ceux ſ'abuſent qui penſent faire leurs affaires pour arriuer des premiers : car ces peuples ſont maintenant trop fins & ſubtils.

Le dixſeptieſme iour dudit mois ie partis de Tadouſſac pour aller au grand ſaut trouuer les fauuaiges Algoumequins & autres nations qui m'auoient promis l'année precedente de ſ'y trouuer avec mon garçon que ie leur auois baillé, pour apprendre de luy ce qu'il auroit veu en ſon yuernement dans les terres. Ceux qui eſtoient dans ledit port, qui ſe doutoient bien, où ie deuois aller, ſuiuant les promeſſes que i'auois faites aux fauuaiges, comme i'ay dit cy deſſus, commencerent à faire baſtir pluſieurs petites barques pour me ſuiure le plus promptement qu'ils pouroient : Et pluſieurs, à ce que i'appriſ deuant que partir de France, firent equipper des nauires & pattaches ſur l'entrepriſe de noſtre voyage, penſant en reuenir riches comme d'un voyage des Indes.

Le Pont demeura audit Tadouſſac ſur l'eſperance

que s'il n'y faisoit rien, de prendre vne pattice, & me venir trouuer au dit faut. Entre Tadoussac & Quebecq nostre barque faisoit grand eau, qui me contraignit de retarder à Quebecq pour l'estancher, qui fut le 21. iour de May. 1611.

*Descente à Quebecq pour faire racommoder la barque.
Partement dudit Quebecq pour aller au faut trouuer
les sauuages & recognoistre vn lieu propre pour vne
habitation.*

CHAPITRE II.

Estans à terre ie trouuay le fleur du Parc qui auoit yuerné en ladite habitation, & tous ses compagnons, qui se portoient fort bien, sans auoir eu aucune maladie. La chasse & gibier ne leur manqua aucunement en tout leur yuernement, à ce qu'ils me dirent. Je trouuay le Capitaine sauuage appelé Batiscan & quelques Algoumequins, qui disoient m'attendre, ne voulant retourner à Tadoussac qu'ils ne m'eussent veu. Je leur fis quelque proposition de mener vn de nos gens aux trois riuieres pour les recognoistre, & ne peu obtenir aucune chose d'eux pour ceste année, me remettant à l'autre: neantmoins ie ne laissay de m'informer particulièrement de l'origine & des peuples qui y habitent: ce qu'ils me dirent exactement. Je leur demanday vn de leurs canots, mais ils ne s'en voulurent desfaire en aucune façon que ce fut pour la necessité qu'ils en auoient: car i'estois deliberé d'enuoyer deux ou trois hommes descourir dedans lescdites trois riuieres voir ce qu'il y auroit: ce que ie ne peu faire, à mon

1611. grand regret, remettant la partie à la première occasion qui se présenteroit.

Je fis cependant diligence de faire accommoder nostre dicte barque. Et comme elle fut prestée, un jeune homme de la Rochelle appelé Tresart, me pria que je luy permisse de me faire compagnie audit fait, ce que je luy refusay, disant que j'auois des desseins particuliers, & que je ne desirois estre conducteur de personne à mon preiudice, & qu'il y auoit d'autres compagnies que la mienne pour lors, & que je ne desirois ouurer le chemin & seruir de guide, & qu'il le trouueroit assés aisément sans moy.

Ce mesme iour ie partis de Quebecq, & arriuay audit grand fait le vingthuitiesme de May, où ie ne trouuay aucun des sauages qui m'auoient promis d'y estre au vingtiesme dudit mois. Aussitost ie fus dans un meschant canot avec le sauage que j'auois mené en France, & un de nos gens. Après auoir visité d'un costé & d'autre, tant dans les bois que le long du riuage, pour trouuer un lieu propre pour la scituation d'une habitation, & y preparer vne place pour y bastir, ie fis quelques huit lieues par terre cottoyant le grand fait par des bois qui sont assez clairs, & fus iusques à un lac⁽¹⁾, où nostre sauage me mena; où ie consideray fort particulièrement le pays; Mais en tout ce que ie vy, ie n'en trouuay point de lieu plus propre qu'un petit endroit, qui est iusques où les barques & chaloupes peuuent monter aisément: neantmoins avec un grand vent, ou à la cirque, à cause du grand courant d'eau: car plus haut que ledit lieu (qu'auons nommé la place Roy-

(1) Le lac des Deux-Montagnes.

alle) à vne lieue du mont Royal, y a quantité de
petits rochers & basses, qui sont fort dangereuses.
Et proches de ladite place Royale y a vne petite
riuere(1) qui va assez auant dedans les terres, tout le
long de laquelle y a plus de 60. arpens de terre de-
fertés qui sont comme prairies, où l'on pourroit se-
mer des grains, & y faire des iardinages. Autresfois des
fauuages(2) y ont labouré, mais ils les ont quitées pour
les guerres ordinaires qu'ils y auoient. Il y a aussi
grande quantité d'autres belles prairies pour nourrir
tel nombre de bestail que l'on voudra : & de toutes
les fortes de bois qu'auons en nos forests de pardeça :
auec quantité de vignes, noyers, prunes, serizes,

1611.

(1) La petite rivière Saint-Pierre.

(2) Les sauvages qui avaient cultivé ces terres étaient évidemment ceux que Cartier y avait trouvés en 1535, dans sa visite à Hochelaga et au Mont-Royal. « Commencâmes, dit-il, à trouuer les terres labourées, & belles grandes champaignes plaines de bledz de leur terre, qui est comme mil de bresil, aussi gros ou plus que poix, dequoy vivent ainsi comme nous faisons de fourment; & au parmy d'icelles champaignes est située la ville de Hochelaga, près & joignant vne montaigne qui est à l'entour d'icelle, labourée & fort fertile. » (Second Voyage, fol. 23 b.) Or, selon toutes les apparences, les habitants d'Hochelaga étaient les mêmes que ceux auxquels plus tard on a donné le nom d'Iroquois. D'abord ils étaient sédentaires; ce qui était propre à la grande famille huronne-iroquoise; leurs villages, leurs cabanes avaient absolument la disposition et la forme qu'ont toujours eu les villages et les cabanes des Hurons et des Iroquois; tous les mots qui nous ont été conservés de leur langue par les relations de Cartier, se retrouvent encore dans la langue iroquoise; enfin les traditions qu'ont pu recueillir les missionnaires et les premiers voyageurs, attestent que les environs de Montréal et même de Québec étaient le pays des Iroquois. Nicolas Perrot, si bien instruit des traditions et de l'histoire des sauvages, dit que « le pays des Iroquois estoit autrefois le Montréal & les Trois Riuieres, » et qu'ils s'en éloignèrent par suite d'un démêlé survenu entre eux et les Algonquins (Mémoire de Nicolas Perrot, édit. du P. Tailhan, p. 9); ce qui explique pourquoi ceux-ci revendiquaient aussi l'île de Montréal comme le pays de leurs ancêtres (Relations 1642, p. 38, et 1646, p. 34, édit. 1858). Le témoignage du P. Lafitau confirme encore celui de Perrot : « Les Iroquois Agniers, dit-il, assurent qu'ils errèrent longtemps sous la conduite d'une femme nommée Gaihonariosk; cette femme les promena dans tout le nord de l'Amerique, & les fit passer au lieu où est située maintenant la ville de Quebec... C'est ce que les Agniés racontent de leur origine. » (Mœurs des sauvages, t. I, p. 101, 102.) Ce qu'il paraît y avoir de plus vraisemblable, c'est que les iroquois ou hurons de Hochelaga furent d'abord contraints de laisser leur pays aux Algonquins, qui alors avaient l'avantage sur eux; mais qu'ensuite les Iroquois, s'étant aguerris, finirent par en chasser les Algonquins, sans toutefois y revenir eux-mêmes, parce que leur nouveau pays leur offrait autant d'avantages et plus de sécurité. (Voir Histoire de la colonie française en Canada, t. I, p. 524 et s.)

1611. fraïses, & autres fortes qui sont très-bonnes à manger, entre autres vne qui est fort excellente, qui a le gout fucrain, tirans à celui des plantaines (qui est vn fruit des Indes) & est aussi blanche que neige, & la feuille ressemblant aux orties, & rampe le long des arbres & de la terre, comme le lierre. La pesche du poisson y est fort abondante, & de toutes les especes que nous auons en France, & de beaucoup d'autres que nous n'auons point, qui sont tres-bons : comme aussi la chasse des oiseaux aussi de diferentes especes : & celle des Cerfs, Daims, Cheureuls, Caribous, Lapins, Loups-seruiers, Ours, Castors, & autres petites bestes qui y sont en telle quantité, que durant que nous fûmes audit saut, nous n'en manquâmes aucunement.

Ayant donc recogneu fort particulierement & trouué ce lieu vn des plus beaux qui fut en ceste riuere, ie fis aussitost couper & deffricher le bois de ladite place Royale⁽¹⁾ pour la rendre vnie, & preste à y bastir ; & peut on faire passer l'eau au tour aisement, & en faire vne petite isle, & s'y establir comme l'on voudra.

Il y a vn petit islet à quelque 20. thoïses de ladite place Royale, qui a quelques cent pas de long, où l'on peut faire vne bonne & forte habitation. Il y a aussi quantité de prairies de très-bonne terre grasse à potier, tant pour bricque que pour bastir, qui est vne grande commodité. I'en fis accommoder vne partie & y fis vne mouraille de quatre pieds d'espoisseur & 3. à 4. de haut, & 10. toïses de long pour voir

(1) Cette place Royale que Champlain fit défricher, était sur la pointe à laquelle on donna depuis le nom de Callières. (Voir la lettre A de la carte du saut Saint-Louis.)

comme elle se conferueroit durant l'yuer quand les
 eaux descenderoient, qui à mon opinion ne sçauroit
 paruenir iufques à lad. muraille, d'autant que le ter-
 roir eft de douze pieds efleué deffus ladite riuere, qui
 eft affez haut. Au milieu du fleuve y a vne ifle d'en-
 uiron trois quarts de lieues de circuit, capable d'y ba-
 ftir vne bonne & forte ville, & l'auons nommée l'ifle
 de faincte Elaine⁽¹⁾. Ce faut descend en maniere de
 lac, où il y a deux ou trois ifles & de belles prairies.

1611.

Le premier iour de Iuin le Pont arriua audit faut,
 qui n'auoit rien fceu faire à Tadouffac; & bonne
 compagnie le fuiurent & vindrent après luy pour y
 aller au butin, car fans ceste eſperance ils eſtoient
 bien de l'arriere.

Or attendant les fauages, ie fis faire deux iardins,
 l'vn dans les prairies, & l'autre au bois, que ie fis de-
 ſerter; & le deuxiefme iour de Iuin i'y ſemay quel-
 ques graines, qui fortirent toutes en perfection, & en
 peu de temps, qui demonſtre la bonté de la terre.

Nous reſoluſmes d'enuoyer Sauignon noſtre ſau-
 uage avec vn autre, pour aller audeuant de ceux de
 ſon pays, afin de les faire haſter de venir, & ſe deli-
 berent d'aller dans noſtre canot, qu'ils doubtoient,
 d'autant qu'il ne valoit pas beaucoup.

Ils partirent le cinquiefme iour dudit mois. Le
 lendemain arriua quatre ou cinq barques (c'eſtoit
 pour nous faire eſcorte) d'autant qu'ils ne pouuoient
 rien faire audit Tadouffac.

Le ſeptiefme iour ie fus recognoiſtre vne petite
 riuere par où vont quelques fois les fauages à la

(1) L'auteur paraît avoir nommé ainsi cette île à l'occasion du mariage qu'il venait de contracter, un peu avant son départ de France, avec Demoiselle Hélène Boullé, fille de Nicolas Boullé, ſecrétaire de la chambre du roi.

1611. guerre, qui se va rendre au saut de la rivière des Yroquois⁽¹⁾ : elle est fort plaisante, y ayant plus de trois lieues de circuit de prairies, & force terres, qui se peuvent labourer : elle est à une lieue du grand saut, & lieu & demie de la place Royale.

Le neuvième jour notre sauvage arriva, qui fut quelque peu pardela le lac qui a quelque dix lieues de long, lequel j'avois vu auparavant⁽²⁾, où il ne fit rencontre d'aucune chose, & ne purent passer plus loin à cause de leur dit canot qui leur manqua ; & furent contraints de s'en revenir. Ils nous rapportèrent que passant le saut ils virent une île où il y avoit si grande quantité de herons, que l'air en étoit tout couvert. Il y eut un jeune homme qui étoit au sieur de Mons appelé Louys, qui étoit fort amateur de la chasse, lequel entendant cela, voulut y aller contenter sa curiosité, & pria fort instamment notre sauvage de l'y mener : ce que le sauvage lui accorda avec un Capitaine sauvage Montagnet fort gentil personnage, appelé Outetoucos. Dès le matin led. Louys fut appeler les deux sauvages pour s'en aller à ladite île des herons. Ils s'embarquerent dans un canot & y furent. Cette île est au milieu du saut⁽³⁾, où ils prirent telle quantité de heronneaux & autres oyseaux qu'ils voulurent, & se rembarquerent en leur canot. Outetoucos contre la volonté

(1) En remontant la rivière Saint-Lambert, et en suivant celle de Montréal, on arrive effectivement au bassin de Chambly, c'est-à-dire, au pied du saut de la rivière des Iroquois.

(2) Le lac des Deux-Montagnes. (*Conf.* p. 242, ci-dessus.)

(3) Cette expression *au milieu du saut* tranche une difficulté qui se rencontre dans la carte du *Saut St. Louis*, où manque la lettre Q, tandis que la lettre P s'y trouve deux fois : l'île aux Hérons est celle qui y est marquée R, et l'île au Diable, située au sud-ouest de la première, devrait porter la lettre R. Nous regrettons d'être, sur ce point, en désaccord avec l'auteur de l'*Histoire de la Colonie française en Canada* ; mais nous avons du moins la consolation d'être d'accord avec la tradition.

de l'autre fauuage & de l'instance qu'il peut faire, 1611.
voulut passer par vn endroit fort dangereux, où
l'eau tomboit près de trois pieds de haut, disant que
d'autresfois il y auoit passé, ce qui estoit faux, il fut
long temps à debatre contre nostre fauuage qui le
voulut mener du costé du Su le long de la grand
Tibie(1), par où le plus souuent ils ont accoustumé
de passer, ce que Outetoucos ne desira, disant qu'il
n'y auoit point de danger. Comme nostre fauuage le
vit opiniastre, il condescendit à sa volonté : mais il
luy dit qu'à tout le moins on deschargeast le canot
d'une partie des oyseaux qui estoient dedans, d'au-
tant qu'il estoit trop chargé, ou qu'infaliblement ils
empliroient d'eau, & se perdroient : ce qu'il ne vou-
lut faire, disant qu'il feroit assez à temps s'ils voyoient
qu'il y eut du peril pour eux. Ils se laisserent donc
driuer dans le courant. Et comme ils furent dans la
cheute du faut, ils en voulurent sortir & ietter leurs
charges, mais il n'estoit plus temps, car la vitesse de
l'eau les maistrisoit ainsi qu'elle vouloit, & emplirent
aussitost dans les boullons du faut, qui leur faisoient
faire mille tours haut & bas. Ils ne l'abandonnerent
de long temps : Enfin la roideur de l'eau les lassâ
de telle façon, que ce pauvre Louys qui ne sçauoit
nager en aucune façon perdit tout iugement & le
canot estant au fonds de l'eau il fut contraint de
l'abandonner : & reuenant au haut les deux autres
qui le tenoient tousiours ne virent plus nostre Louys,
& ainsi mourut miserablement(2). Les deux autres

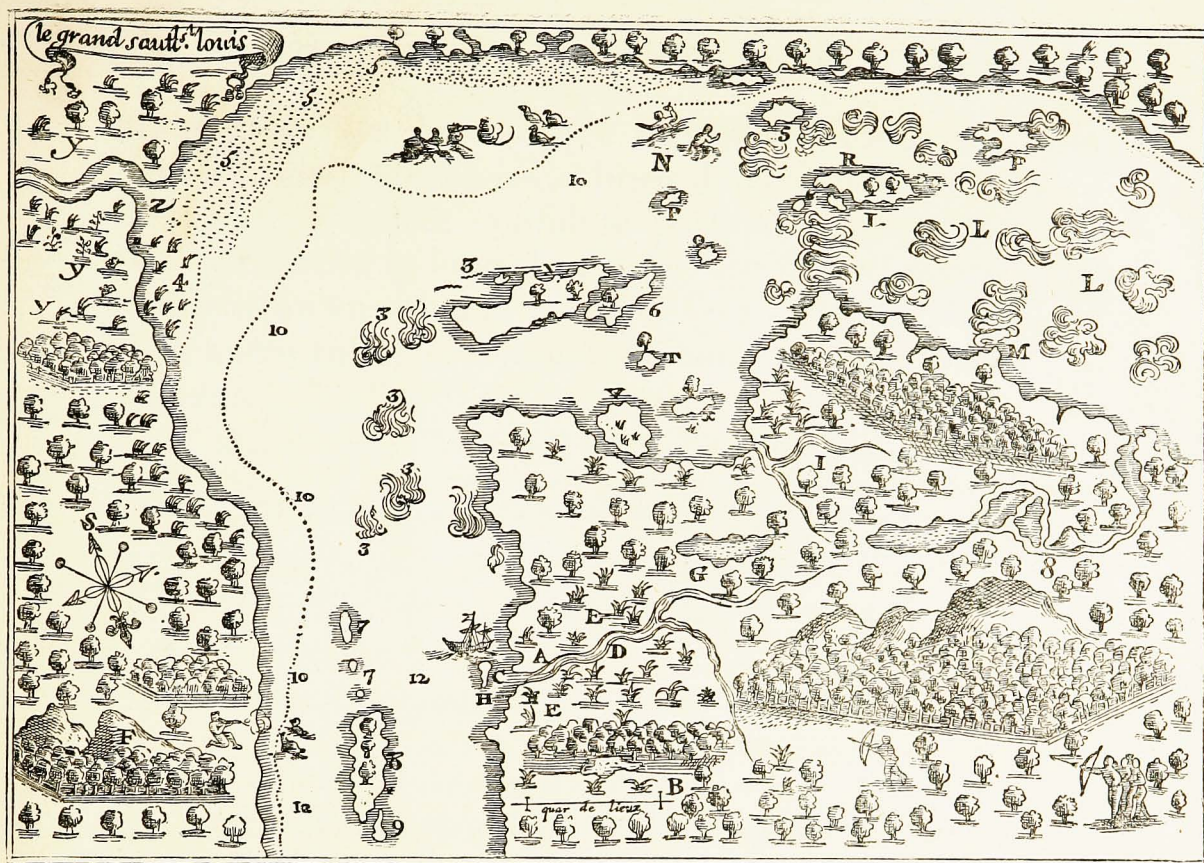
(1) La *grand Tibie* n'est rien autre chose que la *grand Terre*. C'est une faute typographique, que l'auteur a corrigée lui-même dans l'édition de 1632.

(2) C'est sans doute en mémoire de la mort de ce jeune Louis, que l'on donna au Grand-Saut le nom de Saint-Louis, qu'il a toujours porté depuis.

1611. tenoient tousiours ledit canot : mais comme ils furent hors du faut, ledit Outetoucos estant nud, & se fiant en son nager, l'abandonna, pensant gagner la terre, bien que l'eau y courust encore de grande vitesse, & se noya : car il estoit si fatigué & rompu de la peine qu'il auoit eue, qu'il estoit impossible qu'il se peust sauuer ayant abandonné le canot, que nostre sauuage Sauignon mieux aduisé tint tousiours fermement, iusques à ce qu'il fut dans vn remoul, où le courant l'auoit porté, & sceut si bien faire, quelque peine & fatigue qu'il eut eue, qu'il vint tout doucement à terre, où estant arriué il ietta l'eau du canot, & s'en reuint avec grande apprehension qu'on ne se vangeast sur luy, comme ils font entre eux, & nous conta ces tristes nouuelles, qui nous apportèrent du desplaisir.

Le lendemain⁽¹⁾ ie fus dans vn autre canot audit faut avec le sauuage, & vn autre de nos gens, pour voir l'endroit où ils s'estoient perdus : & aussi si nous trouuerions les corps, & vous asseure que quand il me monstra le lieu les cheveux me herissèrent en la teste, de voir ce lieu si espouuantable, & m'estonnois comme les deffuncts auoient esté si hors de iugement de passer vn lieu si effroyable, pouuant aller par ailleurs : car il est impossible d'y passer pour auoir sept à huit cheutes d'eau qui descendent de degré en degré, le moindre de trois pieds de haut, où il se faisoit vn frain & bouillonnement estrange, & vne partie dudit faut estoit toute blanche d'escume, qui montrait le lieu le plus effroyable, avec vn bruit si

(1) Le 11 de juin. Nos trois chasseurs étoient partis le 10 au matin, et vraisemblablement l'accident arriva le même jour.



A Petite place que ie fis deffricher.
 B Petit estang.
 C Petit islet où ie fis faire vne muraille de pierre.
 D Petit ruisseau où se tiennent les barques.
 E Prairies où se mettent les fau- uages quand ils viennent en ce pays.
 F Montaignes qui paroissent dans les terres.
 G Petit estang.
 H (1) Mont Royal.
 I Petit ruisseau.
 L Le saut.

M Le lieu où les fauages passent leurs canots, par terre du costé du Nort.
 N Endroit où vn de nos gens & vn fauage se noyent.
 O Petit islet de rochers.
 P (2) Autre islet où les oyseaux font leurs nids.
 Q (3) L'isle aux herons.
 R (4) Autre isle dans le saut.
 S Petit islet.
 T Petit islet rond.
 V Autre islet demy couuert d'eau.
 X (5) Autre islet où il y a force oyseaux de riuere.

Y Prairies.
 Z Petite riuere.
 2 (6) Isles assez grandes & belles.
 3 Lieux qui descouurent quand les eaux baissent, où il se fait grands bouillonnements, comme aussi fait audit saut.
 4 Prairies plaines d'eaux.
 5 Lieux fort bas & peu de fonds.
 6 Autre petit islet.
 7 Petis rochers.
 8 Isle saint Helaine.
 9 Petit islet desgarny d'arbres.
 10 Marefcages qui s'escoulent dans le grand saut.

(1) La lettre H se trouve en double : l'une sur la montagne, et c'est là sa place ; l'autre au bas de l'ilot Normandin. Cette dernière n'est probablement que le chiffre 11, dont le graveur aura fait une lettre. — (2) La lettre P est en double. Evidemment, cet *autre islet* est entre N et O. — (3) La lettre Q ne se trouve pas dans la carte. C'est la lettre R qui est à sa place (voir note 3 de la page 246). — (4) Cette lettre devrait être à la place de celui des deux P qui désigne l'île au Diable, c'est-à-dire, cette *autre île dans le saut* qui est au sud-ouest de l'île aux Hérons. — (5) x, dans la carte. — (6) Ce chiffre 2 se trouve tellement placé auprès de l'île Saint-Paul, qu'on le prendrait pour la lettre N.

grand que l'on eut dit que c'estoit vn tonnerre, 1611.
comme l'air retentissoit du bruit de ces cataraques.
Après auoir veu & considéré particulièrement ce
lieu & cherché le long du riuage lesdicts corps, ce-
pendant qu'une chaloupe assez legere estoit allée
d'un autre costé, nous nous en reuinſmes sans rien
trouuer.

*Deux cens sauuaiges ramenant le François qu'on leur
auoit baillé, & remmenerent leur sauuaige qui estoit
retourné de France. Plusieurs discours de part &
d'autre.*

CHAPITRE III.

LE treisiesme iour dudit mois⁽¹⁾ deux cens fau-
uages Charioquois⁽²⁾, avec les Capitaines Ocha-
teguin, Yroquet & Tregouaroti frere de nostre
sauuage amenerent mon garçon. Nous fusmes fort
contens de les voir, ie fus au deuant d'eux avec vn
canot & nostre sauuage, & cependant qu'ils appro-
choient doucement en ordre, les nostres s'apareil-
lerent de leur faire vne escopeterie d'arquebuses &
mousquets, & quelques petites pieces. Comme ils
approchoient, ils commencerent à crier tous ensen-
ble, & vn des chefs commanda de faire leur haran-
gue, où ils nous louoient fort, & nous tenant pour
veritables, de ce que ie leur auois tenu ce que ie leur
promis, qui estoit de les venir trouuer audit faut.
Après auoir fait trois autres cris, l'escopeterie tira

(1) Le 13 de juin.

(2) Ce nom, que l'auteur remplace par celui de Hurons, dans son édition de 1632, était probablement celui d'un chef de cette nation, de même que celui d'Ochateguins.

1611. par deux fois de 13. barques ou pattaches qui y estoient, qui les estonna de telle façon qu'ils me prièrent de dire que l'on ne tirast plus, & qu'il y en auoit la plus grand part, qui n'auoient iamais veu de Chrestiens, ny ouy des tonnerres de la façon, & craignoient qu'il ne leur fit mal, & furent fort constans de voir nostredit sauuage sain, qu'ils pensoient mort, sur des rapports que leur auoient fait quelques Algoumequins qui l'auoient ouy dire à des sauuages Montagnets. Le sauuage se loua du traictement que ie luy auois fait en France, & des singularitez qu'il auoit veues, dont ils entrèrent tous en admiration, & s'en allerent cabaner dans le bois assez legèrement attendant le lendemain, que ie leur monstasse le lieu où ie desirois qu'ils se logassent. Aussi ie vis mon garçon qui vint habillé à la sauuage, qui se loua du traictement des sauuages, selon leur pays, & me fit entendre tout ce qu'il auoit veu en son yuernement, & ce qu'il auoit appris desdicts sauuages.

Le lendemain venu, ie leur monstray vn lieu pour aller cabaner, où les antiens & principaux deuiferent fort ensemble : Et après auoir esté vn long temps en cest estat, ils me firent appeler seul avec mon garçon, qui auoit fort bien appris leur langue, & luy dirent qu'ils desiroient faire vne estreite amitié avec moy, & estoient faschez de voir toutes ces chaloupes ensemble, & que nostre sauuage leur auoit dit qu'il ne les cognoissoit point, ny ce qu'ils auoient dans l'ame, & qu'ils voyoient bien qu'il n'y auoit que le gain & l'auarice qui les y amenoit, & que quand ils auroient besoin de leur assistance qu'ils ne leur donneroient aucun secours, & ne feroient comme

moy qui m'offrois avec mes compagnons d'aller en leur pays, & les assister, & que ie leur en auois mon-
 1611.
 stré des tesmoignages par le passé, en se loüant toujours du traictement que i'auois fait à nostre fau-
 uage comme à mon frere, & que cela les oubligeoit tellement à me vouloir du bien, que tout ce que ie
 desirerois d'eux, ils assayeroient à me satisfaire, & craignoient que les autres pattaches ne leur fissent
 du desplaisir. Je leur assurai que non feroient, & que nous estions tous sous vn Roy, que nostredit
 fauage auoit veu, & d'une mesme nation, (mais pour ce qui estoit des affaires, qu'elles estoient par-
 ticulieres) & ne deuoient point auoir peur, estant aussi assurez comme s'ils eussent esté dans leur
 pays. Après plusieurs discours, ils me firent vn pre-
 sent de 100. castors. Je leur donnay en eschange
 d'autres sortes de marchandise, & me dirent qu'il y
 auoit plus de 400. fauages qui deuoient venir de
 leur pays, & ce qui les auoit retardés, fut vn prison-
 nier Yroquois qui estoit à moy, qui s'estoit eschappé
 & s'en estoit allé en son pays, & qu'il auoit donné à
 entendre que ie luy auois donné liberté & des mar-
 chandises, & que ie deuois aller audit faut avec 600.
 Yroquois attendre les Algoumequins, & les tuer tous :
 Que la crainte de ces nouuelles les auoit arrestés, &
 que sans cela qu'ils fussent venus. Je leur fis responce
 que le prisonnier s'estoit desrobé sans que ie luy eusse
 donné congé, & que nostredit fauage scauoit bien
 de quelle façon il s'en estoit allé, & qu'il n'y auoit
 aucune apparence de laisser leur amitié comme ils
 auoient ouy dire, ayant esté à la guerre avec eux,
 & enuoyé mon garçon en leur pays pour entretenir

1611. leur amitié; & que la promesse que ie leur auois si fidelement tenue le confirmoit encore. Ils me respondirent que pour eux ils ne l'auoient aussi iamais pensé, & qu'ils recognoissoient bien que tous ces discours estoient esloignez de la verité; & que s'ils eussent creu autrement, qu'ils ne fussent pas venus, & que c'estoit les autres qui auoient eu peur, pour n'auoir iamais veu de François que mon garçon. Ils me dirent aussi qu'il viendrait trois cens Algoumequins dans cinq ou six iours, si on les vouloit attendre, pour aller à la guerre avec eux contre les Yroquois, & que si ie n'y venois ils s'en retourneroient sans la faire. Je les entretins fort sur le subiet de la source de la grande riuere, & de leur pays, dont ils me discoururent fort particulièrement, tant des riuieres, fauts, lacs, & terres, que des peuples qui y habitent, & de ce qui s'y trouue. Quatre d'entre eux m'assurerent qu'ils auoient veu vne mer fort esloignée de leur pays, & le chemin difficile, tant à cause des guerres, que des deserts qu'il faut passer pour y paruenir. Ils me dirent aussi que l'yuer precedant il estoit venu quelques fauages du costé de la Floride par derriere le pays des Yroquois, qui voyoient nostre mer Oceane, & ont amitié avec lesdicts fauages : Enfin ils m'en discoururent fort exactement, me demonstrent par figures tous les lieux où ils auoient esté, prenant plaisir à m'en discourir : & moy ie ne m'ennuiois pas à les entendre, pour estre fait certain des choses dont i'auois esté en doute iusques à ce qu'ils m'en eurent esclarcis. Après tous ces discours finis, ie leur dis qu'ils traictassent ce peu de commodités qu'ils auoient, ce qu'ils firent le lende-

main, dont chacune des barques emporta sa piece : nous toute la peine & aduantage, les autres qui ne se soucioient d'aucunes descouuertes, la proye, qui est la seule cause qui les meut, sans rien employer ny hazarder. 1611.

Le lendemain après auoir traité tout ce qu'ils auoient, qui estoit peu de chose, ils firent vne barricade autour de leur logement du costé du bois, & en partie du costé de nos pattaches, & disoient que c'estoit pour leur seureté, afin d'esuiter la surprinse de leurs ennemis : ce que nous prîmes pour argent content. La nuit venue ils appellerent nostre sauage qui couchoit à ma pattache, & mon garçon, qui les furent trouuer : Après auoir tenu plusieurs discours, ils me firent aussi appeler enuiron sur la minuit. Estant en leurs cabannes, ie les trouuay tous assis en conseil, où ils me firent assoir près d'eux, disans que leur coustume estoit que quand ils vouloient s'assembler pour proposer quelque chose, qu'ils le faisoient la nuit, afin de n'estre diuertis par l'aspect d'aucune chose, & que l'on ne pensoit qu'à escouter, & que le iour diuertissoit l'esprit par les obiects : mais à mon opinion ils me vouloient dire leur volonté en cachette, se fians en moy. Et d'ailleurs ils craignoient les autres pattaches, comme ils me donnerent à entendre depuis. Car ils me dirent qu'ils estoient faschez de voir tant de François, qui n'estoient pas bien vnis ensemble, & qu'ils eussent bien desiré me voir seul : Que quelques vns d'entre eux auoient esté battuz : Qu'ils me vouloient autant de bien qu'à leurs enfans, ayant telle fiance en moy, que ce que ie leur dirois ils le feroient, mais qu'ils

1611. se meffioient fort des autres : Que fi ie retournois, que i'amenasse telle quantité de gens que ie voudrois, pourueu qu'ils fussent sous la conduite d'un chef : & qu'ils m'enuoyent querir pour m'asseurer d'avantage de leur amitié, qui ne se romproit jamais, & que ie ne fusse point fâché contre eux : & que sçachans que i'auois pris deliberation de voir leur pays, ils me le feroient voir au peril de leurs vies, m'assitant d'un bon nombre d'hommes qui pourroient passer par tout. Et qu'à l'aduenir nous deuions esperer d'eux comme ils faisoient de nous. Aussitost ils firent venir 50. castors & 4. carquans de leurs porcelaines (qu'ils estiment entre eux comme nous faisons les chaines d'or) & que i'en fisse participant mon frere (ils entendoient Pont-graué d'autant que nous estions ensemble) & que ces presens estoient d'autres Capitaines qui ne m'auoient iamais veu, qui me les enuoyent, & qu'ils desiroient estre tousiours de mes amis : mais que s'il y auoit quelques François qui voulussent aller avec eux, qu'ils en eussent esté fort contens, & plus que iamais, pour entretenir vne ferme amitié. Après plusieurs discours faits, ie leur proposay, Qu'ayant la volonté de me faire voir leur pays, que ie supplirois sa Maiesté de nous assister iusques à 40. ou 50. hommes armez de choses necessaires pour ledit voyage, & que ie m'embarquerois avec eux, à la charge qu'ils nous entretiendroient de ce qui seroit de besoin pour nostre viure durant ledit voyage, & que ie leur apporterois dequoy faire des presens aux chefs qui sont dans les pays par où nous passerions, puis nous nous en reuiendrions yuerner en nostre habitation : & que

si ie recognoissois le pays bon & fertile, l'on y feroit plusieurs habitations; & que par ce moyen aurions communication les vns avec les autres, viuans heureusement à l'auenir en la crainte de Dieu, qu'on leur feroit cognoistre. Ils furent fort contens de ceste proposition, & me prièrent d'y tenir la main, disans qu'ils feroient de leur part tout ce qu'il leur feroit possible pour en venir au bout : & que pour ce qui estoit des viures, nous n'en manquerions non plus que eux mesmes, m'assurans de rechef, de me faire voir ce que ie desirois : & la dessus ie pris congé d'eux au point du iour, en les remerciant de la volonté qu'ils auoient de fauoriser mon desir, les priant de tousiours continuer.

Le lendemain 17. iour dud. mois ils dirent qu'ils s'en alloient à la chassé des castors, & qu'ils retourneroient tous. Le matin venu ils acheuerent de traicter ce peu qu'il leur restoit, & puis s'embarquerent en leurs canots, nous prians de ne toucher à leurs logements pour les deffaire, ce que nous leur promismes : & se separerent les vns des autres, faignant aller chasser en plusieurs endroits, & laisserent nostre fauage avec moy pour nous donner moins de mesfiance d'eux : & neantmoins ils s'estoient donnez le rendez-vous par de là le faut, où ils iugeoient bien que nous ne pourrions aller avec nos barques : cependant nous les attendions comme ils nous auoient dit.

Le lendemain il vint deux fauuges, l'un estoit Yroquet, & l'autre le frere de nostre Sauignon, qui le venoient requerir, & me prier de la part de tous leurs compagnons que i'allasse seul avec mon gar-

1611.

1611.

çon, où ils estoient cabannez, pour me dire quelque chose de consequence, qu'ils ne defiroient communiquer deuant aucuns François: Je leur promis d'y aller.

Le iour venu ie donnay quelques bagatelles à Sauignon qui partit fort content, me faisant entendre qu'il s'en alloit prendre vne vie bien penible aux prix de celle qu'il auoit eue en France; & ainsi se separa avec grand regret, & moy bien aise d'en estre deschargé. Les deux Capitaines me dirent que le lendemain au matin ils m'enuoyeroient querir, ce qu'ils firent. Je m'enbarquay & mon garçon avec ceux qui vinrent. Estant au faut, nous fusmes dans le bois quelques huit lieues, où ils estoient cabannez sur le bort d'un lac, où i'auois esté auparauant. Comme ils me virent ils furent fort contens, & commencerent à s'escrier selon leur coustume, & nostre sauuage s'en vint audeuant de moy me prier d'aller en la cabanne de son frere, où aussi tost il fit mettre de la cher & du poisson sur le feu, pour me festoyer. Durant que ie fus là il se fit vn festin, où tous les principaux furent inuitez: ie n'y fus oubligé (1), bien que i'eusse desia pris ma refection honnestement, mais pour ne rompre la coustume du pays i'y fus. Après auoir repeu, ils s'en allerent dans les bois, tenir leur Conseil, & cependant ie m'amufay à contempler le paisage de ce lieu, qui est fort agreable. Quelque temps après ils m'enuoyerent appeler pour me communiquer ce qu'ils auoient resolu entre eux. I'y fus avec mon garçon. Estant assis auprès d'eux ils me dirent qu'ils estoient fort aises de me voir, & n'auoir point manqué à ma parole de ce que

(1) Oublié.

ie leur auois promis, & qu'ils recognoissoient de plus en plus mon affection, qui estoit à leur continuer mon amitié, & que deuant que partir, ils desiroient prendre congé de moy, & qu'ils eussent eu trop de desplaisir s'ils s'en fussent allez sans me voir, croyant qu'autrement ie leur eusse voulu du mal : & que ce qui leur auoit faict dire qu'ils alloient à la chasse, & la barricade qu'ils auoient faite, ce n'estoit la crainte de leurs ennemis, ny le desir de la chasse, mais la crainte qu'ils auoient de toutes les autres pattaches qui estoient avec moy à cause qu'ils auoient ouy dire que la nuit qu'ils m'enuoyèrent appeler qu'on les deuoit tous tuer, & que ie ne les pourrois deffendre contre les autres, estans beaucoup plus que moy, & que pour se desrober, ils vserent de ceste finesse : mais que s'il n'y eust eu que nos deux pattaches qu'ils eussent tardé quelques iours d'auantage qu'ils n'auoient fait; & me prièrent que reuenant avec mes compagnons ie n'en amenasse point d'autres. Je leur dis que ie ne les amenois pas, ains qu'ils me suiuiroient sans leur dire, & qu'à l'aduenir i'yrois d'autre façon que ie n'auois fait, laquelle ie leur declaray, dont ils furent fort contents.

Et derechef ils me commencerent à reciter ce qu'ils m'auoient promis touchant les descouuertes des terres; & moy ie leur fis promesse d'accomplir, moyennant la grace de Dieu, ce que ie leur auois dit. Ils me prièrent encore de rechef de leur donner vn homme : ie leur dis que s'il y en auoit parmy nous qui y voulussent aller que i'en ferois fort content.

Ils me dirent qu'il y auoit vn marchand appelé

1611. Bouier qui commandoit en vne pattache, qui les auoit priés d'emmener vn ieune garçon ; ce qu'ils ne luy auoient voulu accorder qu'aparauant ils n'eussent sçeu de moy si i'en estois content, ne sçachant si nous estions amis, d'autant qu'il estoit venu en ma compagnie traicter avec eux ; & qu'ils ne luy auoient point d'obligation en aucune façon : mais qu'il s'offroit de leur faire de grands presens.

Le leur fis responce que nous n'estions point ennemis, & qu'ils nous auoient veu conuerser souuent ensemble : mais pour ce qui estoit du trafic, chacun faisoit ce qu'il pouuoit, & que ledit Bouyer peut estre desiroit enuoyer ce garçon, comme i'auois fait le mien pensant esperer à l'aduenir, ce que ie pouuois aussi pretendre d'eux : Toutesfois qu'ils auoient à iuger auquel ils auoient le plus d'obligation, & de qui ils deuoient plus esperer.

Ils me dirent qu'il n'y auoit point de comparaïson des obligations de l'un à l'autre, tant des assistances que ie leur auois faites en leurs guerres contre leurs ennemis, que de l'offre que ie leur faisois de ma personne pour l'aduenir, où tousiours ils m'auoient trouué veritable, & que le tout despendoit de ma volonté : & que ce qui leur en faisoit parler estoit lesdicts presens qu'il leur auoit offert : & que quand bien ledit garçon iroit avec eux, que cela ne les pouuoit obliger enuers ledit Bouvier comme ils estoient enuers moy, & que cela n'importeroit de rien à l'aduenir, veu que ce n'estoit que pour auoir lesdicts presens dudit Bouvier.

Le leur fis responce qu'il m'estoit indifferent qu'ils le prissent ou non, & qu'à la verité s'ils le pre-

noient avec peu de chose, que i'en ferois fasché, mais en leur faisant de bons presens que i'en ferois content, pourueu qu'il demourast avec Yroquet : ce qu'ils me promirent. Et après m'auoir fait entendre leur volonté pour la dernière fois, & moy à eux la mienne, il y eut vn fauage qui auoit esté prisonnier par trois fois des Yroquois, & s'estoit sauué fort heureusement, qui resolut d'aller à la guerre luy dixiesme, pour se venger des cruautéz que ses ennemis luy auoient fait souffrir. Tous les Capitaines me prierent de l'en destourner si ie pouuois d'autant qu'il estoit fort vaillant, & craignoient qu'il ne s'engageast si auant parmy les ennemis avec si petite troupe, qu'il n'en reuint iamais. Je le fis pour les contenter, par toutes les raisons que ie luy peus alleguer, lesquelles luy seruirent peu, me montrant vne partie de ses doigts coupez, & de grandes tail-lades & bruflures qu'il auoit sur le corps, comme ils l'auoient tourmanté, & qu'il luy estoit impossible de viure, s'il ne faisoit mourir de ses ennemis, & n'en auoit vengeance, & que son cœur luy disoit qu'il failloit qu'il partist au plustost qu'il luy seroit possible : ce qu'il fit fort deliberé de bien faire.

Après auoir fait avec eux, ie les priay de me ramener en nostre pattaché : pour ce faire ils equipperent 8. canots pour passer ledit saut & se despouillerent tous nuds, & me firent mettre en chemise : car souuant il arriue que d'aucuns se perdent en le passant, partant se tiennent les vns prés des autres pour se secourir promptement si quelque canot arriuoit à renuerfer. Ils me disoient si par malheur le tien venoit à tourner, ne sachant point nager, ne

1611.

1611. l'abandonne en aucune façon, & te tiens bien à de petits bâtons qui y sont par le milieu, car nous te sauuerons aysement : Je vous assure que ceux qui n'ont pas veu ny passé ledit endroit en des petits batteaux comme ils ont, ne le pourroient pas sans grande apprehension mesmes le plus assuré du monde. Mais ces nations sont si addextres à passer les fauts, que cela leur est facile : Je le passay avec eux, ce que ie n'auois iamais fait, ny autre Chretien, horsmis mondit garçon : & vinsmès à nos barques, où i'en logay vne bonne partie, & i'eus quelques paroles avec ledit Bouvier pour la crainte qu'il auoit que ie n'empeschasse que son garçon n'allast avec lesdits sauuages, qui le lendemain s'en retournerent avec ledit garçon, lequel cousta bon à son maistre, qui auoit l'esperance à mon opinion, de recourir la perte de son voyage qu'il fit assés notable, comme firent plusieurs autres.

Il y eut vn ieune homme des nostres qui se delibera d'aller avec lesdicts sauuages, qui sont Charioquois esloignez du faut de quelques cent cinquante lieues; & fut avec le frere de Sauignon, qui estoit l'un des Capitaines, qui me promit luy faire voir tout ce qu'il pourroit : Et celuy de Bouvier fut avec ledit Yroquet Algoumequin, qui est à quelque quatrevingts lieues dudit faut. Ils s'en allerent fort contents & satisfaits.

Après que les susdicts sauuages furent partis, nous attendimes encore les 300. autres que l'on nous auoit dit qui deuoient venir sur la promesse que ie leur auois faite. Voyant qu'ils ne venoient point, toutes les pattaches resolurent d'inciter quelques sauuages

Algoumequins, qui estoient venus de Tadoussac, d'aller audeuant d'eux moyennant quelque chose qu'on leur donneroit quand ils seroyent de retour, qui deuoit estre au plus tard dans neuf iours, afin d'estre asseurés de leur venue ou non, pour nous en retourner à Tadoussac : ce qu'ils accorderent, & pour cest effect partit vn canot. 1611.

Le cinquiesme iour de Iuillet arriua vn canot des Algoumequins de ceux qui deuoient venir au nombre de trois cens, qui nous dit que le canot qui estoit party d'auec nous estoit arriué en leur pays, & que leurs compagnons estans lassez du chemin qu'ils auoient fait se rafraischissoient, & qu'ils viendroient bien tost effectuer la promesse qu'ils auoient faite, & que pour le plus ils ne tarderoient pas plus de huit iours, mais qu'il n'y auroit que 24. canots : d'autant qu'il estoit mort vn de leurs Capitaines & beaucoup de leurs compagnons, d'une fièvre qui s'estoit mise parmy eux : & aussi qu'ils en auoyent enuoyé plusieurs à la guerre, & que c'estoit ce qui les auoit empeschez de venir. Nous resolusmes de les attendre.

Voyant que ce temps estoit passé, & qu'ils ne venoyent point : Pontgraué partit du faut le 11. iour dudit mois, pour mettre ordre à quelques affaires qu'il auoit à Thadoussac, & moy ie demeuray pour attendre lefdits sauuages.

Cedit iour arriua vne pattache, qui apporta du rafraichissement à beaucoup de barques que nous estions : Car il y auoit quelques iours que le pain, vin, viande & le citre nous estoient faillis, & n'auions recours qu'à la pesche du poisson, & à la belle eau de la riuere, & à quelques racines qui sont au pays,

1611. qui ne nous manquerent en aucune façon que ce fust : & fans cela il nous en eust falu retourner. Ce mesme iour arriua vn canot Algoumequin qui nous assura que le lendemain lesdits vingt quatre canots deuoyent venir, dont il y en auoit douze pour la guerre.

Le 12. dudit mois arriuerent lesdits Algoumequins avec quelque peu de marchandise. Premier que traicter ils firent vn present à vn sauuage Montagnet, qui estoit fils d'Annadabigeau⁽¹⁾ dernier mort, pour l'appaiser & defascher de la mort de sondit pere. Peu de temps après ils se resolurent de faire quelques presents à tous les Capitaines des patta-ches. Ils donnerent à chacun dix Castors : & en les donnant, ils dirent qu'ils estoient bien marris de n'en auoir beaucoup, mais que la guerre (où la plus part alloient) en estoit cause : toutesfois que l'on prist ce qu'ils offroyent de bon cœur, & qu'ils estoient tous nos amis, & à moy qui estois assis auprès d'eux, par dessus tous les autres, qui ne leur vouloyent du bien que pour leurs Castors : ne faisant pas comme moy qui les auois tousiours assiste, & ne m'auoient iamais trouué en deux parolles comme les autres.

Ie leur fis responce que tous ceux qu'ils voioient assemblez estoient de leurs amis, & que peust-estre que quand il se presenteroit quelque occasion, ils ne laisseroyent de faire leur deuoir, & que nous estions tous amis, & qu'ils continuassent à nous vouloir du bien, & que nous leur ferions des presens au reciproque de ce qu'ils nous donnoient, & qu'ils traitassent paisiblement : ce qu'ils firent, & chacun en emporta ce qu'il peut.

(1) Ou *Anadabijou*. (Voir le Voyage de 1603, p. 7.)

Le lendemain ils m'apportèrent, comme en cachette quarante Castors, en m'assurant de leur amitié, & qu'ils estoient tref-aïses de la deliberation que j'auois prinse avec les fauuges qui s'en estoient allez, & que l'on faisoit vne habitation au faut, ce que ie leur assurai, & leur fis quelque present en eschange.

1611.

Après toutes choses passées, ils se delibererent d'aller querir le corps d'Outetoucos qui s'estoit noyé au faut, comme nous auons dit cy dessus. Ils furent où il estoit, le desenterrerent & le porterent en l'isle sainte Helaine, où ils firent leurs ceremonies accoustumées, qui est de chanter & danser sur la fosse, & suiues de festins & banquets. Je leur demanday pourquoy ils desenterroyent ce corps : Ils me respondirent que si leurs ennemis auoyent trouué la fosse, qu'ils le feroient, & le mettroient en plusieurs pieces, qu'ils pendroyent à des arbres pour leur faire du desplaisir ; & pour ce subiect ils le transportoyent en lieu escarté du chemin & le plus secrettement qu'ils pouuoient.

Le 15. iour du mois arriuerent quatorze canots, dont le chef s'appelloit Tecouehata. A leur arriuée tous les autres fauuges se mirent en armes, & firent quelques tours de limasson. Après auoir assez tourné & dansé, les autres qui estoient en leurs canots commencerent aussi à danser en faisant plusieurs mouuemens de leurs corps. Le chant fini, ils descendirent à terre avec quelque peu de fourrures, & firent de pareils presens que les autres auoyent faict. On leur en fit d'autres au reciproque selon la valeur. Le lendemain ils traitterent ce peu qu'ils auoyent, &

1611. me firent present encore particulierement de trente Castors, dont ie les recompensay. Ils me prierent que ie continuasse à leur vouloir du bien, ce que ie leur promis. Ils me discoururent fort particulièrement sur quelques descouuertes du costé du Nord, qui pouuoient apporter de l'vtilité : Et sur ce subiect ils me dirent que s'il y auoit quelqu'un de mes compagnons qui voulut aller avec eux, qu'ils luy feroient voir chose qui m'apporteroit du contentement, & qu'ils le traiteroient comme vn de leurs enfans. Je leur promis de leur donner vn ieune garçon, dont ils furent fort contens. Quand il prit congé de moy pour aller avec eux, ie luy baillay vn memoire fort particulier des choses qu'il deuoit observer estant parmi eux. Après qu'ils eurent traicté tout le peu qu'ils auoyent, ils se separerent en trois : les vns pour la guerre, les autres par ledit grand faut, & les autres par vne petite riuere qui va rendre en celle dudit grand faut : & partirent le dix-huictiesme iour dudit mois, & nous aussi le mesme iour.

Cedit iour fismes trente lieues qu'il y a dudit faut aux trois riuieres, & le dixneufiesme arriuasmes à Quebec, où il y a aussi trente lieues desdites trois riuieres. Je disposay la plus part d'un chacun à demeurer en laditte habitation, puis y fis faire quelques reparations & planter des rosiers, & fis charger du chefne de fente pour faire l'espreuue en France, tant pour le marrin lambris que fenestrages : Et le landemain 20. dudit mois de Iuillet en partis. Le 23. i'arriuay à Tadoussac, où estant ie me resoulus de reuenir en France, avec l'aduis de Pont-graué.

Après auoir mis ordre à ce qui despendoit de nostre habitation, fuiuant la charge que ledit sieur de Monts m'auoit donnée, ie m'enbarquay dedans le vaisseau du capitaine Tibaut de la Rochelle, l'onzième d'Aoust. Sur nostre trauersé nous ne manquasme de poisson, comme d'Orades, Grande-oreille, & de Pilotes qui sont comme harangs, qui se mettent autour de certains aix chargez de poulse-pied, qui est vne forte de coquillage qui s'y attache, & y croist par succession de temps. Il y a quelquesfois vne si grande quantité de ces petits poissons, que c'est chose estrange à voir. Nous prîmes aussi des marsouins & autres especes. Nous eusmes assés beau temps iusques à Belle-isle⁽¹⁾, où les brumes nous prirent, qui durerent 3. ou 4. iours : puis le temps venant beau, nous eusmes cognoissance d'Aluert⁽²⁾, & arriuasmes à la Rochelle le dixième Septembre 1611.

Arriuée à la Rochelle. Association rompue entre le sieur de Mons & ses associez, les sieurs Colier & le Gendre de Rouen. Enuie des François touchant les nouvelles decouuertes de la nouvelle France.

CHAPITRE IV.

Estans arriués à la Rochelle ie fus trouuer le sieur de Mons à Pont en Xintonge, pour luy donner aduis de tout ce qui s'estoit passé au voyage, & de la promesse que les sauuages Ochateguins & Algoumequins m'auoient faite, pourueu qu'on les assistast en leurs guerres, comme ie leur

(1) Belle-Ile, en Bretagne, ou Belle-Ile-en-Mer.

(2) Ou Arvert.

1611. auois promis. Le fleur de Mons ayant le tout entendu, se delibera d'aller en Cour pour mettre ordre à ceste affaire. Je prins le deuant pour y aller aussi : mais en chemain ie fus arresté par vn mal'heureux cheual qui tomba sur moy & me pensa tuer. Ceste cheute me retarda beaucoup : mais aussi tost que ie me trouuay en assés bonne disposition, ie me mis en chemin, pour parfaire mon voyage & aller trouuer ledit fleur de Mons à Fontaine-Bleau, lequel estant retourné à Paris parla à ses associez, qui ne voulurent plus continuer en l'association pour n'auoir point de commission qui peut empescher vn chacun d'aller en nos nouuelles descouuertes negotier avec les habitans du pays. Ce que voyant ledit fleur de Mons, il conuint avec eux de ce qui restoit en l'habitation de Quebec, moyennant vne somme de deniers qui leur donna pour la part qu'ils y auoyent : & enuoya quelques hommes pour conseruer ladite habitation, sur l'esperance d'obtenir vne commission de sa Maiesté. Mais comme il estoit en ceste poursuite, quelques affaires de consequence luy suruindrent, qui la luy firent quitter, & me laissa la charge d'en rechercher les moyens : Et ainsi que i'estois après à y mettre ordre, les vaisseaux arriuerent de la nouvelle France, & par mesme moyen des gens de nostre habitation, de ceux que i'auois enuoyé dans les terres avec les fauuges, qui m'apporterent d'assez bonnes nouuelles, disans que plus de deux cents fauuges estoient venus, pensans me trouuer au grand faut S. Louys, où ie leur auois donné le rendez-vous, en intention de les assister en ce qu'ils m'auoient supplié : mais voyans que ie n'auois pas

tenu ma promesse, cela les fascha fort : toutesfois nos gens leur firent quelques excuses qu'ils prirent pour argent comptant, les assurant pour l'année suiivante ou bien iamais, & qu'ils ne menquassent point de venir : ce qu'ils promirent de leur part. Mais plusieurs autres qui auoient quitté Tadoussac, traffic encien, vindrent audit faut avec quantité de petites barques, pour voir s'ils y pourroient faire leurs affaires avec ces peuples, qu'ils asseuroient de ma mort, quoy que peussent dire nos gens, qui affermoient le contraire. Voila comme l'enuie se glisse dans les mauuais naturels contre les choses vertueuses; & ne leur faudroit que des gens qui se hasardassent en mille dangers pour descouurir des peuples & terres, afin qu'ils en eussent la depouille, & les autres la peine. Il n'est pas raisonnable qu'ayant pris la brebis, les autres ayent la toison. S'ils vouloient participer en nos descouuertes, employer de leurs moyens, & hasarder leurs personnes, ils monstrentoyent auoir de l'honneur & de la gloire : mais au contraire ils monstrent euidemment qu'ils sont poussez d'une pure malice de vouloir esgalement iouir du fruit de nos labeurs. Ce suiect me fera encore dire quelque chose pour monstrier comme plusieurs taschent à destourner de louables deffins, comme ceux de saint Maslo & d'autres, qui disent, que la iouissance de ces descouuertes leur appartient, pour ce que Iaques Quartier estoit de leur ville, qui fut le premier audit pays de Canada & aux isles de Terre-neufue : comme si la ville auoit contribué aux frais des dittes descouuertes de Iaques Quartier, qui y fut par commendement, & aux despens du Roy François premier és

1611. année 1534. & 1535. descouvrir ces terres aujour-
d'huy appelées nouvelle France? Si donc ledit Quartier a descouvert quelque chose aux despens de sa Maïesté, tous ses suiets peuvent y auoir autant de droit & de liberté que ceux de S. Maslo, qui ne peuvent empescher que si aucuns descouurent autre chose à leurs despens, comme l'on fait paroistre par les descouuertes cy dessus descriptes, qu'ils n'en iouissent paisiblement : Donc ils ne doiuent pas s'attribuer aucun droit, si eux mesmes ne contribuent. Leurs raisons sont foibles & debiles, de ce costé. Et pour monstrier encore à ceux qui voudroient soustenir ceste cause, qu'ils sont mal fondez, posons le cas qu'un Espagnol ou autre estranger ait descouvert quelques terres & richesses aux despens du Roy de France, sçauoir si les Espagnols ou autres estrangers s'attribueroient les descouuertes & richesses pour estre l'entrepreneur Espagnol ou estranger : non, il n'y a pas de raison, elles seroient tousiours de France : de sorte que ceux de S. Maslo ne peuvent se l'attribuer, ainsi que dit est, pour estre ledit Quartier de leur ville : mais seulement à cause qu'il en est fort, ils en doiuent faire estat, & luy donner la louange qui lui est due. Dauantage ledit Quartier au voyage qu'il a fait ne passa iamais ledit grand fault S. Louys, & ne descouurit rien Nort ny Su, dans les terres du fleuve S. Laurens : ses relations n'en donnent aucun tesmoignage, & n'y est parlé que de la riuere du Saguenay, des trois riuieres & sainte Croix, où il hyuerna en vn fort proche de nostre habitation : car il ne l'eust obmis non plus que ce qu'il a descrit, qui monstre qu'il a laissé tout le haut

du fleuve S. Laurens, depuis Tadoussac iusques au 1611.
grand faut, difficile à descouvrir les terres, & qu'il ne s'est voulu hasarder ny laisser ses barques pour s'y adventurer : de sorte que cela est tousiours demeuré inutile, sinon depuis quatre ans que nous y auons fait nostre habitation de Quebec, où après l'auoir faite edifier, ie me mis au hazard de passer ledit faut pour assister les sauuages en leurs guerres, y enuoyer des hommes pour cognoistre les peuples, leurs façon de viures & que c'est que de leurs terres. Nous y estans si bien employez, n'est-il pas raison que nous iouissions du fruit de nos labeurs, sa Maieité n'ayant donné aucun moyen pour assister les entrepreneurs de ces dessins iusques à present? I'espere, que Dieu luy fera la grace vn iour de faire tant pour le seruice de Dieu, de sa grandeur & bien de ses subiets, que d'amener plusieurs pauvres peuples à la cognoissance de nostre foy, pour iouir vn iour du Royaume celeste.

1611.

*INTELLIGENCE DES DEUX
cartes Geographiques de la nouvelle France.*

IL m'a semblé bon de traicter aussi quelque chose touchant les deux cartes geographiques, pour en donner l'intelligence : car bien que l'une represente l'autre, en ce qui est des ports, bayes, caps, promontoires, & riuieres qui entrent dans les terres, elles sont toutesfois differentes en ce qui est des situations. La plus petite est en son vray meridien, suiuant ce que le sieur de Castelfranc (1) le demontre en son liure de la mecometrie de la guide-aymant, où i'en ay obserué plusieurs declinaisons, qui m'ont beaucoup serui, comme il se verra en ladicte carte, avec toutes les hauteurs, latitudes & longitudes, depuis le quarante vniesme degré de latitude, iusques au cinquante vniesme, tirant au pole artique, qui sont les confins de Canada ou grande Baye (2), où se faict le plus souuent la pesche de balaine, par les Basques & Espagnols. Je l'ay aussi obserué en certains endroits dans le grand fleuve de S. Laurens sous la hauteur de quarante cinq degrez de latitude iusques à vingt vng degré de declinaison de la guide-aymant, qui est la plus grande que iaye veue : & de ceste petite carte, l'on se pourra fort bien seruir à la nauigation, pourueu qu'on sache appliquer l'aiguille à la rose des vents du compas : Comme

(1) Guillaume de Nautonier, sieur de Castelfranc. Son ouvrage est ainsi intitulé : « Mécométrie de l'eymant, c'est à dire la maniere de mesurer les longitudes par le moyen de l'eymant, &c. » Champlain semble avoir adopté le système du sieur de Castelfranc sur le moyen de déterminer la longitude des lieux.

(2) Ce qu'on appelait autrefois la Grande-Baie est cette partie du golfe Saint-Laurent qui aboutit au détroit de Belle-Isle, et qui forme en effet comme une grande baie entre la côte occidentale de Terre-neuve et le Labrador.

par exemple, ie desire m'en seruir, il est donc de
 besoin, pour plus de facilité, de prendre vne rose, 1611.
 où les trentedeux vents soyent marquez egale-
 ment, & faire mettre la pointe de la guide-aymant à 12.
 15. ou 16. degrez de la fleur de lis, du costé du nort-
 ouest, qui est prés d'un quart & demy de vent, comme
 au Nort vn quart du norouest, ou vn peu plus de
 la fleur de lis de laditte rose des vents, & appliquer
 la roze dans le compas, quand l'on fera sur le grand
 banc, où se fait la pesche du poisson vert, par ce
 moyen l'on pourra aller chercher fort asseurement
 toutes les hauteurs des caps, ports & riuieres. Je scay
 qu'il y en aura beaucoup qui ne s'en voudront ser-
 uir, & courront plustost à la grande, d'autant qu'elle
 est fabriquée sur le compas de France, où la guide-
 ayment nordeste, d'autant qu'ils ont si bien prins
 ceste routine, qu'il est mal aisé de leur faire changer.
 C'est pourquoy i'ay dressé la grande carte en ceste
 façon, pour le soulagement de la plus-part des pilotes
 & nauigateurs des parties de la nouvelle France,
 craignant que si ie ne l'eusse ainsi fait, ils m'eussent
 attribué vne faute, qu'ils n'eussent sceu dire d'où
 elle procedoit. Car les petits cartrons ou cartes des
 terres neufues, pour la pluspart sont presque toutes
 diuerses en tous les gifemens & hauteurs des terres.
 Et s'il y en a quelques vns qui ayent quelques petits
 eschantillons assez bons, ils les tiennent si precieux
 qu'ils n'en donnent l'intelligence à leur patrie, qui
 en pourroit tirer de l'vtilité. Or la fabrique des
 cartaux est d'une telle façon, qu'ils font du Nor-
 nordest leur ligne meridienne, & de l'Ouest-norouest,
 l'Ouest, chose contraire au vray meridiem de ce lieu,

1611. de l'appeler Nort-nordest pour le Nort : Car au lieu que l'aiguille doit norouester elle nordeste, comme si c'estoit en France. Qui a fait que l'erreur s'en est ensuiuy & s'ensuiura, d'autant qu'ils ont ceste vieille coustume d'ancienneté, qu'ils retiennent, encores qu'ils tombent en de grands erreurs. Ils se seruent aussi d'un compas touché Nort & Su, qui est mettre la poincte de la guide-aymant droit sous la fleur de lis. Sur ce compas beaucoup forment leurs petites cartes, ce qui me semble le meilleur, & approcher plus près du vray meridien de la Nouvelle France, que non pas les compas de la France Orientale qui nordestent. Il s'est doncques ensuiuy en ceste façon, que les premiers nauigateurs qui ont nauigué aux parties de la nouvelle France Occidentale croioient n'engendrer non plus d'erreur d'aller en ces parties que d'aller aux Effores⁽¹⁾, ou autres lieux proches de France, où l'erreur est presque insensible en la navigation, dont les pilotes n'ont autres compas que ceux de France, qui nordestent, & representent le vray meridien. Et nauiguant tousiours à l'Ouest, voulant aller trouuer vne hauteur certaine, faisoient la routte droit à l'Ouest de leur compas, pensant marcher sur vne paralelle où ils vouloient aller. Et allant tousiours droictement en plat, & non circulairement, comme sont toutes les paralelles sur le globe de la terre, après auoir fait vne quantité de chemin, près de venir à la veüe de la terre, ils se trouuoient quelquesfois trois, quatre ou cinq degrés plus Su qu'il n'estoit de besoing : & par ainsi se trouuoient desceus de leur hauteur & estime. Toutesfois

(1) Açores.

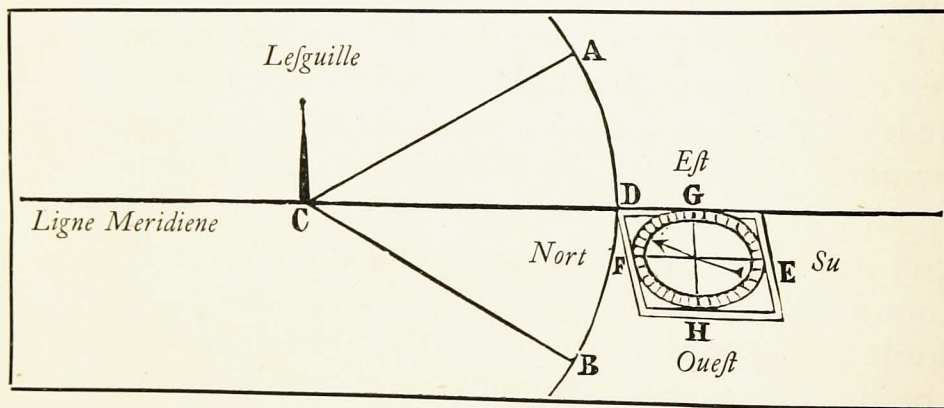
il est bien vray que quand le beau temps paroissoit, & que le soleil estoit beau, ils se redressoient de leur hauteur : mais ce n'estoit sans s'estonner d'où procedoit que la route estoit fausse ; qui estoit qu'au lieu d'aller circulairement selon ladicte paralelle, ils alloient droitement en plat ; & que changeant de meridian, ils changeoient aussi d'airs de vent du compas : & par ainsi de route. C'est donc vne chose fort necessaire de scavoir le meridian & declinaison de la guide-aymant : car cela peut servir pour tous pilotes qui voyagent par le monde, d'autant que ne la sachant point, & principalement au Nort & au Su où il se fait de plus grandes variations de la guide-aymant : aussi que les cercles de longitude sont plus petits, & par ainsi l'erreur seroit plus grand à faute de ne scavoir ladicte declinaison de la guideaymant. C'est donques pourquoy ladicte erreur s'est ensuiuie, que les voyageurs ne l'ayant voulu ou ne le sachant corriger, ils l'ont laissé en la façon que maintenant elle est : de sorte qu'il est mal aisé d'oster ceste dicte façon accoustumée de nauiguer en cesdits lieux de la nouvelle France. C'est ce qui m'a fait faire ceste grande carte, tant pour estre plus particuliere que la petite, que pour le contentement des nauigans qui pourront nauiguer, comme si c'estoit sur leurs petits cartrons ou cartes : & m'excuseront si ie ne les ay mieux faites & particularisées, d'autant que l'aage d'un homme ne pourroit suffire à recognoistre si exactement les choses, qu'à la fin du temps il ne se trouuast quelque chose d'obmis, qui fera que toutes personnes curieuses & laborieuses pourront remarquer en voyageant des choses qui ne seront en

1611.

1611. ladiète carte & les y adapter : tellement qu'avec le temps on ne doutera d'aucunes choses de cesdicts lieux. Pour le moins il me semble que i'ay fait mon deuoir en ce que i'ay peu, où ie n'ay oublié rien de ce que i'ay veu à mettre en madiète carte, & donner vne cognoissance particuliere au public, qui n'auoit iamais esté descrite, ny descouuerte si particulierement comme i'ay fait, bien que quelque autre par le passé en ayt escript, mais c'estoit bien peu de chose au respect de ce que nous auons descouuert depuis dix ans en ça.

Moyen de prendre la ligne Meridienne.

Prenez vne planchette fort vnne, & au milieu posez vne esguille C, de trois pouffes de haut, qui soit droitement à plomb, & le posez au Soleil deuant Midy, à 8. ou 9. heures, où l'ombre de l'esguille C, arriuera, soit marqué avec vn compas, lequel fera ouuert, sçauoir vne poincte sur C, &



l'autre sur l'ombre B, & puis traßerez vn demy cercle A, B, laissant le tout iusqu'après midy, qu'y verrez l'ombre paruenir sur le bort du demy cercle A. Puis partirez le demy cercle A. B. par la moitié, & aussi tost prendrez vne reigle que poserez sur le poinct C. & l'autre sur le poinct D. & traßerez vne ligne tant qu'elle pourra courir le long de ladiète planchette, qu'il ne faut bouger que l'observation ne soit faicte, & la ligne sera la Meridienne du lieu où vous ferez.

Et pour sçauoir la declinaison du lieu où vous ferez sur la ligne Meridienne, posez vn quadrans qui soit quarré, comme demonstre la figure cy dessus le long de la ligne Meridienne, & au fonds dudit quadrans y aura vn cercle diuisé en 360. degrez, & partiffiez ledit cercle par entredoux lignes diametrales, dont l'une est representée pour le septentrion, & l'autre pour le midy, comme monstrera E. F. & l'autre ligne represente l'Orient & l'Occident, comme monstre G. H. & alors regardez l'aiguille de la guide-aymant, qui est au fonds du quadrans, sur le puiot, laquelle verrez où elle decline de la ligne Meridienne fixe, qui est au fonds du quadrans, & combien de degrez elle Nordeste ou Norouest.





TABLE DES MATIERES.

A

Algoumequins. 261.
 Almouchiquois n'adorent aucune chose. 69. Ont des superstitions. 69. Leur naturel 69. ont vn langage different à celuy des Souriquois & Etechemins 52. vont tous nuds, hommes & femmes hormis leur nature 101. portent quelquesfois des robbes faictes d'herbes 68. ne font prouision de pelletterie que pour se vestir 52. font bien proportionnez de leurs corps 101. ont le tein oliuastre 101. comment portent leurs cheueux 52, 69. se parent de plumes, de patenostres de porcelines & autres iolietez 101. se peignent de noir rouge & iaune 69. s'arrachent le poil de la barbe 69. leurs logemens 66. 102. ont grande quantité de pucés, mesmes parmy les champs 102. comment se comportent quand ils ont quelque mauuais dessein 103. 104. leurs armes 101. n'ont point de police, gouuernement, ny creance. 101. font entreprisé sur les François. 104. voyez François. Amateurs du labourage 100. comment labourent les terres. 66. ont autant de terre qu'il est necessaire pour leur nourriture. 65. comment font leurs bleds d'Inde. 53. comment ils en conseruent leur prouision pour l'hyuer. 101. comment l'accommodent pour le manger. 70. cultiuent de certaines racines 66. font fort vistes 107. voyez Sauuages.
 Aneda herbe recommandée par Iaques Quartier. 50.
 Aubry Prestre esgaré dixsept iours dans des bois. 16. 17.

B

BAlaines comment se peschent 226. 227. 228.
 Basques pris faisant traite de pelletterie. 28.
 Basques traitent la force en la main & leur violence contre le vaisseau de Pont-gra-ué. 139. 140. 141.
 Barque eschouée sur vne roche miraculeusement sauuée. 60.
 Baye Françoisé. 19. 21.
 Baye saint Laurens. 21.
 Baye sainte Marie. 15. 17.
 Baye de toutes isles. 128.
 Bedabedec, pointe ainfi appelée des sauua- ges. 32. 33.

C

CAp de la Héue. 8.
 Cap Negre. 9.
 Cap de Sable. 10.
 Cap Fourchu. 11.
 Cap des deux Bayes. 20.
 Cap aux isles. 57.
 Cap saint Louys. 60.
 Cap Blanc. 64.
 Cap Breton. 169.
 Cap Batturier. 99.
 Cap Dauphin. 145.
 Cap de l'Aigle. 145.
 Cap de tourmente. 146.
 Campseau. 130.
 Canada. 160.
 Canadiens ne font point de prouision pour l'hyuer. 169.
 Canots des sauuages. 59. 60. 141. 142.
 Champdorépilote. 84. emmenoté, liberé. 87.
 Champ semé de bled d'Inde. 66.
 Chanure. 62.
 Charioquois. 260.
 Chasse des sauuages. 43. 44.
 Chouacoet. 123.
 Chouassarou poisson. 190. 191.
 Citrouilles. 66.
 Commission du fleur de Mons. 136.
 Conspiration contre ma personne. 148. descouuerte 150. conspirateurs pris 152. Procédures en leur procès. 152. 153. 154.
 Corde faite d'escorce d'arbre. 62.
 Coste de Norembegue. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39.
 Coste des Almouchiquois. 45.
 Croix fort ancienne marque de Chrestiens. 125.
 Cul de sac où il y a plusieurs isles & beaucoup d'endroits pour mettre nombre de vaisseaux. 24.

D

DAnger proche de naufrage. 30. autre 81. autre 83. autre. 86.
 premiere Defaite des Yroquois. 195. 196.
 seconde Defaite des Yroquois. 216.

E

ESpouuante des Montagnets à la riuiera des Yroquois. 199.
 Equille poisson. 18.
 Etechemins n'ont point de demeure arrestée. 35. habitent quelquefois la riuiera de Quinibequi. 37.

TABLE.

F	Isle aux Herons.	246.
L Es Femmes font vn peu plus long habillées que les hommes 68. 69. font tous les vestemens 44. surpassent en cruauté les hommes. 219. François assistent les sauages leurs alliés à la guerre contre leurs ennemis. 194. 195. 210. iusques à 217. Surpris par les Al-mouchiquois. 67. 68. 106. s'en vengent. 110.	L	
G Aspé. 169. Gelées fort grandes. 43. Grande-oreille, poisson qui porte des égre-ttes. 229.	L Ac de trois à quatre lieues de long. 49. Lac saint Pierre. 180. Lac des Yroquois. 189. Lac de Champlain. 196. Lac. 143.	
H	M	
H Abitation de l'isle sainte Croix. 26. 27. Habitation du port Royal. 79. Habitation de Quebec. 155. Harangue de Mantoumermer sauage. 47-8. Hyuer fort court. 207.	M Al de la terre, voyés Scurbut. 124. Mauues oyseaux. 124. Maslouins appelez Mistigoches par les Sauages. 209. Mine d'argent. 12. Mines de cuire. 20. 21. 28. 29. 79. 80. Mines de fer. 13. 22. 23. Montagnets vont demy nuds. 162. l'hyuer se courent de bonnes fourrures. 162. 164. sont bien proportionnez & les femmes aussi, qui se frottent de peinture, qui les rend basannées. 163. quand peschent les anguilles qu'ils font secher pour l'hyuer. 162. quand vont à la chasse aux castors. 162. vont à la chasse aux eslans & autres bestes sauages, lors que leurs anguilles leur manquent. 162. ont quelquefois de grandes famines, mangent leurs chiens & les peaux de quoy ils se courent. 162. pressez d'une extreme neccesité. 166. iusques à 170. ne font point de prouisions. 168. 169. Montagnets croient l'immortalité de l'ame. 165. Disent qu'après leur mort ils se vont resioir en d'autres pais. 165. croient que tous les songes qu'ils font sont veritables. 163. n'ont point ny foy, ny loy. 163. sont fort melchans, grands menteurs, & vindicatifs. 163. n'entreprennent rien sans consulter leur Pilotois. 163. leurs ceremonies quand ils arriuent à leur pays au retour de la guerre. 199. 217. leurs mariages. 164. leurs enterremens. 164. 165. dansent trois fois l'année sur la fosse de leurs amis. 165. sont fort craintifs & redoutent fort leurs ennemis. 165. Miraculeusement sauuez d'un naufrage. 167. ont bon iugement. 162. Mouches fort fascheuses. 27.	
I	N	
I Aques Quartier, & de son Hyuerne-ment. 156. iusques à 161. Isle de Sable. 7. Isle aux Cormorans. 10. Isles aux oyseaux. 10. 11. 15. Isles fort dangereuses. 10. Isles aux Loups-marins. 11. Isle Longue. 12. 13. Isle Haute. 20. [autre du même nom] 33. Isle aux Margots. 24. Isle appelée des sauages Menane. 24. 46. Isle sainte Croix. 25. 91. appelée autre-fois des sauages Achelacy. * 157. 159. 160. 161. Isles rangées. 30. [autres à la côte d'Aca-die]. 129. Isles des monts-deserts. 31. Isles aux Corneilles. 46. Isle de la tortue. 46. Isle de Bacchus. 51. 52. Isles Martyres. 127. Isle Percée. 131. Isle du cap Breton. 131. 132. Isle aux coudres. 145. 158. 159. plusieurs Isles fort agreables enuironnées de ro-chers & basses fort dangereuses. 146. 147. Isle d'Orleans. 146. 147. ainsi appelée par laques Quartier. 161. Isle saint Eloy. 175.	N Ormands appelés Mistigoches par les sauages. 209.	

* L'ile de Sainte-Croix n'a jamais porté le nom d'Achelacy, mais bien la pointe de Sainte-Croix, aujourd'hui le Platon, à environ douze lieues au-dessus de Québec.

TABLE.

O	
Ordre de bon temps.	120.
Outarde oyseau.	72.
Oyseau qui a le bec en façon de lancette.	71. 72.
Oyseaux comme coqs d'Indes.	72. 73.
Oyseaux incarnats.	202.

P	
Pierres à faire de la chaux.	124.
Pilotois deuineurs de bonne & mauvaise fortune. 163. leurs diableries & fimagrées.	93.
Place Royale.	242. 243. 244. 245.
Pointe saint Mathieu, autrement aux Alouettes.	139.
Pointe de tous les Diables.	139.
Poisson avec trois rangs de dens.	202.
Port au Mouton.	8.
Port sainte Marguerite.	13.
Port Royal.	17. 18.
Port aux mines.	20. 21.
Port aux îles.	55. 56.
Port du cap saint Louys.	63.
Port de Malebarre.	65. 66.
beau Port.	94. 95. 96.
Port aux huîtres.	97.
Port fortuné.	100.
Port saint Helaine.	127. 128.
Port de Saualette.	129. 130.
Port aux Anglois.	132.
Port Niganis.	132.

Q	
Quebecq.	145. 148. 155. 170. 173. 264.

R	
Racines que les sauvages cultient.	66.
Rencontre des Yroquois à qui nous allions faire la guerre.	193.
Rivière du Boulay.	12.
Rivière de l'Equille.	18. 19.
Rivière saint Antoine.	19.
Rivière saint Iean appelée des sauvages Ouygoudy.	22. 23.
Rivière des Etechemins.	25. 26.
Rivière de Pimptegouet appelée de plusieurs pilotes & historiens Norembeque.	31. 32. 33. 34. 35. 37. 38.
Rivière de Quinibéqui.	46. 49. 50.
Rivière [lisez île] de la tortue*.	46. 49.

Rivière de Chouacoet.	53. 55.
Rivière sainte Marguerite.	127.
Rivière de l'île verte.	128.
Rivière de Saguenay.	142. 143. 144.
Rivière aux saumons.	145.
grande Rivière de saint Laurens.	170. 174. 175. 176. 177.
Rivière sainte Marie.	175.
les trois Rivières.	179.
Rivière des Yroquois.	181. 184. 189.

S	
Sainte croix, nom transferé de lieu à autre.	156. 157. 158. 159. 160. 161.
Sainte Susanne du cap blanc.	64.
Sault d'eau.	34.
grand Sault.	248. 249.
Sauvages quand font mal disposez, se tirent du sang avec les dents d'un poisson appelé Couassarou.	191. Leur dueil. 118.
Leurs ceremonies aux enterremens.	118.
en leurs harangues.	36. Quand ils veulent deliberer de quelque affaire, font leurs assemblées la nuit. 253. Comment ils content les temps. 176. Leur façon de viure en hyuer. 44. en hyuer ne peuvent chasser, si les neiges ne sont grandes. 43. attachent des raquettes sous leurs pieds, quand ils vont chasser en temps de neige. 44. 164. comment pèschent le poisson. 62. viuent de coquillage, quand ils ne peuvent chasser. 44. comment desfrichent les terres. 96. Danfent & monstrent signes de resjouissance, quand ils voyent arriuer des vaisseaux de France. 51. Font de grandes admirations quand ils voyent premierement des Chrestiens. 219. Ont des gens parmi eux qui disent la bonne auanture auxquels ils adioustent foy. 101. voyez Pilotois. Croyent les songes veritables. 192. 193. Quand ils entendent des coups de canon se couchent contre terre. 107.
Sauvages quand vont à la guerre separent leurs troupes en trois, pour la chassé en auantcoureurs & le gros. 186. Font des marques, par où ils passent, par lesquelles ceux qui viennent apres reconnoissent si ce sont amis ou ennemis qui ont passé. 186. Leurs chasseurs ne chassent iamais de l'auant du gros. 186. Enuoient descourir	

* La Tortue était une île. Ce qui a donné occasion à la méprise que nous corrigeons ici, est ce passage de la page 46 : « L'île de la tortue & la rivière sont su furest & nort norouest. » Il va sans dire que la rivière, c'est le Quinibéqui. À nos yeux, cela seul suffit pour prouver que cette table n'a pas été faite par Champlain.

TABLE.

fi on n'aperceura point d'ennemis. 185.
Toute la nuit se reposent sur la re-
vue des avantcoureurs. 185. Aproxhans
des terres de leurs ennemis ne che-
minent plus que la nuit. 192. Leurs
retranchemens. 185. Ont des chefs à
qui ils obeissent, en ce qui est du fait
de la guerre seulement. 188. Comment
les chefs montrent à leurs gens le rang &
l'ordre qu'ils doiuent tenir au combat. 188.
Executent leurs desseins la nuit & non
le jour. 105. Quand sont poursuivis se
sauuent dans les bois. 109. Escorchent
la teste de leurs ennemis tuez pour tro-
phée de leur victoire. 217. comment
traitent leurs prisonniers. 196. 197.
198. 218. 219.

Sauuages aliez vont à la guerre contre les
Yroquois leurs ennemis. 210. iusques à
217. voyez Algonmequins & Montagnets.
Scurbut, ou maladie de la terre. 41. 80.
121. 175. Sa cause. 170. 207. plusieurs
regions en sont frappées. 172.
Siguenoc. 70. 71.

Superstition des Sauuages. 48.

T

Tadoussac. 138. 169.
Temperature fort differente, pour
120. lieues. 170.
Terres desertées où le sieur de Mons fit se-
mer du froment. 26. autres terres desfri-
chées. 63.
Terre ensemencée par le sieur de Poirin-
cour. 89. 90.
Terres bonnes & fertiles. 91.
Terres couuertes la plus part del'année. 144.
Terres couuertes de neiges iusques à la fin
de May. 170.
Terre neufue. 170.
Traite de pelletterie defendue. 139.

V

Vignes qui portent de tresbons rai-
fins. 54.

Y

Yroquois. 191. desfaits en guer-
re. 195. 196.

FIN.

QVATRIESME
VOYAGE DV
S^r DE CHAMPLAIN
CAPITAINE ORDINAIRE POVR
LE ROY EN LA MARINE, ET
Lieutenant de Monseigneur le
Prince de Condé en la Nou-
uelle France, fait en
l'année 1613.

* *
*



A TRES-HAUT,

TRES-PVISSANT ET TRES-
EXCELLENT HENRY DE BOVRBON PRINCE
de Condé, premier Prince du sang, premier
Pair de France, Gouverneur & Lieutenant de
sa Maiefté en Guyenne.



ONSEIGNEVR

L'honneur que i'ay reçu de vostre grandeur en la charge des descouuertes de la nouvelle France, m'a augmenté l'affection de poursuiure avec plus de soing & diligence que iamais, la recherche de la mer du Nord. Pour cet effect en ceste année 1613. i'y ay fait vn voyage sur le rapport d'un homme que i'y auois enuoyé, lequel m'asseuroit l'auoir veüe, ainsi que vous pourrez voir en ce petit discours, que i'ose offrir à vostre excellence, où toutes les peines & trauaux que i'y ay eus sont particulièrement d'escrits; desquels il ne me reste que le regret d'auoir perdu ceste année, mais non pas l'esperance au premier voiage d'en auoir des nouuelles plus assurées par le moyen des Sauuages qui m'ont fait relation de plusieurs lacs & riuieres tirant vers le Nord, par lesquelles, outre l'assurance qu'ils me donnent d'auoir la cognoissance de ceste mer,

il me semble qu'on peut aisément tirer coniecture des cartes, qu'elle ne doit pas estre loing des dernieres decouuertes que i'ay cy deuant faites. En attendant le temps propre & la commodité de continuer ces desseins, ie pricray le Createur qu'il vous conserue, Prince bien-heureux, en toutes sortes de felicités, où se terminent les vœux que ie fais à vostre grandeur, en qualité de son

Tres-humble & tres-affectionné seruiteur

SAMVEL DE CHAMPLAIN.



QVATRIESME VOYAGE DV SIEVR
DE CHAMPLAIN, CAPITAINE ORDINAIRE POVR
le Roy en la marine, & Lieutenant de Mon-
seigneur le Prince de Condé en la Nouvelle
France, fait en l'an 1613.

*Ce qui m'a occasionné de recercher vn reglement. Com-
mission obtenue. Oppositions à l'encontre. En fin la
publication par tous les ports de France.*

CHAPITRE I.

LE desir que i'ay tousiours eu de faire nou- 1613.
uelles descouuertes en la Nouvelle
France, au bien, vtilité & gloire du nom
François : ensemble d'amener ces pau-
ures peuples à la cognoissance de Dieu,
m'a fait chercher de plus en plus la facilité de ceste
entreprise, qui ne peut estre que par le moyen d'un
bon reglement : d'autant que chacun voulant cueil-
lir les fruits de mon labeur, sans contribuer aux frais
& grandes despences qu'il conuient faire à l'entre-
tien des habitations necessaires pour amener ces des-
seins à vne bonne fin, ruine ce commerce par l'au-
dité de gagner, qui est si grande, qu'elle fait partir
les marchans deuant la saison, & se precipiter non
seulement dans les glaces, en esperance d'arriuer
des premiers en ce païs; mais aussi dans leur pro-

1613. pre ruine : car traictans avec les sauvages à la defrobée, & donnant à l'enuie l'un de l'autre de la marchandise plus qu'il n'est requis, sur-achetent les danrées; & par ainsi pensant tromper leurs compagnons se trompent le plus souvent eux mesmes.

C'est pourquoy estant de retour en France le 10. Septembre 1611. i'en parlay à monsieur de Monts, qui trouua bon ce que ie luy en dis : mais ses affaires ne luy permettant d'en faire la poursuite en Cour, m'en laissa toute la charge(1).

Dehors i'en dressay des memoires, que ie montray à Monsieur le President Jeannin, lequel (comme il est desireux de voir fructifier les bonnes entreprises) loüa mon dessein, & m'encouragea à la poursuite d'iceluy.

Et m'assurant que ceux qui aiment à pescher en eau trouble trouueroient ce reglement fascheux, & rechercheroyent les moyens de l'empescher, il me sembla à propos de me ietter entre les bras de quelque grand, l'autorité duquel peust seruir contre leur enuie.

Or cognoissant Monseigneur le Comte de Soissons(2) Prince pieux & affectionné en toutes saintes entreprises; par l'entremise du sieur de Beaulieu, Conseiller & aumosnier ordinaire du Roy, ie m'adressay à luy, & luy remonstray l'importance de l'affaire, les moyens de la regler, le mal que le desordre auoit par cy deuant apporté, & la ruine totale dont elle estoit menacée, au grand des-honneur du nom

(1) Voir, ci-dessus, chapitre iv du Troisième Voyage, p. 265.

(2) Charles de Bourbon, comte de Soissons, alors gouverneur de Dauphiné et de Normandie. (Hist. généalogique, &c., par le P. Anselme, t. I, p. 350.)

François, si Dieu ne suscitoit quelqu'un qui la voulast releuer, & qui donnast esperance de faire vn iour reüssir ce que l'on a peu esperer d'elle. Comme il fut instruit de toutes les particularités de la chose, & qu'il eust veu la Carte du pays que j'auois faicte, il me promit, sous le bon plaisir du Roy, d'en prendre la protection. 1613.

Aussi tost après ie presentay à sa Maiesté, & à Nosseigneurs de son Conseil vne requeste avec des articles, tendans à ce qu'il luy pleust vouloir apporter vn reglement en cet affaire, sans lequel, ainsi que j'ay dict, elle s'en alloit perduë; & pource sa Maiesté en donna la direction & gouvernement à mondit Seigneur le Comte(1), lequel deslors m'honora de sa Lieutenance(2).

Or comme ie me preparois à faire publier la Commission du Roy par tous les ports & haures de

(1) La commission du comte de Soissons est du 8 octobre 1612, comme le prouve l'extrait suivant des lettres du duc d'Anville, rapportées par Moreau de Saint-Méry, et reproduites dans les Mémoires et Documents de la Société Historique de Montréal, page 110 : « Voulant de toute notre affection continuer le même dessein que les défunts Rois Henri le Grand notre aïeul, et Louis XIII notre très-honoré Seigneur et Père, avaient de favoriser la bonne intention de ceux qui avaient entrepris de rechercher et découvrir es pays de l'Amérique, des terres, contrées, et lieux propres et commodes pour faire des habitations capables d'établir des Colonies, afin d'essayer, avec l'assistance de Dieu, d'amener les peuples qui en habitent les terres à sa connaissance, et les faire policer et instruire à la Foi et Religion Catholique, Apostolique et Romaine, et par ce moyen y établir notre autorité, et introduire quelque commerce qui puisse apporter de l'utilité à nos sujets : ayant été informé que par les voyages faits le long des Côtes et Isles, desquelles nos prédécesseurs en auraient fait habiter quelques-unes, il a été reconnu plusieurs Ports, Havres, et lieux propres et bien commodes pour y aborder, habiter et donner un bon et grand commencement pour l'entier accomplissement de ce dessein, et aussi pour y découvrir et chercher chemin facile pour aller au pays de la Chine, de Monoa et royaume des Incas, par dedans les Rivières et Terres fermes du dit pays, avec assistance des habitants d'icelles; pour faciliter laquelle entreprise ils auraient, par Lettres-Patentes du 8 Octobre 1612, donné la charge d'icelle à feu notre très-cher et bien amé Cousin le Comte de Soissons, et icelui fait Gouverneur et notre Lieutenant-Général du dit pays pour y représenter notre personne et amener les peuples d'icelui pays à la connaissance de Dieu, et les faire instruire à la Foi et Religion Catholique, Apostolique et Romaine, ainsi qu'il est plus au long porté par les dites Lettres... »

(2) Dans l'édition de 1632, l'auteur rapporte lui-même cette commission, qui est datée du 15 Octobre 1612.

^{1613.} France, la maladie de Monseigneur le Comte arriua, & sa mort⁽¹⁾ tant regrettée, qui recula vn peu ceste affaire : Mais sa Maiesté aussi tost en remit la direction à Monseigneur le Prince⁽²⁾, qui la remit dessus : & mondit Seigneur m'ayant honoré pareillement de sa Lieutenance⁽³⁾, feit que ie pourfuiuis la publication de ladite commission; qui ne fut si tost faicte, que quelques brouillons, qui n'auoyent aucun interest en l'affaire, l'importunerent de la faire casser, luy faisant entendre le pretendu interest de tous les marchans de France, qui n'auoient aucun subiect de se plaindre, attendu qu'vn chacun estoit reçu en l'affociation, & par ainsi aucun ne pouuoit iustement s'offencer : c'est pourquoy leur malice estant recogneuë furent reiettees, avec permission seulement d'entrer en l'affociation.

Pendant ces altercations, il me fut impossible de rien faire pour l'habitation de Quebeq, dans laquelle ie desirois mettre des ouuriers pour la reparer & augmenter, d'autant que le temps de partir nous pressoit fort. Ainsi se fallut contenter pour cette année d'y aller sans autre affociation, avec les passeports de Monseigneur le Prince, qui furent donnés pour quatre vaisseaux, lesquels estoient ia preparés pour faire le voyage; sçauoir trois de Rouën & vn de la Rochelle, à condition que chacun fourniroit quatre hommes pour m'assister, tant en mes descou-

(1) Le comte de Soissons mourut le premier novembre 1612. (Hist. généalogique, &c., par le P. Anselme, t. I, p. 350.)

(2) Henri de Bourbon, second du nom, auquel l'auteur dédie ce Quatrième Voyage.

(3) Cette nouvelle commission est du 22 novembre 1612, comme on peut le voir par celle que le duc de Ventadour donne à l'auteur le 15 février 1625, et qui est rapportée ci-après, liv. II de l'édition 1632, ch. I.

uerture qu'à la guerre, à cause que ie voulois tenir la promesse que i'auois faicte aux fauages Ocha-
taiguins en l'année 1611. de les assister en leurs guerres au premier voiage. 1613.

Et ainsi que ie me preparois pour partir, ie fus aduerti que la Cour de Parlement de Rouën n'auoit voulu permettre qu'on publiast la Commission du Roy, à cause que sa Maiesté se reseruoit, & à son Conseil la seule cognoissance des differents qui pourroient suruenir en cet affaire : ioint aussi que les marchans de S. Maslo s'y opposerent; ce qui me trauersa fort, & me contraignit de faire trois voyages à Rouën, avec Iussions de sa Maiesté, en faueur desquelles la Cour se deporta de ses empeschemens, & debouta les opposans de leurs pretentions : & fut la Commission publiée par tous les ports de Normandie.

Partement de France : & ce qui se passa iusques à nostre arriuée au Saut.

CHAPITRE II.

IE partis de Rouën le 5. Mars pour aller à Honfleur, & le sieur l'Ange avec moy, pour m'assister aux descouuertes, & à la guerre si l'occasion s'en presentoit.

Le lendemain 6. du mois nous nous embarquasmes dans le vaisseau du sieur de Pont-graué, où aussi tost nous mismes les voiles au vent, qui estoit lors assés fauorable.

Le 10. Avril nous eusmes cognoissance du grand

1613. Banc, où l'on mit plusieurs fois les lignes hors sans rien prendre.

Le 15. nous eufmes vn grand coup de vent, accompagné de pluye & gresle, fuiui d'un autre, qui dura 48. heures, si impetueux, qu'il fit perir plusieurs vaisseaux à l'isle du cap Breton.

Le 21. nous eufmes cognoissance de l'isle & Cap de Raye.

Le 29. les Sauvages Montagnais de la pointe de tous les Diables⁽¹⁾ nous aperceuant, se ietterent dans leurs canots, & vindrent au deuant de nous, si maigres & hideux, que ie les mescognoissois. A l'abord ils commencerent à crier du pain, disant, qu'ils mourroient de faim. Cela nous fit iuger que l'hyuer n'auoit pas esté grand, & par consequent, la chasse mauuaise : de cecy nous en auons parlé aux voyages precedens.

Quand ils furent dans nostre vaisseau ils regardoient chacun au visage, & comme ie ne paroissais point, ils demanderent où estoit monsieur de Champlain, on leur fit responce que i'estois demeuré en France : ce que ne croyans du tout, il y eut vn vieillard qui vint à moy en vn coin, où ie me promenois, ne desirant encor estre cognu, & me prenant l'oreille (car il se doutoyent qui i'estois) vid la cicatrice du coup de fleche que ie reçeus à la deffaicte des Yroquois : alors il s'escria, & tous les autres après luy, avec grandes demonstrations de ioye, disant, Tes gens sont au port de Tadoussac qui t'attendent.

Ce mesme iour bien que nous fussions partis des

(1) La pointe aux Vaches. (Voir 1603, p. 5, note 4.)

derniers nous arriuafmes pourtant les premiers audit 1613.
Tadouffac, & de la meſme marée le ſieur Boyer de
Roüen. Par là l'on cognoift que partir auant la
ſaiſon, ne fert qu'à ſe precipiter dans les glaces.
Ayans mouillé l'ancre nos gens nous vindrent trou-
uer, & après nous auoir déclaré comme tout ſe por-
toit en l'habitation, ſe mirent à habiller trois outardes
& deux lapins, qu'ils auoient apportés, & en ietterent
les tripailles à bort, ſur leſquelles ſe ruerent ces
pauures ſauuages, & ainſi que beſtes affamées les
deuorèrent ſans les vider, & racloient avec les on-
gles la graiſſe dont on auoit ſuiué noſtre vaiſſeau, &
la mangeoient gloutonnement comme s'ils y euſſent
trouué quelque grand gouſt.

Le lendemain (1) arriuèrent deux vaiſſeaux de S.
Malo qui eſtoient partis auant que les oppoſitions
fuſſent vidées, & que la Commiſſion fut publiée en
Normandie. Je fus à bort d'eux, accompagné de
l'Ange : Les ſieurs de la Moinerie & la Tremblaye
y commandoient, auſquels ie fis lecture de la Com-
miſſion du Roy, & des deffences d'y contreuenir ſur
les peines portées par icelles. Ils firent reſponſe
qu'ils eſtoient ſubiects & fidelles ſeruiteurs de ſa
Maieſté, & qu'ils obeïroient à ſes commandemens;
& deſlors ie fis attacher ſur le port à vn poteau les
armes & Commiſſions de ſa Maieſté, afin qu'on n'en
pretendiſt cauſe d'ignorance.

Le 2. May voyant deux chaloupes équipées
pour aller au Saut, ie m'embarquay avec ledict
l'Ange dans l'une. Nous fuſmes contrariés de fort
mauuais temps, en forte que le mats de noſtre cha-

(1) Le 30 avril.

1613. louppe se rompit, & si Dieu ne nous eust preferués, nous nous fussions perdus, comme fit deuant nos yeux vne chalouppe de S. Maslo qui alloit à l'isle d'Orleans, de laquelle les hommes se sauuerent.

Le 7. nous arriuasmes à Quebec, où trouuasmes ceux qui y auoient hyuerné en bonne disposition, sans auoir esté malades, lesquels nous dirent que l'hyuer n'auoit point esté grand, & que la riuere n'auoit point gelé. Les arbres commençoient aussi à se reuestir de feuilles, & les champs à s'esmailler de fleurs.

Le 13. nous partismes de Quebec pour aller au Saut S. Louys, où nous arriuasmes le 21. & y trouuasmes l'une de nos barques qui estoit partie depuis nous de Tadoussac, laquelle auoit traicté quelque peu de marchandises, avec vne petite troupe d'Algoumequins, qui venoyent de la guerre des Yroquois, & auoient avec eux deux prisonniers. Ceux de la barque leur firent entendre que i'estois venu avec nombre d'hommes pour les assister en leurs guerres, suiuant la promesse que ie leur auois faite les années precedentes; & de plus, que ie desirois aller en leur pays, & faire amitié avec tous leurs amis; dequoy ils furent fort ioyeux : Et d'autant qu'ils vouloient retourner en leur pays pour asseurer leurs amis de leur victoire, voir leurs femmes, & faire mourir leurs prisonniers en vne solemnelle Tabagie. Pour gages de leur retour, qu'ils promettoient estre auant le milieu de la premiere lune (ainsi qu'ils content) ils laisserent leurs rondaches, faictes de bois & de cuir d'Elland, & partie de leurs arcs & flesches. Ce me fut vn grand desplaisir de ne m'estre trouué à propos pour m'en aller avec eux en leur pays.

Trois iours après arriuerent trois canots d'Algou-
mequins qui venoient du dedans des terres, chargés
de quelque peu de marchandises, qu'ils traicterent,
lesquels me dirent que le mauuais traictement qu'a-
uoient reçeus les Sauuages l'année precedente, les
auoit degoutés de venir plus, & qu'ils ne croyoient
pas que ie deusse retourner iamais en leurs pays,
pour les mauuaises impressions que mes enuieux
leur auoient données de moy; & pource 1200.
hommes estoient allez à la guerre, n'ayans plus
d'esperance aux François, lesquels ils ne croyoient
pas vouloir plus retourner en leur pays.

1613.

Ces nouuelles attristerent fort les marchans, car
ils auoient fait grande emplette de marchandises,
sous esperance que les fauages viendroient comme
ils auoient accoustumé : ce qui me fit resoudre en
faissant mes descouuertes, de passer en leur pays,
pour encourager ceux qui estoient restés, du bon
traictement qu'ils receuroient, & de la quantité de
bonnes marchandises qui estoient au Saut, & pareil-
lement de l'affection que i'auois de les assister à la
guerre : Et pour ce faire, ie leur fis demander trois
canots & trois Sauuages pour nous guider, & avec
beaucoup de peine i'en obtins deux, & vn fauage
seulement, & ce moyennant quelques presens qui
leur furent faits.

1613. *Partement pour descouurer la mer du Nort, sur le rapport qui m'en auoit esté fait. Description de plusieurs riuieres, lacs, isles, du Saut de la chaudiere, & autres Sauts.*

CHAPITRE III.

OR n'ayant que deux Canots, ie ne pouuois mener avec moy que quatre hommes, entre lesquels estoit vn nommé Nicolas de Vignau le plus impudent menteur qui se soit veu de long temps, comme la fuitte de ce discours le fera voir, lequel autresfois auoit hyuerué avec les Sauuages, & que i'auois enuoyé aux descouuertes les années precedentes. Il me r'apporta à son retour à Paris en l'année 1612. qu'il auoit veu la Mer du Nort, que la riuere des Algoumequins⁽¹⁾ fortoit d'un lac qui s'y deschargeoit, & qu'en 17. iournées l'on pouuoit aller & venir du Saut S. Louys à ladite mer : qu'il auoit veu le bris & fracas d'un vaisseau Anglois qui s'estoit perdu à la coste, où il y auoit 80. hommes qui s'estoient faués à terre, que les Sauuages tuerent à cause que lefdits Anglois leur vouloyent prendre leurs bleds d'Inde & autres viures par force, & qu'il en auoit veu les testes qu'iceux Sauuages auoient escorchés (selon leur coustume) lesquelles ils me vouloient faire voir, ensemble me donner vn ieune garçon Anglois qu'ils m'auoient gardé. Ceste nouvelle m'auoit fort resiouy, pensant auoir trouué bien près ce que ie cherchois bien loing : ainsi ie le con-iuray de me dire la verité, afin d'en aduertir le Roy,

(1) Aujourd'hui, l'Outaouais.

& luy remonſtray que s'il donnoit quelque menſonge 1613.
à entendre, il ſe mettoit la corde au col, auffi que ſi ſa relation eſtoit vraye, il ſe pouuoit aſſeurer d'eſtre bien recompensé : Il me l'aſſeura encor avec ſermens plus grands que iamais. Et pour mieux ioüer ſon roole, il me bailla vne relation du païs qu'il diſoit auoir faiçte, au mieux qu'il luy auoit eſté poſſible. L'aſſurance donc que ie voyois en luy, la ſimplicité de laquelle ie le iugeois plain, la relation qu'il auoit dreſſée, le bris & fracas du vaiſſeau, & les choſes cy deuant dictes, auoyent grande apparence, avec le voyage des Anglois vers Labrador, en l'année 1612.(1) où ils ont trouué vn deſtroit(2) qu'ils ont couru iuſques par le 63^e. degré de latitude, & 290. de longitude(3), & ont hyuerné par le 53^e. degré, & perdu quelques vaiſſeaux(4), comme leur relation en faiçt foy. Ces choſes me faiſant croire ſon dire veritable, i'en fis deſlors rapport à Monſieur le Chancelier(5); & le fis voir à Meſſieurs le Mareſchal de Briſſac, & Preſident Ieannin, & autres Seigneurs de la Cour, leſquels me dirent qu'il me falloit voir la choſe en perſonne. Cela fut cauſe que ie priay le ſieur Georges, marchant de la Rochelle, de luy donner paſſage dans ſon vaiſſeau, ce qu'il fait volontiers;

(1) La relation du dernier voyage de Henry Hudson fut publiée en 1612; mais le voyage avait eu lieu en 1610 et 1611. Les détails de cette expédition du navigateur anglais se trouvent dans le tome IV du recueil de Purchas, et ont été extraits des journaux d'Hudson. (Voir Biog. univ., art. HUDSON.)

(2) Le détroit d'Hudson.

(3) Au temps de Champlain les géographes, surtout en France, faisaient encore passer le premier méridien pour l'île de Fer, et comptaient toujours les longitudes de l'ouest à l'est jusqu'à 360 degrés. De manière que 290° d'alors, répondent à 90° ouest de Paris; ce qui donne à peu près la longitude des côtes occidentales de la baie d'Hudson.

(4) Hudson, dans ce voyage, n'avait qu'un seul vaisseau.

(5) Nicolas Brûlart de Sillery.

1613.

où estant l'interrogea pourquoy il faisoit ce voyage : & d'autant qu'il luy estoit inutile, luy demanda s'il esperoit quelque salaire, lequel feit responce que non, & qu'il n'en pretendoit d'autre que du Roy, & qu'il n'entreprendoit le voyage que pour me monstrier la mer du Nord, qu'il auoit veüe, & luy en fit à la Rochelle vne declaration par deuant deux Notaires.

Or comme ie prenois congé de tous les Chefs, le iour de la Pentecoste⁽¹⁾, aux prieres desquels ie me recommandois, & de tous en general, ie luy dis en leur presence, que si ce qu'il auoit cy deuant dict n'estoit vray, qu'il ne me donnaist la peine d'entreprendre le voyage, pour lequel faire il falloit courir plusieurs dangers. Il asseura encore derechef tout ce qu'il auoit dict au peril de sa vie.

Ainsi nos Canots chargés de quelques viures, de nos armes & marchandises pour faire presens aux Sauvages, ie partis le lundy 27. May de l'isle sainte Helaine avec 4. François & vn Sauvage, & me fut donné vn adieu avec quelques coups de petites pieces, & ne fusmes ce iour qu'au Saut S. Louys, qui n'est qu'une lieuë au dessus, à cause du mauvais temps qui ne nous permit de passer plus outre.

Le 29. nous le passasmes, partie par terre, partie par eau, où il nous fallut porter nos Canots, hardes, viures & armes sur nos espauls, qui n'est pas petite peine à ceux qui n'y sont accoustumés : & après l'auoir esloigné deux lieuës, nous entraasmes dans vn lac⁽²⁾ qui a de circuit enuiron 12. lieuës, où se def-

(1) Le jour de la Pentecôte tombait, cette année, le 26 de mai.

(2) Le lac Saint-Louis. Ici, Lescarbot fait encore à Champlain un reproche de contradiction qui est assez mal fondé. « En trois endroiçts il (Champlain) dit que le lac au dessus du faut de la grande riuere de Canada est à huit lieuës de là, & par apres il dit

chargent trois riuieres, l'une venant de l'ouest (1), du costé des Ochataiguins esloignés du grand Saut de 150. ou 200. lieuës; l'autre (2) du Sud pays des Yroquois, de pareille distance (3); & l'autre (4) vers le Nord, qui vient des Algoumequins, & Nebicerini (5), aussi à peu près de semblable distance. Cette riuere du Nord, suiuant le rapport des Sauvages, vient de plus loing (6), & passe par des peuples qui leur sont incogneus, distans enuiron de 300. lieues d'eux.

1613.

Ce lac est rempli de belles & grandes isles, qui ne sont que prairies, où il y a plaisir de chasser, la venaison & le gibier y estans en abondance, aussi bien que le poisson. Le pais qui l'environne est rempli de grandes forests. Nous fumes coucher à

qu'il n'y a que deux lieuës, & ne le fait que de douze lieuës de circuit, comme ainfi soit que sur sa charte il le face de quinze journées de long. » (Hist. de la Nouv. France, p. 647.) D'abord, Champlain ne dit nulle part que le lac Saint-Louis soit à huit lieues du Saut. Au chapitre III de son Troisième Voyage (voir ci-dessus, p. 256), il dit avoir été « dans le bois, quelques huit lieues sur le bord d'un lac (probablement le lac des Deux-Montagnes, et non le lac Saint-Louis) où il avait été auparavant » : et ici, il dit où donne à entendre que le lac (Saint-Louis) n'est qu'à deux lieues du saut; ce qui n'est pas très-inexacte. En second lieu, à quiconque sait un peu la géographie du pays, il suffit de jeter un coup d'œil sur la grande carte de 1613 pour voir que le lac auquel Champlain marque 15 journées n'est rien autre chose que le lac Ontario, décrit évidemment sur le récit des sauvages, mais très-reconnaissable du reste, et que par conséquent il n'y a pas l'ombre de contradiction.

(1) C'est le Saint-Laurent même, qui vient plutôt du sud-ouest; mais, en entrant dans le lac Saint-Louis, il paraît effectivement avoir cette direction.

(2) L'auteur semble désigner ici la rivière de Châteauguay.

(3) Le pays des Iroquois n'était qu'à environ la moitié de cette distance.

(4) Cette rivière s'appelait dès lors rivière des Algoumequins, et l'on en voit ici la raison. Plus tard, et pour une raison analogue, on lui donna le nom de *Rivière des Outaouais*. Cette rivière ne vient pas du Nord; mais elle se décharge dans le lac Saint-Louis, du côté du nord.

(5) Ou Nipissirini. C'est le nom algonquin de la nation des Sorciers, qui demeurait au lac Nipissing. Les Hurons leur donnaient un nom équivalent dans leur langue, *Askiquanéronon*, c'est-à-dire, les Sorciers. « Les François appellent ordinairement les Ebicerins le peuple forcier, non qu'ils le soient tous, mais pource que c'est une nation qui fait particulière profession de consulter le diable en leur nécessité. » (Sagard, Hist. du Canada, p. 193.)

(6) L'Outaouais, comme on sait, prend sa source une cinquantaine de lieues plus au nord que le lac Nipissing.

1613. l'entrée dudit lac, & fîmes des barricades, à cause des Yroquois qui rodent par ces lieux pour surprendre leurs ennemis; & m'affeure que s'il nous tenoient, ils nous feroient aussi bonne chere qu'à eux, & pource toute la nuit fîmes bon quart. Le lendemain ie prins la hauteur de ce lieu, qui est par les 45. degrez 18. minutes de latitude(1). Sur les trois heures du soir nous entraîmes dans la riuere qui vient du Nord, & passâmes vn petit Saut(2) par terre pour soulager nos canots, & fûmes à vne îlle le reste de la nuit en attendant le iour.

Le dernier May nous passâmes par vn autre lac(3) qui a 7. ou 8. lieuës de long, & trois de large, où il y a quelques îles : Le païs d'alentour est fort vni, hormis en quelques endroits, où il y a des costaux couverts de pins. Nous passâmes vn Saut qui est appelé de ceux du païs Quenechouan(4) qui est rempli de pierres & rochers, où l'eau y court de grand vifesse : il nous falut mettre en l'eau & traîner nos Canots bort à bort de terre avec vne corde : à demi lieuë de là nous en passâmes vn autre petit à force d'auirons, ce qui ne se faict sans fuer, & y a

(1) Cette hauteur est un peu faible; l'entrée du lac est vers les 45° 25'.

(2) Ce saut paraît être celui qui sépare l'île Perrot et l'île de Montréal. Il est appelé, dans quelques cartes, rapide de Brussi.

(3) Le lac des Deux-Montagnes, que l'auteur appelle lac de Soissons, dans sa carte de 1632.

(4) « Plusieurs des noms employés par les sauvages » dit M. Ferland, « se conservent encore. Ainsi, Quenechouan, nom d'un rapide à l'entrée de l'Outaouais, se retrouve dans celui de Quinchien, donné à un gros ruisseau et à une pointe de terre qui sont dans le voisinage... Le nom de Quinchien fournit l'occasion de remarquer qu'en général il faut se défier des étymologies que l'imagination va chercher bien loin, quand elles se trouvent dans les langues des aborigènes. On a dit, pour expliquer l'origine du nom de Quinchien, que les quinze premiers habitants de ce lieu, normands renforcés, étaient sans cesse en procès, et que de là on avait nommé leur village Quinzechiens. Comme on le voit, tout cet échafaudage tombe devant le mot sauvage de Quenechouan. » (Cours d'Hist. du Canada, I, p. 163, note 2.) Ce saut et les trois ou quatre suivants dont parle ici l'auteur, forment ce que l'on a appelé, depuis, le Long-Saut.

vne grande dexterité à passer ces Sauts pour euit^r les bouillons & brifants qui les trauerfent; ce que les Sauuages font d'une telle adrefse, qu'il est impossible de plus, cherchans les destours & lieux plus ayfés qu'ils cognoiffent à l'œil.

1613.

Le famedy 1. de Iuin nous passâmes encor deux autres Sauts : le premier contenant demie lieuë de long, & le second vne lieuë, où nous eufmes bien de la peine; car la rapidité du courant est si grande, qu'elle faict vn bruiet effroyable, & descendant de degré en degré, faict vne escume si blanche par tout, que l'eau ne paroist aucunement : ce Saut est parsemé de rochers & quelques isles qui sont çà & là, couuertes de pins & cedres blancs : Ce fut là, où nous eufmes de la peine : car ne pouuans porter nos Canots par terre à cause de l'espaisseur du bois, il nous les failloit tirer dans l'eau avec des cordes, & en tirant le mien, ie me pensay perdre, à cause qu'il trauerfa dans vn des bouillons; & si ie ne fusse tombé fauorablement entre deux rochers, le Canot m'entraisoit; d'autant que ie ne peus d'effaire assez à temps la corde qui estoit entortillée à l'entour de ma main, qui me l'offença fort, & me la pensa couper. En ce danger ie m'escriay à Dieu, & commençay à tirer mon Canot, qui me fut renuoyé par le remouil de l'eau qui se faict en ces Sauts, & lors estant eschappé ie louay Dieu, le priant nous preseruer. Nostre Sauuage vint après pour me secourir, mais i'estois hors de danger; & ne se faut estonner si i'estois curieux de conseruer nostre Canot : car s'il eut esté perdu, il falloit faire estat de demeurer, ou attendre que quelques Sauuages pas-

1613. fassent par là, qui est vne pauvre attente à ceux qui n'ont de quoy disner, & qui ne sont accoustumés à telle fatigue. Pour nos François ils n'en eurent pas meilleur marché, & par plusieurs fois pensoient estre perdus : mais la Diuine bonté nous preferua tous. Le reste de la iournée nous nous reposâmes, ayans assés trauaillé.

Nous rencontraâmes le lendemain 15. Canots de Sauvages appelés Quenongebin⁽¹⁾, dans vne riuere, ayant passé vn petit lac⁽²⁾ long de 4. lieuës, & large de 2. lesquels auoient esté aduertis de ma venue par ceux qui auoient passé au Saut S. Louys venans de la guerre des Yroquois : Je fus fort aise de leur rencontre, & eux aussi, qui s'estonnoient de me voir avec si peu de gens en ce païs, & avec vn seul Sauvage. Ainsi après nous estre salués à la mode du païs, ie les priay de ne passer outre pour leur declarer ma volonté, ce qu'ils firent, & fûmes cabaner dans vne isle.

Le lendemain ie leur fis entendre que i'estois allé en leurs pays pour les voir, & pour m'acquitter de la promesse que ie leur auois par cy deuant faicte ; & que s'ils estoient resolus d'aller à la guerre, cela m'agreroit fort, d'autant que i'auois amené des gens à ceste intention, dequoy ils furent fort satisfaits : & leur ayant dict que ie voulois passer outre pour aduertir les autres peuples, ils m'en voulurent de-

(1) Ou Kinouchepirini, nation algonquine, dont le pays était situé « au sud de l'Isle » (Relat. 1640, ch. x), c'est-à-dire, au sud de l'île des Allumettes.

(2) Au-dessus du Long-Saut, le cours de l'Outaouais est tranquille, et parfois la rivière s'élargit et forme comme une suite de lacs qui ont jusqu'à une lieue, une lieue et demie de largeur. Celui dont parle ici Champlain paraît répondre à ce bassin qui est au-dessus de la pointe à l'Original, et qui a près de deux lieues de large vis-à-vis la baie des Atocas.

ftourner, difans, qu'il y auoit vn mefchant chemin, 1613.
 & que nous n'auions rien veu iufques alors; & pource
 ie les priay de me donner vn de leurs gens pour gou-
 uerner noftre deuxiefme Canot, & auffi pour nous
 guider, car nos conducteurs n'y cognoiffoient plus
 rien : ils le firent volontiers, & en recompense ie
 leur fis vn prefent, & leur baillay vn de nos Fran-
 çois, le moins neceffaire, lequel ie renuoyois au Saut
 avec vne feuille de tablette, dans laquelle, à faute
 de papier, ie faifois fcauoir de mes nouuelles.

Ainfi nous nous feparafmes : & continuant noftre
 route à mont ladiète riuere, en trouuafmes vne
 autre fort belle & fpacieufe, qui vient d'une na-
 tion appelée Ouefcharini(1), lesquels fe tiennent au
 Nord d'icelle, & à 4. iournées de l'entrée. Cefte
 riuere eft fort plaifante, à caufe des belles ifles
 qu'elle contient, & des terres garnies de beaux bois
 clairs qui la bordent; la terre eft bonne pour le la-
 bourage.

Le quatriefme nous paffafmes proche d'une au-
 tre riuere(2) qui vient du Nord, où fe tiennent des
 peuples appellés Algonmequins, laquelle va tomber
 dans le grand fleuve faint Laurens 3. lieuës aual
 le Saut S. Louys(3), qui faiët vne grande ifle conte-

(1) Ou Ouauiechkaïrini. C'est le nom algonquin de ceux qu'on a appelés, quel-
 ques années plus tard, la Petite Nation des Algonquins (Relations des Jéfuites); ce qui
 explique pourquoi la rivièrè s'appelle, encore aujourd'hui, rivièrè de la Petite-Nation.

(2) Ce que l'auteur dit un peu plus loin, prouve évidemment qu'il parle ici de la
 Gatineau.

(3) La petite et la grande cartes que l'auteur publia à cette époque-là même, prouvent
 qu'il avoit assez bien compris le rapport que les sauvages lui faisoient de cette rivièrè.
 Mais alors comment faut-il entendre ce passage? Suivant nous, voici ce qu'a voulu dire
 Champlain : « laquelle (la Gatineau) *va joindre dans les terres une autre rivièrè* (le
 Saint-Maurice), *qui va tomber 30. lieuës (et non pas 3.) aual le faut S. Louys.* » Et il est
 tout à fait probable que le typographe aura passé les mots que nous mettons en italiques,
 ou quelque chose d'équivalent. La phrase ainfi rétablie, tout devient clair ou du moins

1613.

nant près de 40. lieuës, laquelle⁽¹⁾ n'est pas large, mais remplie d'un nombre infini de Sauts, qui sont fort difficiles à passer : Et quelquesfois ces peuples passent par ceste riuere pour éviter les rencontres de leurs ennemis, sçachans qu'ils ne les recherchent en lieux de si difficile accès.

A l'emboucheure d'icelle il y en a vne autre⁽²⁾ qui vient du Sud, où à son entrée il y a vne cheute d'eau admirable : car elle tombe d'une telle impetuosité de 20. ou 25. brasses⁽³⁾ de haut, qu'elle faict vne arcade, ayant de largeur près de 400. pas. Les sauvages passent dessous par plaisir sans se mouiller que du poudrin que fait ladite eau. Il y a vne isle au milieu de la dicte riuere, qui est comme tout le terroir d'alentour, remplie de pins & cedres blancs : Quand les Sauvages veulent entrer dans la riuere, ils montent la montagne en portant leurs Canots, & font demye lieuë par terre. Les terres des environs sont remplies de toute sorte de chasse, qui faict que les Sauvages s'y arrestent plus tost ; les Yroquois y viennent aussi quelquesfois les surprendre au passage.

Nous passâmes vn Saut à vne lieuë de là, qui est large de demie lieue, & descend de 6. à 7. brasses de haut. Il y a quantité de petites isles qui ne sont

explicable. D'abord, la Gatineau et le Saint-Maurice entourent, avec le Saint-Laurent, une étendue de terre qui forme comme une grande île de quarante lieues ou un peu plus. En second lieu, les sauvages, en suivant cette route, évitaient réellement « les rencontres de leurs ennemis » : tandis que, en reprenant le fleuve trois lieues au-dessous du saut, ils avaient encore à passer les endroits les plus dangereux, l'entrée de la rivière des Iroquois et le lac Saint-Pierre.

(1) Laquelle rivière, c'est-à-dire, la Gatineau.

(2) La rivière Rideau.

(3) Il s'en faut de beaucoup que cette chute soit aussi haute. Peut-être l'auteur a-t-il voulu dire 20 ou 25 pieds ; ce qui serait plus proche de la réalité, puisqu'elle a 34 pieds anglais, ou un peu plus de 30 pieds français. (Smith's Canadian Gazetteer.)

que rochers aspres & difficiles, couuerts de meschans
petits bois. L'eau tombe à vn endroit de telle im-
petuosité sur vn rocher, qu'il s'y est caué par suc-
cession de temps vn large & profond bassin : si bien
que l'eau courant là dedans circulairement, & au
milieu y faisant de gros bouillons, a faict que les
Sauuages l'appellent Afticou, qui veut dire chau-
diere. Ceste cheute d'eau meine vn tel bruit dans
ce bassin, que l'on l'entend de plus de deux lieuës.
Les Sauuages passants par là, font vne ceremonie
que nous dirons en son lieu. Nous eufmes beau-
coup de peine à monter contre vn grand courant,
à force de rames, pour paruenir au pied dudit Saut,
où les Sauuages prirent les Canots, & nos François
& moy, nos armes, viures & autres commodités pour
passer par l'aspreté des rochers enuiron vn quart de
lieuë que contient le Saut, & aussi tost nous fallut
embarquer, puis derechef mettre pied à terre pour
passer par des taillis enuiron 300. pas, après se
mettre en l'eau pour faire passer nos Canots par
dessus les rochers aigus, avec autant de peine que
l'on sçauroit s'imaginer. Je prins la hauteur du lieu
& trouuay 45. degrés 38. minutes, de latitude(1).

Après midy nous entrafmes dans vn lac ayant 5.
lieuës de long, & 2. de large, où il y a de fort belles
isles remplies de vignes, noyers & autres arbres
aggreables, 10. ou 12. lieuës de là amont la riuiera
nous passafmes par quelques isles remplies de Pins;
La terre est sablonneuse, & s'y trouue vne racine
qui teint en couleur cramoyse, de laquelle les Sau-
uages se peignent le visage, & de petits affiquets à

(1) Le saut de la Chaudiere est à environ 45° 12'.

1613. leur vfage. Il y a auffi vne cofte de montagnes du long de cefte riuiera, & le païs des enuirs femble affés fâcheux. Le refte du iour nous le paſſâmes dans vne ifle fort agreable.

Le lendemain⁽¹⁾ nous continuâmes noſtre chemin iufques à vn grand Saut⁽²⁾, qui contient près de 3. lieuës de large, où l'eau deſcend comme de 10. ou 12. braſſes de haut en talus, & faiët vn merueilleux bruit. Il eſt rempli d'une infinité d'ifles, couuertes de Pins & de Cedres : & pour le paſſer il nous fallut reſoudre de quitter noſtre Maïs ou bled d'Inde, & peu d'autres viures que nous auions, avec les hardes moins neceſſaires, reſeruant ſeulement nos armes & filets, pour nous donner à viure ſelon les lieux & l'heur de la chaſſe. Ainſi allegés nous paſſâmes tant à l'auiron, que par terre, en portant nos Canots & armes par lediët Saut, qui a vne lieuë & demie de long, où nos Sauuages qui ſont infatigables à ce trauail, & accouſtumés à endurer telles neceſſités, nous ſoulagerent beaucoup.

Pourſuiuant noſtre route nous paſſâmes deux autres Sauts, l'un par terre, l'autre à la rame & avec des perches en deboutant, puis entraſmes dans vn lac⁽³⁾ ayant 6. ou 7. lieuës de long, où ſe deſcharge vne riuiera⁽⁴⁾ venant du Sud, où à cinq iournées de l'autre riuiera⁽⁵⁾ il y a des peuples qui y habitent appelés Matou-ouéſcarini. Les terres d'environ ledit lac ſont ſablonneufes, & couuertes de pins, qui ont

(1) Le 5 de juin.

(2) Ce ſaut et les deux autres qui ſont mentionnés plus loin, forment ce qu'on appelle le rapide des Chats.

(3) Le lac des Chats.

(4) La riuiera de Madaouaska, ou des Madaouaskaïrini.

(5) C'eſt-à-dire, le Saint-Laurent.

esté presque tous brulés par les fauuges. Il y a 1613.
quelques isles, dans l'une desquelles nous reposâmes,
& vîmes plusieurs beaux cyprès rouges, les premiers
que j'eusse vus en ce païs, desquels ie fis vne croix,
que ie plantay à vn bout de l'isle, en lieu eminent,
& en veüe, avec les armes de France, comme j'ay
faict aux autres lieux où nous auions posé. Je nom-
may ceste isle, l'isle sainte Croix.

Le 6. nous partîmes de ceste isle sainte croix,
où la riuere est large d'une lieue & demie, & ayant
faict 8. ou 10. lieuës, nous passâmes vn petit Saut
à la rame, & quantité d'isles de differentes gran-
deurs. Icy nos fauuges laisserent leurs sacs avec
leurs viures, & les choses moins necessaires afin d'estre
plus legers pour aller par terre, & euter plusieurs
Sauts qu'il falloit passer. Il y eut vne grande con-
testation entre nos fauuges & nostre imposteur, qui
afferموit qu'il n'y auoit aucun danger par les Sauts,
& qu'il y falloit passer : Nos fauuges luy disoient
tu es lassé de viure ; & à moy, que ie ne le deuois
croire, & qu'il ne disoit pas verité. Ainsi ayant re-
marqué plusieurs fois qu'il n'auoit aucune cognois-
sance desdits lieux, ie fuiuis l'aduis des fauuges,
dont bien il m'en prit, car il cherchoit des difficul-
tez pour me perdre, ou pour me degouter de l'en-
treprise, comme il a confessé depuis (dequoy fera
parlé cy après.) Nous trauerfâmes donc à l'ouest la
riuere qui couroit au Nord, & pris la hauteur de ce
lieu qui estoit par $46\frac{2}{3}(1)$ de latitude. Nous eûmes
beaucoup de peine à faire ce chemin par terre,

(1) L'on ne pouvait pas être à une si grande hauteur, puisque l'on venait de passer les Chenaux, et que l'on n'était tout au plus qu'au portage du Fort, dont la latitude est d'environ $45^{\circ} 36'$.

1613. estant chargé seulement pour ma part de trois arquebuses, autant d'auirons, de mon capot, & quelques petites bagatelles; i'encourageois nos gens qui estoient quelque peu plus chargés, & plus greués des mousquites que de leur charges. Ainsi après auoir passé 4. petits estangs, & cheminé deux lieuës & demie, nous estions tant fatigués qu'il nous estoit impossible de passer outre, à cause qu'il y auoit près de 24. heures que n'auions mangé qu'un peu de poisson rosti, sans autre sauce, car nous auions laissé nos viures, comme i'ay dit cy dessus. Ainsi nous posâmes sur le bort d'un estang, qui estoit assez agreable, & fîmes du feu pour chasser les Mousquites qui nous molestoient fort, l'importunité desquelles est si estrange qu'il est impossible d'en pouuoir faire la description. Nous tendîmes nos filets pour prendre quelques poissons.

Le lendemain nous passâmes cet estang qui pouoit contenir vne lieuë de long, & puis par terre cheminâmes 3. lieuës par des pais difficiles plus que n'auions encor veu, à cause que les vents auoient abatu des pins, les vns sur les autres, qui n'est pas petite incommodité, car il faut passer tantost dessus & tantost dessous ces arbres, ainsi nous paruinâmes à vn lac⁽¹⁾, ayant 6. lieuës de long, & 2. de large, fort abundant en poisson, aussi les peuples des enuirs y font leur pescherie. Prés de ce lac y a vne habitation de Sauuages qui cultiuent la terre, & recueillent du Maïs : le chef se nomme Nibachis, lequel nous vint voir avec sa troupe, esmerueillé com-

(1) Le lac du Rat-Musqué; mais les dimensions que l'auteur donne à ce lac sont un peu trop fortes.

ment nous auions peu passer les Sauts & mauuais chemins qu'il y auoit pour paruenir à eux. Et après nous auoir présenté du petun selon leur mode, il commença à haranguer ses compagnons, leur disant, Qu'il falloit que fussions tombés des nues, ne sachant comment nous auions peu passer, & qu'eux demeurans au païs auoient beaucoup de peine à trauerfer ces mauuais passages, leur faisant entendre que ie venois à bout de tout ce que mon esprit vouloit : bref qu'il croyoit de moy ce que les autres sauages luy en auoient dict. Et scachans que nous auions faim, ils nous donnerent du poisson, que nous mangeasmes, & après dîné ie leur fis entendre par Thomas mon truchement, l'aïse que i'auois de les auoir rencontrés; que i'estois en ce pays pour les assister en leurs guerres, & que ie desirois aller plus auant voir quelques autres capitaines pour mesme effect, dequoy ils furent ioyeux, & me promirent assistance. Ils me monstrent leurs iardinages & champs, où il y auoit du Maïs. Leur terroir est sablonneux, & pource s'adonnent plus à la chasse qu'au labour, au contraire des Ochataiguins. Quand ils veulent rendre vn terroir labourable, ils brulent les arbres, & ce fort aysément, car ce ne sont que pins chargés de resine. Le bois brulé ils remuent vn peu la terre, & plantent leur Maïs grain à grain, comme ceux de la Floride : il n'auoit pour lors que 4. doigts de haut.

1613.

1613.

Continuation. Arriuée vers Tessouat, & le bon accueil qu'il me fait. Façon de leurs cimetières. Les Sauvages me promettent 4. Canots pour continuer mon chemin. Tost après me les refusent. Harangue des sauvages pour me dissuader mon entreprise, me remontrant les difficultés. Réponse à ces difficultés. Tessouat argue mon conducteur de mensonge, & n'avoir esté où il disoit. Il leur maintient son dire véritable. Je les presse de me donner des Canots. Plusieurs refus. Mon conducteur convaincu de mensonge, & sa confession.

CHAPITRE IV.

N Ibachis fait équiper deux Canots pour me mener voir vn autre Capitaine nommé Tessouat, qui demouroit à 8. lieues de luy, sur le bord d'un grand lac, par où passe la rivière que nous auions laissée qui refuit au Nord; ainsi nous traumas le lac à l'Ouest Nord-ouest, près de 7. lieues (1), où ayans mis pied à terre fîmes vne lieue au Nord-est parmy d'assez beaux pais, où il y a de petits sentiers battus, par lesquels on peut passer aisément, & arriuasmes sur le bord de ce lac (2), où estoit l'habitation de Tessouat (3), qui estoit avec vn autre chef sien voisin, tout estonné de me voir, & nous dit qu'il pensoit que ie fusse vn songe, & qu'il ne croyoit pas ce qu'il voyoit. De là nous passasmes

(1) Pour faire sept lieues au nord-ouest, il fallait non-seulement traverser le lac du Rat-Musqué, mais descendre une partie de la décharge, ou rivière du Rat-Musqué.

(2) Le lac des Allumettes.

(3) Probablement le même qu'il avait vu à Tadoussac en 1603. (Voir 1603, p. 12.)

en vne isle(1), où leurs Cabanes sont assez mal couvertes d'escorces d'arbres, qui est remplie de chesnes, pins & ormeaux, & n'est subiette aux inondations des eaux, comme sont les autres isles du lac. 1613.

Cette isle est forte de situation : car aux deux bouts d'icelle, & à l'endroit où la riuere se iette dans le lac, il y a des Sauts fascheux, & l'aspreté d'iceux la rendent forte ; & s'y sont logés pour euitter les courses de leurs ennemis. Elle est par les 47.(2) degrés de latitude, comme est le lac, qui a 20. lieues de long(3), & 3. ou 4. de large, abondant en poisson, mais la chasse n'y est pas beaucoup bonne.

Ainsi comme ie visitois l'isle i'apperçeus leurs cimetières, où ie fus ravi en admiration, voyant des sepulchres de forme semblable aux chasses, fais de

(1) L'île des Allumettes. Cette île occupe une place importante dans l'histoire des nations sauvages du Canada ; si bien que, dans les Relations, on l'appelle simplement l'île, et l'on disait les Sauvages de l'île, pour désigner la nation qui y demeurait, et dont le nom algonquin était *Kichesipirini*, hommes de la Grande-Rivière. « Les sauvages qui l'habitent, » dit le P. Le Jeune (Relat. 1636), « sont extrêmement superbes... Ces insulaires voudroient bien que les Hurons ne vinssent point aux François, & que les François n'allassent point aux Hurons, afin d'emporter eux seuls tout le trafic... C'est chose estrange que quoy que les Hurons soient dix contre vn seul insulaire, si est-ce qu'ils ne passeront pas si vn seul insulaire s'y oppose. » « Ce peuple, » dit Sagard (Hist. du Canada, p. 810), « est malicieux iusques là, que de ne laisser passer par leurs terres au temps de la traite, vn ou deux canots seulement, mais veulent qu'ils s'attendent l'vn l'autre, & passent tous à la fois, pour auoir leurs bleds & farines à meilleur prix, qui leur contraignent de traiter pour des pelleteries. »

(2) Si l'on part de la supposition que cette latitude est exacte, sans se donner la peine de concilier ce chiffre avec tous les autres détails du récit de Champlain, on pourra, comme ont fait quelques-uns de nos historiens, conclure que l'auteur est rendu au lac Témiscaming. Mais, si l'on a suivi nos voyageurs pas à pas et la carte à la main, il est impossible de ne pas reconnaître ici le lac et l'île des Allumettes, qui cependant n'atteignent pas même le quarante-sixième parallèle. La carte même de l'auteur en fournit une double preuve. D'abord l'île des Allumettes y est figurée de la manière la plus claire, et la table des renvois lui assigne le nom d'île de Tessouat. En second lieu, Champlain, dans cette carte, met l'île des Allumettes au quarante-septième degré, suivant la hauteur qu'il trouve ici. « Pareille erreur, » remarque à cette occasion M. Ferland (Cours d'Hist. du Canada, p. 164), « n'a rien qui doive surprendre, dans une expédition où il lui devait être difficile de faire des observations exactes. »

(3) Telle est la longueur que l'auteur donne au lac des Allumettes, dans la carte de 1632 ; cependant le lac des Allumettes proprement dit n'a qu'une dizaine de lieues de long, et c'est aussi la longueur qu'il lui donne dans le texte de l'édition de 1632.

1613. pieces de bois, croisées par en haut & fichées en terre, à la distance de 3. pieds ou environ : sur les croisées en haut ils y mettent une grosse piece de bois, & au devant une autre tout debout, dans laquelle est gravé grossièrement (comme il est bien croyable) la figure de celui ou celle qui y est enterré. Si c'est un homme ils y mettent une rondache, une espée amanchée à leur mode, une masse, un arc & des fleches; S'il est Capitaine, il aura un panache sur la teste, & quelque autre matachia ou enoliueure; si un enfant, ils luy baillent un arc & une fleche; si une femme, ou fille, une chaudiere, un pot de terre, une cueillier de bois & un airon; Tout le tombeau a de longueur 6. ou 7. pieds pour le plus grand, & de largeur 4. les autres moins. Ils sont peints de jaune & rouge, avec plusieurs ouvrages aussi delicats que la sculpture. Le mort est enseveli dans sa robe de castor ou d'autres peaux, desquelles il se servoit en sa vie, & luy mettent toutes ses richesses auprès de luy, comme haches, couteaux, chaudiere & aleines, afin que ces choses luy servent au pays où il va : car ils croient l'immortalité de l'ame, comme j'ay dict autre part (1). Ces sepulchres gravés ne se font qu'aux guerriers, car aux autres ils n'y mettent non plus qu'ils font aux femmes, comme gens inutiles, aussi s'en retrouve il peu entr'eux.

Après avoir considéré la pauvreté de ceste terre; ie leur demanday comment ils s'amusoient à cultiver un si mauvais païs, veu qu'il y en avoit de beaucoup meilleur qu'ils laissoient desert & abandonné,

(1) Ci-dessus, page 165, et aussi Voyage de 1603, pages 19, 20.

comme le Saut S. Louys. Ils me respondirent qu'ils en estoient contraints, pour se mettre en seureté, & que l'aspreté des lieux leur seruoit de bouleuart contre leurs ennemis : Mais que si ie voulois faire vne habitation de François au Saut S. Louys, comme i'auois promis, qu'ils quitteroyent leur demeure pour se venir loger près de nous, estans asseuré que leurs ennemis ne leur feroient point de mal pendant que nous serions avec eux. Je leur dis que ceste année nous ferions les preparatifs de bois & pierres pour l'année suiuant faire vn fort, & labourer ceste terre : Ce qu'ayant entendu ils firent vn grand cry en signe d'applaudissement. Ces propos finis, ie priay tous les Chefs & principaux d'entreux, de se trouuer le lendemain en la grand terre, en la cabane de Tessöuat, lequel me vouloit faire Tabagie, & que là ie leur dirois mes intentions, ce qu'ils me promirent ; & deslors enuoyerent conuier leurs voisins pour s'y trouuer.

Le lendemain tous les conuiés vindrent avec chacun son escuelle de bois, & sa cueillier⁽¹⁾, lesquels sans ordre, ny ceremonie s'affirent contre terre dans la cabane de Tessöuat, qui leur distribuast vne maniere de boüillie, faite de Maïs, escrasé entre deux pierres, avec de la chair & du poisson, coupés par petits morceaux, le tout cuit ensemble sans sel. Ils auoyent aussi de la chair rostie sur les charbons, & du poisson boüilli à part, qu'il distribua aussi. Et pour mon regard, d'autant que ie ne voulois point de leur boüillie, à cause qu'ils cuisinent fort fale-

(1) La cuiller de bois s'appelle, en algonquin, *micouanne*, mot qui a été adopté par les Canadiens.

1613. ment, ie leur demanday du poisson & de la chair, pour l'accommoder à ma mode ; ils m'en donnerent. Pour le boire nous auions de belle eau claire. Tesfoüat qui faisoit la Tabagie nous entretenoit sans manger suiuant leur coustume.

La Tabagie faite, les ieunes hommes qui n'assistent pas aux harangues & conseils, & qui aux Tabagies demeurent à la porte des cabanes, sortirent, & puis chacun de ceux qui estoient demeurés commença à garnir son petunoir, & m'en presenterent les vns & les autres, & employasmes vne grande demie heure à cet exercice, sans dire vn seul mot, selon leur coustume.

Après auoir parmi vn si long silence amplement petuné, ie leur fis entendre par mon Truchement que le subiect de mon voyage n'estoit autre que pour les asseurer de mon affection, & du desir que i'auois de les assister en leurs guerres, comme i'auois auparavant faict. Que ce qui m'auoit empesché l'année derniere de venir, ainsi que ie leur auois promis, estoit que le Roy m'auoit occuppé en d'autres guerres, mais que maintenant il m'auoit commandé de les visiter, & les asseurer de ces choses, & que pour cet effect i'auois nombre d'hommes au Saut S. Louys, & que ie m'estois venu promener en leur pais pour recognoistre la fertilité de la terre, les lacs, riuieres, & mer qu'ils m'auoyent dict estre en leur pays : & que ie desirois voir vne nation distant de 6. iournees d'eux, nommée Nebicerini, pour les conuier aussi à la guerre ; & pource ie les priay de me donner 4. Canots, avec huict sauuages pour me conduire esdictes terres. Et d'autant que les Algoume-

quins ne font pas grands amis des Nebicerini⁽¹⁾, ils 1613.
sembloyent m'escouter avec plus grande attention.

Mon discours acheué, ils commencerent derechef à petuner, & à deuiser tout bas ensemble touchant mes propositions : puis Tessöuat pour tous prit la parole & dict, Qu'ils m'auoient tousiours recognu plus affectionné en leur endroit, qu'aucun autre François qu'ils eussent veu ; que les preuues qu'ils en auoient euës le passé, leur facilitoyent la creance pour l'aduenir ; de plus, que ie monstrois estre bien leur amy, en ce que i'auois passé tant de hazards pour les venir voir, & pour les conuier à la guerre, & que toutes ces choses les obligeoyent à me vouloir du bien, comme à leurs enfans propres ; Que toutesfois l'année derniere ie leur auois manqué de promesse, & que 2000. sauuages estoient venus au Saut en intention de me trouuer, pour aller à la guerre, & me faire des presens, & ne m'ayant trouué, furent fort attristez, croyant que ie fusse mort, comme quelques vns leur auoyent dict : aussi que les François qui estoient au Saut ne les voulurent assister à leurs guerres, & qu'ils furent mal traités par aucuns, de sorte qu'ils auoyent resolu entr'eux de ne plus venir au Saut, & que cela les auoit occasionnés (n'esperans plus me voir) d'aller à la guerre seuls, & de fait que 1200. des leurs y estoient allés. Et d'autant que la pluspart des guerriers estoient absens, ils me prioient de remettre la partie à l'année suiuite, & qu'ils feroient sçauoir cela

(1) Ces Nipissirini étaient eux-mêmes algonquins ; mais, en leur qualité de sorciers, ils étaient ou redoutés ou mal vus des autres nations même algonquines, suivant la remarque de Tessouat, qui les accuse, un peu plus loin, « d'auoir fait mourir beaucoup de leurs gens par sort et empoisonnements. »

^{1613.} à tous ceux de la contrée. Pour ce qui estoit des 4. Canots que ie demandois, ils me les accorderent, mais avec grandes difficultés, me disans qu'il leur desplaisoit fort de telle entreprise, pour les peines que i'y endurerois; que ces peuples estoient forciers, & qu'ils auoient faict mourir beaucoup de leurs gens par fort & empoisonnemens, & que pour cela ils n'estoient amis : au surplus que pour la guerre ie n'auois affaire d'eux, d'autant qu'ils estoient de petit cœur, me voulans destourner avec plusieurs autres propos sur ce subiect.

Moy d'autrepart qui n'auois autre desir que de voir ces peuples, & faire amitié avec eux, pour voir la mer du Nord, facilitois leurs difficultez, leur disant, qu'il n'y auoit pas loing iusques en leurs païs; que pour les mauuais passages, ils ne pouuoient estre plus fascheux que ceux que i'auois passé par cy deuant; & pour le regard de leurs fortileges qu'ils n'auroient aucune puissance de me faire tort, & que mon Dieu m'en preserueroit; que ie cognoissois aussi leurs herbes, & par ainsi ie me garderois d'en manger; que ie les voulois rendre ensemble bons amis, & leur ferois des presens pour cet effect, m'asleurant qu'ils feroient quelque chose pour moy. Avec ces raisons ils m'accorderent, comme i'ay dict, ces 4. Canots, dequoy ie fus fort ioyeux, oubliant toutes les peines passées, sur l'esperance que i'auois de voir ceste mer tant desirée.

Pour passer le reste du iour, ie me fus promener par leurs iardins, qui n'estoient remplis que de quelques citrouilles, phasioles, & de nos pois, qu'ils commencent à cultiuer, où Thomas mon truchement,

qui entend fort bien la langue, me vint trouver, 1613.
 pour m'advertir que ces fauuaiges, après que ie les
 eus quittés, auoient songé que si i'entreprendois ce
 voyage, que ie mourrois, & eux aussi, & qu'ils ne me
 pouuoient bailler ces Canots promis, d'autant qu'il
 n'y auoit aucun d'entreux qui me voulut conduire;
 mais que ie remisse ce voyage à l'année prochaine,
 & qu'ils m'y meneroient en bon equippage, pour se
 deffendre d'iceux, s'il leur vouloient mal faire, pource
 qu'ils sont mauuais.

Ceste nouuelle m'affligea fort, & soudain m'en
 allay les trouuer, & leur dis, que ie les auois iusques
 à ce iour estimés hommes, & veritables, & que main-
 tenant ils se monstroyent enfans, & mensongers, &
 que s'ils ne vouloient effectuer leurs promesses, ils
 ne me feroient paroistre leur amitié; toutesfois que
 s'ils se sentoient incommodés de 4. Canots, qu'ils ne
 m'en baillassent que 2. & 4. fauuaiges seulement.

Ils me representerent derechef la difficulté des
 passages, le nombre des Sauts, la meschanceté de ces
 peuples, & que c'estoit pour crainte qu'ils auoyent
 de me perdre qu'ils me faisoient ce refus.

Ie leur fis responce, que i'estois fasché de ce qu'ils
 se monstroient si peu mes amis, & que ie ne l'eusse
 iamais creu; que i'auois vn garçon, (leur montrant
 mon imposteur) qui auoit esté dans leur pays, &
 n'auoit recognu toutes les difficultés qu'ils faisoient,
 ny trouué ces peuples si mauuais qu'ils disoient.
 Alors ils commencerent à le regarder, & specialem-
 ent Tessöiat vieux Capitaine, avec lequel il auoit
 hyuerné, & l'appelant par son nom, luy dict en son
 langage, Nicolas est il vray que tu as dit auoir esté

1613.

aux Nebicerini ? Il fut long temps sans parler, puis il leur dict en leur langue, qu'il parle aucunement, Ouy i'y ay esté. Aussi tost ils le regarderent de travers, & se iettans sur luy, comme s'ils l'eussent voulu manger ou deschirer, firent de grands cris, & Tessöiat luy dict, tu es vn asseuré menteur, tu sçais bien que tous les soirs tu couchois à mes costés avec mes enfans, & tous les matins tu t'y leuois; si tu as esté vers ces peuples, ça esté en dormant; comment as tu esté si impudent d'auoir donné à entendre à ton chef des mensonges, & si meschant de vouloir hazarder sa vie parmi tant de dangers? tu es vn homme perdu, il te deuroit faire mourir plus cruellement que nous ne faisons nos ennemis : ie ne m'estonnois pas⁽¹⁾ s'il nous importunoit tant sur l'assurance de tes paroles. A l'heure ie luy dis qu'il eust à respondre à ces peuples; & puis qu'il auoit esté en ces terres qu'il en donnaist des enseignemens pour me le faire croire, & me tirer de la peine où il m'auoit mis; mais il demeura muet & tout esperdu.

A l'heure ie le tiray à l'escart des fauuges, & le coniuray de me declarer la verité du faict : que s'il auoit veu ceste mer, que ie luy ferois donner la recompense que ie luy auois promise, & s'il ne l'auoit veüe, qu'il eut à me le dire sans me donner d'auantage de peine : Derechef avec iuremens il afferma tout ce qu'il auoit par cy deuant dict, & qu'il me le feroit voir, si ces fauuges vouloient bailler des Canots.

Sur ces discours Thomas me vint aduertir que les fauuges de l'isle enuoyoient secretelement vn Canot aux Nebicerini, pour les aduertir de mon arriuée.

(1) Il faudrait : ie ne m'estonne pas.

Et lors pour me seruir de l'occasion, ie fus trouuer lesdits fauages, pour leur dire que i'auois songé ceste nuit qu'ils vouloyent enuoyer vn Canot aux Nebicerini sans m'en aduertir, dequoy i'estois estonné, veu qu'ils sçauoyent que i'auois volonté d'y aller: à quoy ils me firent responce, disans, que ie les ofençois fort, en ce que ie me fiois plus à vn menteur, qui me vouloit faire mourir, qu'à tant de braues Capitaines qui estoient mes amys, & qui auoyent ma vie chere : ie leur repliquay, que mon homme (parlant de nostre imposteur) auoit esté en ceste contrée avec vn des parens de Tessöuat, & auoit veu la Mer, le bris & fracas d'un vaisseau Anglois, ensemble 80. testes que les fauages auoient, & vn ieune garçon Anglois qu'ils tenoient prisonnier, dequoy ils me vouloient faire present.

Ils s'escrierent plus que deuant, entendant parler de la Mer, des vaisseaux, des testes des Anglois, & du prisonnier, qu'il estoit vn menteur, & ainsi le nommerent-ils depuis, comme la plus grande iniure qu'ils luy eussent peu faire, disans tous ensemble qu'il le falloit faire mourir, ou qu'il dist celuy avec lequel il y auoit esté, & qu'il declarast les lacs, riuieres & chemins par lesquels il auoit passé; à quoy il fit responce asseürément qu'il auoit oublié le nom du fauage, combien qu'il me l'eust nommé plus de vingt fois, & mesme le iour de deuant. Pour les particularitez du païs, il les auoit descriptes dans vn papier qu'il m'auoit baillé. Alors ie presentay la carte, & la fis interpreter aux fauages, qui l'interrogerent sur icelle, à quoy il ne fit responce, ains par son morne silence manifesta sa meschanceté.

1613.

Mon esprit vogant en incertitude, ie me retiray à part, & me representay les particularités du voyage des Anglois cy deuant dictes, & les discours de nostre menteur estre assés conformes, aussi qu'il y auoit peu d'apparence que ce garçon eust inuenté tout cela, & qu'il n'eust voulu entreprendre le voyage, mais qu'il estoit plus croyable qu'il auoit veu ces choses, & que son ignorance ne luy permettoit de respondre aux interrogations des sauuages : ioint aussi que si la relation des Anglois est veritable, il faut que la mer du Nord ne soit pas esloignée de ces terres de plus de 100. lieuës de latitude, car i'estois sous la hauteur de 47. degrés⁽¹⁾ de latitude, & 296. de longitude⁽²⁾ : mais il se peut faire que la difficulté de passer les Sauts, l'aspreté des montagnes remplies de neiges, soit cause que ces peuples n'ont aucune connoissance de ceste mer ; bien m'ont-ils tousiours dict, que du païs des Ochataiguins il n'y a que 35. ou 40. iournées iusques à la mer qu'ils voyent en 3. endroits : ce qu'ils m'ont encores asseuré ceste année : mais aucun ne m'a parlé de ceste mer du Nord, que ce menteur, qui m'auoit fort resiouy à cause de la briefueté du chemin.

Or comme ce Canot s'apprestoit, ie le fis appeler deuant ses compagnons ; & en luy representant tout ce qui s'estoit passé, ie luy dis qu'il n'estoit plus question de dissimuler, & qu'il falloit dire s'il auoit veu les choses dictes, ou non ; que ie voulois prendre

(1) 46°. (Voir la note 2 de la page 307.)

(2) L'auteur n'était pas rendu tout à fait à 296°. Suivant sa carte de 1632, il était à environ 297° 30', et encore, dans cette carte, l'île des Allumettes est-elle trop à l'ouest d'environ deux degrés et demi : car la pointe occidentale de cette île est à peu près 300° à l'est du méridien de l'île de Fer. (Voir la note 3 de la page 293.)

la commodité qui se presentoit; que i'auois oublié tout ce qui s'estoit passé : Mais que si ie passois plus outre, ie le ferois pendre & estrangler sans luy faire autre merci. Après auoir songé à luy, il se ietta à genoux & me demanda pardon, disant, que tout ce qu'il auoit dict, tant en France qu'en ce païs, touchant ceste mer, estoit faux; qu'il ne l'auoit iamais veü, & qu'il n'auoit pas esté plus auant que le village de Tessöuat; qu'il auoit dict ces choses pour retourner en Canada. Ainsi transporté de cholere ie le fis retirer, ne le pouuant plus endurer deuant moy, donnant charge à Thomas de s'enquerir de tout particulièrement; auquel il poursuiuit de dire qu'il ne croyoit pas que ie deüssé entreprendre le voyage, à cause des dangers, croyant que quelque difficulté se pourroit presenter qui m'empescheroit de passer, comme celle de ces sauuages, qui ne me vouloient bailler des Canots : ainsi que l'on remettrait le voyage à vne autre année, & qu'estant en France, il auroit recompense pour sa descouuerture : & que si ie le voulois laisser en ce pays, qu'il yroit tant qu'il la trouueroit, quand il y deuroit mourir. Ce sont ses paroles, qui me furent rapportées par Thomas, & ne me contenterent pas beaucoup, estant esmerueillé de l'effronterie & meschanceté de ce menteur : & ne me puis imaginer comment il auoit forgé ceste imposture, sinon qu'il eust ouy parler du voyage des Anglois cy mentionné; & que sur l'esperance d'auoir quelque recompense, comme il a dict, il ait eu la temerité de mettre cela en auant.

Peu de temps après ie fus aduertir les sauuages, à mon grand regret, de la malice de ce menteur,

1613.

^{1613.} & qu'il m'auoit confessé la verité, dequoy ils furent ioyeux, me reprochant le peu de confiance que i'auois en eux, qui estoient Capitaines, mes amis, & qui parloient tousiours verité, & qu'il falloit faire mourir ce menteur qui estoit grandement malitieux, me disant, Ne vois-tu pas qu'il t'a voulu faire mourir; donne le nous, & nous te promettons qu'il ne mentira plus. Et à cause qu'ils estoient tous après luy crians, & leurs enfans encores plus, ie leur defendis de luy faire aucun mal, & aussi d'empescher leurs enfans de ce faire, d'autant que ie le voulois remener au Saut pour le faire voir à ces Messieurs, auxquels il deuoit porter de l'eauë salée; & qu'estant là i'aduiferois à ce qu'on en feroit.

Mon voyage estant acheué par ceste voye, & sans aucune esperance de voir la mer de ce costé là, si non par coniecture, le regret de n'auoir mieux employé le temps m'est demeuré, avec les peines & trauaux qu'il m'a fallu neantmoins tolerer patiemment. Si ie me fusse transporté d'un autre costé, suiuant la relation des sauages, i'eusse esbauché vne affaire qu'il faut remettre à vne autre fois. N'ayant pour l'heure autre desir que de m'en reuenir, ie conuiay les sauages de venir au Saut S. Louys, où il y auoit quatre vaisseaux fournis de toutes sortes de marchandises, & où ils receuroient bon traitement; ce qu'ils firent scauoir à tous leurs voisins. Et auant que partir, ie fis vne croix de cedre blanc, laquelle ie plantay sur le bort du lac en vn lieu eminent, avec les armes de France, & priay les sauages la vouloir conseruer, comme aussi celles qu'ils trouueroient du long des chemins où nous

auions passé; & que s'ils les rompoient, que mal leur arriueroit; & les conseruant, ils ne feroient asfaillis de leurs ennemis. Ils me promirent ainsi le faire, & que ie les retrouuerois quand ie retournerois vers eux. 1613.

Nostre retour au Saut. Fausse alarme. Ceremonie du Saut de la chaudiere. Confession de nostre menteur deuant tous les chefs. Et nostre retour en France.

CHAPITRE V.

LE 10. Iuin ie prins congé de Tessöuat, bon vieux Capitaine, & luy fis quelques presens, & luy promis, si Dieu me preseruoit en santé, de venir l'année prochaine, en equippage pour aller à la guerre; & luy me promit d'assembler grand peuple pour ce temps là, disant, que ie ne verrois que fauages, & armes qui me donneroyent contentement; & me bailla son fils pour me faire compagnie. Ainsi nous partismes avec 40. Canots, & passasmes par la riuere que nous auions laissée, qui court au Nord(1), où nous mismes pied à terre pour trauerfer des lacs(2). En chemin nous rencontraimes 9. grands Canots de Ouescharini, avec 40. hommes forts & puissants qui venoient aux nouuelles qu'ils auoient eüs; & d'autres que rencontraimes aussi, qui faisoient ensemble 60. Canots; & 20. autres qui

(1) *Qui court au Nord*, à l'endroit où Champlain l'avait laissée.

(2) Par cette expression *traverser des lacs*, l'auteur veut dire sans doute *traverser d'un lac à un autre*. Entre les six ou sept rapides qu'il y a depuis les Allumettes jusqu'au bas du Grand-Calumet, la rivièrre forme comme autant de lacs, séparés les uns des autres par des rapides, où il faut « mettre pied à terre » et faire *portage*, « pour ensuite traverser ces lacs. »

1613. estoient partis deuant nous, ayans chacun assés de marchandises.

Nous passasmes 6. ou 7. Sauts depuis l'isle des Algoumequins⁽¹⁾ iusques au petit Saut⁽²⁾, país fort desagreable. Je recogneus bien que si nous fussons venus par là que nous eussions eu beaucoup plus de peine, & malaisément eussions nous passé : & ce n'estoit sans raison que les fauuges contestoient contre nostre menteur, qui ne cherchoit qu'à me perdre.

Continuant nostre chemin 10. ou 12. lieuës au deffous l'isle des Algoumequins, nous posasmes dans vne isle fort agreable, remplie de vignes & noyers, où nous fismes pescherie de beau poisson. Sur la minuiët arriua deux Canots qui venoient de la pesche plus loing, lesquels rapportèrent auoir veu 4. Canots de leurs ennemis. Aussi tost on despescha 3. Canots pour les recognoistre, mais ils retournerent sans auoir rien veu. En ceste asseurance chacun prit le repos, excepté les femmes qui se resolurent de passer la nuit dans leurs Canots, ne se trouuans asseurées à terre. Vne heure auant le iour vn fauage songeant que les ennemis le chargeoyent se leua en fursaut, & se prit à courir vers l'eau pour se sauuer, criant, On me tue. Ceux de sa bande s'esueillerent tous estourdis, & croyans estre pourfuiuis de leurs ennemis se ietterent en l'eau, comme fait vn de nos François, qui croyoit qu'on l'assommaist. A ce grand

(1) Ou ile de Tessouat, c'est-à-dire, celle des Allumettes. On voit ici pourquoi, plus tard, Champlain appelle le lac des Allumettes, lac des Algonquins.

(2) Au-dessous du lac Coulonge, le premier et le plus considérable des sauts que l'on ait à passer, est le Grand-Calumet, où le Grand-Saut des pierres à calumet. Il semble que c'est le dernier de cette suite de rapides, celui du Portage-du-Fort, que Champlain appelle le Petit-Saut.

bruit nous autres qui estions esloignés, fûmes aussi
 tost esueillés, & sans plus s'enquerir accourûmes
 vers eux : mais les voyans en l'eau errans çà & là,
 estions fort estonnés, ne les voyans pourfuiuis de
 leurs ennemis, ny en estat de se deffendre, quand
 cela eust esté, mais seulement de se perdre. Après
 que j'eus enquis nostre François de la cause de ceste
 esmotion, il me dict qu'un sauage auoit songé, &
 luy avec les autres pour se sauuer, s'estoit ietté en
 l'eau, croyant auoir esté frappé. Ainsi ayant reco-
 gnu ce que c'estoit, tout se passa en risée.

En continuant nostre chemin, nous paruinûmes
 au Saut de la chaudiere, où les sauages firent la
 ceremonie accoustumée, qui est telle. Après auoir
 porté leurs Canots au bas du Saut, ils s'assemblent
 en un lieu, où un d'entr'eux avec un plat de bois
 va faire la queste, & chacun d'eux met dans ce plat
 un morceau de petun ; la queste faicte, le plat est
 mis au milieu de la troupe, & tous dansent à l'en-
 tour, en chantant à leur mode ; puis un des Capi-
 taines faict vne harangue, remontrant que dès long
 temps ils ont accoustumé de faire telle offrande, &
 que par ce moyen ils sont garantis de leurs enne-
 mis, qu'autrement il leur arriueroit du malheur,
 ainsi que leur persuade le diable, & viuent en ceste
 superstition, comme en plusieurs autres, comme
 nous auons dict en d'autres lieux. Cela faict, le ha-
 rangueur prent le plat, & va ietter le petun au mi-
 lieu de la chaudiere, & font un grand cry tous en-
 semble. Ces pauures gens sont si superstitieux, qu'ils
 ne croiroient pas faire bon voyage, s'ils n'auoient faict
 ceste ceremonie en ce lieu, d'autant que leurs en-

1613.

Aloum 127

1613. nemis les attendent à ce passage, n'osans pas aller plus avant, à cause des mauuais chemins, & les surprennent là : ce qu'ils ont quelquesfois faict.

Le lendemain nous arriuafmes à vne isle, qui est à l'entrée du lac, distante du grand Saut S. Louys de 7. à 8. lieuës, où repofans la nuict, nous eufmes vne autre alarme, les fauuges croyans auoir veu des Canots de leurs ennemis : ce qui leur fit faire plusieurs grands feux, que ie leur fis esteindre, leur remontrant l'inconuenient qui en pouuoit arriuer, sçauoir, qu'au lieu de se cacher il se manifestoient.

Le 17. Iuin nous arriuafmes au Saut S. Louys où ie trouuay l'Ange qui estoit venu au deuant de moy dans vn Canot, pour m'aduerter que le sieur de Maison-neufue de S. Maslo auoit apporté vn passeport de Monseigneur le Prince pour trois vaisseaux. En attendant que ie l'eusse veu, ie fis assembler tous les fauuges pour leur faire entendre que ie ne desirois pas qu'ils traictassent aucunes marchandises, que ie ne leur eusse permis : & que pour des viures ie leur en ferois bailler si tost que serions arriués ; ce qu'ils me promirent, difans, qu'ils estoient mes amis. Ainsi poursuivant nostre chemin, nous arriuafmes aux barques, & fusmes salués de quelques canonades, dequoy quelques vns de nos fauuges estoient ioyeux, & d'autres fort estonnés, n'ayans iamais ouy telle musique. Ayans mis pied à terre, Maison-neufue me vint trouuer avec le passeport de Monseigneur le Prince : & aussi tost que l'eus veu, ie le laissay iourir, & les siens, du benefice d'iceluy, comme nous autres ; & fis dire aux fauuges qu'ils pouuoient traicter le lendemain.

Ayans veu tous les Chefs, & deduit les particularités de mon voyage, & la malice de nostre menteur, dequoy ils furent fort estonnés, ie les priay de s'assembler, afin qu'en leur presence, des fauuges & de ses compagnons, il declarast sa meschanceté; ce qu'ils firent volontiers. Ainsi estans assemblés, ils le firent venir, & l'interrogerent, pourquoy il ne m'auoit monsté la mer du Nord, comme il m'auoit promis à son depart : Il leur fit responce qu'il auoit promis vne chose impossible à luy, d'autant qu'il n'auoit iamais veu ceste mer, & que le desir de faire le voyage luy auoit fait dire cela; aussi qu'il ne croyoit que ie le deusse entreprendre, & les prioit luy vouloir pardonner, comme il fit à moy derechef, confessant auoir grandement failly : mais que si ie le voulois laisser au pays, qu'il feroit tant par son labeur, qu'il repareroit la faute, & verroit ceste mer, & en rapporteroit certaines nouuelles l'année suiuiante : & pour quelques considerations ie luy pardonnay à ceste condition.

Aprés leur auoir deduit par le menu le bon traitement que i'auois reçu dans les demeures de ces fauuges, & mon occupation iournaliere, ie m'enquis aussi de ce qu'ils auoyent faict pendant mon absence, & de leurs exercices, lesquels estoient la chasse, où ils auoient faict tel progrès, que le plus souvent ils apportoint six cerfs. Vne fois entre autres le iour de la S. Barnabé, le sieur du Parc y estant avec deux autres, en tua 9. Ils ne sont pas du tout semblables aux nostres, & y en a de differentes especes(1),

(1) Les espèces de cerfs du Canada sont 1^o l'Original ou Élan (*Cervus alces*), que nos sauvages appellent *Moussou*, d'où les Anglais ont fait *Moose-Deer*. Suivant Lescarbot, le

1613.

les vns plus grands, les autres plus petits, approchant fort de nos dains. Ils auoient aussi si grande quantité de Palombes⁽¹⁾ qu'impossible estoit de plus, ils n'auoient pas moins de poisson, comme Brochets, Carpes, Esturgeons, Alofes, Barbeaux, Tortues, Bars, & autres qui nous sont incognus, desquels ils disnoient & souppoient tous les iours, aussi estoient-ils tous en meilleur point que moy, qui estois attenué par le trauail & la fascherie que i'auois eue, & n'auois mangé le plus souuent qu'une fois le iour de poisson mal cuit, & à demy rosti.

Le 22. Iuin sur les 8. heures du soir les fauages nous donnerent vne alarme, à cause qu'un des leurs auoit songé qu'il auoit veu les Yroquois : pour les contenter chacun prit ses armes, & quelques-vns furent enuoyés vers leurs cabanes pour les asseurer, & aux aduenues pour descouurir : si bien qu'ayant recognu que c'estoit vne fausse alarme, l'on se contenta de tirer quelques 200. mousquetades & harquebusades, puis on posa les armes en laissant la garde ordinaire. Cela les asseura fort, & furent bien

nom d'*original*, ou *orignac*, nous vient des Basques, et les Souriquois l'appelaient *Aptaptou*. Voici la description qu'il en fait. « C'est vn animal le plus haut qui soit après le Dromadaire & le Chameau, car il est plus haut que le cheval. Il a le poil ordinairement grison, & quelquefois fauve, long quasi comme les doigts de la main. Sa tête est fort longue, & a vn fort long ordre de dents, qui paroissent doubles pour recompenser le defect de la machoire superieure, qui n'en a point. Il porte son bois double comme le cerf, mais large comme vne planche, & long de trois piedz, garni de cornichons d'un costé & au-dessus. Le pied en est fourchu comme du cerf, mais beaucoup plus plantureux. La chair en est courte & fort delicate. Il pait aux prairies, & vit aussi des tendres pointes des arbres. C'est la plus abondante chasse qu'ayent nos sauvages après le poisson. » (Hist. de la Nouv. France, p. 893.) 2° Le Caribou. Les naturalistes distinguent aujourd'hui le *caribou* des régions arctiques (*Tarandus arcticus*), et le *caribou* ordinaire (*Tarandus borealis*), qui habite principalement le Bas-Canada. 3° Le cerf de Virginie (*Cervus Virginianus*), qui ne se retrouve que dans le Haut-Canada. 4° Une quatrième espèce, le Wapiti (*Elaphus Canadensis*), qu'on trouuait en Canada au temps de Champlain, parait avoir émigré vers les pays de l'ouest. (Voir *The Canadian Naturalist*, vol. I.)

(1) Ou *tourtes*, comme nous disons aujourd'hui en Canada (*Ectopistes migratoria*).

contens de voir les François qui se preparerent pour les secourir. 1613.

Après que les fauages eurent traitté leurs marchandises, & qu'ils eurent resolu de s'en retourner, ie les priay de mener avec eux deux ieunes hommes pour les entretenir en amitié, leur faire voir le pais & les obliger à les ramener, dont ils firent grande difficulté, me representant la peine que m'auoit donné nostre menteur, craignans qu'ils me feroient de faux rapports, comme il auoit fait. Je leur fis responce qu'ils estoient gens de bien & veritables, & que s'ils ne les vouloient emmener, ils n'estoyent pas mes amys, & pource ils s'y resolurent. Pour nostre menteur aucun de ces fauages n'en voulust, pour priere que ie leur fait, & le laissasmes à la garde de Dieu.

Voyant n'auoir plus rien affaire en ce pays, ie me resolus de passer dans le premier vaisseau qui retourneroit en France. Le sieur de Maison-neufue ayant le sien prest m'offrit le passage, lequel i'acceptay, & le 27. Iuin avec le sieur l'Ange nous partismes du Saut, où nous laissasmes les autres vaisseaux, qui attendoyent que les fauages qui estoient à la guerre fussent de retour, & arriuasmes à Tadoussac le 6. Iuillet.

Le 8. Aoust(1) le temps se trouua propre qui nous en fait partir.

(1) Le 8 juillet; car 1^o comment Champlain, « qui n'avait plus rien à faire en ce pays », et qui voulait prendre « le premier vaisseau qui retournerait en France », aurait-il pu se résigner à passer un mois et deux jours à Tadoussac? 2^o Est-il croyable que, dans la belle saison de l'année, il eût fallu attendre plus d'un mois, avant que « le temps se trouvât propre » pour partir? Et l'expression qu'emploie ici l'auteur marque bien que le vaisseau de Maison-Neuve n'attendait en effet qu'un temps favorable pour mettre à la voile.

1613.

Le 18. fortismes de Gaspé à l'isle percée.

Le 28. nous estions sur le grand banc, où se faiēt la pesche de poisson vert, où l'on prit du poisson tant que l'on voulut.

Le 26. Aoust arriuafmes à S. Maslo, où ie vis les Marchans, ausquels ie remonstray combien il estoit facile de faire vne bonne association pour l'aduenir, à quoy ils se sont resolus, comme ont faiēt ceux de Rouën, & de la Rochelle après qu'ils ont recognu ce reglement estre necessaire, & sans lequel il est impossible d'esperer quelque fruit de ces terres. Dieu par sa grace face prosperer ceste entreprise à son honneur, à sa gloire, à la conuersion de ces pauvres aueugles, & au bien & honneur de la France.

FIN.

CARTE GEOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE FRANSE FAICTTE PAR LE SIEVR DE CHAMPLAIN SAINT TONGOIS CAPPITAINE ORDINAIRE POVR LE ROY EN LA MARINE, faict l'an 1602.

Les faictes cette carte par plus de faictie, ala plus part qui nauques enles
dites costes d'auant qui voyages sur des compas qui sont l'auques po
le maphere d'auant sur euy il nauque aus pais et sy se lue
faict comme l'apudela plus grand part en l'auques, en l'auques po
nauque la connaissance des d'elles de l'auques de l'auques

Nous que en cette presente carte le nommes
est pour le roy et le supit n'auque pour
l'auques sur euy, l'auques pour l'auques
d'auques des d'elles de l'auques, comme
sy voyez le d'elles est et en euy et au
d'auques que la d'elles carte est faictie sur les
d'elles de l'auques qui n'auque



CARTE GEOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE FRANSE FAICTTE PAR LE SIEVR DE CHAMPLAIN SAINT TONGOIS CAPPITAINE ORDINAIRE POVR LE ROY EN LA MARINE, faict l'an 1602.

Les faictes cette carte par plus de faictie, ala plus part qui nauques enles
dites costes d'auant qui voyages sur des compas qui sont l'auques po
le maphere d'auant sur euy il nauque aus pais et sy se lue
faict comme l'apudela plus grand part en l'auques, en l'auques po
nauque la connaissance des d'elles de l'auques de l'auques

Nous que en cette presente carte le nommes
est pour le roy et le supit n'auque pour
l'auques sur euy, l'auques pour l'auques
d'auques des d'elles de l'auques, comme
sy voyez le d'elles est et en euy et au
d'auques que la d'elles carte est faictie sur les
d'elles de l'auques qui n'auque

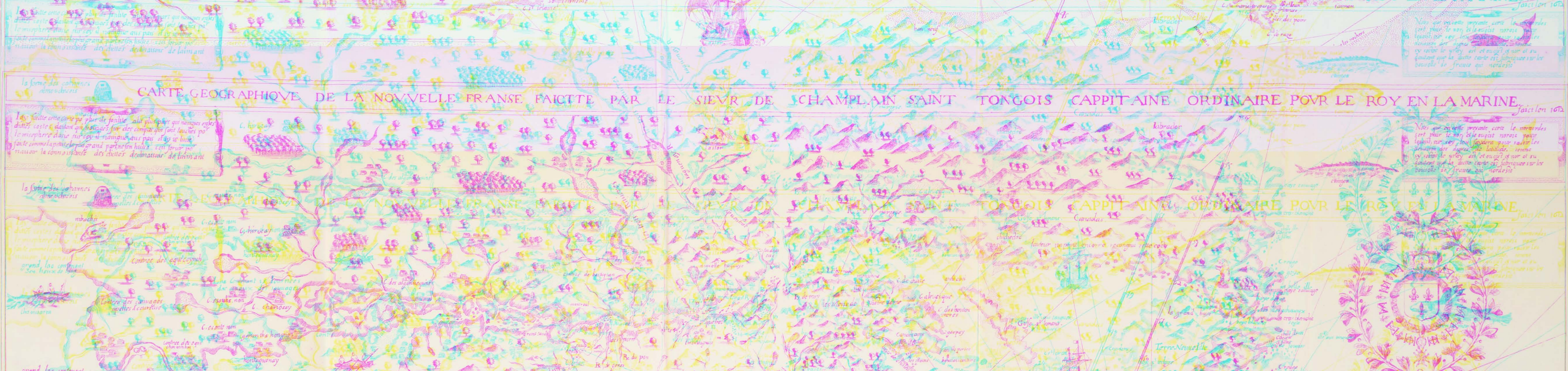


TABLE DES CHAPITRES DV

QVATRIESME VOYAGE.

C	CE qui m'a occasionné de rechercher vn reglement. Commission obtenue.	
	Oppositions à l'encontre. En fin la publication par tous les ports de France. Chap. I.	p. 283
	Partement de France : Et ce qui se passa iusques à nostre arriuée au Saut. Chap. II.	p. 287
	Partement pour descouurir la mer du Nord, sur le rapport qui m'en auoit esté fait. Description de plusieurs riuieres, lacs, isles, du Saut de la chaudiere, & autres Sauts. Chap. III.	p. 292
	Continuation. Arriuée vers Tessouat, & le bon accueil qu'il me fait. Façon de leurs cimeties. Les Sauuages me promettent 4. Canots pour continuer mon chemin. Tost après me les refusent. Harangue des sauuages pour me dissuader mon entreprise, me remonstrant les difficultés. Responce à ces difficultés. Tessouat argue mon conducteur de mensonge, & n'auoir esté où il disoit. Il leur maintient son dire veritable. Je les presse de me donner des Canots. Plusieurs refus. Mon conducteur conuaincu de mensonge, & sa confession. Chap. IV.	p. 306
	Nostre retour au Saut. Fausse alarme. Ceremonie du Saut de la chaudiere. Confession de nostre menteur deuant tous les chefs. Et nostre retour en France. Chap. V.	p. 319